# Martha Adams nie avoir incriminé Saulnier

par Pierre Richard

Témoin-vedette qui a attiré une foule de quelque 300 personnes, Mme Martha Adams a nié catégoriquement hier avoir fait quelque déclaration que ce soit pouvant incriminer M. Jacques Saulnier, directeur de la police de Montréal.

Mme Adams, qui est présentement détenue dans l'attente de son procès pour des accusations de proxénétisme et de tenue d'une maison de débauche, a témoigné hier devant la Commission de police du Québec qui fait enquête sur la conduite du directeur Jacques Saulnier.

Martha Adams a déclaré ne pas connaître l'informateur qui l'avertissait, en 1965, lorsqu'une descente devait avoir lieu chez elle et a nié avoir fait une déclaration, le 3 avril 1967 au lieutenant Emile Ducharme dans laquelle elle aurait identifié Jacques Saulnier comme étant cet informateur.

Par ailleurs, Me Auguste Choquette, avocat de Martha Adams, a révélé devant la Commission que le directeur Jacques Saulnier sera appelé jeudi, à témoigner lors de l'audition d'une requête de Martha Adams pour obtenir un cautionnement. Nous avons besoin du témoignage du directeur Saulnier pour prouver que Mme Adams n'est pas une personne dangereuse et qu'elle peut obtenir sa libération provisoire, a précisé Me Choquette.

Me Choquette a fait cette déclaration inattendue au cours d'un vibrant plaidoyer pour empêcher que Martha Adams soit contrainte à témoigner dans l'enquête sur la conduite de M. Saulnier.

Tout en niant avoir fait quelque déclaration que ce soit au lieutenant Ducharme, Mme Adams a cependant reconnu sa signature au bas de deux feuilles constituant une déclaration datée du 3 avril 1967 et contresignée par le lieutenant Ducharme.

Lisant ces deux feuilles, elle a lancé: "Voyons! Voyons! Ça n'a pas de bon sens! C'est fabriqué!"

Le témoin a dit avoir rencontré le lieutenant Ducharme, le 3 avril 1967, pendant une dizaine de minutes, après avoir été arrêtée et amenée au quartier général. Le lieutenant Ducharme a alors insinué avec insistance que c'était le capitaine Saulnier qui m'avertissait lorsqu'une descente se préparait, a continué Martha Adams.

Celle-ci a reconnu avoir été avertie à quatre reprises, vers 1964 et 1965, de descentes devant avoir lieu chez elle. Je ne connais pas mon informateur; il ne s'est jamais nommé, a continué le témoin. Lorsque je recevais un appel, a-t-elle ajouté, je ne prenais pas de chance et je faisais sortir tout le monde.

Martha Adams a, par ailleurs, affirmé n'avoir jamais rencontré M. Jacques Saulnier, ni lui avoir parlé. Je l'ai entrevu une fois au quartier général, a-t-elle ajouté.

Mme Adams a aussi noté que, chaque fois qu'elle était arrêtée, les policiers lui faisaient signer une feuille sur laquelle il y avait son nom, son adresse, l'accusation portée contre elle, mais jamais de déclaration. Quant aux initiales M.A. que l'on retrouve à quatre ou cinq endroits sur le document du 3 avril 1967, Martha Adams a déclaré que le "M" ressemble au sien mais que ce n'est pas elle qui a écrit le A.

Qualifiant la déclaration du 3 avril 1967 de "fausse et fabriquée", Martha Adams a lancé: "D'ailleurs, le lieutenant Ducharme s'est déjà fait dire par le juge Roche qu'il était incompétent et malhonnête."

Me Auguste Choquette a alors demandé au témoin: "Pouvez-vous dire que les

Voir page 2: Martha Adams

Le ministre des affaires étrangères de la république d'Irlande, M. Patrick Hillery, reçu à Ottawa par M. Mitchell Sharp. L'envoyé de Dublin invite le gouvernement canadien — comme il l'a fait à Washington et le fera à Paris et à Rome — à faire des pressions amicales sur Londres en vue d'une solution politique en Ulster. (Téléphoto CP)

■ la météo

Généralement ensoleillé avec des périodes nuageuses. Maximum 5.

# LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Jérôme Emilien | VOL. LXIII - NO 32 | Montréal, mardi 8 février 1972 | 15 CENTS

### Les allocations familiales

# Castonguay réclame l'appui des citoyens

par Pierre-L. O'Neill

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, met en garde le gouvernement fédéral sur les conséquences que pourrait entraîner le rejet de la position du Québec au titre des allocations familiales.

Parlant devant les membres du Club Richelieu Saint-Laurent à Montréal, M. Castonguay a réclamé l'appui des Québécois et lancé un appel à tous les gouvernements du Canada afin qu'ils fassent un examen attentif du régime soumis par Québec.

"En ayant bien à l'esprit, ajoutait-il, les alternatives qui resteront et surtout leurs conséquences, si une telle approche ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite."

Dans le cours des négociations avec le fédéral, dit-il encore, le Québec n'a rien cédé. "Ce qui importe, c'est la conception des divers régimes de sécurité du revenu, dont notamment celui des allocations familiales."

Même si les positions constitutionnelles du gouvernement québécois n'ont pas changé au plan de la politique sociale, a souligné M. Castonguay, sa demande de primauté législative se situe pour l'instant au niveau d'un arrangement législatif, administratif et financier dans le cadre d'un programme précis, soit celui des allocations familiales.

Essentiellement, ajoutait-il, la position du Québec découle du postulat selon lequel il est possible au niveau d'un arrangement hors constitution, tant en principe qu'en pratique, de séparer la conception d'un programme de son administration et de son financement.

Du même coup, M. Castonguay confirmait l'échec des pourparlers sur ce qu'il considère comme essentiel. "C'est à ce niveau de la conception que se situent les déficiences des régimes et non au plan de l'administration. Aussi doit-on s'assurer que la conception n'est pas contradictoire d'un programme à un autre, qu'elle est cohérente et qu'elle vise la réalisation des objectifs de la politique de sécurité du revenu."

Au plan législatif, soutient M. Castonguay, il va de soi que le projet de loi no 286 ne saurait être adopté par l'Assemblée nationale avant qu'une modification très claire soit apportée au projet de loi fédéral, "garantissant que les sommes prévues par ce projet à être dépensées dans une province qui a un régime équivalent le seront selon la loi de cette province".

Le contenu du projet de loi québécois se distingue de celui du fédéral principalement par le fait qu'il prévoit une échelle de réduction des allocations différentes, davantage sélective pour les familles d'un ou de deux enfants et moins sélective pour celles de plus de trois enfants, et aussi par le fait que les allocations y sont indexées de façon automati-

Voir page 2: Castonguay réclame

# Québec presse les agents de retourner au travail

QUEBEC (par Gilles Lesage) – Le gouvernement ne négociera pas avec les agents de la paix tant qu'ils n'auront pas réintégré leurs postes. Il estime d'autre part qu'il ne peut accorder la parité avec les agents fédéraux parce que les tâches ne sont pas identiques.

C'est ce que le négociateur du ministère de la fonction publique, Me Richard Drouin, a fait savoir hier au cours d'une conférence de presse à Québec.

Il a par la même occasion rendu publiques les offres faites, le 9 décembre, aux agents de la paix par le gouvernement du Québec. La proposition salariale, dont le total est de l'ordre de trois millions pour trois ans, aurait pour effet d'augmenter en moyenne les agents de la paix de 23 pour cent, soit de $1,386 par personne, et ce, sans tenir compte des augmentations statutaires annuelles.

Selon le tableau fourni par M. Drouin, il y a présentement sept échelons pour les salaires, qui se situent entre $5,312 et $6,812.

Le gouvernement propose d'ajouter un autre échelon, de telle sorte qu'à la troisième année de la convention collective, les salaires se situeraient entre $6,274 et $8,625.

Toujours selon l'offre déposée le 9 décembre dernier, les augmentations de salaires en trois ans se situeraient entre $962 au premier échelon et $1,813 au huitième. Pour les huit échelons, les pourcentages d'augmentations seraient respectivement de 18.11, 18.07, 18.24, 18.62, 19.23, 20.02, 20.98 et 26.61 pour cent, à la troisième année.

En 1968, les offres salariales représentaient une augmentation moyenne globale de 31 à 35 pour cent. Les propositions faites cette fois-ci auraient pour effet de majorer les salaires entre 18 et 25 pour cent pour les trois prochaines années, a expliqué le négociateur patronal.

A la réunion de jeudi dernier, M. Drouin a proposé d'appliquer intégralement les échelles de salaires offertes il y a quelques semaines, et de poursuivre

Voir page 2: Québec presse

### Entretiens Hillery-Sharp

# Dublin n'attend d'Ottawa qu'une 'pression amicale'

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le ministre des affaires étrangères de la république d'Irlande, M. Patrick Hillery, a demandé au Canada d'exercer des pressions sur la Grande-Bretagne pour qu'elle modifie sa politique actuelle d'intervention militaire en Ulster en vue de trouver une solution politique au problème irlandais.

Cette solution, pour M. Hillery, ne peut être que l'unification des six comtés de l'Ulster à l'Irlande mais cette unification elle-même devrait faire l'objet de discussions entre les parties.

M. Hillery qui donnait une conférence de presse après le long entretien qu'il tenait à avoir avec le ministre canadien des affaires extérieures. M. Mitchell Sharp, a dit qu'il ne demandait pas au Canada d'intervenir dans les affaires des pays étrangers, mais plutôt de conseiller la Grande-Bretagne, dans la mesure du possible, et à titre de pays ami.

M. Hillery a souligné que la société nouvelles qui résulterait de l'unification de l'Irlande pourrait être fort différente de celle qu'on imagine actuellement. Il n'a pas voulu dire s'il envisageait une formule fédérative ou confédérative comme solution aux différends qui divisent les deux sociétés.

Dans une courte déclaration qu'il a faite après la conférence de presse de M. Hillery, le ministre canadien, pour sa part, a reconnu que le seul espoir de mettre fin à la tragédie irlandaise était d'en arriver à la négociation d'une solution politique, mais il a constaté que les conditions favorables au rétablissement d'un climat de confiance et de calme ne sont malheureusement pas encore réunies.

M. Sharp a toutefois dit qu'il a informé M. Hillery de son intention de transmettre au gouvernement de la Grande-Bretagne certaines de ses remarques à propos de la situation en Ulster. Le ministre Sharp a, en somme, adopté une attitude de parfaite neutralité dans cette affaire, et il a indiqué que ni le Canada ni l'Irlande n'envisageaient la possibilité que le Canada joue un rôle d'arbitre.

Avant de répondre aux questions des journalistes, le ministre Hillery, qui était accompagné de l'ambassadeur de son pays à Ottawa, a lui-même lu une déclaration de trois pages où il a réclamé l'adoption par la Grande-Bretagne des trois mesures suivantes:

● Le retrait immédiat des troupes britanniques de la ville de Derry et des différents "ghettos" catholiques et la cessation du système de harcèlement des populations.

● Le rappel des lois d'exception qui permettent l'internement préventif.

● La publication d'une déclaration d'intention de la part du gouvernement de Grande-Bretagne annonçant sa volonté de négocier un règlement permanent de la question irlandaise et la convocation d'une conférence pour atteindre ce but.

Le ministre irlandais a dit que ces demandes étaient raisonnables et qu'elles étaient nécessaires au rétablissement de la paix.

En réponse aux questions des journalistes, M. Hillery a insisté sur la nécessité de persuader la Grande-Bretagne de l'inutilité d'avoir recours aux moyens militaires.

Voir page 2: Dublin n'attend

### La baie James

# Le coût global du projet: $3.9 milliards

par Claude Lemelin

L'aménagement hydro-électrique des rivières Nottaway, Broadback et Rupert du bassin de la baie James coûterait vraisemblablement $39 milliards. A cette somme doit être ajouté le coût du transport de l'énergie depuis cette région septentrionale jusqu'à Montréal (soit environ 600 milles) qui est estimé provisoirement à $750 millions.

C'est ce qui ressort des estimations préliminaires effectuées par les services compétents de l'Hydro-Québec. L'aménagement qui est à l'étude ajouterait quelque 5,600 megawatts à la puissance installée de la régie d'Etat. Les groupes électrogènes entreraient en service en 1978, 1979 et 1980, à raison d'approximativement 1,800 megawatts de puissance par année.

Le coût global du "projet" de la baie James atteindrait donc $3.9 milliards. Il convient de souligner que, contrairement à l'impression répandue par les déclarations gouvernementales (surtout celles du premier ministre Bourassa), et celles de l'opposition (surtout celles de M. Jacques Parizeau), le "projet" en cause se limite encore à l'aménagement des rivières Nottaway, Broadback et Rupert, soit le complexe que l'on désigne communément sous le sigle "NBR". La presque totalité des analyses économiques et des études d'engineering entreprises jusqu'ici l'ont été à partir de la fiche technique du bassin de ces trois rivières et cela pour la simple raison que les techniciens ne disposent jusqu'ici de données sûres que sur ce bassin-là.

C'est donc à la suite d'une extrapolation boîteuse et dénuée de tout fondement technique que certains observateurs et hommes politiques ont pu lancer, depuis quelque temps, le chiffre de $10 milliards comme étant celui du coût d'aménagement global des cinq rivières de la baie James. Certes, le mandat de la Société de développement créée l'an dernier autorise celle-ci à aménager, éventuellement, les deux rivières les plus au nord, soit l'Eastmain et La Grande. Mais le dossier technique et économique de ces deux rivières est encore si mince qu'on peut le considérer, pour fins d'analyse et de planification, comme étant encore vierge.

Il est toutefois possible que les estimations du coût d'aménagement des rivières Eastmain et La Grande que les techniciens pourraient établir, lorsqu'ils disposeront des données pertinentes, soient inférieures à celles du complexe NBR – et cela pour un bloc de puissance légèrement plus important. "Terrain peu favorable, argile sensible, bassin mal défini, cédule de construction complexe, risque de difficultés techniques très considérables",

Voir page 6: Baie James

# Demain, journée D en Irlande du Nord

BELFAST (AFP) – Demain sera une journée de désobéissance civile sans précédent en Irlande du Nord, selon l'association pour les droits civiques qui entend ainsi protester, six mois jour pour jour après sa remise en vigueur contre l'internement préventif.

Dans un appel lancé hier soir à la population catholique, l'association demande pour demain la fermeture de toutes les écoles de l'Ulster, de tous les magasins et de toutes les usines, le blocage de toutes les routes, la présence de piquets devant tous les postes de police, ainsi que l'organisation à travers toute la province de défilés de protestation contre l'internement.

Pour cette journée placée sous le signe de la lettre "D" – pour désobéissance, dislocation ou désordre, l'association pour les droits civiques a invité la population catholique à observer le plus grand calme et à se garder de tout risque de provocation.

Le communiqué de l'association laisse également entendre que "les internés ont leur propre plan pour manifester leur solidarité avec ceux qui poursuivent la lutte de l'autre côté des barbelés".

Après le dimanche sanglant de Londonderry et la manifestation de Newry, c'est le troisième défi lancé en dix jours par l'association des droits civiques aux autorités de Belfast et de Londres.

C'est peut-être aussi le plus lourd de conséquences, car il ne s'agit plus cette fois de faire défiler quelques milliers de personnes un dimanche dans une seule ville, mais d'inviter toute une communauté à manifester dans la vie de tous les jours son opposition au gouvernement de Belfast.

Les risques de violences que peut entraîner une telle journée ont amené les députés travaillistes, sociaux démocrates et indépendants qui boycottent le parlement de Belfast depuis l'été dernier à se désolidariser du mot d'ordre de l'association pour les droits civiques. Les députés dissidents, qui marchaient jusqu'à présent main dans

Voir page 2: Demain, jour D

# C'est le calme plat dans les prisons sans geôliers

par François Barbeau

DRUMMONDVILLE – La situation était calme hier soir dans les institutions de détention du Québec tandis que les gardiens de prison et autres membres du Syndicat des agents de la paix poursuivaient leur journée d'étude à Drummondville pour forcer le gouvernement à négocier "sérieusement".

Le débrayage des agents de la paix a débuté samedi en soirée, l'initiative ayant été donnée par les gardiens de prison. Ces derniers, qui avaient déjà occupé leurs lieux de travail durant la dernière fin de semaine du mois de janvier, exigent du gouvernement qu'il "négocie sérieusement".

Lors de l'occupation de plusieurs prisons, il y a une dizaine de jours, ils avaient obtenu du ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, la promesse qu'il s'occuperait d'eux.

"Cette promesse ayant tourné en queue de poisson, a expliqué hier un agent de la paix, nous prenons l'affaire en main."

Quelque 2,000 membres du syndicat, qui en compte 2,500 environ, étaient réunis hier à Drummondville en journée d'étude et manifestaient leur intention de rester sur les lieux tant que le gouvernement ne leur ferait pas d'offres qu'ils jugeraient intéressantes.

Les membres du Syndicat des agents de la paix ont été rejoints durant la journée par 200 membres du syndicat des employés de l'Institut Pinel qui voulaient ainsi manifester leur appui à leurs confrères.

Le syndicat des agents de la paix, outre les gardiens de prison, comprend les policiers des autoroutes, les gardes-pêche, les gardes-chasse, les agents de conservation, etc.

Rejoint à Québec, un porte-parole de la direction générale des établissements de détention a affirmé que la situation était bien en mains dans les prisons québécoises où tout se déroulait aussi normalement que possible, étant donné les circonstances.

Les cadres intermédiaires, a expliqué ce porte-parole, assument la surveillance dans les prisons. De nombreux détenus ont été transférés de différentes prisons dans des centres régionaux.

Dans cinq régions de la province, les détenus de prisons de moindre importance, de même que les cadres intermédiaires de ces prisons, ont été transférés vers une seule et unique institution. C'est ainsi que les détenus des prisons de Joliette, Trois-Rivières et Arthabaska ont été conduits à la prison de Sorel.

Le nombre des prisons provinciales a été ainsi réduit de 32 à 10 pour la durée du débrayage des gardiens. A ces dix prisons viennent s'ajouter les grands centres de détention de Montréal et de Québec.

Voir page 6: Calme plat

# Le NPD dépensera quelque $2 millions

OTTAWA (PC) – Le Nouveau parti démocratique s'attend à dépenser quelque $2 millions pour la prochaine campagne électorale fédérale prévue pour cette année.

Selon le chef du NPD, M. David Lewis, ce montant représente une augmentation de quelque $750,000 par rapport à la campagne de 1968.

M. Lewis a révélé en outre, au cours d'une conférence de presse, hier à Ottawa, à l'issue de la rencontre du Conseil fédéral, que son parti puissera ses fonds à même les cotisations de ses membres, de quelques centrales syndicales et des associations néo-démocrates provinciales.

Le chef néo-démocrate se déclare prêt à partir en compagne électorale, dès le mois d'avril s'il le faut, à tout le moins dès que le premier ministre du Canada, M. Trudeau, trouvera bon d'en appeler au peuple.

La conférence qui a réuni en fin de semaine une centaine de délégués des différentes provinces a tenté de mettre au point les principaux thèmes autour desquels la lutte s'engagera.

Comme il fallait s'y attendre, le chômage figure au premier plan, suivi de ce que M. Lewis appelle "la faillite de la politique d'expansion économique régionale du gouvernement Trudeau".

Comme exemple, M. Lewis a rappelé que le ministère de M. Marchand a donné une subvention à une compagnie pour s'implanter à Sept-Iles alors qu'une autre similaire ferme ses portes au Témiscamingue.

Contrairement aux anciennes campagnes électorales de ce parti, où les politiques préconisées occupaient le premier plan, ce sera la personnalité du chef, soit celle de M. Lewis, qui personnifiers les théories du Nouveau parti démocratique pour 1972.

Le secrétaire du parti, qui agira comme directeur de la campagne, M. Clifford Scotton, a reconnu que c'était là la tendance de tous les partis politiques depuis une quinzaine d'années.

Malgré cette optique, le NPD ne pourra jouir de plus de temps à la télévision que lors de la dernière campagne électorale, à cause de la caisse électorale elle-même et surtout par suite du coût excessif de ce genre d'information.

Voir page 6: Le NPD dépensera

## ■ au gré du temps

### Carcere duro

**Les geôliers du Québec ont quitté leurs prisons. On peut comprendre pourquoi les porte-clefs se sont mis en grève.**

**Alors que les détenus qu'ils surveillent sont incarcérés pour outrage aux lois, les gardiens, condamnés par leur propre destin, passent le plus clair de leur vie derrière les murs gris des lieux de détention, implacable image de l'innocence réduite aux fers.**

**Qui, dans ces conditions, les blâmerait de ne pas résister à un besoin d'évasion?**

**Louis-Martin TARD**

suites de la première page

## CASTONGUAY RÉCLAME

que pour suivre la hausse du coût de la vie.

A cet égard, soutient le ministre, il n'y a pas eu de concessions faites au gouvernement fédéral. "Le projet québécois va exactement dans le sens de la sélectivité sauf qu'il adopte une méthode ou technique de récupération différente de celle recommandée par la Commission Nepveu."

"Le moment est venu, dit le ministre, de passer aux actes et de faire notre choix de façon lucide."

Selon M. Castonguay, le fédéral a apporté des changements considérables à son projet de régime d'allocations familiales. "Or, il arrive que ces changements correspondent sur plusieurs points à la conception qu'a le gouvernement du Québec d'un régime d'allocations familiales."

Pour l'administration conduisant au versement des allocations, M. Castonguay constate qu'il s'agit là d'un processus purement mécanique.

"On ne doit pas, à défaut d'une entente au plan constitutionnel, risquer de compromettre les résultats d'une lutte de plusieurs années pour obtenir le contrôle réel sur la politique de sécurité du revenu dans le secteur des allocations familiales en insistant, dans le contexte d'un arrangement législatif et administratif, sur des aspects qui deviennent de plus en plus secondaires comme l'administration purement mécanique du régime."

Ce qui est essentiel, fait observer le ministre des affaires sociales, c'est la détermination du revenu familial dont le niveau influence le montant des allocations.

"Il s'agit là d'une question capitale sur laquelle le Québec ne saurait céder sans perdre dans les faits et par voie administrative la priorité législative qu'il demande."

Il y a bien d'autres questions, celles de l'âge des enfants et la résidence des bénéficiaires, mais M. Castonguay estime qu'il s'agit de velléités sur lesquelles Québec n'exige pas de droit de décision mais plutôt de participation. Concernant ces questions, le Québec entend simplement s'assurer une présence sur le tribunal d'appel.

Enfin, au plan financier, M. Castonguay souligne la nouvelle approche qui permet aux provinces, désireuses de le faire, d'adapter les politiques du régime d'allocations familiales en fonction de leurs particularités et besoins propres tout en sauvegardant le principe du paiement direct aux individus par le fédéral.

Il est tout à fait réaliste, estime le ministre, que les deux ordres de gouvernement fusionnent les montants qu'ils consacrent chacun de leur côté aux allocations familiales et que celles-ci soient transmises aux destinataires par un seul chèque identifiant les deux gouvernements ainsi que leur apport respectif au régime.

Dans le contexte de cette nouvelle approche, le ministre Castonguay accepte également qu'un gouvernement d'une province doive contribuer dans une proportion de 15% du montant contribué par le fédéral pour pouvoir bénéficier de la primauté législative.

Le Québec consent enfin à ce que le gouvernement d'une province doive sa satisfaire à certaines normes minimales dites "nationales" qui seraient prévues par la loi fédérale.

## MARTHA ADAMS

paroles du juge Roche étaient une conséquence immédiate de cette déclaration que vous avez qualifiée de fabriquée?"

Le juge Roger Gosselin s'est opposé à cette question. Revenant à la charge, Me Choquette a affirmé que cette question pouvait intéresser vivement le directeur Saulnier car il saurait alors qu'il a des ennemis à l'intérieur du service de la police. Me Choquette a suggéré à deux reprises à la Commission de faire témoigner le juge Redmond Roche à ce sujet. On sait que, lors de l'interrogatoire du lieutenant Ducharme, Me Guy Desjardins, avocat de la Ville de Montréal, avait fait allusion à un incident devant le juge Roche, sans préciser en quoi il consistait.

Interrogé par Me Jean-Louis Léger, avocat de M. Saulnier, Martha Adams a déclaré sur un ton énigmatique: "Le lieutenant Ducharme m'a toujours tutoyé et un petit peu plus. Il n'était pas toujours poli..."

Dans son plaidoyer pour éviter que Martha Adams soit contrainte à témoigner, Me Choquette a déclaré que celle-ci avait été jugée "dangereuse" par des policiers de la Sûreté du Québec qui s'étaient opposés à sa libération provisoire après son arrestation il y a une quinzaine de jours.

"Dans un cas, on la déclare dangereuse et à son procès, on n'hésitera pas à brandir son dossier judiciaire, dans un autre cas, lorsqu'il s'agit de flétrir un citoyen honorable, elle devient un témoin extrêmement précieux. Par ailleurs, on demande qu'elle témoigne sur des faits qui peuvent jouer contre elle lors de son prochain procès" a déclaré Me Choquette.

Les commissaires ont décidé que Martha Adams devait témoigner et lui ont accordé la protection de la Cour, précisant que son témoignage ne pourra pas être utilisé contre elle au cours d'un prochain procès.

Me Choquette est revenu à la charge en déclarant que cette immunité était un peu illusoire car sa cliente pourrait avoir une "version diversifiée" devant la Commission et lors de son procès et qu'on pourrait alors la poursuivre pour parjure.

L'avocat de Martha Adams a aussi invoqué le fait que le frère de celle-ci, Oscar Adams, a été retrouvé mort samedi dernier "dans des circonstances pour le moins louches et tragiques".

"Le témoin est sous le choc d'une émotion et, comme toute femme, elle est assujettie à son émotivité", a ajouté Me Choquette.

Celui-ci s'est aussi plaint qu'il n'ait pas pu avoir d'entretien avec sa cliente, parce qu'il "soupçonne qu'elle soit soumise à l'espionnage électronique" à la prison Tanguay.

Les commissaires ont décidé de procéder quand même à l'audition du témoignage de Martha Adams et, "pour éviter qu'elle ne soit intimidée", ont ordonné aux quelque 300 personnes présentes de quitter la salle, à l'exception des avocats, des policiers et des journalistes. Cette décision n'a pas manqué de susciter un certain désappointement dans l'auditoire. Les commissaires n'ont cependant pas interdit aux journalistes de rapporter le contenu du témoignage Martha Adams, si ce ne sont deux noms de journalistes que Mme Adams a identifiés comme étant des "clients".

Le témoignage de Martha Adams se poursuit ce matin, à 10 heures, dans la grande cour du palais de justice. Elle doit être suivie à la barre des témoins par le maire Jean Drapeau.

## DUBLIN N'ATTEND

La Grande-Bretagne estime pour sa part que le problème de l'Ulster est une affaire intérieure qu'elle a l'intention de régler elle-même. Des sources proches des milieux diplomatiques britanniques laissent entendre également que le gouvernement de M. Heath compare le problème irlandais à celui du Québec lors de la crise d'octobre 1970, et qu'il est dans son intention de le régler par ses propres moyens.

M. Hillery a dit pour sa part que la situation intérieure au Canada n'a pas été évoquée au cours de son entretien avec M. Sharp, mais il a présumé, dans ses remarques que le Canada est un pays "qui a appris à vivre de façon harmonieuse".

Le ministre irlandais, qui a déjà pratiqué la médecine en Ontario et en Saskatchewan à la fin des années quarante, a dit que son gouvernement était opposé à la violence.

"Y compris la violence de l'Irish Republican Army", mais il a précisé qu'il comprenait la réaction de la minorité catholique de l'Ulster.

"Il n'y a pas de doute, a-t-il dit, que la violence de l'I.R.A. et l'appui que minorité catholique accorde maintenant à l'I.R.A. est en réaction contre l'utilisation de l'armée britannique comme instrument de coercition. A l'heure actuelle, la volonté du gouvernement britannique d'utiliser la violence pour défendre le régime discrédité d'Irlande du Nord mène non seulement au désastre dans mon pays, mais est contraire aux idéaux que la Grande-Bretagne s'est donnés par le passé et qui lui ont valu l'admiration universelle".

M. Hillery a expliqué que le leader de l'opposition travailliste à Westminster, M. Harold Wilson, avait lui-même admis que la solution à long terme était l'unification.

Le ministre irlandais a souligné que son propre gouvernement avait fait une étude en profondeur des difficultés en Irlande du Nord et il a indiqué qu'il serait peut-être possible de faire participer la minorité catholique du nord à une sorte de conseil mais à titre de communauté.

Le ministre irlandais a précisé que l'unification nécessiterait des changements d'attitude non seulement de la part des Irlandais du nord, mais des Irlandais du sud également puisque l'ensemble du pays devra être prêt à faire face à de profonds changements.

M. Hillery se rend demain en France et vendredi il sera à Rome.

## DEMAIN, JOUR D

la main avec l'association ont fait savoir par un de leurs porte-parole qu'ils ne voulaient pas risquer la vie d'un seul des Irlandais du Nord.

Toutefois, eux aussi protesteront à leur manière contre l'internement. Les membres de leur comité directeur déclencheront à partir de minuit ce soir une grève de la vaim de vingt-quatre heures à Londonderry, tout près de l'endroit où treize personnes, il y a dix jours, sont tombées sous les balles des soldats britanniques.

D'autre part, 26 personnes, dont plusieurs députés et dirigeants de l'association des droits civiques, seront poursuivies pour avoir pris part à la marche illégale de Newry, a annoncé hier à Belfast un porte-parole de la police nord-irlandaise.

Vingt à vingt-cinq mille manifestants ont participé au défilé de Newry, mais la police n'en a identifié formellement que vingt-six. Parmi ces vingt-six, figure Mlle Bernadette Devlin qui est déjà sous le coup de trois assignations à comparaître pour avoir participé le jour de Noël à une marche vers le camp d'internement de Long Kesh.

Les prévenus doivent comparaître le 16 février devant un tribunal de Newry qui pourrait leur infliger une peine allant jusqu'à six mois d'emprisonnement.

A propos de prison, l'un des chefs de l'IRA, Francis McGuigan, s'est évadé dans la nuit de dimanche à hier du camp d'internement de Long Kesh, situé à une dizaine de milles de Belfast.

Agé de 24 ans seulement, Francis McGuigan est l'un des vétérans les plus célèbres des combats de Falls Road et d'Ardoyne. Lors de son arrestation, le 9 août dernier, le jour même où l'internement avait été remis en vigueur en Irlande du Nord, il occupait le grade de chef de brigade dans la branche provisoire de l'IRA, l'un des plus élevés dans l'armée clandestine.

L'évasion de McGuigan constitue un camouflet pour les autorités de Belfast. Personne jusqu'à présent n'avait réussi à s'enfuir du camp de Long Kesh, fréquemment présenté dans les milieux gouvernementaux nord-irlandais comme "le camp d'où l'on ne s'évade pas".

En plus de la journée de désobéissance civile de demain, le mouvement pour les droits civiques prévoit également pour dimanche prochain, une nouvelle marche de protestation – du même genre que celle de Newry – qui devrait se tenir à Inniskillen.

Ainsi la manifestation de Newry n'aura pas mis de temps à se révéler, par ses conséquences, un fait politique nouveau et tout aussi menaçant pour le régime de Stormont que la lutte armée de l'IRA.

## QUÉBEC PRESSE

les négociations sur ce point plus tard, après que des règlements seront intervenus aux autres tables de négociations.

Ces propositions ont été rejetées et les agents de la paix ont débrayé dimanche, créant ainsi la première épreuve de force entre un groupe de fonctionnaires et le gouvernement.

Il s'agit d'un débrayage illégal, a commenté M. Drouin. A son avis, la situation est sous contrôle et toutes les dispositions utiles ont été prises pour assurer la garde des détenus et la sécurité des citoyens.

"Si l'arrêt de travail se prolonge, le gouvernement devra prendre les moyens pour faire cesser l'illégalité." Selon M. Drouin, aucun délai fixe n'a été établi, et la situation est évaluée d'heure en heure.

Le négociateur admet volontiers que les offres du gouvernement ne se comparent pas avec les salaires des agents de la paix fédéraux. Cela tient, dit-il, au fait que les tâches ne sont pas les mêmes. Ainsi, les agents fédéraux s'occupent de réhabilitation des détenus, ce qui n'est pas le cas pour les agents du Québec.

Par contre, note M. Drouin, les offres du gouvernement québécois se comparent avec les salaires payés dans tout autre province. Ceux d'Ottawa sont supérieurs à ceux que versent toutes les provinces. Et, dit-il, la politique salariale du Québec n'est pas liée à celle du gouvernement central.

Le contrat de travail des agents de la paix est expiré depuis le 28 juillet dernier. L'offre faite la semaine dernière serait rétroactive à cette date et ne comporterait nullement l'acceptation des échelles proposées par le gouvernement. Elles pourraient être modifiées à la lumière des ententes qui interviendront dans les autres secteurs de la fonction publique, insiste M. Drouin. Cela tient compte, selon lui, du fait que les agents de la paix n'ont pas les mêmes moyens de pressions "légaux" que d'autres fonctionnaires peuvent utiliser. D'où le "moratoire" proposé jeudi dernier aux négociateurs syndicaux.

Le gouvernement espère que les agents retourneront à leurs postes. Entre-temps, il étudie les recours possibles pour mettre fin au débrayage. Injonction? Plaintes en vertu du code du travail? M. Drouin n'a pas voulu dire quels moyens pourraient être utilisés. Pour l'instant, la situation est sous contrôle, avec le concours des cadres et de membres de la Sûreté du Québec.

Toujours selon le négociateur, l'offre salariale comporte du rattrapage de l'ordre de 11 pour cent pour la première année, et une augmentation moyenne de 4.8 pour cent par année pendant trois ans.

Comment expliquer le débrayage? M. Drouin estime que la "pression" vient des membres et que les dirigeants syndicaux n'ont peut-être pas le contrôle complet sur leurs membres. Les dirigeants des agents de la paix ont fait savoir à M. Drouin samedi qu'ils ne pouvaient pas permettre que d'autres syndicats négocient pour eux.

Le syndicat compte 2,400 agents, dont 1,400 sont des gardiens de prisons. Plusieurs détenus ont été transférés et regroupés au niveau des régions.

En conclusion, M. Drouin a dit qu'il n'y aura pas de rencontre avec les agents de la paix tant qu'ils n'auront pas repris le travail normalement.

## Opération déblocage

QUEBEC (PC) – Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec qui groupe quelque 30,000 membres, dont une dizaine de milliers d'ouvriers, a commencé hier à dresser des lignes de piquetage partout au Québec en face des édifices du gouvernement afin de protester contre le refus de la partie patronale de se présenter à la table de négociations.

Cette manifestation baptisée "Opération déblocage" doit se dérouler lundi et mardi de midi à 14 heures et a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur le déroulment des négociations dans la fonction publique.

Un porte-parole du Syndicat des fonctionnaires a noté que l'Opération déblocage pourrait prendre une nouvelle ampleur au cours des prochains jours si le gouvernement ne modifie pas son attitude. Selon le porte-parole, la dernière séance de négociation s'est tenue en octobre 1971 au moment où le gouvernement a présenté ses offres salariales aux fonctionnaires.

## DÉCÈS

**BISSONNETTE (André).** A Outremont le 6 février 1972 à l'âge de 59 ans est décédé M. André Bissonnette père de Andrée, Evelyne, Christine. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Mme André Bissonnette, sa soeur, ses frères et belles-soeurs, M. Mme Georges Bissonnette, Mlle Irène Bissonnette, M. Mme Armand Bissonnette, Major et Mme Edmond Bissonnette, M. Mme Roger Bissonnette. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant. Le convoi funèbre partira de Alfred Dallaire Inc., J. S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier Ouest pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 2 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAFORTUNE Sylvie.** A St-Laurent le 6 février 1972 à l'âge de 14 ans, est décédée Sylvie Lafortune, fille de M. et Mme Pierre Lafortune (Marielle Drouin). Soeur de Luc et de Catherine. Un service religieux sera chanté à la Chapelle des Salons Boudrias & Cormier Ltée, 816 Boul. Ste-Croix, St-Laurent, mercredi le 9 février à 2:00 p.m. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**AVIS DE DECES**
**BOILEAU J.R. DR**

Le service funèbre du regretté Dr. J.R. Boileau aura lieu mercredi le 9 février en l'église des Sts-Anges à New Richmond, Québec. La dépouille mortelle repose au Salon R. Leblanc de New-Richmond. Le docteur Boileau est décédé lundi le 7 février à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 90 ans à New-Richmond.

Le docteur Boileau est né à l'Ile Bizard, près de Montréal et était gradué en médecine de l'Université Laval. Il fut interne à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, puis pratiqua la médecine à New Richmond de 1910 jusqu'à sa retraite en 1960.

Au Dr. Boileau survivent son épouse Inez Marguaret Walsh, sa fille, Mme Patricia Gloyn et ses fils: Rod, Joe et René. Il laisse aussi ses petites-filles; Mme Gary Vandenberg (Midgie de San Diego, Californie) et Patricia de Toronto,


**Pour Broadway et la 5e Avenue, vous avez 7 vols* par jour**

Rien de plus drôle qu'une petite "virée" à **New York** pour voir ce qui se passe de neuf à Broadway.

Les succès de la saison: **Butterflies are free, Company, Follies, Lenny, Hair,** si vous n'avez pas vu. Les nouveaux sons de la musique pop. Les galeries d'art.

En fin de soirée, la tournée des grands ducs avec les copains ou le "sous-marin" géant dans un restaurant de Times Square. Avant de repartir, allez faire du lèche-vitrine le long de la 5e Avenue et laissez-vous tenter par ce qu'on peut y trouver de nouveau, de fou et même d'un peu délirant. Au retour, magasinez dans les boutiques franches de droit de l'aéroport J.-F.-Kennedy.

Chez nous, ça ne traîne pas. Demandez à Richard Garneau. Il vous dira qu'il suffit de passer un coup de téléphone à un agent de voyage ou à Air Canada pour avoir des places réservées à bord de l'avion, la chambre d'hôtel et même une auto. Tout ce qu'il faut pour deux ou trois jours de fredaines.

Alors... on y va? On y va!

AIR CANADA

*6 vols le samedi

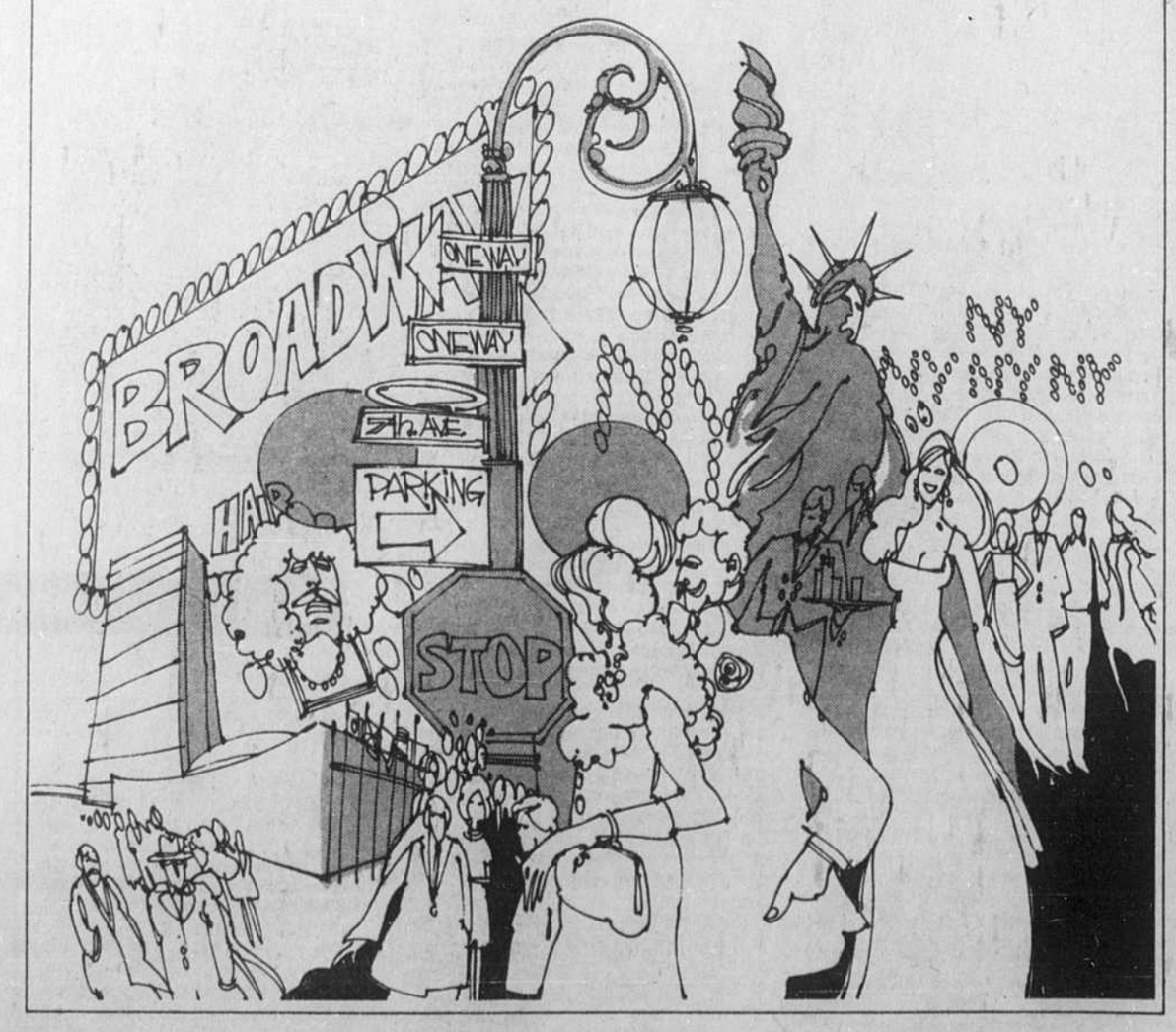




**anglais-espagnol-allemand**

**Si** vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique

**LPS® peut vous aider**

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

**téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT**

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, étage F PLACE BONAVENTURE

LPS-QUEBEC, 529-0331, 4e étage 500 EST GRANDE ALLEE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Education



**un jour viendra où vous prendrez votre retraite... nous y avons pensé!**

Avez-vous fait le nécessaire pour vous assurer une retraite à l'abri des soucis financiers? Nous, au Montréal Trust, nous avons pensé à mettre sur pied un régime d'épargne-retraite qui peut vous assurer les revenus dont vous aurez besoin après 65 ans.

Vous déterminez le montant annuel que vous voudriez alors recevoir, et nos équipes de spécialistes se feront un plaisir de vous expliquer les moyens d'y arriver.

D'abord, l'argent que vous placez en vue de la retraite est déduisible aux fins de l'impôt chaque année, ensuite, vous pouvez souscrire jusqu'à 20% de votre revenu annuel, sans dépasser un plafond de $2,500 et enfin, nos formules de placements vous offrent la possibilité de répartir vos épargnes sur 1, 2 ou 3 sections, selon vos objectifs.

De plus, si vous le désirez, vous pouvez placer vos versements dans la *section garantie* qui, comme son nom l'indique, garantit le capital investi plus un bénéfice intéressant. C'est là un avantage précieux que le Montréal Trust peut vous offrir grâce à l'importance et à la diversité de ses investissements.

Pour tous renseignements additionnels, communiquer avec

Michel Girouard
1, Place Ville-Marie
Téléphone: 861-1681

ou

Gilles Mercier
Centre Commercial Fairview
Téléphone: 695-5230

**Montréal Trust**

la société qui innove constamment

LE DEVOIR

C'est en manifestant joyeusement que les employés de La Presse ont commencé hier à retourner au travail. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

*Le numéro se vendra maintenant 15 cents*

# La Presse paraîtra jeudi

par Gisèle Tremblay

Alors qu'une bonne partie des employés de La Presse rentraient au travail hier, le propriétaire du journal, M. Pierre Desmarais, exprimait publiquement sa satisfaction quant au règlement du conflit et annonçait la reprise de la publication pour jeudi de cette semaine.

M. Desmarais a souhaité la bienvenue à tous les employés, qui seront dorénavant, a-t-il précisé, parmi les mieux payés dans leur champ d'activités.

Environ trois cents syndiqués du journal, par ailleurs, ont accompagné dans la joie peu avant seize heures hier, la première équipe de typographes à regagner l'atelier depuis le 19 juillet dernier. Les marcheurs ont suivi l'itinéraire qui avait été conçu pour la manifestation du 29 octobre, du square Saint-Louis à l'immeuble La Presse, angle Craig et Saint-Laurent.

Ils sont ensuite entrés dans l'édifice et ont fait visiter les lieux à MM. Marcel Pepin et Louis Laberge, présidents de la CSN et de la FTQ.

La plupart des 1400 employés auront repris la tâche ce soir, de manière à faire paraître jeudi la première édition du journal depuis le 27 octobre. Déjà, les journalistes des cahiers spécialisés (arts et lettres, Spec) ont été rappelés hier et les autres suivront.

On confirme d'autre part, de source patronale, que La Presse se vendra dorénavant à 15 cents.

Dans un communiqué publié hier, M. Desmarais a déclaré qu'il avait défendu avec succès deux points majeurs au cours des négociations.

Premièrement, a-t-il dit, nous ne pouvions accepter un mode de sécurité d'emploi qui aurait empêché "La Presse" d'effectuer les changements technologiques essentiels à la survie du journal. D'autre part, a-t-il ajouté, nous ne pouvions abandonner aux journalistes le contrôle de l'information diffusée par le journal.

M. Desmarais a expliqué que seul le vaste ensemble financier dont fait partie "La Presse" pouvait se permettre, pour la défense de ces principes fondamentaux, une lutte aussi coûteuse.

M. Desmarais a remercié en terminant tous ceux qui ont contribué au règlement honorable du conflit, dont le premier ministre, M. Robert Bourassa, et le ministre du travail, M. Jean Cournoyer; et souhaité qu'une atmosphère nouvelle de bonne entente règne au sein du "plus grand quotidien français d'Amérique".

L'Union typographique Jacques-Cartier, le plus important numériquement des six syndicats de La Presse affiliés à la FTQ, a été le premier groupe à subir le lock-out, le 19 juillet dernier, plus de six mois après l'expiration de sa convention collective (31 décembre 1970.)

L'entente ratifiée dimanche apprendon de source syndicale, accorde aux typographes une augmentation de $49 par semaine, répartie sur trois ans: trois hausses successives de $15, plus $4 pour les six derniers mois de 1973. La première augmentation, à effet rétroactif, ne couvre cependant que les six mois de 1971 qui ont précédé les mises à pied.

Les problèmes les plus aigus de la négociation, toutefois, étaient ailleurs. Le syndicat opposait, en effet, une résistance totale aux propositions patronales relatives à la reconnaissance syndicale, à la juridiction sur le travail de composition et à la sécurité d'emploi face aux changements technologiques.

Au chapitre de la reconnaissance syndicale, les typographes ont obtenu que soit supprimé du texte patronal une disposition qui limitait à un lieu physique la présence obligatoire du syndicat.

Dans l'ancien contrat, en effet, la direction s'engageait à n'employer dans ses ateliers de composition que des membres en règle du syndicat, contremaîtres inclus, pour exécuter tout le travail précisé dans la clause de juridiction syndicale.

La Presse proposait de remplacer "dans ses ateliers" par "dans son département". Le syndicat voyait là un recul puisqu'une telle disposition, soutenait-il, permettrait à l'employeur d'ouvrir ailleurs des ateliers parallèles où le syndicat ne serait pas admis.

Suite à la page 6

# *Le procès de J. Rose commence bruyamment*

par Guy Deshaies

Jacques Rose, accusé du meurtre et de l'enlèvement de Pierre Laporte, a été traîné de force en cour, hier, par des agents de la SQ, après qu'il eut fait savoir au juge Eugène Marquis qu'il refusait de suivre "ces briseurs de grève" et désirait rester dans sa cellule par geste de solidarité envers les gardiens de la paix qui sont présentement en grève et qui, ordinairement, sont préposés au transfert des prisonniers.

Après quelques discussions, échanges de propos aigres-doux et interventions de Me Robert Lemieux, Rose a réussi à gagner cette toute première manche de son procès et le juge a ajourné à mercredi matin, alors qu'il entendra les arguments de la défense relatifs à une première requête.

Un plaidoyer de non-culpabilité a été enregistré par la cour après que Rose eut plaidé "autrefois condamné", alléguant que le juge Trahan, qu'il a appelé "colonel Trahan", l'avait déjà déclaré coupable à l'enquête du coroner sur les circonstances entourant la mort de Pierre Laporte.

Le juge Marquis a fait enregistrer également ce plaidoyer et a dit que la défense pourrait présenter ses arguments à l'appui de cette prétention "d'autrefois convicted".

La Couronne a fait savoir qu'elle procédait d'abord dans la cause d'enlèvement et le juge Marquis a confirmé qu'il s'agissait là du privilège de la Couronne. Il a toutefois fait remarquer à Me Lemieux qu'il pourrait, à ce chapitre, faire valoir ses prétentions à l'occasion d'une prochaine requête.

L'accusé a fait irruption en cour, tiré par trois agents de la SQ, menottes aux poings, vêtu d'un pyjama bleu et d'une robe de chambre.

Il a été le premier à parler: "Je suis solidaire des détenus et des gardiens qui sont en grève. J'ai été amené ici par la force mais je ne suis pas un "scab"; alors on ne procédera pas ce matin, comprenez-vous, on ne procédera pas; bonjour, je sors!"

Sur ces mots, Rose a entraîné ses trois gardiens, des agents de la SQ, à l'extérieur de la cour et ces derniers n'ont pas offert trop de résistance malgré les protestations du juge qui ordonnait qu'on garde l'accusé en cour.

Après avoir ramené de force l'accusé devant le juge, Me Robert Lemieux, avocat de la défense, a fait valoir au juge que son client défendait la position de ses codétenus qui, hier matin, refusaient systématiquement de suivre les agents de la SQ qu'ils considèrent comme des briseurs de grève. Me Lemieux a affirmé que les détenus n'avaient pas été amenés de force au Palais de justice et qu'on avait respecté leur geste, sauf dans le cas de son client. Me Lemieux a ajouté qu'il était normal que les détenus soient solidaires des gardiens avec qui ils vivent quotidiennement.

Rappelons que le procès de Jacques Rose doit se dérouler dans l'édifice de la SQ, rue Parthenais, où il est gardé en détention préventive depuis le 29 décembre 70.

Rose s'en est pris au juge en disant qu'il était manipulé par le pouvoir. "On est 6 millions de travailleurs au Québec, a dit l'accusé, et ce n'est pas pour assurer votre confort mais pour vous maudire dehors".

Le juge Marquis a dévoilé son âge à Rose: 70 ans, et il a dit qu'il était lui aussi un travailleur. "J'ai travaillé dans ma vie, a-t-il argué, j'ai travaillé dans le bois".

"Ça paraît que vous n'êtes pas sorti du bois", de crier Jacques Rose.

Puis le juge a expliqué: "J'ai assez d'expérience de la vie pour comprendre les aspirations sociologiques de certaines personnes même si ces aspirations vont à l'encontre de nos institutions".

Il a ensuite confié qu'il ne pourrait être disponible aujourd'hui puisqu'il doit assister à des funérailles, "lesquelles, a-t-il précisé au grand amusement de tous, ne sont pas les miennes".

Il a ajourné à mercredi matin après que Me Lemieux eut déposé sa requête, en vertu de laquelle il demande à la cour du banc de la Reine de décliner sa juridiction et d'appliquer les dispositions de la Convention de Genève (1949) relative au traitement des prisonniers de guerre.

Par sa requête, Rose prétend d'une part que la cour du banc de la Reine n'a pas juridiction au Québec, puisqu'elle a été illégalement constituée par l'acte confédératif de 1867, auquel les Québécois n'ont jamais donné leur accord et à propos duquel ils n'ont jamais été consultés démocratiquement. Mais il invoque la résolution de l'assemblée des Nations unies, votée le 13 octobre 70, et aux termes de laquelle les pays signataires, dont le Canada, s'engagent à appliquer les dispositions de la Convention de Genève pour tout "combattant de la liberté qui est en détention". Grâce à ces dispositions, le "détenu politique" ne subit pas de procès de droit commun avant la fin du conflit et est soumis à des conditions de détention plus souples.

Or, selon Jacques Rose, il y a conflit au Québec, entre le Québec et le Canada, même s'il n'y a jamais eu déclaration de guerre tout comme en Irlande du Nord. Il affirme être un "combattant de la li-

Suite à la page 6

## les tribunaux

### Pierre Vallières pourra librement aller travailler à Mont-Laurier

(par Guy Deshaies) – Pierre Vallières a régularisé sa situation, hier, et le juge Jacques Ducros a mis fin à la confusion qui persistait quant aux conditions dont avait été assortie la remise en liberté de Vallières, le 25 janvier dernier.

Désormais Pierre Vallières doit "rester" (c'est-à-dire ne pas quitter) dans le district judiciaire de Montréal ou le district judiciaire de Mont-Laurier où il travaillera vraisemblablement pour le Conseil de développement social de la région de l'Outaouais.

Le juge Ducros, après avoir entendu les représentations de Me Jacques Bellemare, avocat de Vallières, a fait ajouter que Vallières avait aussi le droit de changer de district en passant du district de Montréal à celui de Mont-Laurier. En effet, sur sa route vers Mont-Laurier, dans le comté de Labelle, Vallières devra traverser le district judiciaire de Saint-Jérôme.

Toute cette confusion était venue du fait que le juge Roger Ouimet avait imposé à Vallières, comme condition de son élargissement, qu'il "demeure" dans le district de Montréal, fournisse son adresse à la police et informe celle-ci de tout changement d'adresse. Vallières s'était rendu à Mont-Laurier sans autre forme de procès en pensant que cette condition l'obligeait à avoir son domicile fixe à Montréal mais ne lui interdisait en rien de s'éloigner temporairement du district de Montréal. Mais pour le juge Ouimet il était clair que cette condition traduisait les dispositions de la loi sur le cautionnement qui se lisent "shall remain within the district...".

Dans le texte français on écrit "... devra rester dans le district" et cela comprend ne pas quitter ledit district.

Dans les milieux judiciaires on croyait, la semaine dernière que Vallières avait d'une part violé les conditions de sa mise en liberté en se rendant à Mont-Laurier et, d'autre part, qu'il ne pouvait accepter d'emploi à Mont-Laurier sans d'abord faire modifier les conditions qui lui avaient été imposées.

Tout est maintenant éclairci. Le juge Ducros a accepté les explications de Vallières quant à l'interprétation qu'il avait faite du mot "demeurer" et lui impose clairement désormais de ne pas quitter ("rester") le district de Montréal ou le district de Mont-Laurier. Vallières a donc droit à deux districts judiciaires en plus de ceux qu'il doit traverser pour changer de l'un à l'autre.

Suite à la page 6

### Sentence sévère recommandée

Un usurier a fait l'objet, hier, d'une recommandation du procureur général afin qu'il reçoive une sentence maximale de $2,000 d'amende et d'un séjour derrière les barreaux pour avoir prêté des sommes d'argent à des gens nécessiteux en leur faisant payer des intérêts allant jusqu'à 93 p.c.

L'accusé, M. Alexandre Glushik, avait admis sa culpabilité relativement à 11 chefs d'accusation portés en vertu de la loi des petits prêts.

D'après la loi, les prêts personnels mineurs ne doivent pas être consentis moyennant un intérêt de plus de 2 p.c. par mois.

Me Michael Peterson, représentant du ministère public fédéral, a argué que l'accusé s'était rendu coupable d'une "violation flagrante" de la loi des petits prêts en consentant des prêts usuraires "extraordinaires" à des travailleurs de la Pointe-Saint-Charles et en assortissant sa "générosité" de pressions et de menaces. Me Peterson a parlé d'une dame qui avait dû remettre $700 pour un prêt de $200.

Me Jerry Zigman, avocat de Glushik, a prétendu que son client consentait des prêts à des gens qui venaient le voir chez lui et que, bien souvent, ces gens-là empruntaient sans avoir d'abord rembourser un premier prêt. Le juge Rousseau prononcera sa sentence le 17 février.

## aujourd'hui

A 11h30, les **ergothérapeutes, physiothérapeutes et diététistes** actuellement en grève manifestent devant le ministère des affaires sociales, sur le Chemin-Sainte-Foy à Québec.

•

A 12h30, **M. Jacques Hébert** entretient la Chambre de commerce de la **situation du livre au Québec**, à la salle de bal du Sheraton-Mont-Royal.

•

A 14h, au 7333 Saint-Denis, le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) fait le **rapport des activités de 15 chômeurs inspecteurs bénévoles sur les chantiers de construction.**

•

A 14h30, à l'auditorium de la Banque Royale, à la Place Ville-Marie, **M. Willie Chevalier**, journaliste, parlera de Paul Morand devant la Société d'étude et de conférences.

•

A 18h, au Reine-Elizabeth, **M. Claude Grégoire**, directeur des relations publiques à Air Canada, traite du **"roman des communications"** au dîner mensuel de l'Association des secrétaires, section Ville-Marie.

•

A 18h, dans le foyer du théâtre Port-Royal, **le TNM invite ses spectateurs à rencontrer les artisans de la pièce "Les oranges sont vertes".**

•

De 19h à 21h, **soirée supplémentaire d'inscription pour les adultes** qui veulent s'inscrire à certains cours à la CECM. Renseignements: 525-2531.

•

A 19h, au restaurant Les Halles, **dîner savoyard** organisé par l'Association France-Canada. M. Max Chamson, directeur des services officiels du tourisme français, donnera une causerie sur la Savoie.

•

A 20h30, à la salle Christophe-Colomb, 6933-A, rue Christophe-Colomb, **conférence de M. Anubis Shenouda**, égyptologue, sur la **technologie du désir sexuel.**

# *Jeunesse Canada-Monde, programme gratuit de formation à l'étranger*

M. Jacques Hébert a annoncé hier la création de "Jeunesse Canada-Monde", association privée à but non lucratif qui offre aux jeunes Canadiens de 16 à 20 ans un programme d'un an à dimension internationale.

Dans un premier temps, 240 jeunes gens, choisis parmi 3,000 ou 4,000 candidats, représentatifs de la réalité sociale du pays, étudiants ou travailleurs, ruraux et urbains, filles et garçons, francophones et anglophones, feront un stage préliminaire de trois mois au Canada afin de préparer un séjour de cinq mois dans l'un des cinq pays d'échange qu'ils auront choisi: Tunisie et Cameroun en Afrique, Malaisie en Asie, Mexique en Amérique latine et un cinquième pays en Europe centrale ou en Europe de l'Est qui n'a pas été encore choisi.

Dans un deuxième temps, chacun des groupes de jeunes Canadiens revient au Canada avec un groupe égal de jeunes du pays d'échange: ceux-ci réaliseront avec les Canadiens les projets qu'ils auront mis au point durant leur stage préliminaire.

Une soixantaine d'animateurs, recrutés au Canada et dans les pays d'échange, âgés de 21 à 25 ans, sont appelés à encadrer les jeunes gens.

Au cours d'une conférence de presse, donnée hier au siège social de "Jeunesse Canada-Monde", rue Saint-Denis, M. Hébert, président, et M. Maurice Champagne, directeur général, entourés de quatre membres du Conseil d'administration (Mme Gertrude Laing, M. Rhéal Bérubé, M. Pierre Dansereau et M. Michael Oliver), ont exposé la nature et les buts de cette institution, fondée en avril dernier et montée dans le plus grand secret.

Les candidats, choisis au prorats de la répartition des revenus des familles canadiennes, n'auront rien à débourser; il n'en coûtera rien non plus à leurs familles. Diverses allocations sont prévues pour répondre aux besoins quotidiens des jeunes.

La plus grande partie du programme de "Jeunesse Canada-Monde" est subventionnée par le secrétariat d'Etat à titre d'expérience-pilote. L'autre partie est assurée par les pays d'échange. On estime à 75 pour cent la contribution canadienne qui, pour l'exercice 1972-1973, s'élève à environ $2,800,000. Pour l'avenir, l'organisme souhaite créer une fondation et diversifier ses sources de financement; il envisage la possibilité de devenir une société internationale. Eventuellement, les gouvernements des

Suite à la page 6

Sous l'égide du Manoir N.D.G.
5ième VOYAGE ANNUEL
– Torremolinos
– Tanger
– Îles Canaries
– Madrid
Tout compris : $539.00
du 19 mars au 3 avril 1972
Date limite pour l'inscription
13 février 1972
Rens. : H. Desautels 481-7387

La Chambre de Commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
MARDI, 8 FÉVRIER

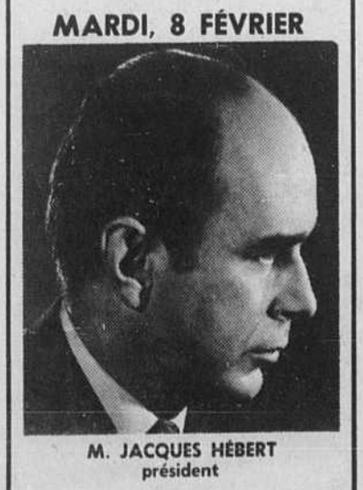

M. JACQUES HÉBERT
président
Association des éditeurs canadiens et vice-président du Conseil supérieur du livre
sujet: "La situation du livre au Québec et la lutte entreprise par les organismes professionnels d'édition et de librairie contre l'invasion étrangère et en faveur des entreprises québécoises"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 heures 30
Le public est admis
Renseignements : 866-2861

Intéressés à la coulisse de l'information?

Disponible dans les bons kiosques à journaux ou remplir le coupon d'abonnement.
NOM . . . . . .
ADRESSE . . . . . .
. . . . . .
PROFESSION
Ajoutez $5 pour 1 an
$8 pour 2 ans (20 no.)
Media, C.P. 235, Québec 4

"bien manger . . . pour bien vivre"
Cours de Fine Cuisine Familiale
Pour juger de l'intérêt et de l'agrément d'apprendre à cuisiner avec art et sans complications
Pour prospectus tous genres de cours de Base - de Perfectionnement - Spécialités
Assistez mer. 16 fév. à 13h. ou 19h.15
à titre d'essai
à la 1ère leçon du cours de base
Prix avec dégustation à titre d'information $3.00 sur réservation
INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
2015 de la Montagne, Mtl. 107 Tél.: 843-6481
Fondé en 1951

VIENT DE PARAÎTRE
AUX ÉDITIONS DU JOUR

Les Éditions du Jour annoncent le lancement de **La santé par le soleil** du Dr Jean-Marc Brunet.
Le Dr Jean-Marc Brunet, N.D. est l'auteur d'ouvrages de santé le plus prolifique du Québec. On lui doit déjà : **La réforme naturiste, L'Alimentation naturelle, Les vitamines naturelles, Le coeur et l'alimentation.** Voici qu'il nous offre maintenant **La santé par le soleil.**
Les Québécois forment le peuple dont le niveau de santé globale est, selon la Commission Castonguay, le plus bas au Canada. Il existe plusieurs causes à cet état d'affaiblissement des Québécois. Il existe également plusieurs remèdes.
Le Dr Brunet nous livre un essai d'une grande justesse scientifique qui donne à réfléchir. Il nous indique comment, en se servant des rayons solaires, les Québécois peuvent améliorer de façon considérable leur état de santé. Il nous démontre l'importance, pour ceux qui peuvent se le permettre, de se rendre faire leur plein de rayons de soleil l'hiver et nous invite dès aujourd'hui à nous préparer à tirer tous les avantages thérapeutiques que nous réservent le printemps et l'été prochains.
**La santé par le soleil** est en vente partout au prix de $2.50.

# éditorial

## La prochaine étape à La Presse

Comme il fallait s'y attendre, MM. Marcel Pepin et Louis Laberge n'ont pas tardé, sitôt intervenue une entente à La Presse, à célébrer la victoire qu'auraient remportée les syndicats sur le monstre anonyme auquel ils faisaient face dans la personne de Power Corporation.

Tout le monde sait à quoi s'en tenir au sujet de ces déclarations à l'emporte-pièce. Le cas de La Presse ne fait pas exception à la règle. Aucune des deux parties n'a, en vérité, remporté un véritable triomphe sur l'autre. L'histoire vraie notera qu'il y eut, à compter de la semaine de Noël, négociations sérieuses. Ces négociations donnèrent lieu, de part et d'autre, à des concessions importantes. L'employeur paie naturellement très cher les erreurs qu'il commit à l'été et à l'automne de 1971. Il peut soutenir, en retour, que, sur les deux enjeux majeurs du litige, soit la liberté de manoeuvre patronale en matière de changement technologique et le contrôle de l'orientation du journal, il n'a pas dévié de sa position initiale.

De toute manière, les onze contrats qui régiront au cours des prochains mois les rapports de travail entre La Presse et ses employés sont parmi les meilleurs qu'on puisse trouver dans l'industrie des journaux quotidiens. Voilà ce qui compte le plus dans l'immédiat.

•

A long terme, un problème plus fondamental a été mis en relief par l'arrêt de travail des derniers mois et demeure sans solution au moment où La Presse va reparaître: c'est le problème du statut du journal dans la communauté montréalaise et québécoise.

Lors d'audiences de la commission parlementaire spéciale sur la liberté de la presse, qui siégeait à Québec les 4 et 11 juin 1969, les porte-parole de La Presse s'étaient évertués à démontrer que la propriété du journal était le fait personnel de M. Paul Desmarais et que Power Corporation n'y avait rien à faire. Déjà, M. René Lévesque, alors député de Laurier, avait arraché à ce sujet un aveu important à M. Jean Parisien, associé bien connu de M. Desmarais. A l'aide d'un bilan de Power Corporation, M. Lévesque avait montré que les fonds nécessaires à l'achat de La Presse avaient été obtenus sous forme d'obligations à intérêt conditionnel de Gesca Ltée, figurant bel et bien à l'actif de Power. Mais nul ne s'était arrêté, à l'époque, à ce détail.

Il a fallu les lock-out de juillet et d'octobre pour rappeler qu'en fait, les liens entre Power et La Presse sont très intimes. C'est d'abord en direction de M. Desmarais et de Power, non des dirigeants immédiats de La Presse, que plurent les critiques des milieux syndicaux: il y avait sans doute là maldonne légale, mais l'intuition des militants syndicaux ne les trompait pas; ils visaient le vrai propriétaire.

C'est ensuite après une reprise de contact entre les syndicats et des personnes proches de M. Desmarais que les négociations purent reprendre et que le conflit s'achemina vers une solution: il y avait sans doute là quelque chose de peu agréable pour les fondés de pouvoir du propriétaire de La Presse, mais les pourparlers qui en découlèrent permirent aux vrais responsables de chaque camp de se découvrir sous leur jour réel, et l'atmosphère des négociations y gagna beaucoup. M. Desmarais demeurait un adversaire costaud et âprement discuté. Il cessait toutefois d'être dénoncé comme un monstre réfugié dans l'obscurité la plus totale.

Le lien entre Power Corp. et La Presse est apparu, à l'occasion du conflit, dans son indéniable réalité. S'il avait tendu en temps ordinaire, à devenir distant, il est apparu à l'occasion de la crise, immédiat et tangible. C'est autant de gagné pour la vérité.

•

Mais il suffit de reconnaître cette évidence pour se rendre compte qu'elle ne saurait se prolonger indéfiniment sans alimenter un malaise perpétuel.

Rien ne répugne, dans notre esprit, à ce que La Presse soit une entreprise privée. Des journaux comme le New York Times, le Washington Post et le Toronto Star sont la propriété de fiducies qui sont le prolongement de fortunes familiales. Qui doutera que, comme entreprises d'information, ces journaux soient cent fois supérieurs à ceux qu'on trouve dans les pays à régime socialiste?

Si le statut actuel de La Presse est source de malaise, ce n'est pas en raison de son caractère privé, mais plutôt à cause des liens de dépendance qui la rattachent à Power Corp. Ainsi que le démontre la publication fédérale intitulée "Liens de parenté entre firmes" (1969), Power Corp. est, en effet, un empire tentaculaire dont les ramifications plongent dans à peu près toutes les directions. Transports; assurance; pulpe et papier; hôtellerie et récréation; fonds mutuels; immeuble et construction; énergie, fiducie; prêt; industrie manufacturière: il n'est guère de secteur dans lesquels on ne retrouve Power Corp.

Autant il faut éviter de juger un conglomérat d'après des critères trop étroitement moraux ou artisanaux, autant il faut se rendre compte que l'association entre Power et La Presse engendre, par contre, un risque presque permanent pour la liberté de l'information. Le même homme contrôle actuellement Power et La Presse: même s'il voulait diriger La Presse de façon tout à fait indépendante de Power, comment pourrait-il éviter que naissent à tout moment des doutes quant à la liberté qu'il entend laisser à l'organe d'information de traiter sur le même pied que toute autre matière les questions touchant aux intérêts commerciaux, financiers et industriels de Power?

Le Toronto Star est possédé par une fondation qui n'a pas d'autres intérêts que dans ce journal. La chaîne Southam se fait un point d'honneur de n'avoir d'intérêts que dans le secteur des journaux. Il en va de même d'un grand nombre d'entreprises de presse à travers le monde. Là semble résider la clé d'une solution au problème de structures qui se pose à La Presse.

Instruits par l'expérience des derniers mois, propriétaire et travailleurs syndiqués souhaitent sans doute que La Presse entre dans une longue période de paix et de prospérité. La meilleure façon d'obtenir ce résultat, ce serait de doter ce journal d'une structure juridique et financière renouvelée qui le mettrait à l'abri des tentations de contrôle pouvant émaner non seulement de Power Corp., mais aussi d'autres sources non moins rassurantes. Les formules auxquelles on peut songer à ce propos sont multiples: il suffit qu'existe la volonté de les explorer.

•

Plusieurs rêvent pour La Presse d'un statut plus communautaire qui en ferait vraiment un bien national des Canadiens français. L'expérience de la SGF prouve qu'il faut se méfier des salades juridiques où il y a trop de responsables et pas assez de direction véritable. Mais cela ne veut pas dire que la porte doive être fermée à tout élargissement.

Il faut, tout en respectant les droits légitimement acquis, faire tomber les raisons qui ont induit certains à penser que Power voulait s'emparer du contrôle de l'information au Québec. Si le propriétaire actuel de La Presse veut entendre cette leçon qui se dégage du conflit des six derniers mois, il pourrait, après avoir été dénoncé comme l'ennemi de la liberté de la presse, devenir son plus efficace serviteur. Rien n'empêcherait alors La Presse, d'être, au plein sens du terme, "le plus grand quotidien du Canada français".

**Claude RYAN**

*Le spectacle de Deschamps*

# bloc-notes

## Olympisme, oeuvre posthume

La médaille d'argent de Karen Magnussen en patinage artistique ne peut faire oublier la pitoyable tenue du Canada dans l'immense majorité des compétitions qui l'opposent à d'autres pays. On glane bien quelques médailles quand les participants ne proviennent que des pays du Commonwealth ou encore quand il s'agit des Jeux panaméricains. Aux jeux d'été, de quatre en quatre ans, on trouve bien un phénomène inattendu et presque toujours d'origine étrangère pour nous arracher une quelconque médaille. En hiver depuis le retrait d'ailleurs justifié de nos équipes de hockey, seules les patineuses nous ont valu des honneurs un peu réguliers. C'est vrai que nous n'avons pas le climat...

Il est bien secondaire, au fond, de produire ou non des briseurs de records mondiaux. Le drame, c'est qu'une pénurie d'étoiles constitue presque toujours la preuve que la moyenne elle-même est trop basse. Un peuple qui se tient en condition physique respectable n'a pas besoin de se saigner aux quatre veines pour produire des vedettes: d'une honnête moyenne surgissent nécessairement et naturellement des exemplaires de calibre professionnel.

Au Québec, la démolition des anciennes institutions d'enseignement a sans doute eu pour effet d'aérer le système et de permettre à un plus grand nombre d'accéder à l'éducation. D'autre part, les institutions ont perdu leur aptitude à former des groupes, à créer et entretenir un esprit d'équipe. Rares sont les institutions, Cegeps ou autres, qui intègrent une portion raisonnable de leurs jeunes dans des équipes sportives. L'atomisation est telle aujourd'hui dans la plupart des maisons d'enseignement que l'étudiant trouve là tout au plus des cours et de rares contacts avec des confrères. Comment, dans ce contexte, pourrait-il s'intégrer à une équipe?

Ce n'est pas avec des concours littéraires sur "l'olympisme et moi" qu'on va changer grand'chose. Ce n'est pas non plus en déplaçant une fois de plus ou de moins les dirigeants du Haut-Commissariat qu'on va renverser la vapeur. Le Québec n'a jamais été capable d'élaborer une politique de la jeunesse, car il confondait ce secteur avec celui des sports et des loisirs. Nous en sommes au point où même le secteur sportif est anémié.

Bravo quand même pour Karen Magnussen!

## Les permis pour le cidre

Comme à propos de la bière, le gouvernement provincial sera appelé à décider si les magasins constitués en réseaux peuvent ou non vendre le cidre. Jusqu'à maintenant, malgré les demandes répétées des grands magasins, le gouvernement a maintenu son attitude initiale; Steinberg, Dominion et consorts n'ont pas le droit de vendre de la bière. Voilà que la récente légalisation du cidre pose un problème analogue.

Rien ne justifie l'octroi de permis aux grandes chaînes de magasins. Les petites épiceries assurent un peu partout la décentralisation du commerce de détail et on ne voit guère comment elles pourraient survivre sans l'exclusivité de certaine ventes de boissons alcoolisées. Déjà, les grands empires ont transformé la carte commerciale et ont mis en position défensive les commerces qui ne sont pas intégrés aux grands centres commerciaux. A Québec comme à Montréal, on ne choisit plus son magasin, son épicerie, son restaurant, sa salle de cinéma sans se demander chaque fois si le stationnement existe aux environs. Or, les espaces de stationnement coûtent si cher que les grands ensembles ont été les seuls à vraiment surmonter la difficulté. Les magasins individuels, malgré des initiatives impressionnantes parfois, ne parviennent pas à offrir au centre-ville ce que les centres commerciaux offrent à la périphérie.

Cette concentration du commerce donne au public des services parfois supérieurs, une variété, une possibilité de comparaison qu'il ne faut pas minimiser. D'autre part, le public prouve, au niveau de ses habitudes, qu'il tient à conserver à portée de la main un petit restaurant pour y trouver ses journaux, une épicerie où se procurer la pinte de lait que les enfants "ont bu en trop" une tabagie pour les éternelles cigarettes. Toutes ces habitudes contribuent sans doute à maintenir au Québec un commerce d'alimentation profondément différent de celui de l'Ontario: nous accordons encore préséance aux épiceries indépendantes, alors que la province voisine privilégie d'emblée les grandes chaînes.

Comme dans d'autres domaines, il n'est pas du tout certain que la concentration à outrance se solde toujours par des bénéfices. Dans les circonstances, rien ne justifie, à première vue, une modification aux habitudes québécoises. On peut considérer la vente du cidre comme un problème bien mineur, mais qui sait ce que les consommateurs décideront si jamais on décide de vendre le cidre à un prix raisonnable?

## L'Editeur à pignon sur rue

L'Editeur du Québec a enfin pignon sur rue à Montréal. Entendons par là qu'il a réussi à s'extraire d'un deuxième étage où seuls les initiés pouvaient le rejoindre. Il occupe maintenant un local modeste, mais bien situe, sur la rue Sainte-Catherine près de la rue Bleury. Les services offerts sont encore embryonnaires, mais l'initiative est importante.

Alors qu'il possédait une certaine avance sur le gouvernement fédéral dans ce domaine, le Québec marque aujourd'hui le pas derrière Information-Canada. L'organisme fédéral, qui occupe de luxueux et spacieux locaux sur la rue Slater à Ottawa, se déploie présentement dans différentes villes du Québec et entraîne avec lui les services regroupés du service fédéral des expositions, de l'Imprimeur de la Reine, du service des publications, etc. Autant du point de vue fédéral que du point de vue québécois, cette multiplication des postes de vente va dans le sens de l'intérêt public. Il faut en effet, qu'un contribuable puisse obtenir avec facilité et célérité une formule de la fonction publique, les dernières statistiques gouvernementales, des renseignements sur les cours de recyclage, etc.

Les services de l'Editeur du Québec doivent d'ici peu se déployer davantage. Et cela, aussitôt que les fameux Travaux publics, qui devaient terminer l'aménagement le 1er avril 1971, auront complété leur tâche. Le sous-ministre Claude Rouleau, celui qui met les juges en chef à leur place, s'en occupera sans doute personnellement...

**Laurent LAPLANTE**

# propos d'actualité

La participation des populations autochtones aux programmes et projets de télécommunication recevra une attention toute particulière au courant de la prochaine année. La création, au sein de mon ministère, d'un groupe chargé de s'occuper des télécommunications dans le Nord a pour but de s'assurer: premièrement, que les habitants des régions septentrionales soient consultés au sujet des projets de télécommunications et qu'ils participent à leur élaboration; deuxièmement, que les besoins en télécommunications du grand public, des gouvernements et des industries auxquelles le Nord offre un champ d'activité, soient bien compris; en troisième lieu, que la mise en oeuvre des services approuvés se poursuive activement en collaboration avec le gouvernement des Territoires et les exploitants de télécommunications; enfin, que la formation des jeunes de ces régions soit encouragée dans le domaine des télécommunications. Le Ministère ouvrira l'an prochain à Yellowknife un bureau permanent qui aura pour mission de veiller à ce que ces projets correspondent aux désirs des habitants. Nous espérons pouvoir offrir aux populations du Nord la possibilité de contribuer au développement et à l'exploitation des télécommunications dans leur région.

**(Robert Stanburry, ministre des communications, devant les diplômés de Shaw College, Toronto, 16 octobre 1970).**

"Au début d'octobre 1962, je rendis visite à John F. Kennedy. Il évoqua le danger que constitueraient des bases de fusées dirigées contre les Etats-Unis. J'avais l'impression que le risque d'une erreur de calcul n'était pas exclu; des troupes étaient concentrées autour de Berlin. Lorsque le Président prononça, dans la nuit du 23 octobre, son grave discours sur Cuba, il évoqua à deux reprises les liens avec Berlin. Je lui ai donné raison. Effectivement, tout est alors resté calme dans notre partie du monde. La crise du Cuba a été réglée grâce au sang-froid dont firent preuve les responsables. C'était là une expérience importante et aussi un tournant.

Quelques semaines auparavant, j'avais parlé à Harvard de la coexistence. Partant des expériences faites à Berlin, je disais que quand on est sûr de soi et, à la fois, conscient des réalités, on n'a pas à craindre le contact avec l'adversaire politique et idéologique. L'insécurité de notre temps ne devait pas nous rendre nous-mêmes incertains. A quoi servait-il d'être voisins si l'on n'était pas prêt à parler.

**Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne conférence faite à l'université d'Oslo, le 11 décembre 1971.**

**LE DEVOIR**
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et redacteur en chef: Claude Ryan
Redacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Tresorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Édition du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

# lettres au DEVOIR

## Mieux accueilli à Tel-Aviv qu'à Dorval

L'incident que voici m'a fait chaud au coeur.

Arrivant le 2 février d'Israël (via Paris), je franchis à Dorval le contrôle des passeports pour me trouver devant le carrousel des bagages attendant vainement les miens. Ils avaient été égarés.

Je demande au douanier qui dirigeait les voyageurs vers les bagages la permission d'aller me joindre à quelques personnes dans la même situation. Il y avait avec ce groupe des gens de la ligne aérienne responsable. Ils pouvaient m'aider.

"Toé reste là" me dit-il gracieusement. Je désire m'expliquer. L'individu m'interrompt, mais en anglais cette fois, langue dans laquelle il m'intime l'ordre de ne pas l'emmerder. Je m'approche pour voir son numéro matricule. Il me repousse en criant: "I'll punch you on the nose". Et il ajoute que ceux qui parlent français ne l'impressionnent pas. C'est ainsi qu'à Dorval on aide un Québécois en anglais: grossièreté, racisme, menace de violence physique.

Or allant en Israël pour parler de littérature québécoise, j'avais été accueilli à Lod (aéroport de Tel-Aviv) partout en français et avec la plus aimable courtoisie: agent d'immigration, douanier, préposé à l'information, chauffeur du taxi, etc. Il est vrai qu'Israël n'a pas la chance d'avoir M. Trudeau.

Mais je ne suis pas Israëlien, je suis, m'assure-t-on, Canadien Quelle belle chose! Et comme j'ai senti ce jour-là, à Dorval, que j'avais un pays!

André BELLEAU

Montréal, le 3 février 1972.

## *Professionnel mal nommé*

Qu'il est difficile d'être bien nommé. Dernièrement on annonçait ma désignation comme membre d'un comité d'enquête institué par le ministère des Affaires sociales. On me prêtait alors le titre de psychologue.

Combien de fois de telles méprises ne se sont-elles pas produites? Tantôt ce sera celui, de travailleur social, de criminologue, de pédagogue. On m'honora (!) même un jour de celui de psychiatre...

Heureusement toutes les corporations professionnelles ne me poursuivent pas de leurs foudres pour m'être fait ainsi, bien malgré moi, appeler. Je voudrais ici leur dire merci (!)... mais surtout affirmer publiquement, encore une fois, que je suis psychoéducateur et fier de l'être.

Un psychoéducateur, c'est une personne de formation universitaire spécifique (possédant un baccalauréat ou une maîtrise en psychoéducation) qui a la charge du vécu quotidien des inadaptés qui sont confiés à sa responsabilité. Spécialement préparé à organiser les conditions de vie qui font qu'un milieu, que des activités peuvent devenir des expériences correctives pour les individus, le psychoéducateur sait aussi animer les groupes de façon à permettre aux individus de vivre des expériences de relations humaines qui soient vraiment rééducatives. Formé à utiliser les événements du vécu, il peut alors accompagner l'inadapté vers des prises de conscience de ses forces et des moyens à sa disposition pour faire face à ses difficultés et les régler. Le psychoéducateur possède une méthode d'observation des comportements qui lui permet de participer d'une façon originale à l'évaluation des problèmes des inadaptés et à l'élaboration des stratégies de rééducation.

Dans l'état actuel des conceptions des sciences de l'homme, il est vrai que la confusion est grande: tant de personnes de tout acabit assurent ce contact quotidien avec les inadaptés qu'on a l'impression de dévaloriser une personne que d'accoler le titre d'éducateur à son nom, fut-il psychoéducateur.

C'est certainement un des plus beaux titres de notre profession que de vouloir assumer ce champ si difficile et si peu valorisé avec une formation qui se compare qualitativement aux autres professions des sciences de l'homme.

Je voulais profiter de cette erreur du communiqué de presse pour le dire.

Gilles GENDREAU
Psychoéducateur

Montréal, le 2 février 1972.

**P.S. L'erreur que déplore notre correspondant s'est produite à l'occasion de la nomination de M. Gendreau comme membre de la commission chargée de faire enquête sur l'Institut Pinel.**

## "Chère Datsun"

M. le gérant de service.
district de Montréal,
Société Datsun Automobiles.

Je vous écris par la voie de ce journal en espérant que vous prendrez connaissance au moins une fois durant l'année 1972 d'une lettre d'un de vos nombreux clients...

J'ai fait l'acquisition, le 5 août 1971, d'une Datsun 1972, modèle 1600, 2 portes. Quelle ne fut pas ma surprise de constater l'absence des livrets de service et de garantie en français!

Par la suite, pour remédier à cette situation, je vous ai fait parvenir une lettre vous demandant une copie française de ces livrets. Il y a déja six (6) mois que j'attends non seulement une copie mais, pis encore, une réponse à ma lettre du 12 août 1972.

Vraiment, je conçois mal qu'une compagnie de votre envergure n'ait même pas trouvé le temps de m'expédier un simple accusé-réception. Je trouve cela déplorable!

Etant donné que vous êtes installés dans la province de Québec depuis un certain temps, une telle situation ne devrait pas, à mon humble avis, exister en 1972.

Est-ce un manque de prévoyance de votre part ou, pis encore, s'agit-il d'un manque de volonté qui se traduit par une perte de contact avec la réalité québécoise?...

Il y a encore bien d'autres points qui font l'objet de mon mécontentement, mais passons le reste sous silence, réglons d'abord ce problème!

François AUDET

Québec, le 1er février 1972.

## *Pourquoi opposer Écriture et théologie ?*

Dans Le Devoir du 22 décembre, M. Gérard Marier publiait une "Lettre ouverte aux membres de la commission Dumont". Au dernier paragraphe de cette lettre fort bien écrite et qui ne comptait pas moins de 1800 mots, ce monsieur affirmait: "Ouvrez les Ecritures... La parole de Dieu se suffit à elle-même. Point n'est besoin des secours douteux de la théologie qui depuis plus de sept siècles commente des propos de philosophes et de savants sur l'arrière-fond du Crucifié." Je me demande où, quand et comment M. Marier a étudié la théologie. Puis-je lui suggérer de relire de temps à autre un article de la "Somme théologique" de saint Thomas d'Aquin ou seulement quelques pages d'un bon manuel de théologie? Je le fais moi-même à l'occasion. Histoire de ne point perdre pied ou de reprendre haleine dans le tourbillon d'idées nouvelles qui secouent institutions et traditions. Homme sincère et intelligent, M. Marier finira bien par comprendre que la théologie catholique s'est toujours appuyée sur l'Ecriture et qu'elle ne peut s'en écarter quand elle tient compte des enseignements du Magistère authentique. Bien loin de contredire la Parole de Dieu, la science théologique est l'une des voies balisées par l'Esprit-Saint pour nous protéger des ambiguïtés qui se glissent présentement dans maintes critiques et plus d'une remise en question.

Demi-vérités et ambiguïtés foisonnent dans la lettre de M. Marier aux membres de la commission Dumont. Les remontrances qu'il adresse au cardinal Paul-Emile Léger touchant l'usage "de l'argent et du prestige" et la propension à "bénir les oeuvres des puissants" sont d'une grande audace, pour ne pas dire davantage... Je me demande si chacun de nous, M. Marier y compris, n'y gagnerait pas à se pénétrer des paroles du Sermon sur la Montagne: "Ne jugez pas, pour n'être pas jugés." (Mat., 7,1)

Jean BOUSQUET, O.P.,
professeur à Mount Allison University

Sackville, N.B., le 2 février 1972.

## Si les parents savaient...

En lisant l'article intitulé "Le principal veut pas" dans LE DEVOIR du 1er février je me suis demandé pourquoi vous aviez présenté ce texte comme étant un article de fond. L'opinion exprimée pourrait, à la rigueur, devenir un très joli poème publié à l'Hexagone (Ma province a été agressée avec violence, violée, trompée. . .). Il n'y manque pas grand-chose. Le thème du pauvre petit Québécois "marqué" par les événements d'octobre semble à la mode. Et j'avoue que, dans le genre, l'article de François Paré est particulièrement réussi. Ce jeune homme possède un grand talent d'écrivain et je n'ai nullement l'intention de critiquer son joli petit poème.

Cependant, notre essayiste n'a rien compris, comme n'ont rien compris tous ceux qui vivent à l'extérieur de l'école.

Sachez, messieurs de l'extérieur, qu'on ne permet pas aux étrangers de visiter la plupart des Polyvalentes parce qu'elles ne sont pas montrables. On ne veut pas que les parents sachent. Mais les professeurs savent. S'ils ne parlent pas. Je ne sais pas très bien pourquoi ils ne le font pas. Il faudrait peut-être que les parents décident de se renseigner eux-mêmes. On a déjà fait des enquêtes pour moins que ça.

Je pourrais vous énumérer plusieurs raisons pour lesquelles, M. Paré, on ne vous permet pas de visiter les polyvalentes. Vous les découvrirez rapidement lorsque vous enseignerez.

Ne mêlez pas les événements d'octobre avec les polyvalentes. Vous faites fausse route. Le crime de notre éducation est une crime contre l'esprit. Il ne faudrait pas en faire un crime politique.

François de MARTIGNY
ancien professeur
dans une polyvalente.

Hull, le 2 février 1972

## *Indépendantistes ou indépendants à Ottawa ?*

Il s'élève beaucoup d'objections au projet de former un parti indépendantiste qui chercherait à avoir le vote d'un certain nombre de Québécois aux prochaines élections fédérales.

Ayant vécu plus de trente-trois ans dans la Belle Province, je suggère de substituer à ce parti, des candidats qui se présenteraient sous l'étiquette: Indépendants du Québec. Ils s'abstiendraient de solliciter les suffrages dans les comtés actuellement représentés par des députés opposés au gouvernement libéral. On choisirait des hommes de valeur dans certains comtés où les représentants libéraux actuels furent élus par une minorité de votants. Ne serait-ce pas chose excellente qu'un groupe de patriotes canadiens de langue française puisse exposer au Parlement d'Ottawa les opinions des nationalistes de bon aloi.

Les frais de campagne électorale devraient être acquittés par des fonds provenant de souscriptions populaires et de contributions d'amis ou de partisans de chaque candidat.

Lucien LUSIGNAN

Ottawa, le 3 février 1972

des idées

des événements

des hommes

*Allocations familiales et sécurité du revenu*

# 1) Pourquoi une nouvelle politique québécoise de sécurité du revenu?

par CLAUDE CASTONGUAY, ministre des affaires sociales

**Invité hier soir du Club Richelieu-Saint-Laurent, M. Claude Castonguay a choisi cette occasion pour se livrer à une longue explication de la nouvelle politique du gouvernement québécois en matière de sécurité du revenu et d'allocations familiales. Vu l'importance de cette allocution, nous la porterons à la connaissance de nos lecteurs en tranches successives dont voici la première. Demain: les objectifs du bill 286.**

On entend souvent dire que l'accent mis sur le développement social au Québec conduit au socialisme et à la socialisation des divers secteurs d'activités de notre société. On doit à cet égard situer notre action dans sa juste perspective, soit la création de conditions donnant à chacun des membres de notre société une "égalité des chances et des opportunités". S'il est vrai que l'homme est un être intelligent et libre à qui revient, en tout premier lieu, la responsabilité du développement intégral de sa personne aux plans physique, mental, intellectuel et social, l'observation de la réalité révèle que les hommes ne sont cependant pas égaux.

En d'autres termes, les hommes ne naissent libres et égaux qu'en vertu d'une fiction juridique. Nous devons donc distinguer l'homme abstrait, soumis à l'observation du philosophe, de l'homme concret. Il serait irréaliste et même dangereux de formuler des politiques ou d'édicter des normes juridiques au bénéfice d'un homme abstrait qui n'existe pas dans la réalité.

De par sa nature, l'homme a besoin du concours de l'activité individuelle de plusieurs pour organiser et développer les divers aspects de sa vie. Un tel objectif ne peut être atteint que par des services organisés. Les besoins de l'homme, matériels et spirituels, comprennent ainsi des besoins sociaux à la satisfaction desquels la société politique doit contribuer. Le premier rôle de la société politique est donc d'ordonner les rapports sociaux des hommes afin qu'ils puissent disposer des conditions les plus favorables à la satisfaction de ces besoins et, de la sorte, s'épanouir.

### L'Etat et le développement social

Ici, une clarification fondamentale s'impose. La société n'a pas comme raison d'être et objectif unique de procurer le développement matériel et spirituel de l'homme mais plutôt, chose bien différente, de procurer à l'homme les conditions sociales les plus favorables possible à son développement. C'est seulement dans ce sens, selon cette conception, que l'homme est la fin de la société humaine. C'est également dans ce sens qu'il ne peut être question que le bien-être de la société soit un objectif en soi qui ait préséance sur celui du développement de l'homme en tant qu'individu, comme c'est le cas dans plusieurs pays socialistes.

Cette mission de développement social qui incombe à la société civile et qui exige la formulation de politiques, l'allocation de ressources, l'imposition de normes, l'organisation de services, ne lui appartient quand même pas de façon exclusive. En effet, les citoyens possèdent, grâce aux gestes qu'ils peuvent poser, une capacité plus ou moins grande de promouvoir le développement social et le progrès économique et de satisfaire leurs besoins essentiels tout en poursuivant leurs intérêts particuliers.

L'Etat, qui est l'émanation ou la concrétisation de la société, doit fournir les orientations et les cadres nécessaires aux actions des citoyens. Plus spécifiquement, il doit favoriser leurs initiatives et stimuler leur participation active. l'Etat a donc un rôle dynamique dans l'accomplissement de sa mission de développement social et non pas seulement un rôle supplétif. On comprendra toutefois que ce rôle dynamique ne signifie pas nécessairement la prise en charge totale de l'organisation et de l'administration des services de développement.

Le principe dont l'Etat doit s'inspirer dans cette mission est celui de la justice distributive au sens large. De façon concrète, il s'agit ici de l'égalité des chances qui prend donc figure d'objectif.

Pour réaliser cet objectif, l'Etat doit adopter diverses mesures à caractère social. Ces mesures sont généralement regroupées par secteurs, tels la santé, les services sociaux, la main-d'oeuvre, la justice, l'habitation et les loisirs et se traduisent par la mise sur pied de services qui, compte tenu du principe de l'égalité des chances, doivent être ou tendre à être universellement accessibles.

L'Etat se doit également d'intervenir pour assurer la satisfaction des besoins les plus fondamentaux, tels la nourriture, le vêtement, le logement, par des mesures à caractère financier. Celles-ci se divisent en deux catégories: certaines concernent le soutien ou la sécurité de revenu et d'autres touchent la fiscalité. Si les mesures de sécurité du revenu doivent de façon générale se conformer au principe de l'égalité des chances, les mesures fiscales visent plutôt à distribuer le fardeau de la façon la plus équitable possible. D'où le principe de l'équité fiscale qui est, il faut le reconnaître, bien différent de celui de l'égalité des chances.

### La pauvreté est toujours là...

Comme toutes les politiques à caractère social, y compris celle de sécurité du revenu, poursuivent en définitive la même fin, il est par conséquent essentiel qu'elles procèdent de la même philosophie, qu'elles soient cohérentes dans leur conception, que leur application soit coordonnée et qu'elles soient efficaces. Or, les études effectuées au cours des dernières années démontrent de façon générale que les mesures actuelles de sécurité du revenu, à cause de l'évolution du contexte socio-économique ainsi que de la rapidité du changement et malgré les sommes considérables qui leur sont consacrées, n'atteignent pas leurs buts. On n'a qu'à s'en référer au rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social au Québec et aux annexes pertinentes, aux rapports du Conseil économique du Canada, au Livre blanc fédéral sur la sécurité du revenu, au rapport du Comité sénatorial sur la pauvreté ou, encore, au récent rapport d'une commission d'enquête sur la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Les déficiences des mesures de sécurité du revenu se révèlent tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. Au plan quantitatif d'abord, on se rend compte que l'assistance sociale, conçue en premier lieu comme une mesure résiduelle, est devenue la mesure prépondérante. Ainsi le fardeau de l'assistance sociale sur le budget général de l'Etat est maintenant si lourd qu'il restreint sensiblement la marge de manoeuvre du gouvernement quant à l'allocation de ses ressources financières en fonction de diverses priorités. On sait que les prestations d'aide sociale ont augmenté depuis deux ans d'environ $150 millions. De $200 millions qu'elles étaient en 1969-70, elles sont maintenant de $350 millions. Il est évident que leur hausse ne peut continuer à un tel rythme.

Pourtant, malgré l'augmentation considérable des sommes qui y sont consacrées, les barèmes de prestations demeurent nettement insuffisants, particulièrement pour les personnes seules et les familles sans enfant. Alors que la norme de revenu minimum proposée par le Conseil économique du Canada en 1967, mise à jour pour 1971, est de $2,040 pour une personne seule, l'allocation moyenne de cette même personne durant la même année, au titre de l'aide sociale, besoins ordinaires et besoins spéciaux, est d'environ $1,200. De la même façon, alors que la norme proposée par le Conseil économique du Canada en 1967, mise à jour en 1971, pour une famille sans enfant est de $3,400, l'allocation moyenne pour une telle famille durant la même année au titre de l'aide sociale, besoins ordinaires et besoins spéciaux, se situe à environ $1,900.

La pauvreté, ou plus précisément l'insuffisance de revenu, subsiste donc malgré les efforts considérables faits ces dernières années en vue de l'éliminer. Dans l'ensemble, le taux d'insuffisance de revenu est passé au Québec de 38.3% en 1961 à 36.6% en 1971. De plus, on se rend compte que la pauvreté chez les familles est, dans une grande mesure, proportionnelle au nombre des enfants. Ainsi, au Québec, 58% des enfants pauvres vivent dans des familles ayant quatre enfants ou plus.

### L'assistance sociale, source de frustrations

Au plan qualitatif, les principales déficiences de l'assistance sociale se résument dans le sentiment général de frustration qui est le lot des personnes qui se voient affubler du titre "d'assistés sociaux". De façon plus particulière, l'enquête sur les besoins dont les bénéficiaires de l'aide sociale sont nécessairement l'objet, l'attitude que la population en général et dans certains cas les agents de sécurité sociale manifestent envers eux, l'intrusion dans leur vie privée, le manque d'information dont ils sont l'objet, tout cela constitue autant d'éléments qui font de l'assistance sociale une mesure suscitant chez ceux qui en bénéficient un grand sentiment d'humiliation et aussi parfois d'agressivité. On n'a qu'à lire l'annexe du rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social intitulée "La voix des hommes sans voix" pour le constater.

De plus, il n'est pas sans intérêt de remarquer que, à l'instar du monde du travail, professionnel ou technique, qui a érigé par voie de réglementations de toutes sortes un grand nombre de barrières pour se défendre contre toute intrusion non souhaitée de l'extérieur le gouvernement a eu tendance à organiser l'assistance d'une manière telle que ses bénéficiaires sont désincités à retourner sur le marché du travail. Par exemple, il n'existe à peu près aucune possibilité en vertu des lois actuelles pour qu'une personne bénéficiaire de l'aide sociale puisse cumuler de façon significative ses prestations avec un certain revenu de travail. Les récipiendaires d'allocations sociales étant aussi enclins que toute autre personne à faire le choix le plus économique pour eux, on ne saurait se surprendre, dans ces conditions, que plusieurs d'entre eux préfèrent demeurer sur l'assistance plutôt que d'occuper des emplois vacants qui sont le plus souvent saisonniers et instables.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit sans doute là d'un phénomène qui tient à la surorganisation et à la complexité de la société dans laquelle nous vivons et qui est portée à organiser des mondes fermés où il est extrêmement difficile d'entrer ou de sortir.

### Une politique intégrés est devenue nécessaire

Enfin, des phénomènes nouveaux comme l'abaissement des taux de mortalité et de l'âge de la retraite, le prolongement de la scolarité, l'urbanisation et la transformation de la famille comme milieu de vie ont pour effet d'accroître la proportion de la population dont le revenu dépend principalement des mesures gouvernementales de redistribution. Or, la croissance économique ne profite pas au premier chef aux personnes qui bénéficient de ces mesures. D'une part, l'inflation des prix entraîne bien souvent une baisse continue du pouvoir d'achat. D'autre part, l'augmentation du revenu réel moyen qui accompagne la croissance touche principalement la classe moyenne et provoque donc une dégradation de la position relative de ces groupes. Cela explique l'actuelle remise en cause des régimes de sécurité du revenu; à l'examen, on constate en effet que trop peu de prestations sociales s'adressent aux familles à revenu inférieur aux seuils de pauvreté, que le revenu réel des personnes tirant principalement leur revenu de ces prestations tend à diminuer et que la population vivant de l'assistance sociale, dont les allocations ont, au cours des dernières années, à peine suivi le coût de la vie, ne représente qu'un faible sous-ensemble de la population pauvre.

Il fallait donc repenser les objectifs qui, au hasard des années et des besoins identifiés ou non identifiés, ont présidé à la structuration du système de sécurité du revenu. Conscient de cette réalité, le gouvernement du Québec adoptait il y a plus d'un an une politique globale et intégrée de sécurité du revenu axée sur la poursuite des trois objectifs suivants: la garantie d'un revenu fondé sur les besoins évalués en fonction d'un seuil de revenu, la promotion des personnes par leur participation à l'activité économique et sociale et, enfin, à la lumière des principes de justice distributive précédemment exposés, la reconnaissance du droit des citoyens à des ressources minimales.

Suite à la page 6

Le destin de Pierre Trudeau

# *2- Le test de 1972 dépendra des grands intérêts*

par Me WILLIAM G. MORRIS

En 1968 beaucoup de personnes ont voté pour Pierre Trudeau non pas en fonction de ce qu'il était et de son programme, tel qu'il était, mais en fonction de l'image qu'ils se faisaient de Trudeau. On a vu en lui le sauveur de la confédération, celui qui règlerait le cas du Québec. On a vu aussi en lui, mais plus confusément, l'homme du renouveau qui, par le jeu de la "participation" changerait le style politique du pays tout entier, qui donnerait une voix au chapitre à ceux qui n'en avaient pas, qui éliminerait la pauvreté et les inégalités régionales.

Malgré tout ce qu'on a dit malicieusement contre lui, Pierre Trudeau a effectivement, par son style, effectué une renaissance de notre vie politique. A des Canadiens qui se considéraient parfois (en dehors du Québec) comme le peuple le plus ennuyeux et le plus complexé de la terre, il a laissé entrevoir de nouveaux aspects du canadianisme et il a effectivement donné ou redonné espoir à beaucoup de jeunes et de moins jeunes dans la possibilité d'arriver à une société moins structurée et plus ouverte, avec plus de mobilité verticale pour les groupes et les individus.

Il est plus facile, cependant, de désirer ces transformations que de les réaliser, que ce soit au Canada ou ailleurs et il était inévitable que les déceptions suivant le retared à réaliser ces progrès causent un tort énorme à son image qui a, de fait, subi une chute considérable, à cause de ce processus psychologique et aussi à cause des difficultés économiques auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure.

La rencontre des dissatisfactions sur la performance de son gouvernement avec les dissatisfactions nées de l'usure de son charisme et les difficultés et contre-coups résultant de sa politique à l'égard du Québec ont créé un climat nouveau, plus défavorable à Pierre Trudeau qu'en aucun temps depuis son accession au pouvoir.

La situation est telle que pour plusieurs Pierre Trudeau qui ne pouvait rien faire de mal en 1968 ne peut plus maintenant rien faire de bon. L'une et l'autre attitude sont irrationnelles. Alors qu'en '68 l'establishment ne pouvait faire assez pour lui le même establishment est aujourd'hui fort déçu de lui, le considère "antibusiness" et menace de retourner son appui de '68 en opposition en '72.

Des gens qui ont voté pour Pierre Trudeau pour de mauvaises raisons voteront peut-être contre lui aux prochaines élections pour de mauvaises raisons ou sans raison du tout car les gens voient une nouvelle image de Trudeau, mauvaise celle-là, et pas plus exacte que ne l'était celle de '68. M. Trudeau a bien compris ce processus de détérioration, qui n'est pas nécessairement mérité par la performance objective de son gouvernement et c'est l'explication de ses nombreuses apparitions en tournées et à la télévision, ces derniers temps.

### UN NOUVEAU 1968 ?

L'avenir seul dira s'il réussira à refaire son image et à sortir de la crise de confiance qu'il traverse. Le fait demeure cependant qu'il mérite autant d'être élu en '72 (alors qu'il a au moins à son actif quelques résultats positifs) qu'en '68 alors qu'il n'en avait pas encore accompli pour parler d'une façon générale. La véritable clé de son succès aux prochaines élections résidera dans la décision des grands membres de l'establishment de continuer plus longtemps l'expérience Trudeau ou de passer le flambeau à Stanfield.

Les grands intérêts auront à peser, d'un côté, les avantages que Trudeau présente contre le Québec (déduction faite des difficultés et soucis qu'il cause actuellement au monde des affaires) et, d'un autre côté les avantages que présente Stanfield dans son encouragement aux intérêts de l'industrie et du commerce (déduction faite de son manque d'"image", et de son manque d'appui au Canada français).

Ce n'est pas à dire que la démocratie n'existe pas, ou n'existera pas aux prochaines élections fédérales, ou que la voix du peuple ne peut pas ou ne pourra pas s'exprimer. C'est simplement affirmer qu'un changement massif dans l'appui pour Trudeau chez les grands de l'industrie et du commerce pourra être la différence entre le succès et l'échec aux prochaines élections fédérales. De là la récente rencontre de Trudeau avec des magnats de l'industrie, dirigés par le président d'une puissante compagnie d'acier canadienne.

Il s'agissait pour Trudeau d'expliquer le sens véritable de sa législation en matière économique et d'assurer ses interlocuteurs qu'il n'est pas "anti-business". Comme quoi tous sont égaux en démocratie sauf que certains sont plus égaux que d'autres ou plutôt, plusieurs fois égaux, par les différents rôles qu'ils jouent, et les nombreuses fonctions qu'ils occupent, citoyens, professionnels ou hommes d'affaires, promoteurs ou gérants, capitalistes ou président, bailleurs de fonds, magnats de la presse, financiers, et autres, tous rôles admis par notre société, mais qui décupient évidemment l'influence de quelques individus hors de toute proportion avec leur nombre. Cela n'est ni mal ni bien en soi car tout dépend de l'usage qui est fait de cette force.

Cette dernière est, à tout événement, un fait politique que même un Pierre Trudeau doit accepter, et avec lequel il doit composer. C'est même le seul secteur que Pierre Trudeau n'a pas encore réussi à dominer et la résistance qu'il offre à certaines idées du Premier ministre canadien est fort probablement, dans la conjoncture actuelle, dans le meilleur intérêt du pays. Pierre Trudeau nous pousse dans certaines directions depuis plus de trois ans. En vertu même des théories d'équilibre de M. Trudeau, il est nécessaire qu'une force contraire le ralentisse et le ramène vers le centre.

### Vers l'échec ou le triomphe

Pierre Trudeau n'a jamais été pleinement accepté comme leader québécois parce que sa dimension ne se limitait pas au Québec; il n'est pas pleinement accepté à la tête des affaires du Canada parce qu'il essaie de changer trop de choses trop vite et parce qu'il veut conserver trop longtemps certaines autres choses.

Pierre Trudeau aurait pu être un très grand homme s'il était né dans une grande puissance. Quel sera sur lui le verdict de l'Histoire, ou plutôt, des historiens de notre tranche du monde? Ceux qui nous suivront n'auront pas nécessairement les mêmes priorités et, le recul aidant, leur jugement pourrait nous étonner. Il est dès à présent évident, tout de même, que Pierre Trudeau, s'il est en mesure de laisser à son successeur un Etat canadien comprenant encore le Québec, pourra se dire, et dira aussi publiquement, qu'il a déjà réussi quelque chose de non négligeable.

S'il laisse, de plus, à ses héritiers politiques, un pays dont les règles du jeu dans les domaines social, économique et culturel ont été sérieusement modifiées par lui, Pierre Trudeau pourra se permettre de penser qu'il a imprimé sa marque sur ce pays. Et il n'aura pas tort.

Pierre Trudeau accomplira-t-il vraiment sa destinée s'il ne s'attaque pas systématiquement aux problèmes internationaux? Je ne le crois pas. Tout en lui le porte à concentrer un jour de plus en plus son attention à influencer la communauté internationale. Le fera-t-il alors qu'il conserve encore la direction des affaires de l'Etat ou bien jouera-t-il de nouveau son rôle de conseiller, par la parole et la plume, et d'intellectuel indépendant?

"Il s'avance masqué", dirait Descartes de lui. Cet homme intensément intérieur, même dans son rôle public, fait figure de trapéziste au bord d'un nouveau succès, ou d'une chute peut-être fatale. Le triomphe l'attend, à moins que ce ne soit une défaite cuisante. Pierre Trudeau en sortira de toute façon essentiellement intact car il ne s'est jamais entièrement livré à la politique. Il sait qu'elle est une maîtresse capricieuse.

Mais pour les témoins de sa vie publique et quoi qu'il advienne de lui, la destinée de Pierre Trudeau aura été peu commune. On parlera encore beaucoup de lui, en bien et en mal, dans les générations à venir, devant le feu, alors que la neige tombe doucement dehors et étouffe les échos du souvenir.


2 BUREAUX À LOUER
$90.
pour
organisme social ou culturel
seulement
45 est, rue Jarry - 387-2486

Ouvert ce soir jusqu'à 9h. p.m.

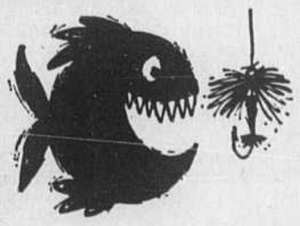

NE VOUS LAISSEZ PAS PRENDRE A VOTRE
IMPOT SUR LE REVENU

Laissez à BLOCK le soin de vous dépanner. Nous découvrirons vos déductions et nous nous assurerons que vous recevrez le maximum. Vous épargnerez du temps, des ennuis et peut-être amplement pour pouvoir acquitter nos frais modiques.

Déclarations complètes $5 et plus

ADVERTISED IN LIFE

GARANTIE
Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci

H&R BLOCK LTEE
Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

OUEST - 486-1942
5785 ouest, rue Sherbrooke près Melrose
5210 boul. Décarie (près D'Isabella)
3645 Wellington Verdun
768 Atwater (au sud St-Antoine)
263-6e avenue Lachine près Notre Dame
1783A Church (près Laurendeau)

Morgan
Dorval "Garden's Centre d'Achat"
Rockland "Ville Mt-Royal"
Centre ville "Carré Philippe"

NORD - 747-1810
919 Décarie St-Laurent
10384 boul. Lalande Roxboro
9299 Pie-IX (près Desgrands Prairies)
27 Des Laurentides Pt Viau
4111 Lévesque Chomedey
10597 boul. St-Laurent (près Bourassa)
2405 Fleury (près Papineau)
119 d'Anjou (Châteauguay) P.Q.
332 De La Madona Mont-Laurier P.Q.

EST CENTRAL - 274-6603
5042 Park (près St-Joseph)
3430 Bélanger (près St-Michel)
1332 Est, Ontario (près Panet)
4818 St-Denis (près Gilford)
7375 St-Hubert (près d'Everett)
5623 Côte des Neiges (près Ste-Cath.)
5235 Bélanger (près de 42e av)
6327 Papineau (près Jean Talon)

LaSalle
1277 Schevchenko (LaSalle)
3555 boul. Taschereau (Gr. Park)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
210 St-Jean (Longueuil)

SUD - 679-4370
2177 Chemin Chambly (Longueuil)
315 Centre d'Achat Laurier St-Lambert)
6670 Est, Sherbrooke (près Langelier)
8928 Hochelaga (près French)
239 St-Jacques St-Jean P.Q.
2005 Girouard St-Hyacinthe P.Q

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
Aucun rendez-vous nécessaire

VOLS CANADA-EUROPE CANADA
Vers l'EUROPE aller-retour à partir de $188
DESTINATIONS Paris Bruxelles-Zurich Madrid-Genève
VOLS aller simple vers l'Europe à partir de $100
S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200

SCRIBEC
45 est, rue Jarry, Montréal
387-2486
XEROX

| Du même original | |
|---|---|
| 3 copies | 11¢ l'unité |
| 4 copies | 9¢ l'unité |
| 5- 10 copies | 8¢ l'unité |
| 11- 16 copies | 7¢ l'unité |
| 17- 30 copies | 6¢ l'unité |
| 31- 40 copies | 5¢ l'unité |
| 41- 80 copies | 4¢ l'unité |
| 81-199 copies | 3½¢ l'unité |
| 200-999 copies | 3¢ l'unité |
| 1000 copies | 2½¢ l'unité |

Format légal et papier couleur: 10% en sus
Réduction à partir de 14"x18"

aussi
DACTYLOGRAPHIE
POLYCOPIE
ADRESSAGE
RÉDACTION
DICTAPHONE

CHEZ VITO
Votre restaurant italien
5412 Côte des Neiges
RÉSERVATIONS: 735-3623

Que faites-vous CE SOIR ?
QUE FAITES-VOUS POUR TROUVER DES IDEES NOUVELLES ?
Que faites-vous aujourd'hui pour développer vos talents les plus importants :
LA VRAIE CONFIANCE EN SOI
(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)
L'ENTHOUSIASME
(Pour vivre pleinement votre vie)
L'ESPRIT DE DÉCISION
(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)
L'ART DES RELATIONS HUMAINES
(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux).
L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE
(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public).
VOUS AUSSI
Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.
Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines
UN SEUL SOIR PAR SEMAINE
Venez assister à une
DEMONSTRATION GRATUITE
Le mardi 8 ou mercredi 9 février à 8 heures p.m. ou samedi matin le 12 février à 10 heures a.m.
au 2850 est, rue Sherbrooke
(coin sud-est de Wurtelle)
dépliants 527-8345
Depuis 1954, plus de 14,000 adultes et plus de 100 compagnies, communautés et associations ont profité de notre cours.

Jean-Guy Leboeuf
Auteur des volumes : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès", et "Grain de Sagesse"
l'institut jean-guy leboeuf
Une filiale de L'Institut de Personnalité Inc.
INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
POUR PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE
EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

# Multi-Media s'est amélioré avec Messier mais pas assez selon les groupes populaires

par Gérald LeBlanc

Il devient de plus en plus clair que la venue de Guy Messier à Multi-Media a été accompagnée d'un retour aux orientations du projet initial, qu'on avait accusé le gouvernement d'avoir trahi dans le programme présenté en novembre dernier.

Toutefois, la crédibilité du projet a été tellement compromise depuis un an qu'il n'est pas du tout certain que le nouveau coordonnateur, même avec tout son charme et l'autorité que lui confère son succès à TEVEC, arrive à regagner la confiance des groupes populaires de Mont réal.

C'est en effet un véritable affrontement qui s'annonce pour les réunions d'information que M. Messier et son équipe tiennent présentement dans la région métropolitaine. En plus des rencontres prévues avec les fonctionnaires des ministères impliqués dans le projet, des réunions d'information se tiendront tous les soirs d'ici le 16 février dans les divers parties de la région métropolitaine.

Seulement une cinquantaine de personnes ont participé à la première de ces réunions qui s'est tenue hier soir à l'école Lanaudière, au 4300 de la rue du même nom. C'était suffisant, toutefois, pour donner une idée de l'opposition et même de l'hostilité auxquelles M. Messier peut s'attendre de la part des groupes populaires.

Les gens ne savent plus qui croire à propos du projet d'éducation pour adultes Multi-Media, le ministre Saint-Pierre, l'ancien coordonnateur M. Moreau et son programme du 20 novembre, ou M. Messier qu'on soupçonne de dire oui à tout et de faire des promesses qu'il ne pourra pas tenir.

Un document publié par le Carrefour des groupes populaires et distribué à la réunion d'hier soir, résume la question en citant à la première page deux textes, l'un de M. Saint-Pierre et l'autre de M. Messier. Au-dessus de ces textes, on peut lire: "Qui dit vrai?"

On avait remis aux participants un texte résumant en trois pages le projet Multi-Media. Il faut admettre que les orientations exprimées dans ces trois feuilles contrastent avec ce qu'on a pu lire dans le document de travail, publié en novembre dernier.

C'est ainsi qu'on y lit à propos de la clientèle visée que le programme Multi-Media s'adresse prioritairement "à tous ceux et celles qui n'ont pas eu suffisamment l'occasion de développer les outils et les habiletés qui sont aujourd'hui essentiels". On mentionne "les petits salariés, les ménagères, les travailleurs des milieux défavorisés et des milieux marginaux, ceux qui ont dû affronter trop tôt le marché du travail, les assistés sociaux, les convalescents, les détenus..."

Un participant à lancer à M. Messier que tout cela était beau mais que les antécédents de Multi-Media l'inquiétaient. "Il y a le projet, a-t-il ajouté, et il y a l'homme, le gouvernement joue la carte de l'homme en te mettant à la tête de Multi-Media".

M. Messier a admis que le document de travail préparé en novembre n'était pas accessible aux gens. Il a avoué que la décision de la Commission administrative de ne pas reconnaître le Comité provisoire que les gens avaient organisé en Abitibi, était une erreur. Il a avoué qu'on aurait dû adopter une démarche respectant plus la base dans la mise sur pied de la commission administrative.

L'hostilité de certains participants était telle qu'il aurait cependant pu tout admettre sans pour autant susciter leur adhésion au projet.

Il faut enfin dire qu'on a souvent l'impression d'assister à une bataille de clans pour défendre les milieux défavorisés, pour parler au nom des "sans voix" qui, eux, sont bien entendu toujours absents.

Au cours de l'après-midi, M. Messier et son équipe avaient rencontré une quinzaine de fonctionnaires des ministères impliqués (affaires sociales, communication, éducation et travail) et de directeurs d'éducation permanente dans les commissions scolaires et les cegeps.

Selon un directeur d'éducation permanente, les projets envisagés par Multi-Media auraient pu être réalisés par les ressources existantes si on leur avait fourni les moyens financiers et la latitude pour le faire. On a cependant à peine effleuré cette question du rapport entre Multi-Media et le système en place. Tous s'entendent cependant pour reconnaître que ce sera un des gros obstacles à surmonter pour Multi-Media.

On a, par contre, longuement discuté des attestations à donner à la fin des projets éducatifs qui seront réalisés au sein de Multi-Media. Devant les contraintes de la société actuelle, il est impossible de voir son expérience et ses connaissances reconnues au niveau des promotions et du salaire, à moins que n'y soit attaché un diplôme formel.

Selon M. Messier, Multi-Media s'efforcera de trouver un moyen de faire reconnaître l'autodidactisme et le développement achevé en dehors des structures formelles. Il ne veut cependant pas axer le projet sur le marché de travail de peur de rééditer le système actuel d'éducation.

Par ailleurs, M. Claude Coupal, qui fut conseiller pédagogique à TEVEC et qui a travaillé depuis à Radio-Québec, a été nommé responsable de la région de la rive-sud. On procède actuellement à l'examen des candidats aux postes d'animateurs. On sait qu'il y en aura quinze par région (Abitibi, Lac-Saint-Jean, Ile de Montréal rive-sud et rive-nord de Montréal).

suites de la première page

## BAIE JAMES

signalent en effet les ingénieurs de l'Hydro-Québec à propos du complexe NBR. "Bassin mieux défini, terrain favorable, roc, moins de risques techniques, coût de construction probablement inférieur au projet NBR", disent-ils en revanche à propos du complexe Eastmain-La Grande.

Signalons en passant qu'il est improbable que les études d'optimisation et les revisions de coûts qui se poursuivront sans interruption, au cours des mois à venir, puissent réduire de beaucoup les estimations préliminaires du projet NBR. Il est, contrepartie, fort possible, qu'il faille bientôt rajuster en hausse les marges d'inflation et de financement de 4.0 et de 8.5 pour cent retenues pour les études préliminaires, à la suite de l'évolution des indices de coût et des taux. d'intérêt; ce qui pourrait rajouter quelques centaines de millions au coût global du projet NBR.

Il existe toutefois une variante du projet NBR qui intégrerait à l'aménagement des trois rivières les plus méridionales celui de la moitié, environ, du bassin de la rivière Eastmain. C'est sans doute l'existence de cette variante qui a permis au premier ministre Bourassa et à son collègue des richesses naturelles d'affirmer, la semaine dernière, qu'il ne restait plus "qu'à choisir par quelles rivières il vaudrait mieux commencer" avant que le chantier de la Baie James ne démarre pour de bon.

Cette variante – appelons-la le projet NBRE – ajouterait 7,000 mégawatts à la puissance installée de l'Hydro-Québec, soit 2,400 de plus que le projet NBR proprement dit. Les groupes électrogènes entreraient en service de 1978 à 1981 (sur une période de quatre plutôt que de trois ans) à raison de 1,500 à 2,000 megawatts par année.

D'après les estimations préliminaires de l'Hydro-Québec,le projet NBRE coûterait un peu plus de $4 milliards, auxquels il faudrait ajouter $950 millions pour le transport de l'énergie. On obtient ainsi un coût global de $5 milliards.

C'est dans la même perspective, en outre, qu'il convient d'examiner l'intérêt qu'il y aurait, pour l'Hydro, de mettre en valeur, à brève échéance, d'autres sites hydro-électriques que les rivières de la baie James. Si l'on exclut la rivière Harricana et les rivières de la Baie d'Hudson, de l'Ungava et de la Côte Nord (dont l'aménagement est tout au moins aussi problématique que celui du bassin de la baie James), il reste trois possibilités:

1) la réserve pompée de Saint-Joachim, dont on pourrait tirer 3,600 mégawatts;

2) Le barrage Outardes 2, capable de développer 454 mégawatts;

3) La centrale souterraine Témiscamingue, dont on évalue le potentiel à 195 mégawatts.

Un programme diversifié de construction de centrales thermiques et nucléaires, ainsi que d'aménagements hydro-électriques "mineurs", soutiennent les services techniques de l'Hydro-Québec, correspondrait bien davantage aux besoins de la régie, d'ici 1980, que la mise en chantier du projet de la baie James, tout en coûtant beaucoup moins cher.

Ce que ces techniciens contestent, c'est donc moins l'utilité du projet NBR (comme de sa variante NBRE) que l'opportunité de l'entreprendre immédiatement et la hâte avec laquelle le gouvernement Bourassa et la Société de développement de la baie James voudrait qu'il soit entrepris.

Quels sont donc, au juste, les besoins énergétiques de l'Hydro-Québec d'ici 1980?

C'est ce que nous essayerons d'établir bientôt.

## LE NPD DÉPENSERA

M. Lewis aura l'avantage d'avoir à sa disposition un avion, ce qui devrait lui permettre de visiter le Canada, d'un bout à l'autre, au moins deux foix au cours de la campagne.

M. Lewis s'en est pris à la seule promesse électorale de M. Trudeau, lors de l'élection de 1968, à savoir une nouvelle législation en ce qui touche les états financiers des partis politiques.

Même si aucune loi ne les y oblige, les néo-démocrates entendent révéler au public les sources de leur financement ainsi que la façon dont l'argent aura été dépensé.

Le chef néo-démocrate a reproché à M. Trudeau d'avoir manqué à sa seule promesse et de ne pas avoir introduit une nouvelle législation en ce domaine. Il sait, toutefois, que M. Trudeau peut encore l'introduire à la prochaine session prévue pour le 16 février.

Le NPD souhaiterait l'imposition de limites raisonnables aux dépenses électorales de chacun des partis ainsi que le dévoilement des sources de financement.

Au cours de la fin de semaine prochaine, les néo-démocrates qui détiennent des sièges dans les législatures provinciales se rencontreront à Regina pour discuter de la prochaine campagne électorale, ainsi que pour tenter de déterminer comment les provinces peuvent empêcher l'économie canadienne de glisser entre des mains étrangères.

## CALME PLAT

Contrairement a ce qui avait été écrit précédemment, les cuisiniers sont demeurés à leurs fourneaux et les repas ont été servis aux heures habituelles dans les prisons.

Pour se faciliter le travail, les autorités des établissements de détention ont décidé de libérer prématurément une centaine de détenus qui purgeaient des sentences de courte durée. Le président du Conseil central de Montréal des syndicats nationaux, M. Michel Chartrand, qui devait être libéré mercredi, a donc pu quitter la prison de Bordeaux hier.

Pour la durée des journées d'étude, les visites aux prisonniers sont suspendues, de même que les transferts de prévenus vers les tribunaux.

Un porte-parole des gardiens de prison a affirmé hier que les prisonniers pourraient se déchaîner si nous devions être remplacés temporairement dans nos fonctions par des agents de la Sûreté du Québec.

Dans la journée, le président de l'Association provinciale des policiers provinciaux, M. Guy Magnan, a fait savoir que les membres de la SQ n'avaient pas l'intention de remplacer les agents de la paix en journée d'étude et qu'au contraire ils n'étaient pas indifférents au conflit qui les oppose au gouvernement.

## LA PRESSE

Suite de la page 3

La nouvelle convention supprime dans le texte toute référence locale et étend donc la reconnaissance syndicale à tout travail de composition tel que défini dans une autre clause, quel que soit le lieu d'exécution.

A propos de la juridiction sur le travail de composition précisément, le syndicat a conservé là-dessus ses droits acquis. Il exigeait en outre que ses membres soient seuls autorisés à manoeuvrer deux appareils électroniques (OCR et CRT) que La Presse compte installer sous peu et qui sont une sorte de prolongement du travail typographique traditionnel.

Le syndicat a gagné la juridiction sur ces appareils, à deux exceptions pres: d'autres que les typographes pourront y travailler à la transcription des annonces classées et du magazine Télé-presse;

En échange de cette concession, l'employeur accordera la semaine de quatre jours à l'équipe de nuit dès que ces appareils seront installés. Selon un porte-parole du syndicat, c'est là un précédent dans l'industrie nord-américaine de l'information écrite.

Les parties ont convenu également de limiter aux dépêches de La Presse canadienne et aux cotes de la Bourse, l'entrée d'informations sur rubans perforés, de manière à conserver aux typographes la juridiction sur cette partie de leur travail.

Quant à la sécurité d'emploi, qui a fait l'objet de négociations serrées jusqu'à la dernière minute, l'employeur s'interdit toute mise à pied durant les quatre premiers mois de la convention. Le syndicat craignait qu'une reprise lente du travail à La Presse se traduise en son sein par des mises à pied.

Pour le reste, les typographes jouissent de la clause générale de sécurité d'emploi, commune aux onze syndicats, qui protège les employés contre toute mise à pied consécutive à des changements technologiques, à des transformations dans les procédés d'opération, à l'octroi de contrats à forfait (que redoutaient spécialement le personnel d'entretien et les distributeurs) ou l'exécution hors de l'entreprise d'un travail pour le compte de La Presse.

Au sujet des droits de gérance, les typographes ont acquis le maintien du statu quo: ils ne reconnaissent pour seule autorité au travail que leurs contremaîtres syndiqués.

Les typographes conservent enfin leurs cinq classes d'emploi, que La Presse, soucieuse de polyvalence, voulait réduire à deux.

Dans le cadre des conditions de retour au travail, le syndicat a accepté de diminuer les sanctions qu'il projetait d'imposer aux contremaîtres syndiqués demeurés en fonction après le lock-out. Chaque contremaître devra néanmoins payer une cotisation spéciale de $250.

## JEUNESSE

Suite de la page 3

provinces seront invités à participer à ce programme selon des modalités qui n'ont pas encore été définies.

Outre les personnes déjà mentionnées, les autres membres du conseil d'administration sont Me Bernard Morris Alexander, Harold Baker, Gaétan Daoust, Léon Dion, le juge Guy Guérin, John Holmes, William Neville, A. S. McClean, R. C. Pratt et Mme Livia Thur. M. Yvan Joly est le chargé de recherches de l'organisme dont le siège social est situé à Montréal mais qui a aussi établi des secrétariats régionaux à Edmonton, à Toronto et à Moncton.

M. Champagne qui est, avec M. Hébert, le principal artisan du projet, tient à souligner que "Jeunesse Canada-Monde" ne doit pas être confondu avec d'autres mouvements de jeunes qui se consacrent à la coopération internationale dans les pays du tiers-monde, comme le "Peace Corps", américain, le SUCO canadien où les "Volontaires de la paix" en France.

Il s'agit plutôt, dit-il, d'une expérience originale d'éducation et d'échange culturel centrée sur la vie en petits groupes, le voyage, le travail manuel et l'initiation à la culture des pays d'échange où se déroulera une partie du programme. Ce n'est pas un programme d'assistance, ni un programme de tourisme, ni un programme de propagande. La coopération dont il est ici question devra s'exercer dans les deux sens. On y voit surtout une occasion pour les jeunes de "tenter une expérience d'éducation à l'air libre, centrée sur la vie", et dégagée de tout contexte scolaire ou universitaire. Ce sont là des objectifs auxquels les pays d'échange ont souscrit avec enthousiasme, affirment MM. Hébert et Champagne.

A l'étranger, les jeunes Canadiens devront s'intégrer à des projets déjà en voie de réalisation dans diverses régions des pays de séjour, mais principalement dans les régions rurales. Des travaux précis seront exécutés: plantations, culture agricole, aménagement ou entretien de centres de jeunes, creusage de puits, fouilles archéologiques, exploration de ressources et de traditions culturelles types, participation à des programmes de développement social.

Pourront se porter candidats les citoyens canadiens âgés de 16 à 20 ans mais les étudiants devront avoir complété le secondaire, du moins pour l'expérience 1972-73; les travailleurs devront avoir une neuvième année; les mineurs devront obtenir l'autorisation de leurs parents. Les jeunes intéressés peuvent dès maintenant demander le prospectus et une fiche d'inscription en écrivant à "Jeunesse Canada-Monde", 1750 rue Saint-Denis. (Tél.: 842-5867). La date-limite est fixée au 9 mars.

## LES TRIBUNAUX

Suite de la page 3

D'autre part, les appels de Vallières quant aux verdicts et aux sentences qui ont déjà été prononcés contre lui depuis 1969, ils seront entendus dès ce mois-ci en cour d'appel. C'est ce qui a été précisé, hier à l'audition du rôle de la cour d'appel. Vallières en appelle d'une sentence de 7 mois pour trois outrages au tribunal qui auraient été commis en avril 71 devant le juge Bélanger. Il se pourvoit également en appel d'un verdict de culpabilité et d'une sentence de 30 mois de prison pour homicide involontaire, sentence qui lui avait été imposée par le juge Paul Miquelon, le 18 décembre 1969.

Enfin Vallières devra se présenter le 6 mars prochain, à l'ouverture de la seconde session de 1972 des assises pour connaître la date de son procès pour incitation au meurtre et à l'enlèvement. Cette accusation est fondée sur des écrits de Vallières dont certains remontent à 1968.

Dans une interview accordée au Devoir hier soir, M. Vallières a déclaré que, si le projet conçu avec le Conseil de développement social de Mont-Laurier se réalise, il commencera normalement à travailler au service de cet organisme à compter du lundi, 14 février, M. Vallières a cependant tenu à préciser que le Conseil de développement social n'avait encore, hier après-midi, pris aucune décision définitive dans son cas.

Approché par des responsables du Conseil de développement social à la suite d'une émission de Format 30 au cours de laquelle il fut interviewé dans les jours qui suivirent son retour de clandestinité, M. Vallières s'est rendu à Mont-Laurier une première fois le dimanche, 30 janvier, afin d'examiner avec les intéressés la possibilité d'une collaboration à un projet communautaire pour lequel le Conseil de développement a reçu la garantie d'une subvention fédérale. Au cours de cette rencontre, M. Vallières a informé le Conseil qu'il était disposé à accepter l'invitation que celui-ci lui a faite, mais à condition de ne toucher d'autre rémunération que le remboursement de ses frais de déplacement et de séjour. "Je connais le taux élevé du chômage à Mont-Laurier, nous a déclaré M. Vallières, et je tiens à ce que les sommes reçues du gouvernement bénéficient le plus possible aux citoyens de la région".

M. Vallières a dit déplorer vivement l'utilisation à des fins politiques qu'on a commencé, dans certains milieux, à faire de cette histoire. Il a catégoriquement nié que les services de l'assurance-chômage aient eu quoi que ce soit à voir avec l'invitation qui lui est venue des responsables du Conseil de développement social de Mont-Laurier. "Je tiens, a-t-il conclu, à ce que les sommes déboursées pour le projet auquel on veut m'associer ne servent en aucune manière à promouvoir des intérêts politiques mais contribuent exclusivement à la réalisation des fins voulues par les citoyens de Mont-Laurier.

## LE PROCÈS

Suite de la page 3

berté", au sens où l'entendent les membres de l'ONU et demande le statut de prisonnier de guerre tel que décrit par la Convention de Genève.

Le juge Marquis a dit qu'il entendrait les arguments de la défense à ce sujet, mercredi, et qu'il rendrait jugement jeudi matin.

Etant donné ces délais, il a renvoyé les quelque 90 candidats jurés chez eux jusqu'à lundi prochain. Il semble que la défense présentera plusieurs requêtes préliminiares et que ce procès sera particulièrement long. Parmi les nombreux curieux qui ont envahi la cour du 6e étage de l'édifice de la SQ, hier, se trouvait Me Christian Revon, juriste français, délégué de l'Association internationale des juristes démocrates, de la Fédération internationale des droits de l'homme et du Mouvement d'action judiciaire français. Me Revon est ici à titre d'observateur et il est l'invité du Mouvement de défense des prisonniers politiques québécois.

La Couronne est représentée par Me Marcel Beauchemin, assisté de Me Guy Dupré.

# Loubier présentera un bill obligeant les syndicats à justifier leurs dépenses

QUEBEC (par G.L.) – Le chef d'Unité-Québec souhaite qu'une loi oblige les syndicats à produire des rapports financiers détaillés.

M. Gabriel Loubier insiste à nouveau sur la création d'une commission d'enquête pour étudier les opérations financières des trois centrales syndicales, FTQ, CSN et CEQ. Il en a discuté avec le premier ministre, qui étudie la question.

"D'autre part, dit-il dans un communiqué de presse, dépendant des circonstances, je me propose de soumettre personnellement un projet de loi dès la reprise de la prochaine session pour obliger, par législation, les syndicats à produire des rapports financiers détaillés."

La session débutera le 7 mars à Québec. Pour ce faire, le chef d'Unité-Québec s'inspirera largement de la loi américaine intitulée: "Labor Management Reporting and Disclosure Act", qui oblige les syndicats et les employeurs, de même que certains fondés de pouvoir à rendre compte de façon détaillée de leurs opérations financières. Toutes ces informations sont accessibles au public.

M. Loubier a dit la semaine dernière que les trois centrales percevaient au-delà de $25 millions en cotisations syndicales. Il soutient maintenant qu'il s'agit plutôt de $35 millions annuellement. Il ajoute aussitôt que les syndiqués ne doivent pas être exploités par leurs chefs syndicaux, pas plus que par l'Etat ou leur employeur. A son avis, les hommes politiques ont "le devoir de protéger les travailleurs eux-mêmes contre toutes sortes d'exploitations, d'où qu'elles viennent".

Il s'en prend ensuite aux présidents de la CSN et de la FTQ, et au secrétaire général de la FTQ.

A ce jour, MM Pepin, Laberge et Daoust ne m'ont répondu que par des insultes, des insinuations, des accusations. Mais aucun d'eux n'a cru bon de se prononcer publiquement sur la création éventuelle de cette commission d'enquête et surtout sur les différents points que j'ai soumis le 1er février.

Après avoir fait parvenir une demande officielle et détaillée au ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, après m'être entretenu avec le Premier ministre à ce sujet, j'insiste à nouveau pour que cette commission d'enquête soit créée le plus rapidement possible...

# Le débrayage des techniciens n'affecte pas le trafic aérien

OTTAWA (CP) – La circulation aérienne commerciale était normale hier aux aéroports canadiens, en dépit de la grève des 2,200 techniciens en électronique à l'emploi du gouvernement fédéral.

Si la grève devait se prolonger, on craint qu'elle n'ait des effets sur la circulation aérienne, 800 des grévistes étant affectés aux travaux d'entretien des appareils électroniques utilisés dans les tours de contrôle des aéroports.

Dès la fin de la première journée de grève, les leaders syndicaux ont exprimé leur mécontentement au sujet de la façon dont 486 membres du syndicat sont affectés par le gouvernement au maintien des tâches essentielles.

Ces 486 électrotechniciens ont été choisis selon une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et le local 2228 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité pour assurer les services essentiels aux installations aéroportuaires et maritimes.

Des 2,200 techniciens en grève, la majorité, soit 800 environ sont à l'emploi du ministère des transports.

Les autres techniciens sont à l'emploi de divers autres ministères.

Les négociations entre le syndicat et le Conseil du trésor doivent reprendre demain à 13 heures, en présence de M. Gordon Simmons qui agit en qualité de médiateur.

Selon des porte-parole du syndicat et du ministère des transports, la grève n'aura pas d'effets immédiats sur le trafic aérien au Canada et les principaux aéroports du pays, Montréal, Toronto, Edmonton et Calgary, n'ont pas signalé hier de ralentissement de leurs services.

Le porte-parole syndical a par contre laissé entendre qu'une grève prolongée pourrait réduire de 60% le trafic aérien dès que des instruments électroniques seront déréglés et qu'ils nécessiteront un entretien.

Un porte-parole d'Air Canada a précisé que les départs vers l'extérieur du Canada seraient particulièrement touchés.

A la tour de contrôle de l'aéroport international de Montréal un porte-parole a expliqué que la situation se compliquerait dès que l'équipement serait déréglé. Les techniciens se chargeront de réparer les appareils de radar utilisés dans les décollages et atterrissages mais ne toucheront pas aux instruments de guidage des avions.

Le président de l'Association canadienne de contrôle du trafic aérien, M. J. R. Campbell, a prié les membres de l'Association de faire preuve d'une grande prudence dans l'utilisation d'appareils électroniques qui n'ont pas été entretenus.

Si les appareils électroniques ne sont pas entretenus comme ils doivent l'être, a expliqué un porte-parole de l'Association, les contrôleurs ne devront plus utiliser les radars pour localiser les avions.

La grève des techniciens en électronique ne touchera pas que les aéroports. L'émission de permis de radiodiffusion pour les postes mobiles sera interrompue durant la grève.

Les techniciens voudraient voir leurs salaires se rapprocher de ceux des contrôleurs de l'air, qui à la suite d'une grève récente, ont obtenu des augmentations portant le maximum à $18,600 par an.

Les salaires des techniciens atteignent actuellement un maximum de $16,332. La semaine dernière, les électrotechniciens ont rejeté le rapport de la commission de conciliation qui recommandait pour un technicien de grade EL-4, par exemple, une augmentation de 15.5% répartie sur 28 mois. Le salaire maximum des techniciens de ce grade se chiffre par $10,000 par année.

# Allocations familiales et sécurité du revenu

Suite de la page 5

Pour atteindre ces objectifs, des modifications doivent être apportées au système actuel de sécurité du revenu de façon qu'il présente les trois caractéristiques suivantes: 1– qu'il soit intégré dans sa conception, c'est-à-dire que l'orientation de chacune des mesures qui le composent soit définie en fonction d'objectifs communs d'où découlent des priorités qui tiennent compte à la fois de la capacité de l'économie et de l'ensemble des besoins des familles et des personnes seules; 2– qu'il prévoie trois paliers de prestations, soit les allocations familiales, les allocations sociales et les assurances sociales, les premières servant de charnière aux deux autres; 3 – qu'il soit enfin orienté vers la prévention sociale et la réintégration dans le marché du travail, d'où la relation étroite et la collaboration qui doivent exister entre les services de main-d'oeuvre et ceux qui sont responsables de la politique de sécurité du revenu. Cette collaboration doit déboucher sur des relations de complémentarité qui conduisent par exemple, grâce à la sécurité du revenu, à une utilisation plus élevée des programmes de réadaptation et de reclassement, ce qui, à plus ou moins long terme, représente pour les travailleurs le moyen le plus sûr d'améliorer leur revenu.

C'est dans le contexte général de cette nouvelle politique de sécurité du revenu qu'il faut situer le Régime des allocations familiales proposé par le Québec. Aussi on ne doit pas l'envisager de façon isolée ou à partir des objectifs qui ont présidé à son établissement, et qui, quoique valables, ne concordent plus avec les exigences de la situation actuelle.

**Demain; La philosophie et les objectifs du bill 286.**

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

**LA DEMANGEAISON Faisait Souffrir Cette Femme**

*"J'ai passé 9 ans à me gratter sans cesse. J'ai souffert jusqu'à ce que je trouve un merveilleux médicament qui me procura un bienfaisant soulagement."*

Les personnes souffrant de démangeaison rectale, vaginale ou sous les bras, d'irritations, de desquamation et d'eczema utilisent une formule appelée BICOZENE qui enraye le tourment de la démangeaison rapidement. Ce fameux médicament en crème combat les bactéries irritantes, soulage la sensation de brulure en calmant doucement les tissus enflammés. Elle calme les nerfs et le besoin de se gratter cesse; une douce chaleur naturelle vous pénètre. Pour un soulagement bienfaisant, procurez-vous BICOZENE dès aujourd'hui chez votre pharmacien.

abonnez-vous
MONTRÉAL
876-8066
QUÉBEC
657-2435
le magazine québécois d'actualité scientifique en vente partout
1 an – 8 numéros: $3

# informations internationales

*Les négociations commerciales*

## La France demande la réciprocité

BRUXELLES, Communautés européennes (AFP) – Pour accepter le texte de l'accord CEE. – Etats-Unis sur les "problèmes commerciaux à court terme", auquel ont abouti vendredi dernier M. William Eberle et la Commission européenne, les deux négociateurs, la France demande à ses cinq partenaires du Marché commun d'adopter une "déclaration unilatérale" demandant aux Etats-Unis de faire jouer comme prévue, la réciprocité des concessions.

Cette position a été prise hier après-midi à Bruxelles, au cours de la réunion du comité des représentants permanents des Six, par le représentant du gouvernement français.

Quand les Six avaient accepté le principe des négociations avec les Etats-Unis, il avait été entendu que celles-ci respecteraient l'équilibre des concessions de part et d'autre. Or la semaine dernière les Six ont fait aux Etats-Unis des concessions sur le stockage du blé et les oranges, et la Commission européenne qui négociait pour la Communauté a accepté finalement de conclure avec les Etats-Unis sans obtenir autre chose qu'une déclaration de portée très générale valable pour l'avenir et non pour les négociations actuelles.

La France demande donc à ses partenaires, dont certains ont tendance à penser, comme Washington, que la "contrepartie" américaine est fournie par la dévaluation du dollar et la suppression de la surtaxe à l'importation, d'adopter une déclaration unilatérale très courte, dans laquelle la CEE déclarerait compter que les Etats-Unis "faciliteront l'accès sur le marché américain d'un certain nombre de produits communautaires".

Les partenaires de la France n'ont pas encore donné leur réponse. Le comité des représentants permanents se réunira donc de nouveau à ce sujet aujourd'hui.

Les autres réserves que la France avait déposées la semaine dernière sur le texte de l'accord ont été levées. Mais le texte ne sera formellement accepté par Paris que lorsque cette affaire de la "réciprocité" des concessions sera réglée.

CHILI

## *Les mineurs de "El Teniente" demandent une hausse de 55%*

SANTIAGO Chili (AFP) – Les dix mille travailleurs de "El Teniente", la plus grande mine de cuivre souterraine du monde, ont décidé de demander une augmentation de salaire de 55%, apprenait-on hier à Santiago.

La mine "El Teniente", qui produira 200.000 tonnes de cuivre cette année, appartenait à la société américaine Kennecott Corporation et a été nationalisée au mois de juillet 1971.

Les travailleurs de "Chuquicamata", l'ancienne Anaconda, qui est la plus grande mine à ciel ouvert du monde, avaient demandé à la fin de l'année 1971 (au moment de la visite de M. Fidel Castro au Chili), une augmentation de 60%, qui fut considérée excessive par le gouvernement. Les syndicats se contenterent finalement d'une augmentation de 33%.

## Buenos Aires va reconnaître Pékin

BUENOS AIRES (AFP) – La décision du gouvernement argentin d'établir des relations diplomatiques avec la république populaire de Chine, annoncée officiellement hier, a été surtout motivée par des raisons économiques, estiment les observateurs.

Les négociations entre les gouvernements argentin et chinois avaient commencé l'été dernier à Bucarest et se sont déroulées sans difficultés jusqu'au grand débat aux Nations unies sur l'entrée de la Chine populaire dans l'organisation internationale. Par la suite, l'Argentine, qui était en faveur de l'entrée de la Chine à l'ONU, vota au dernier moment pour le projet de résolution américain qui, s'il avait été adopté, aurait retardé d'au moins un an l'admission de la Chine. Dans certains milieux politiques, on croit d'ailleurs savoir que le gouvernement argentin avait reçu des autorités américaines des assurances de crédits par différents organismes internationaux, en contrepartie de ce revirement.

## *Nouvelles tribulations pour l'intelligentsia tchécoslovaque*

par Claudine Canett, de l'AFP

PRAGUE – Une atmosphère pesante et tendue règne en ce moment à Prague après la dernière vague d'arrestations opérées il y a une semaine et qui, cette fois, vise principalement les membres de l'intelligentsia libérale de 1968 qui se sont refusés jusqu'à présent à s'aligner sur la politique de M. Husak.

On se demande en effet s'il ne faut pas voir dans ces vagues successives d'arrestations – il y en a eu trois depuis le mois de novembre – le début d'une véritable "chasse aux intellectuels" qui sera vraisemblablement suivie de nombreux procès.

Il semble en tout cas que les dirigeants tchécoslovagues, après avoir vainement tenté de persuader les membres de l'intelligentsia d'abandonner leurs positions "contre-révolutionnaires", "anti-socialistes" et "opportunistes de droite" et de regagner le gron de l'orthodoxie marxiste-léniniste pro-soviétique, soient décidés à passer à la manière forte.

Certes, on continue à affirmer en toutes occasions qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas en Tchécoslovaquie de "procès politiques" semblables à ceux des années cinquante, mais on souligne aussi avec de plus en plus de force que ceux qui "violent la loi tchécoslovaque" ne doivent espérer aucune indulgence. Or, le code pénal tchécoslovaque est riche en articles passe-partout – tels ceux qui traitent des crimes de "subversion de la république" ou d "incitation" (sans préciser à quoi) – dans lesquels on peut faire entrer n'importe quelle expression de désaccord avec le régime, verbale ou écrite, individuelle ou collective.

On ignore lesquelles de ces accusations – ou éventuellement d'autres encore – seront retenues contre les victimes des deux premières vagues d'arrestations et contre ceux parmi les derniers arrêtés qui n'ont pas encore été remis en liberté. Parmi ces derniers figurent notamment les historiens Karel Partosek et Karel Kaplan, dont on était sans nouvelles encore en ce début de semaine. En revanche plusieurs autres personnalités de l'intelligentsia arrêtées il y a huit jours – les philosophes Karel Kosik, Sam Samalik et Lubomir Sochor, le fils de l'ancien secrétaire général du parti Rudolf Slansky, le peintre Jindrich Hegr – ont été libérées quelques jours plus tard.

La police, semble-t-il, recherche parmi les intellectuels de l'opposition ceux qui rédigeaient et diffusaient un journal clandestin intitulé "Mensuel politique" et qui circulait sous le manteau à Prague sous forme de feuilles dactylographiées, suivant la formule du "samizdat" soviétique.

Mais d'autres menaces pèsent encore sur les membres de l'intelligentsia libérale du "printemps de Prague": en effet la condamnation la semaine dernière du journaliste Jiri Lederer à deux ans de prison pour trois articles écrits en 1968 laisse entrevoir la possibilité d'envoyer ainsi en prison, avec quatre ans de retard, tous ceux qui exprimèrent à l'époque de M. Dubcek des opinions "diffamatoires" ou "subversives".

*La rencontre cheikh Mujib-Mme Gandhi*

## Les troupes indiennes évacueront le Bangla Desh dans moins de trois mois

CALCUTTA (AFP) – Les troupes indiennes évacueront le territoire du Bangla Desh dans un délai de moins de trois mois, a indiqué hier à l'AFP une personnalité indienne informée des entretiens au sommet qui viennent de se dérouler à Calcutta entre Mme Indira Gandhi et le cheik Mujibur Rahman.

Le gouvernement indien souhaite que ses forces se retirent de l'ex-Pakistan oriental le plus tôt possible, précise-t-on de même source, et, à l'issue des conversations Gandhi-Mujibur, il semble que l'évacuation pourra commencer dans deux mois environ.

La première rencontre au sommet indo-bengalie depuis l'indépendance du Bangla Desh, dimanche et hier, à Calcutta sera clôturée aujourd'hui par la publication d'une "déclaration commune", document dont il faut noter, observe-t-on de source autorisée, qu'il est beaucoup plus important qu'un communiqué, mais qu'il n'atteindra pas cependant le stade du pacte ou traite attendu dans certains milieux.

Mme Indira Gandhi aurait fait connaître au premier ministre du Bangla Desh son désir de se rendre ultérieurement à Dacca afin de participer à la signature d'un traité d'amitié et de coopération entre l'Inde et le Bangla Desh. Rappelant dans ses grandes lignes le traité conclu en août dernier entre l'Inde et l'Union soviétique le chef du gouvernement indien aurait ajouté, cependant, que la mise au point d'un tel accord exige de longues préparations et qu'au surplus, il serait prématuré de conclure un traité alors que les forces indiennes se trouvent encore au Bangla Desh.

Selon des indications recueillies de même source, la question de l'attitude des pays qui n'ont pas encore reconnu le Bangla Desh, en particulier de la Chine et des Etats-Unis, a été examinée en détail au cours des entretiens Gandhi-Mujib.

● WASHINGTON (AFP) – Le rapport de politique étrangère du président Nixon, appelé aussi "message sur l'état du monde", sera rendu public en même temps qu'il sera remis au Congrès demain midi, a annoncé, hier, la Maison Blanche. La publication de ce volumineux document annuel sera précédée de deux explications de texte.

## *Moshé Dayan à Washington*

WASHINGTON (AFP) – Le général Moshé Dayan, ministre de la défense d'Israël, est arrivé à Washington pour avoir une série d'entretiens sur l'aide militaire des Etats-Unis à Israël et sur la réouverture du canal de Suez.

Le général Dayan est venu principalement pour avoir pendant une semaine à travers les Etats-Unis une série de conférences avec les dirigeants de "l'United Jewish Appeal" sur le soutien financier des communautés juives américaines à l'Etat israélien. En fin de matinée hier le ministre a été reçu par le secrétaire à la défense Melvin Laird qui avait organisé pour lui un déjeuner de travail au Pentagone. La question des nouvelles livraisons de chasseurs bombardiers supersoniques "Phantom" et de chasseurs "Skyhawks" à Israël devait être l'objet principal de cet entretien.

Dans l'après-midi le général Dayan devait se rendre au département d'Etat pour y discuter avec M. William Rogers et le secrétaire d'Etat adjoint, M. Joseph Sisco des perspectives de négociations indirectes entre l'Egypte et Israël sur la réouverture du canal.

## 560 raids sur la RDV

HANOI (AFP) – L'aviation américaine a effectué 560 raids au-dessus du Nord-Vietnam, au cours du mois de janvier, affirme la commission d'enquête sur les crimes de guerre, dans un rapport publié hier à Hanoï. Trois raids de reconnaissance ont été également effectués sur Hanoï et deux sur Haiphong.

Au cours de cette même période, on compte 34 "réactions de protection" contre 108 pour toute l'année 1971, soit une augmentation de 300% par rapport à janvier 1971, ajoute la commission. L'aviation tactique, précise encore la commission, a effectué 138 raids de bombardements qui touchèrent les provinces de Quang Dinh, Ha Tinh, Nghe Anh, entre les 19ème et 17ème parallèles, Hoa Binh, la région de Hanoï et celle proche de la frontière chinoise.

Les B-52 ont entrepris des bombardements en tapis dans le secteur de Hung Lap. La septième flotte a ouvert le feu, précise enfin la commission, sur des flottilles de pêcheurs dans la région de Dien Ghau, province de Nghe Anh, faisant 9 morts et 7 blessés.

## La 6e flotte US aura un port d'attache en Grèce

WASHINGTON (AFP) – Les Etats-Unis et la Grèce sont parvenus à un accord de principe sur l'établissement d'un port d'attache pour les unités de la sixième flotte américaine au Pirée, a annoncé hier le département d'Etat.

Cet accord, qui entrerait en application dès cette année, tient compte du développement des activités de la flotte soviétique en Méditerranée orientale, indique-t-on dans les milieux officiels.

M. Charles Bray, porte-parole du département d'Etat, a précisé que l'accord de principe avait été conclu à Athènes il y a quelques jours et que des discussions techniques étaient actuellement en cours entre l'ambassadeur des Etats-Unis M. Henry Tasca et le gouvernement grec pour mettre au point les détails du projet.

Il est envisagé qu'au moins un des porte-avions de la sixième flotte et ses navires de soutien aient désormais leur port d'attache permanent au Pirée, ce qui impliquera que 3,500 ressortissants américains (les marins et leurs familles) résideront en Grèce.

M. Bray a expliqué que la principale raison ayant conduit les Etats-Unis à rechercher l'installation d'un port d'attache en Grèce était d'ordre économique. Actuellement, les bâtiments de la sixième flotte opérant en Méditerranée orientale doivent rentrer aux Etats-Unis au moins tous les six mois afin de permettre aux équipages d'être réunis avec leurs familles. Avec un port d'attache au Pirée, le "tour de service" en Méditerranée orientale pourra être prolongé jusqu'à deux ans, ce qui représente une économie certaine pour la marine.

M. Bray a cependant reconnu que des considérations stratégiques, et en particulier l'accroissement de la présence navale soviétique en Méditerranée avaient milité en faveur de l'établissement d'un port d'attache en Grèce.

La sixième flotte américaine possède déjà un port d'attache à Gaete, au nord de Naples.

Les Etats-Unis ont informé leurs alliés de l'OTAN de leur initiative, mais n'ont pas eu à obtenir leur accord étant donné que la sixième flotte est indépendante des activités navales de l'organisation atlantique, explique-t-on au département d'Etat. Le gouvernement Nixon n'aura sans doute pas non plus à obtenir l'approbation du Congrès puisque l'accord avec la Grèce ne prendra pas la forme d'un traité mais seulement d'un arrangement entre la marine américaine et la marine grecque.

M. Bray a repoussé d'avance les critiques selon lesquelles l'établissement d'un port d'attache de la sixième flotte au Pirée était une nouvelle forme de soutien américain au régime militaire grec.

Il a rappelé que le gouvernement Nixon avait fréquemment exprimé sa déception devant la lenteur d'un retour aux institutions démocratiques en Grèce. "Nous pouvons exprimer notre point de vue sur le système idéologique et social des autres pays, mais nous devons traiter avec le monde comme il est, a-t-il ajouté. En dernière analyse, nous devons toujours tenir compte des intérêts de notre sécurité et de celle de nos alliés".

## Waldheim se rendra à Pretoria

NATIONS UNIES (AFP) – Au cours d'une conférence de presse donnée à l'impromptu, le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a déclaré hier qu'il avait la ferme intention ainsi que le devoir de se rendre en Afrique du Sud pour y conférer avec les dirigeants de Pretoria sur la question de la Namibie.

M. Waldheim a précisé que la résolution sur la Namibie adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa réunion à Addis Abéba avait été le résultat le plus important de cette réunion et constituait une véritable "percée" (Breakthrough) dans la recherche d'une solution de la question du Sud-Ouest Africain. Cette résolution, a dit M. Waldheim, donne mandat au secrétaire général d'entrer en contact avec les autorités sud-africaines.

M. Waldheim, a révélé que, dans un récent débat au parlement sud-africain le premier ministre, M. Vorster avait déclaré, en évoquant la résolution du Conseil de sécurité, que le secrétaire général des Nations unies serait le bienvenu en Afrique du Sud. M. Waldheim a indiqué qu'il se mettrait immédiatement en contact avec le gouvernement sud-africain pour mettre au point les dates et les modalités de son prochain voyage à Pretoria.


Offre Spéciale!

COMPLETS faits sur mesures à un prix avantageux

Pour un temps limité, obtenez un magnifique complet taillé selon vos propres mesures pour beaucoup moins que pour un vêtement prêt à porter. En vente pour seulement $109. (complet 2 mcx.).

Ouvrez un compte Max Beauvais dès aujourd'hui.

Max Beauvais de la rue st-jacques

385 RUE ST-JACQUES • 288-9261

(A quelques pas de la station Métro Square Victoria) Stationnement gratuit: coin St-Pierre et Notre-Dame

VOLS TRANSATLANTIQUES VERS L'EUROPE

À partir de $160 aller-retour

Départs pour: Paris - Genève Zurich - Bruxelles - Amsterdam Francfort - Londres

Aussi vols aller simple vers l'Europe et de l'Europe à partir de $100.

ACAPULCO $175 aller et retour

Liste des vols sur demande

W-W-H-C (CLUB VACANCES)

1411 ave Crescent, Suite 504 Montréal 107, (514) 849-1159 et 849-6522

PENSIONNAT "LES MELEZES"

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

393, rue de Lanaudière Joliette

– cours élémentaire pour garçonnets et fillettes;
– internat de semaine pour fillettes seulement;

Information 753-7568

TOUS NOS REMERCIEMENTS

Le 27 janvier un grave incendie prenait naissance dans l'immeuble appartenant à Yale Properties, qui abrite notre siège social au 1210 ouest, rue Sherbrooke. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont si généreusement prêté leur concours au moment de la catastrophe et par la suite. Nous désirons remercier plus particulièrement :

Le Service des Incendies de la ville de Montréal
Le Service de Police de la ville de Montréal
Le Personnel de la ville de Montréal
L'Hôpital Général de Montréal
L'Hôpital Royal Victoria
L'Hôtel Ritz Carlton
L'Hôtel Berkeley
La Banque Canadienne Impériale de Commerce (succursale Sherbrooke et de la Montagne)
Les jounaux, postes de radio et de télévision de Montréal,
et les nombreux autres, dont beaucoup restent anonymes, qui ont offert leur aide bénévole.

Nous nous devons de faire une mention spéciale des employés de notre siège social. Selon les termes du Directeur du Service des Incendies, René Plaisance: "Tout le monde était calme, et c'est ce qui a sauvé des vies."

AIR LIQUIDE CANADA LTEE

adresse temporaire :

1270 ouest, rue Sherbrooke, Montréal - Téléphone 842-5431

## Plafond aux dépenses électorales: $0.1 par électeur

WASHINGTON (AFP) – Le président Nixon a signé hier une loi instituant divers contrôles sur le financement des campagnes électorales aux Etats-Unis. Elle entrera en vigueur dans 60 jours, peu après les premières élections primaires en vue du scrutin présidentiel du 7 novembre prochain, mais avant les conventions démocrate (en juillet) et républicaine (en août).

La nouvelle loi fixe un plafond de 10 cents par électeur pour les frais de location de tout moyen de communication de masse (télévision, radio, journaux, magazines, affichage et téléphone) encourus par quelque candidat que ce soit ou en son nom.

Les Américains en âge de voter en novembre seront 140 millions, ce qui signifie que M. Nixon et son rival démocrate auront le droit de dépenser chacun 14 millions de dollars pour leur campagne dans les deux ou trois mois précédant le scrutin d'élections générales.

## *Des lois spéciales pour faire face aux grandes grèves?*

WASHINGTON (AFP) – Les Etats-Unis devront avoir recours prochainement à des lois spéciales pour faire face aux grandes grèves qui paralysent l'économie américaine et contenir les accords de salaires inflationnistes, a déclaré hier le secrétaire au travail, M. James Hodgson.

M. Hodgson, qui s'adressait à la conférence de la Maison-Blanche sur le monde industriel des années 1990, estime que le système actuel de négociation des conventions collectives est "sérieusement menacé". Alors que les syndicats arrivent à se mettre à l'abri des conséquences des grandes grèves qu'ils déclenchent, c'est le public qui en pâtit, a dit le secrétaire au travail qui reproche aux accords de salaires signés ces dernières années "d'alimenter l'inflation en accordant des avantages supérieurs aux gains de productivité".

C'est pourquoi, a expliqué M. Hodgson, des changements devront être trouvés à cette situation dans les prochaines années, "dans le sens de l'intérêt du public et non des intérêts privés".

# PETITES ANNONCES DU DEVOIR

**PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES**
**844-3361**
- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

**Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.**

**PETITES ANNONCES ENCADRÉES**
**844-3361**
- Le prix des petites annonces encadrées est de $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

### AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux double et triple). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067**. 14-2-72

### ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir: **667-0774.** 18-2-72

### ANTIQUITES A VENDRE

GALERIE HERITAGE, 43 A Westminster Nord, coin Sherbrooke ouest, Antiquités – tableaux reconnues internationalement. Scènes d'hiver. A vendre. Grande réduction. 14-2-72

### APPARTEMENTS DEMANDES

Professeur Université de Montréal, enfant 3 ans, cherche appartement, grand 4½ ou 5½, près Université. Tél.: **670-1359, 343-7439.** 8-2-72

### APPARTEMENTS A LOUER

ADJACENT OUTREMONT, 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur, 3½ – $84.; 4½ – façades rues $95. meublés $6.00 supplémentaires, taxes d'eau, chauffage, eau chaude payés: Vacances 16-2-72

**OUTREMONT**
50 Willowdale, près Bellingham
1½ - $120; 2½ - $135; 3½ - $155.
4½ - $220. (2 salles de bain)
**NOUVEL IMMEUBLE**
**Tél.: 738-8693, 273-4451.**
20-2-72

6652 CHRISTOPHE-COLOMB: 1½ 2½ - 3½, neufs, meublés, chauffés, libre immédiatement. 15-2-72

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Horne, luxueux 4½, aussi 3, meublés, ascenseur, sundeck, garage. Tél:**270-3938.** 6-3-72

OUTREMONT, 416 boul. St-Joseph, 4 pièces équipées, $145, garage disponible, adultes. Par rendez-vous seulement: **334-2100.** 9-2-72.

COTE DES NEIGES: 3360 Maréchal, coin Decelles, 1½ équipé, chauffé. Près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 28-2-72

COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 3½, 5½, équipés, chauffés. 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

VILLERAY 1210 près Christophe-Colomb, 2½ - 3½, chauffés, non-meublés, poêle, réfrigérateur fournis, prix raisonnable. Tél.: **270-1387** 14-2-72

### APPARTEMENTS A LOUER

ROSEMONT, 30e ave, 2½ et 4½, chauffés, eau chaude, libre mai. Tél: **661-1209.** 9-2-72

BELOEIL, 2½ meublé (style colonial) dans duplex, chauffage à l'électricité. Inclus électricité, chauffage, taxes. $100. Jour après 1 p.m. **467-9452;** soir **467-2686.** 9-2-72

**domaine d'iberville**
**Chez soi, plus près, plus vite,**
**PAR MÉTRO**
Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Saunas. Tennis. Buanderies. Antenne TV toutes chaines.
**3, 3½, 4½ pièces**
**prix très étudiés**
Heures de visites : semaine : 10 a.m. à 9 p.m. fin de semaine : 10 a.m. à 6 p.m.
**300 rue JOLIETTE**
**LONGUEUIL**
**TÉL. : 679-1330**
11-2-72

COTE-DES-NEIGES: 2800 Kent, 3½ - 2½, grandes pièces, luxueux, balcons, intercom, ascenseur, poêle – 220, site exceptionnel, près centre commercial, université, hôpitaux, loyer modéré. Tél.: **342-2560.** 9-2-72

OUTREMONT, Willowdale, résidentiel, 4 pièces modernes, tous services. Surintendant, **738-2028** 11-2-72

**PLACE DU COLLÈGE**
**LONGUEUIL**
**4½ apps à partir de $125.00**
- MAISON NEUVE DE 8 LOGEMENTS
- CHAUFFÉ
- EAU CHAUDE FOURNIE
- TOUTES TAXES PAYÉES

NE RENOUVELEZ PAS VOTRE PRÉSENT BAIL SANS VENIR NOUS RENDRE VISITE.
**670-5540**
**365 PLACE DU COLLÈGE LONGUEUIL**
(Près du CEGEP Edouard-Montpetit) 12-2-72

### APPARTEMENTS A LOUER

CHEMIN COTE ST-LUC 4965: près Victoria, grand 4½ et 3½, tranquille, ensoleillé, propre. Prix raisonnable. Service concierge. Tél.: **272-6563, 488-6013.** 11-2-72

A BAS PRIX, 2763 Rouen, 2 appartements modernes, frais peints, près église et toutes commodités. Electricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: **274-9773, 521-2779.** 15-2-72

### APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

ILE DES SOEURS, grand 3½, 12e étage, vue sur le fleuve. Disponible immédiatement. Tel: jour: **343-6834** 10-2-72

### AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 304, 1971, 9,000 milles, de luxe, prix $1,750. Tél.: **521-1255** ou **353-9012.** 15-2-72

RENAULT 70, bas millage, excellente condition, prix raisonnable. Datsun 68, très propre, excellente pour deuxième voiture. Tél.: **658-6623.** 12-2-72

VOLVO 70, 122 S, 26,000 milles, peinture originale, Volvo 71, automatique, 16,000 milles. Tél.: **658-6623.** 12-2-72

FORT CHAMBLY AUTO: dépositaire Volvo, Fiat, ventes, pièces, service. Prix défiant toute compétition. Toute échange acceptée. 2575 Bourgogne, Chambly. **658-6623-24.** Achetez directement du propriétaire. 21-2-72

DATSUN 1971, modèle 1200, très bon état, 2 portes, radio AM-FM, 23,000 milles, raison départ. Communiquer le soir après 6 p.m. **721-9472** 11-2-72

### ARTICLES A VENDRE

Tapis magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes 9' x 12' 8' x 10', 6' x 9' et plus petits. Aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable Tél: **739-0162.** 11-2-72

### BUREAUX A LOUER

ST-HUBERT coin Mont-Royal, près métro, grand local, chauffé. Site très intéressant pour professionnels. Libre. Tél.: **524-2561;** soir **484-9177.** 8-2-72

### CHALETS A LOUER

Chalet neuf à louer pour l'hiver, à la semaine ou au mois. Foyer, tapis, bord lac, 7 milles nord St-Agathe. Tél: **326-4064.** Informations Montréal: **526-0707.** 9-2-72

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, près pentes, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines ski (Aussi location été, piscine, équitation) Tél: **256-6825** ou **254-6728.** 4-3-72

### CHAMBRES A LOUER

Près métro Sherbrooke, grand salon double bien éclairé, (aussi petite chambre) dans appartement spacieux. Usage cuisine. Tel.: **843-3159** ou **659-1205.** 10-2-72

### CHALETS A VENDRE

PRES STE-ADELE: authentiques chalets Suisse, hiver-été, 2 et 3 chambres à coucher, grand vivoir avec foyer pierre naturelle, plage sablonneuse, privée, tennis, piscine. Adjacent pentes ski. Prix $14,750 et $17,850. Comptant $1,500. **731-3501.** 1-3-72

LAC ARCHAMBAULT St-Donat, chalet avant-gardiste, 3 chambres à coucher, grand vivoir, foyer en pierre naturelle, bord du lac, adjacent pentes de ski, golf, modèles à partir de $16,250. Comptant $1,250. Occupation en mai. Tél.: **273-5753** 6-3-72

### COURS PRIVES

Leçons de piano et formation musicale générale. Méthodes les plus modernes sous le contrôle direct du Maître Paul Loyonnet. Leçons en français et en anglais. Téléphoner Raymonde Michaud. **341-6136** 9-2-72

### DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE MEDICALE française. Notions anglais, disponible 21 février pour deux mois. Expérience, travail domicile possible. Téléphoner semaine **721-4093** après 6 p.m. 11-2-72

### DUPLEX A LOUER

Haut de duplex à louer 2962 Fendall près Université, 6 pièces, équipé, garage. Adultes **737-4920.** 1-3-72

TRANS-ISLAND près Chemin Ste-Catherine, 6 pièces, haut, chauffé, eau chaude fournie, équipé, $150. Tél.: **731-6303** ou **844-8674.** 11-2-72

OUTREMONT: 10 pièces, 4 salles de bains $350. Tél.: **276-9412.** 8-2-72

### ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon et métro, presque neuf, 12' x 70', cave 8', 2 vitrines. Mai. Idéal pour lingerie dame, mercerie, bijouterie etc. $235. Tél.: **381-5039.** 22-2-7

Boutiques, salles de montre prestigieuses, 2 pas Place d'Armes. Grandes vitrines "Charles Dickens". Rénovation fantastique, muraille pierre, ambiance chaleureuse, foyer. Prix raisonnables. Demandez dépliants. Tél.: **844-4427.** 9-2-72

### FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE BILINGUE pour étude légale. Expérience désirable mais non essentielle. Tél: **845-2241.** 12-2-72

**TENUE DE LIVRES**
**temps partiel**
Expérimentée pour Comptable Agréé.
- Place Crémazie

**Tél 381-5411**
**M. Ashkenazy**
9-2-72

INFIRMIERE licenciée comme remplaçante le soir. Ecrire Casier Postal 41, Pointe-aux-Trembles 21-2-72

URGENT
Importante Compagnie engage immédiatement
SECRETAIRE DE DIRECTION
bilingue, expérimentée. Expérience commerciale souhaitée.
**Salaire $600. mensuel.**
Emploi stable nécessitant initiative et sens des responsabilités. Excellente présentation.
Téléphonez pour rendez-vous:
**843-8859**
9-2-72

Nous sommes à la recherche d'une
**DIÉTÉTICIENNE**
pour hôpital de la Mauricie
Maîtrise en Diététique ou B.S.A. en nutrition ou l'équivalent.
**URGENT . . .**
Communiquez avec:
**Le Centre de Main d'Oeuvre à Trois-Rivières**
à l'attention de: **M. Guytaris**
9-2-72

**SECRETAIRE**
Le Directeur des Relations industrielles d'une importante compagnie, située au centre-ville, recherche une secrétaire bilingue.
**Les pré-requis sont:**
- La sténo
- l'intelligence
- le désir d'apprendre

toutes les fonctions industrielles, dans le but d'arriver à un poste d'assistante administrative au Directeur.
s'adresser: W 3,
Renée Archambault
**842-3993**
9-2-72

### GARDERIES

GARDERIE éducative et sportive, enfants 2½ à 6 ans. 7 a.m. à 7 p.m. Natation, art plastique, gymnastique, français oral, danse, etc. Dîner, sieste et collation. Centre Immaculée Conception. 4265 Papineau Tél.: **527-1257.** 26-2-72.

### HOMMES DEMANDES

BIJOUTIER demandé avec expérience. Poste permanent. Appelez **844-6185** ou **6188** 9-2-72

CHEF CUISINIER. Important restaurant recherche chef cuisinier pour le soir, cuisine française et italienne. St-Jérôme. Excellent salaire. Tél: **1-436-2200.** 12-2-72

**TEXAS OIL COMPANY**
Cherche candidat plus de 40 ans, pour faire de courts voyages dans la région de Montréal. Pour contacter clients. Nous entrainons. Doit être bilingue. Écrire à: W.A. Dickerson, Près. Southwestern Petroleum Canada Ltd., P.O.Box 789, Ft. Worth, Texas. 12-2-72

MECANICIENS expérimentés demandés par important concessionnaire de voitures européennes. Téléphonez pour rendez-vous à **735-3585** ou **937-7401** demandez M. Havlena. 10-2-72

**VENDEURS**
demandés d'automobiles de haute classe. Bilingues. Se présenter en personne chez:
D.K. Automobile Inc.
4815 Buchan
**Tél.: 735-3585** 10-2-72

### HOMMES DEMANDES

**VENDEURS-LIVREURS**
avec expérience pour route établie de produits alimentaires.
Age: 25 à 45 ans. Bilingues. 10e année d'études. Salaire et commission. Assurance-groupe.
Belle occasion pour personnes qualifiées.
*Écrire: Case postale No 2 Montréal 207.*
9-2-72

Recherchons vendeurs dans alimentation, ayant déjà clientèle importante dans collectivités. Produits nouveaux d'intérêt supérieur. Tél.: Mme Laniesse. **336-9422.** 8-2-72

*Recherchons présentement un:*
**PSYCHOTECHNICIEN**
ou étudiant en psychologie pour testing et classification d'enfants déficients mentaux.
**Tél: M. Henri Martin-Laval**
**482-2513 poste 51**
entre 10 a.m. - 4 p.m.
9-2-72

**VENDEURS DEMANDÉS**
Nous vendons aux institutions, aux industries et aux commerces seulement. Il n'y a pas de vente porte à porte. Peu de déplacement. Semaine de 5 jours et heures de bureau. Notre produit est utile à tout le monde et le renouvellement est de 85%. Nous payons les mêmes commissions élevées même sur les répétitions. Gérant local pour vous seconder. Boni spécial durant la période d'entrainement. Plein temps ou à temps partiel. Aucun dépôt. Compagnie établie en 1945.
*Écrire à:*
**Bullseye Lighting Prods. Ltd, C.P. 433, Drummondville, Qué.** 10-2-72

**MESSIEURS . . .**
**Désirez-vous devenir indépendant?**
Voici l'occasion qui vous permettra de devenir votre propre patron et de jouir de l'indépendance de votre entreprise.
Venez nous rencontrer et nous vous démontrerons comment vous pouvez atteindre cet objectif. Un personnel compétent, expérimenté, vous donnera toutes les informations et les conseils nécessaires pour réussir parmi nous.
**Gains: $10,000. et plus par année.**
*Pour rendez-vous seulement:*
**Tél.: 645-6864**
**de 9:00 a.m. - 4 p.m.**
11-2-72

**UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE CONDUISANT RAPIDEMENT AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION**
Une grande entreprise financière canadienne recherche les services de deux vendeurs d'un beau professionnel pour l'élaboration d'un programme d'expansion dans la région de Montréal.
Revenu au-dessus de la moyenne avec boni de stimulation, plan de pension, assurance collective, etc . . . promotion rapide au niveau de la supervision. Les candidats doivent être âgés de 30 à 50 ans. Aucune expérience requise dans la vente mais le postulant doit être muni d'un esprit d'initiative et de détermination. Une expérience dans les opérations bancaires, la comptabilité, les fonds mutuels, le courtage ou en fiducie serait souhaitable. Revenu de $7,200 à $14,400 pour commencer.
Ces deux ouvertures doivent être remplies immédiatement renseignez-vous en signalant **731-3461** ou après 5 p.m. **481-9785 - Demandez M. Roger Sekaly.**
9-2-72

### HOMMES OU FEMMES DEMANDES

**REPRÉSENTANTS(ES)**
**Carrière intéressante**
Pour la plus importante Compagnie d'assurance-vie. Jusqu'à $200. par semaine pendant la période d'entrainement, selon les aptitudes.
**Tél: 527-8641**
**de 9 à 4:30 p.m.** 12-2-72

REPRESENTANT (e), bilingue avec auto. Vente de publication auprès manufacturiers et grossistes. Salaire et commissions. Tél.: jour: **389-1673,** soir: **331-6788.** 11-2-72

Important studio de Yoga, recherche professeurs ou personnes désireuses recevoir formation. Grande possibilité pour personne sérieuse. Informations: **523-2815** 10-2-72

### INSTRUMENTS - MUSIQUE

**ORGUES USAGÉES**
- Démonstrateurs reconditionnés
- Échanges
- Différentes marques

**Studio d'Orgues Hammond**
**842-9188**
9-2-72

### LOGEMENTS A LOUER

POINTE-AUX-TREMBLES: rue Montmartre, 4½, moderne, semi-sous-sol, près piscine, parc, écoles, église, $82.50. Après 6 p.m. **642-8754.** 11-2-72

OUTREMONT rue Pratt, étage de duplex, 2 toilettes, 4 chambres, salon, salle, cuisine, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, garage chauffé, services $265. Tél.: **739-1257.** 10-2-72

OUTREMONT, haut - duplex, luxueux, détaché, chauffé, eau chaude fournie, salon, 3 chambres, salle à manger, cuisine, dinette, vivoir, 2 bains modernes, 814 Rockland. $285. Tél.: **272-0351.** 9-2-72

LONGUEUIL, 6½ - 5½, autobus 72, ou métro. Près centre d'achats. Système de chauffage. S'adresser aux heures de bureau **672-1758.** 10-2-72

PARTHENAIS 4723 près boul. St-Joseph, 3e beau 5 pièces fermées, éclairées 3 côtés, 2 balcons, 220, libre mai, $80. Visite entre 1p.m. et 9 p.m. tél.: **737-6950.** 10-2-72.

2337 Wurtel est, près de Hochelaga, beau 3 appartements, très propre, 220, taxes d'eau payé, grand hangar. 14 – 2 – 72

MARQUETTE 4470 près Mont-Royal, moderne, 3 fermées, salon 13' x 10', chauffe, 2e, frigidaire – poêle, linoleum, planchers chêne, hangar, 3 grands garde-robes. Mai $85. Tél.: **388-9685, 387-7117.** 6-3-72

ST-LEONARD, 3½ pièces, chauffé, grand et meublé. Tél.: **325-3697.** 10-2-72

CHAMBLY sur le bassin, 2 logements 1-5 pièces, 1-6 pièces chauffées, libre 1er mai. Tél.: **658-6225.** Après-midi et début soirée du lundi au vendredi appelez **381-6258.** 10-2-72

AVENUE CLANRANALD 5829 a. 4½, semi-sous-sol, spacieux et confortable, bien situe parmi duplex, chauffé, eau chaude, frigidaire, cuisinière, lavoir. $105. Tél.: **489-6096.** 6-3-72

MONTREAL-NORD 4½ moderne, chauffé, eau chaude fournie, entrée laveuse-sécheuse. Maison neuve. Cuisine-dinette, balcons, stationnement près Centre d'Achats Forest $110 – $120. Tél.: **331-4864.** 12-2-72

A ST-LAURENT 1 ou 2 personnes tranquilles, désirées pour logement, 4 pièces chauffées, bien éclairées, 2 balcons, entourée pelouse, maison paisible, bien entretenue. Tél: **747-2992.** 9-2-72

AHUNTSIC OUEST, haut-duplex, 5½ pièces chauffées, pour adultes seulement. 664 Place Fleury. 9-2-72

BELOEIL, haut de duplex, grand 5½, 3 chambres, chauffage à l'électricité, libre en mars. $125. Jour après 1 p.m. **467-9452;** soir **467-2686.** 9-2-72

### LOGEMENTS DEMANDES

COTE-DES-NEIGES et environs, 7 à 9 pièces pour 4 adultes, libre pour avril. Tél.: **733-7884** après 6 p.m., lundi au vendredi. 15-2-72

COUPL. MARIE, travailleurs tous deux, cherche logement chauffé, 4 à 5 pièces dans Ahuntsic ou Nouveau-Bordeaux. Tél.: après 6 p.m. **389-9802.** 11-2-72

### MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

Maison canadienne authentique, centre de ski, $125. par semaine. Tél.: Montréal **336-0427** de 5 à 9 p.m., Ste Agathe **326-3715.** 12-2-72

### MAISONS DE CAMPAGNE A VENDRE

ENVIRONS TREMBLANT: avec bord de l'eau, domaine hiverisé de 4 acres, 3 chambres à coucher, décor genre Autrichien, standard executif, maison d'invités incluse. $45,000. M. Bruck Lac Supérieur. Tél.: **(819) 688-2177.** 11-2-72

### PENSION

Pour convalescents ou personnes âgées. Nourriture impeccable, endroit tranquille, propre et luxueux. Médecins et infirmières au besoin. Tél.: **721-7692.** 11-2-72

### PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106.Marthe Gaudette. B.A. B. Ped. B. Ph., L. ès Lettres Tél.: **288-2332.** 3 h. à 8 h. J.N.O.

### PROPRIETES A VENDRE

CHERRIER, belle résidence, pierre, près métro, 16 pièces ou 2 logements 9-8 pièces, choix meublé, garage, revenus $8,000., disponible, propriétaire **521-6906.** 18-2-72

**LAVAL SUR LE LAC**
Somptueuse résidence, 12 pièces, sur terrain de 50,000 p.c., piscine 18 x 36. Située sur la rue du Golf. Aucun intermédiaire.
**Tél. : 627-3178**
14-2-72

ST-LAMBERT: rue Kerr, face au golf, près centre commercial et autobus, récent cottage rustique, 4 chambres, 2 foyers, 3 toilettes, salle de jeux, terrain boisé, réduit pour vente rapide à $34,500. Louerais **671-5690, 672-6335.** 6-3-72

AHUNTSIC: rue St-Firmin, triplex, détaché, construction 32' x 48', 1-7, 2-4, garage double, Propriétaire. Tél: **389-3957** J.N.O.

CHOMEDEY, bungalow, 6 pièces, sous-sol fini, parfaite condition (propriétaire). Près centre d'achats St-Martin. Tél.: **688-8402.** 16-2-72

BOUCHERVILLE quadruplex, bord de l'eau, revenus $5,000, prix demandé $39,500, 6 pièces, avec foyer, libre 1er mai. Tél.: jour: **527-1393,** soir: **272-8715.**

COTE-DES-NEIGES, Isabella près Légaré, très grand triplex détaché, pierre et brique, construit en 1957 par propriétaire actuel, rien a été épargné, grand 6½ à l'étage supérieur, 2-4½, 2-3½ au demi-sous-sol, 2 garages, terrain 50'x93', le 6½ comprend 2 salles de bain complètes plus powder room. Pièces très spacieuses. Occupation 1er mai. Valeur exceptionnelle à $66,500. Comptant requis $20,000. (M.L.S.) Serge Passé, **735-6381;** soir **342-1924.** 10-2-72

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve), cottage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, sous-sol fini, garage, piscine chauffée. Tél.: **581-2484** ou **259-1348.** 9-3-72

REPENTIGNY, fuyez la ville. Venez habiter parmi les pins et les sapins dans un superbe bungalow en brique 6 pièces. Salle à diner. 3 chambres. Le tout pour $21,500. Venez voir: Lise D. Ferland **526-9156** ou **581-3790.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

ST-BRUNO, flanc de la montagne, niché dans les arbres, cottage Colonial Hollandais, 9 pièces, grand salon, salle familiale avec foyer, 4 chambres, 2½ salles de bain, buanderie au rez-de-chaussée, garage chauffé. Au prix coûtant. S'adresser à René Cogné **653-2496** ou **653-0597.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

ST-BRUNO, magnifique cottage en pierre comprenant 10 pièces 4 chambres, 2 foyers. Garage double. Superbe terrain boisé. Vue splendide. Nombreux extras. Mme Côté **653-2496** ou **653-3746.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

LONGUEUIL, petit bungalow brique et aluminium pour couple seul, 4 pièces aucune peinture extérieure. Garage. Près autobus, centre d'achat. Rémi Lépine **679-8220** ou **677-4192.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

LONGUEUIL: bungalow "back split", pierre et brique, 5 pièces, plus 3 au sous-sol. Tapis mur à mur inclus. Abri d'auto, cabano, clôture en cèdre. Terrain magnifique. Intérêt 6½%. Rémi Lépine, **679-8220** ou **677-4192.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

LONGUEUIL: duplex pierre et brique de 3 ans, logement au sous-sol, portes et fenêtres aluminium. Garage, clôture fer forgé, arbres fruitiers, stationnement. Rémi Lépine, **679-8220** ou **677-4192.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

BOUCHERVILLE: bungalow, 5 pièces, foyer pierre naturelle dans salon, poêle et four encastrés, lave-vaisselle, 4 pièces au sous-sol incluant petit salon de coiffure. Rémi Lépine **679-8220** ou **677-4192.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

ST-BRUNO, sur la montagne. Le cottage Canadien des gens exigeants. 9 pièces, 3 ou 4 chambres. Grand salon avec foyer pierre, salle à dîner, cuisine magnifique, dînette, salle de lavage attenante. Vue splendide. Monique Côté **653-2496** ou **653-3746.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

PIERREFOND CENTRE, bungalow, 10 pièces, salle de jeux, foyers, powder room, 2 salles de bains, 2 garages, terrasse, lot 110' x100'. Pas d'agent. Tél.: **626-9276.** 9-2-72

### PROPRIETES A VENDRE

LONGUEUIL "Le vieux". Magnifique cottage 8 pièces, 4 chambres, salle familiale, salle à diner. Garage immense. Pour information Mme J. Lessard **679-8220** ou **655-7076.** Immeubles Westgate, courtiers. 9-2-72

**OUTREMONT : DAVAAR,** près Côte Ste-Catherine à vendre ou échanger pour duplex. Cottage, 10 pièces, 5 chambres, 3 salles de bains, garage. Construction récente.
**CÔTE STE-CATHERINE:** cottage, 8 pièces, salon avec foyer, planchers - boiserie en chêne, powder-room, garage.
Informations: Roland Audette.
**AUDETTE & AUDETTE**
**courtiers** 9-2-72
**273-3653, soir : 334-0119**

ROYAL TRUST
**OUTREMONT**
Construite en 1963, cette résidence détachée offre hall d'entrée en marbre, salon avec porte française sur patio, salle à diner séparée, boudoir, chambre de bonne et powder-room au rez-de-chaussée, 5 chambres au 1er étage, 2 salles de bains, garage pour 2 voitures. Prix demandé : $87,500.00 MLS. E. Brodeur, 733-7175, soir: 342-3548
**McCULLOGH**
**$49,500.00**
Cette résidence offre salon avec "Bay Window", salle à diner séparée, cuisine moderne, boudoir, pièce de séjour avec foyer naturel, bibliothèque, 3 autres chambres, garage au niveau de la rue, jardin, occupation juin 1972. MLS. Mme E. Brodeur, 733-7175, soir: 342-3548.
**ROYAL TRUST**
**V.M.R.**
9-2-72

**DES ROSIERS**
**PRÈS DE L'UNIVERSITÉ**
Duplex (6 et 7 pièces), 3 et 4 chambres, jardin occupation rez-de-chaussée mai 1972. $31,000. Mme R. Trudeau 733-3668.
**OUTREMONT - COTTAGE**
Maison détachée en pierre, 8 pièces, 4 chambres, boudoir, 3 salles de bains, grand jardin paysager. $59,500. Mme R. Trudeau 733-3668.
**OUTREMONT - COTTAGE**
Maison détachée, grand hall, den, 5 chambres, salle de jeux, 2½ salles de bains, garage double. Dans les $40,000. Mme R. Trudeau 733-3668.
**OUTREMONT**
**PRÈS STANISLAS**
Duplex en pierre, 6 et 7 pièces, belle division, 2 salles de bains par étage, salle de jeux, 1 entrée, chambre avec salle de bains. Mme R. Trudeau 733-3668.
**COTTAGE À C.D.N.**
Jolie maison ensoleillée de 4 chambres à coucher, salon avec cheminée naturelle, salle de séjour au sous-sol, garage et allée privée, beau jardin. Mireille Turp 481-2561.
**Raymond DES ROSIERS**
**845-1144**
*Courtiers en immeubles et prêts hypothécaires*
9-2-72

### PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

6652 CHRISTOPHE-COLOMB, édifice de 54 appartements, meublés, neufs, tous loués. Bon revenu. Pas d'agent. 15-2-72

### TAILLEURS

VOUS AVEZ MAIGRI OU ENGRAISSE. Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier cri.
**DROLET TAILLEUR SPECIALISTE**
Habits et costumes sur mesures
351 RUE GUIZOT
Tél.: **388-2532** 9-2-72.

### TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: 7 terrains, prêts à construire, unifamilial, contracteur ou particulier, en bloc et séparément, termes faciles. Entre 5,850 et 8,100 p.c. $2,500, chacun Tél.: **626-4684** 14-2-72

### TRAVAIL DEMANDE

Femme ferait ménage à la journée. Tél.: après 4 p.m. **282-3711** 10-2-72

### APPARTEMENTS A LOUER

*3445 RUE DRUMMOND*
**IMPERIAL HOUSE**
- ÉDIFICE MODERNE AVEC ASCENSEUR
- AIR CLIMATISÉ
- MACHINE À LAVER LA VAISSELLE
- PORTIERS
- STATIONNEMENT SOUTERRAIN
- BAIN SAUNA

3 Chambres à $202.50
4½ Chambres à $247.50
5½ Chambres à $330.00
6½ Chambres à $345.00

**OCCUPATION IMMÉDIATE ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ ET TOUTES TAXES PAYÉES.**

S'ADRESSER AU SURINTENDANT **844-1659**
**WESTMOUNT REALTIES**
Administrateur d'édifice - Courtier agréé
9-2-72

### BUREAUX A LOUER

**275 RUE ST-JACQUES**
**(coin rue St-Pierre)**
Édifice occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionels.
- Espace modernisé
- Loyer modique.

*Veuillez téléphoner à:*
**M. G. Riopel**
**842-1701**
11-2-71

### COMMERCES A VENDRE

**COMMERCE**
CHIFFRE D'AFFAIRES: $275,000 PAR ANNEE Etabli depuis 20 ans, situé dans l'ouest de la ville.
Vente en bloc, marchandises, équipement, clientèle.
Requiert un homme compétent et surtout bon administrateur.
– Comptant: $25,000 – balance à discuter
Ecrire à Case 235 Le Devoir
9-2-72

# En 1990, $15,000 par an et la semaine de quatre jours

par Georges Deschodt, de l'AFP

WASHINGTON – D'ici vingt ans, l'Américain moyen ne travaillera plus que quatre jours par semaine, ce qui ne l'empêchera pas de gagner près de deux fois plus d'argent qu'aujourd'hui.

Il se rendra à son usine ou à son bureau dans un véhicule piloté par ordinateur. Sa femme fera ses courses à la télévision et jettera un coup d'oeil à son miroir avant d'aller répondre au téléphone remplacé en l'occurrence par un vidéophone.

La conférence de la Maison-Blanche sur le monde industriel de l'avenir, qui s'est ouverte hier à Washington, est consacrée à l'étude de ce que sera la société industrielle la plus avancée du monde, celle des Etats-Unis, en 1990. La masse de documents préparés pour cette manifestation permet d'essayer de deviner ce que sera la vie quotidienne de la famille Brown ou du ménage Smith durant la dernière décennie de ce siècle.

Tout d'abord, la semaine de travail de quatre jours qui est déjà appliquée par quelque 700 entreprises employant 130.000 personnes, se généralisera. En 1990, les Américains travailleront quatre fois huit heures chaque semaine et auront donc trois jours de loisirs. Malgré cela, soixante pour cent d'entre eux gagneront plus de 15.000 dollars par an (valeur constante) au lieu de 24 pour cent seulement aujourd'hui.

Que fera-t-il de cet argent? Une bonne partie continuera d'aller au logement et à son équipement. A cet égard, la tendance au déplacement des familles du centre des villes vers les banlieues se poursuivra sans doute et en 1990 la moitié des 270 millions d'Américains seront des banlieusards. La plupart habiteront des maisons individuelles mais le manque de place se soldera par une croissance plus rapide que par le passé du nombre des immeubles d'appartements. Corrolaire de cette migration vers la banlieue: un tiers de la population des grandes villes pourrait être noir au lieu de 20 pour cent aujourd'hui.

Dans sa maison ou son appartement, l'Américain moyen, qui portera des vêtements taillés au laser, disposera, outre les climatiseurs, humidificateurs et autres ustensiles qu'il possède déjà, d'écologiseurs d'eau ou d'air (Westinghouse commence à commercialiser à l'essai des machines purifiantes de ce type). Dans sa cuisine, madame aura une cuisinière "à chaleur froide" avec laquelle elle ne risquera plus de se brûler. Elle passera les ordures ménagères au "compacteur" avant de les jeter. Elle pourra probablement commander à distance sa machine à laver ou sa cuisinière sans avoir à se déplacer.

Pour faire ses courses, la ménagère s'installera devant une console d'ordinateur, appellera le magasin de son choix et verra défiler sur un écran de télévision les produits offerts. Il lui suffira d'appuyer sur un bouton pour sélectionner ce qu'elle veut, sur un autre pour obtenir l'addition, et enfin d'insérer sa carte de crédit dans une fente réservée à cet effet sur la console pour que la banque vire instantanément le montant de la facture du compte bancaire familial à celui du magasin. En 1990, le chèque aura en effet disparu et aura été remplacé par une carte de crédit universelle permettant des virements instantanés par ordinateurs. Ce sera l'âge de l'argent électronique.

La console d'ordinateur et son écran de télévision pourront être aussi utilisés par les enfants pour faire leurs devoirs en rentrant de l'école. Ils serviront également à monsieur pour faire ses comptes.

Pour se rendre au travail, monsieur aura probablement recours à un véhicule de transport en commun sans conducteur, se déplaçant sur des rails aériens, tels que le People Movers actuellement étudié par Ford. Si jamais il utilise sa voiture, ce sera un véhicule de petites dimensions, mu par un moteur non polluant, peut-être électrique.

L'automatisation croissante du cadre de l'existence se manifestera également pendant les week-ends qui auront désormais trois jours. Sur les grands itinéraires routiers, les Américains devront sans doute laisser la conduite de leur voiture à un ordinateur. Le long des routes, les restaurants et garages deviendront de plus en plus des "self-services", en raison du coût élevé de la main-d'oeuvre. Le développement des loisirs et des services connexes (hôtels, cinémas, terrains de camping, restaurants, etc...) sera cependant l'une des principales caractéristiques de l'évolution de l'économie américaine au cours des vingt prochaines années.

*54% en 1971*

# Les recettes brutes des municipalités continuent de diminuer

OTTAWA (PC) – De plus en plus, les administrations locales au Canada bouclent leur budget grâce aux subventions des gouvernements fédéral et provinciaux, indique-t-on dans une étude publiée, hier, par Statistique Canada, à Ottawa.

En effet, les recettes brutes des administrations locales qui représentaient 56.9 pour cent de leurs recettes totales en 1969 et 55.6 pour cent en 1970, ne représenteraient que 54 pour cent en 1971, estime SC.

Les recettes brutes de ces administrations proviennent notamment de la taxation, de l'octroi de licences et de permis, de la vente de certains services, de la location d'installations de loisirs et de sports, des contraventions et de la perception d'amendes.

En 1971, les administrations locales au Québec ont tiré de leurs sources propres 55.3 pour cent de leurs recettes totales, tandis qu'en Ontario, ce pourcentage a été de 51.9.

A Terre-Neuve, les administrations locales ont tiré de leurs sources propres 77.8 pour cent de leurs recettes totales. Ce pourcentage a été de 64 en Saskatchewan, 54.7 au Manitoba, 54.1 en Alberta, 45.6 en Nouvelle-Ecosse et 34.1 à l'Ile-du-Prince-Edouard.

C'est à l'Ile-du-Prince-Edouard que les administrations locales consacrent la part la plus importante aux dépenses relatives à l'enseignement, soit 75.5 pour cent comparativement à 59.5 en Nouvelle-Ecosse, 58 au Québec, 54 au Saskatchewan, 50.6 au Manitoba, 48.3 en Alberta, 47.9 en Ontario, 43.4 en Colombie-Britannique, 4.7 à Terre-Neuve et 0.1 au Nouveau-Brunswick.

Le faible pourcentage des dépenses relatives à l'enseignement à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick s'explique du fait que, dans ces provinces, c'est le gouvernement provincial qui finance les écoles publiques.

Les administrations locales au Canada consacrent en moyenne 51 pour cent des recettes totales à l'enseignement.

Au Québec, le reste des recettes des administrations locales est dépensé ainsi: 9.7 pour cent aux travaux publics, 8.1 pour l'assainissement et le service des eaux, 7.2 pour le service de la dette, 6.8 pour la protection de la personne et de la propriété, 5.3 pour les services administratifs, 2.7 pour les loisirs, 0.4 pour la santé et 1.5 pour autres dépenses.

# Pas de purge à la FTQ

OTTAWA (PC) – Le Congrès du travail du Canada est déterminé à combattre tout glissement vers le marxisme ou le maoisme dans l'une ou l'autre de ses organisations affiliées, affirme le président Donald MacDonald.

Mais il a nié, dans une entrevue, que le CTC avait préparé une contre-offensive secrète contre certaines tendances de cette nature dans la Fédération des travailleurs du Québec, comme cela avait été rapporté plus tôt au cours de la semaine.

Ces rapports indiquaient que M. MacDonald avait déclaré au cours d'une réunion privée à Toronto, il y a trois semaines, que des permanents du CTC au Québec seraient congédiés s'ils adoptaient des politiques gauchistes.

M. MacDonald a dit au cours de l'entrevue que la réunion de Toronto était une rencontre annuelle durant laquelle on discutait de la politique et des principes, de l'organisation et des activites.

"Je n'ai menacé personne et il n'y avait aucun programme secret pour attaquer la FTQ, a-t-il dit.

# *Les bâtisseurs manquent d'imagination, dit Andras*

L'ancien ministre responsable du logement, M. Robert Andras, a reproché, hier, à l'Association canadienne de l'habitation et développement urbain de manquer d'imagination dans les domaines de la construction, du financement et de l'aménagement de terrains de façon à produire plus de logements à prix abordables.

Il ne devrait pas suffire, a-t-il ajouté, d'attendre que le gouvernement prenne toutes les initiatives pour réagir ensuite.

M. Andras prononçait une allocution devant l'Association qui l'avait invité depuis quelque temps à titre de ministre responsable du logement.

M. Andras occupe depuis deux semaines le poste de ministre de la consommation et des corporations par suite du remaniement ministériel du premier ministre Trudeau.

Il a profité de son dernier discours sur l'habitation pour dresser un bilan de son séjour dans ce secteur et tenter d'aiguillonner en même temps les constructeurs de logements.

"Une industrie aussi importante que la vôtre pourrait posséder son propre groupe ou agence de recherche et d'innovation, bien financé, qui pourrait lancer un défi aux gouvernements et à vous-mêmes, a poursuivi le ministre.

"Je ne comprends pas pourquoi vous n'en possédez pas pour votre propre bien, si vous désirez maintenir votre place dans le Canada d'aujourd'hui".

M. Andras a suggéré aux membres de l'Association de lancer eux-mêmes des défis aux gouvernements provinciaux.

Car, depuis trois ans, presque toutes les initiatives dans la construction d'habitations ont émané du gouvernement fédéral, selon M. Andras.

Peut-être qu'à partir d'aujourd'hui, a dit encore M. Andras, l'action devrait être dirigée dans ce sens et l'obligation de la preuve placée sur le remplacement préconisé plutôt que sur la rénovation.

*David Lewis:*

# La rigidité de Trudeau alimente la volonté séparatiste au Québec

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a dit hier que les propos tenus par le premier ministre Trudeau, la semaine dernière, devant les délégués au congrès national sur le droit, concernant l'érosion de la notion du statut particulier québécois, et la réplique subséquente du premier ministre Bourassa, démontrent que le chef du gouvernement fédéral a perdu tout contact avec la réalité du pays.

"Le premier ministre du Canada ne peut même pas s'entendre avec son propre premier ministre québécois", a lancé M. Lewis.

Le chef néo-démocrate a cité de mémoire la déclaration que M. Bourassa a faite dans l'entrevue qu'il a accordée la semaine dernière au Montreal Star où il soutient que les difficultés du Canada n'auront de cesse que si les gouvernements reconnaissent la nature particulière de la situation québécoise.

On se souviendra que, dans sa propre intervention, le premier ministre Trudeau avait indiqué, que sous son initiative, les idées de double nationalité et de statut particulier, au Canada, avaient été discréditées.

M. Lewis a déclaré que M. Trudeau est "malhonnête" en n'expliquant pas à tous les Canadiens les besoins particuliers du Québec. Il a rappelé que tous les gouvernements québécois ont réclamé la reconnaissance d'un statut particulier, et que, de fait, par la mise en application de ses programmes d'expansion économique régionale, le gouvernement fédéral lui-même reconnaît la nature particulière des problèmes.

M. Lewis a dit que ce sont précisement les attitudes rigides de M. Trudeau et son manque de sensibilité devant les problèmes qui alimentent la volonté des Québécois d'obtenir leur indépendance.

Le chef néo-démocrate a a tenu ces propos au cours d'une conférence de presse qu'il donnait pour rendre compte de la réunion du Conseil national du parti.

Le conseil du NPD., on le sait, s'est réuni en fin de semaine pour établir la stratégie électorale du parti.

M. Lewis a expliqué à cette occasion que le NPD veut se présenter à la prochaine consultation électorale comme une alternative valable devant un gouvernement qui a trahi sa promesse de réformer la société. "Nous voulons nous présenter comme un instrument positif", a-t-il dit.

Le chef néo-démocrate a souligné d'autre part que les récents sondages démontrent que la popularité de son parti s'est accrue depuis les élections de 1968. Lors des dernières élections le NPD a recueilli dix-huit pour cent des votes et les sondages indiqueraient qu'environ 22 pour cent de la population l'appuieraient maintenant.

M. Lewis a dit que l'organisation de son parti avait pris des dispositions pour être prête pour des élections à compter du mois d'avril.

Commentant l'embauche de Pierre Vallières par le Conseil de développement de Mont-Laurier, M. Lewis a dit enfin qu'il était comique de voir un premier ministre si intransigeant en 1968 permettre maintenant l'embauche, à même les fonds publics, d'un ancien révolutionnaire. Il a dit par ailleurs que ce fait n'avait maintenant plus beaucoup d'importance.

# *Ottawa limitera l'exportation d'objets d'art*

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral prépare un projet de loi visant à limiter l'exportation d'objets d'art ou de valeur historique canadiens, mais donne peu de détails à ce sujet.

M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, déclarait, il y a un an, qu'une loi serait mise au point, mais les autorités ont annoncé en fin de semaine qu'elle relève toujours d'un avenir plus ou moins lointain.

Les fonctionnaires du secrétariat d'Etat sont en effet aux prises avec le problème de la définition exacte des objets qui devraient tomber sous le coup d'une telle loi quant à leur âge ou à leur valeur.

D'après les précédents posés par d'autres gouvernements, une telle définition ne couvrira probablement pas des objets de moins de 50 ans ou de peu de valeur sur le marché; le critère de la valeur reste toutefois à définir.


Appelez à tarifs réduits par l'interurbain automatique, au Québec et en Ontario

Durant toute la semaine, il y a des périodes qui vous permettent de faire des appels interurbains à tarifs réduits si vous composez vous-même*. Choisissez la période qui vous convient le mieux en vous guidant sur le tableau ci-dessous.

| HEURE | DU LUNDI AU SAMEDI | DIMANCHE |
|---|---|---|
| DE 8 À 18 HEURES | TARIF ORDINAIRE | RÉDUCTION DE 3/4 |
| DE 18 À 23 HEURES | RÉDUCTION DE 1/3 | RÉDUCTION DE 1/2 |
| DE 23 À 8 HEURES | RÉDUCTION DE 2/3 | |

Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.

Bell Canada

Restez en contact par l'interurbain... tout en profitant des tarifs les plus bas.



à québec

N'ALLEZ PLUS À L'HÔTEL

Vous serez beaucoup mieux chez vous, surtout que votre « chez vous » sera Parc Samuel Holland, la première cité-parc au Québec, la conciergerie la plus prestigieuse de la ville.
Vous, ou des membres de votre compagnie ou bureau, allez régulièrement à Québec? Pourquoi ne pas louer sur une base hebdomadaire ou mensuelle un *studio meublé* (*$6.40/jour*) *ou un 3 pièces meublé* (*$9.00/jour*) à Parc Samuel Holland.
Ce prix comprend l'usage d'une cuisinière et d'un réfrigérateur, l'électricité et le service de câble de télévision.
Vous aurez accès à la piscine intérieure aux bains sauna et romain, à la salle de réception, à l'observatoire intérieur sur le toit et vous profiterez d'une foule d'autres avantages dont la possibilité d'un service d'aide domestique.
Parc Samuel Holland... 21 étages prestigieux... Studio, 3 pièces, 3½ pièces, 4½ pièces.

*Pour plus de renseignements*
LE "4" PARC SAMUEL HOLLAND
Chemin Ste-Foy, Québec/(418) 681-4601
Bolduc et Associés Inc.
propriétaire et constructeur

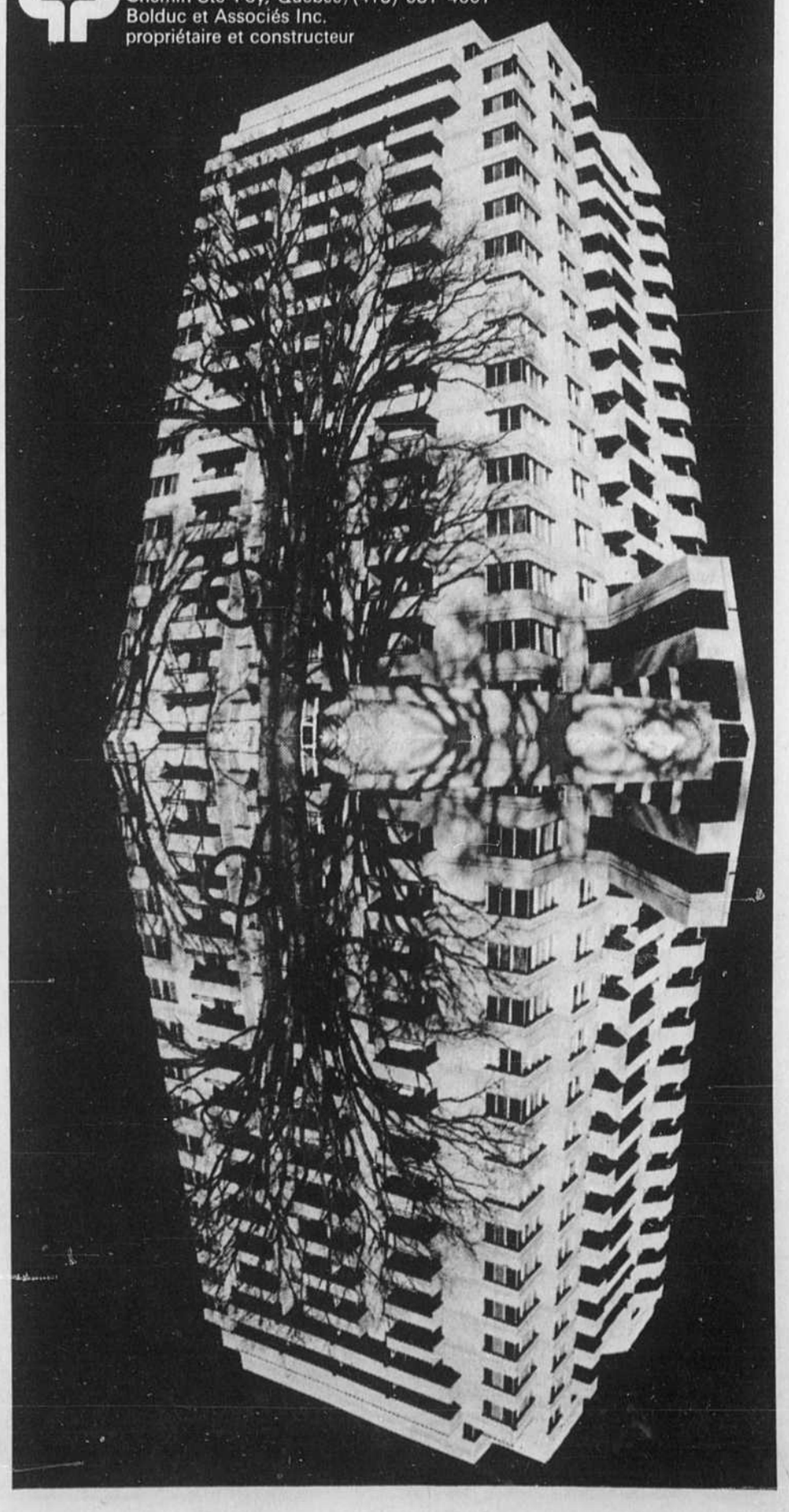

La société Saint-Vincent-de-Paul, une des agences de la campagne des Fédérations, a choisi le 13 février pour la "journée des malades". Ce jour-là, la société Saint-Vincent-de-Paul ira visiter plus de trente hôpitaux à Montréal. Sur notre photo, de gauche à droite, M. Maurice Custeau, président et directeur général de la Société d'exploitation des loteries et courses, qui a accepté la présidence de cette journée, Mlle Nicole Kerjean, des relations publiques de la campagne des Fédérations, et M. André Boyer, président de la société Saint-Vincent-de-Paul. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Les "gars de Lapalme"

# Une Fédération CSN se prononce pour une enquête publique

Le comité exécutif de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN) réclame que l'enquête dont il est actuellement question à la CSN, relativement au conflit des "gars de Lapalme", soit publique.

La résolution adoptée par groupe de la CSN qui représente 32,000 membres du secteur primaire et secondaire de l'industrie québécoise est entourée de plusieurs considérations, dont la principale souligne que ce problème d'administration interne à la CSN est déjà sur la place publique par l'entremise des organes d'information.

Les représentants de la Fédération se disent convaincus que la CSN n'a rien à cacher dans l'utilisation de l'argent ayant servi et servant à la défense des "gars de Lapalme", depuis le début du conflit, et considèrent que seule une enquête complète peut clarifier cette affaire.

La fédération appuie également sa décision sur l'importance du prestige de la CSN auprès de la population et particulièrement sur l'importance du conflit des "gars de Lapalme", pour lequel la CSN a demandé et effectivement reçu de nombreux appuis de la population.

Ces faits, selon la Fédération, font de sorte que le conflit des "gars de Lapalme" est devenu en quelque sorte d'intérêt public et considère que la population est en conséquence en droit d'être informée de ce problème.

La Fédération considère également que cette décision est en accord avec l'opinion émise par le président du syndicat des ex-employés de Lapalme, Frank Diterlizzi, qui a dit n'avoir aucune objection à ce que cette enquête soit publique. Le texte de la résolution insiste pour que cette enquête publique soit instruite dans les plus brefs délais.

La Fédération a voulu également préciser que ce problème de présumée fraude des "gars de Lapalme" n'enlève rien à l'injustice dont ils ont été victimes de la part du gouvernement fédéral et demande à tous les responsables syndicaux, aux syndiqués et à la population en général, de bien faire la distinction entre le "fond" du conflit des "gars de Lapalme" et ce problème d'administration.

# Ottawa aide les lettres

Le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi de subventions d'une valeur globale de $158,587 au titre de l'aide à la littérature et à l'édition. Ces subventions, approuvées lors d'une récente réunion du conseil, sont les premières dans ce domaine à être annoncées cette année.

Deux subventions aideront à faire connaître la littérature canadienne à l'étranger: une somme de $2,003 est attribuée au poète italien Angelo Bellettato pour lui permettre de faire des recherches au Canada en vue de la publication en langue italienne d'une anthologie de poésie canadienne-française contemporaine; et une somme de $624 est accordée à M. Dominique de Roux, directeur des éditions de l'Herne à Paris, pour la préparation d'un numéro spécial des cahiers de l'Herne qui sera consacré aux écrivains québécois.

Dans le domaine francophone, les oeuvres suivantes seront subventionnées:

Librairie Garneau, Québec: "Pour que le soleil tourne", de René Pageau. La maison Réédition-Québec, Montréal: "Le feu dans l'amiante", de Jean-Jules Richard.

Editions HMH, Montréal: "Les rumeurs d'Hochelaga." de Jean Hamelin. "Derniers cris," de Pierre Nepveu. "Le retour d'Oedipe," de Pierre Trottier. "Ta maison est en feu" (traduction de "The firedwellers)," de Margaret Laurence. Editions du Jour, Montréal: "Intrusion ralentie," de Claude Beausoleil. "Ces filles de nulle part," de Serge Deyglun. "Le raton laveur," de Marc Doré. "La liquidation", de Gilbert La Rocque. "Mio dans les salles du désert," de Louis Saint-Pierre. "Vingt ans de théâtre au Nouveau-Monde", de Louis-Martin Tard. Editions Leméac, Montréal: "Demain c'est l'Orient", de Dominique Blondeau. "La cellule," de Marcel Dubé. "Entre midi et soir," de Marcel Dubé. "Le personnage ou le palimpseste," de Pierre Filion. "Légendes indiennes," de Bernard Lapierre-Assiniwi. "Don, l'original de l'Ile-aux-Puces", d'Antonine Maillet. Editions Paulines. Sherbrooke: "La forêt de la peur," de M. Laflamme et J. Millet. Ferron éditeur. Montréal: Grammaire esotérique de la communication," de Jacques Languirand. L'Hexagone, Montréal: "Anthologie des poèmes de l'année au Québec," publié sous la direction de Jean-Guy Pilon.

Trois maisons d'édition reçoivent des subventions pour faire traduire des oeuvres ou pour publier des traductions: les éditions HMH (Montréal) - $3,000 pour la traduction par Mme Hélène Gagnon d'une oeuvre de Joseph Schull, "Rebellion: the rising in French Canada 1837"; The House of Anansi (Toronto) - $710 pour la traduction par Sheila Fischman d'une oeuvre de Roch Carrier, "Il est par là, le soleil"; McClelland ans Stewart (Toronto) – $2,000 pour la traduction par Linda Hutcheon et la publication de "Allegro", de Félix Leclerc.

# Recherche sur la contraception

Pour les fins d'une recherche effectuée présentement au Québec sur les attitudes et idées des femmes d'aujourd'hui sur la contraception, la psychologue Mireille Lafortune demande la collaboration des femmes mariées qui n'ont qu'un enfant et qui utilisent depuis au moins deux ans la même méthode de contraception.

Il suffit de téléphoner à Mme Lafortune (735-2073) qui vous fera parvenir un questionnaire à remplir. Il est bien évident que l'anonymat est de rigueur et que les résultats de cette enquête ne serviront qu'à l'élaboration d'une thèse de doctorat sur le thème défini plus haut.

# Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 11

NOTRE RUBRIQUE

**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

*Téléphonez ou écrivez à:*

**LE DEVOIR**

434 est, rue Notre Dame, Montréal - Tél: 844-3361

*Compétence:*

*Bernard Lutz*

## directeur—sécurité routière conseil canadien de la sécurité

- Notre client recherche un directeur pour organiser et administrer, à l'échelle nationale, une variété d'activités et de programmes, en vue de développer une plus grande connaissance de la sécurité routière et de la prévention des accidents. Expérience dans ce domaine n'est pas nécessaire. Mais nous recherchons quelqu'un qui possède de l'habileté à négocier efficacement à tous niveaux, avec plusieurs différents corps régionaux et nationaux. Le candidat doit aussi posséder une très grande facilité de communication orales et écrites, de la compétence à vendre ses idées et à motiver les autres et de l'habileté à prendre ses propres décisions dans l'appui venant d'autres personnes. Pouvoir s'exprimer couramment en anglais est essentiel.
- Si vous êtes à mi-chemin de votre carrière et regardez pour une seconde carrière dans un poste où vous pouvez contribuer au bien public; c'est une offre que vous devriez prendre en considération.
- Endroit: Ottawa
- Répondre, en toute confiance, au concours # 6786, en mentionnant votre expérience, éducation et salaire actuel.

**STEVENSON & KELLOGG, LTEE**
conseillers en administration
150 avenue Eglinton est, Toronto 315, Ontario
Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax
*Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration*

## Offre d'emploi

La firme d'ingénieurs-conseils Lemieux, Royer, Donaldson, Fields, Nadeau, Fouquette & Blais est à la recherche d'un ingénieur pour travail à Sherbrooke.

**Genre de travail:**
Le travail consistera principalement à l'étude des projets, la préparation des plans et devis pour des travaux municipaux et en particulier d'aqueduc, d'égout, de traitement d'eau, etc.

**Qualifications:**
Le postulant devra:
1° Être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec;
2° Détenir un diplôme au niveau de la maîtrise avec option en génie sanitaire;
3° Avoir au moins un (1) an d'expérience.

*Le candidat devra inclure avec sa demande, son curriculum vitae, indiquer le salaire désiré et inclure toutes les pièces justificatives requises et adresser le tout avant le 18 février 1972, à :*

**Monsieur André Donaldson,**
**144 rue Vimy Nord,**
**Sherbrooke, P.Q.**

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour une coopérative de publication québécoise.

**Fonctions principales:**
- Organiser le financement de l'Association et la participation de ses membres.
- Établir une structure d'animation régionale au profit de l'association.
- Superviser le travail des directeurs de service et collaborer à l'amélioration des services.

Le directeur général est responsable au Conseil d'administration de la conduite de tous les services et de l'administration générale de l'Association.

**Qualifications:**
Deux qualités essentielles : une mormation en administration et une expérience de l'animation.

*Envoyer votre curriculum vitae au:*

**Contrôleur**
**C.P. 128, Succ. Bourassa**
**Montréal, Qué.**

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES

recherche IMMÉDIATEMENT les services d'un

**PROFESSEUR**
**RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**1.- Endroit:** École St-Pierre d'Oka
**2.- Niveaux:** Secondaire IV et V
**3.- Tâche:** - Superviser l'enseignement
- Assumer les responsabilités administratives au secteur agricole.
**4.- Exigences:** - Être légalement qualifié
- Détenir un diplôme universitaire en science agricole
- Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience pertinentes dans l'enseignement.
**5.- Salaire:** À déterminer.

*Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, le plus tôt possible, à l'adresse suivante :*

**Directeur du Personnel,**
**C.S.R. Deux-Montagnes,**
**C.P. 298, Cité Deux-Montagnes, P.Q.**

## LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

RECHERCHE UN

**INGÉNIEUR**

**(Mesures électroniques, contrôle et traitement des données)**

**FONCTIONS:**
Le laboratoire des structures et des matériaux de l'Etablissement aéronautique national recherche un ingénieur pouvant résoudre les problèmes d'instrumentation dans les domaines suivants: les études centrées sur les conducteurs dans le cadre de la sécurité routière, l'enregistrement de données fournies par des véhicules aériens et routiers en service, les simulations en laboratoire impliquant des mesures électro-hydrauliques et électro-mécaniques et les applications du contrôle de systèmes. Il faudra formuler les conditions imposées, sélectionner les instruments, étudier et surveiller le montage de ces instruments et des systèmes depuis les capteurs de mesures jusqu'à l'enregistrement des données.

**QUALIFICATIONS:**
Un diplôme, au niveau "post-gradué" de préférence, en génie électrique ou en physique appliquée à la technique. Les autres qualifications souhaitées comprennent une certaine expérience dans le domaine des capteurs, une connaissance des techniques de conditionnement et de discrimination des signaux, des convertisseurs de données analogiques en données numériques et vice-versa, des prélèvements multivoies et des ordinateurs miniaturisés numériques pour le contrôle de processus et de programmes, du prétraitement des données, de leur stockage et de leur transfert dans un ordinateur central.

**TRAITEMENT:**
Le traitement sera fonction des qualifications du candidat retenu.

*Prière d'adresser un curriculum complet à* **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A OR6** et faire mention du numéro de concours NAE-307.

Les citoyens canadiens auront la préférence.

## INSPECTEUR

**Assurances générales**

Pour travailler surtout à Montréal, mais aussi dans un rayon de 125 milles.
Expérience de l'assurance générale essentielle.
Prêt à travailler selon les méthodes de gestion moderne.
Devra assurer une liaison efficace entre les courtiers et la Maison.
Être dynamique et ambitieux.
Savoir motiver nos courtiers.
Plan de participation.

*Faire parvenir curriculum vitae à :*

**Case 1723, Le Devoir**

## OFFRE D'EMPLOI

**POSTES: 2 PSYCHOLOGUES**

**ENDROIT:**
Service de Psychologie, Hôpital St-Charles de Joliette.

**FONCTIONS:**
Travail au sein d'un équipe multidisciplinaire. Évaluations, thérapie individuelle et de groupe (en interne et/ou en externe). Prévention primaire.

**QUALIFICATIONS:**
Maîtrise, licence ou doctorat en psychologie. Membre de la C.P.P.Q.

**TRAITEMENT:**
Selon les échelles en vigueur. Bénéfices marginaux usuels.

*S'ADRESSER AU:*

**Directeur du Personnel**
**Hôpital St-Charles**
**1,000, boul. Ste-Anne**
**Joliette, Québec**

## LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

offre un poste

**d'AGENT TECHNIQUE**

L'Établissement aéronautique national a besoin d'un agent technique pour son laboratoire de structures et matériaux. Le candidat choisi devra apporter son aide technique pour acquérir des données, développer des capteurs et des installations électroniques spéciales dans le cadre d'un programme continu de recherches sur la sécurité routière et aérienne.

Le candidat doit pouvoir construire, vérifier et faire fonctionner des équipements électriques, en particuliier ceux travaillant en liaison avec des calculateurs numériques miniaturisés, des systèmes périphériques comme les enregistreurs à bandes, les convertisseurs A-C et C-A et les circuits d'interface et ceux en liaison avec des capteurs spéciaux et des détecteurs utilisant des dispositifs optiques, des transducteurs acoustiques, des boucles magnétiques, des radars donnant les vitesses, etc.

La préférence sera donnée aux personnes diplômées d'un institut de technologie ayant plusieurs années d'expérience en circuits numériques et analogiques et une formation complémentaire en physique et en électronique. Une attention toute particulière sera accordée aux candidats pouvant calculer des circuits logiques et programmer des ordinateurs.

Le traitement qui pourrait atteindre 10 641 dollars par année sera fonction des qualifications du candidat retenu.

*Veuillez adresser un curriculum complet à* **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A OR6** et faire mention du numéro de concours NAE-308.

Les citoyens canadiens auront la préférence.

## TOURBEC

recherche

**PERSONNES-RESSOURCES**
**pour son programme**

**DÉCOUVERTE DU QUÉBEC**
TOURBEC ouvre un concours public s'adressant d'abord aux étudiants et visant à engager des "PERSONNES RESSOURCES" dont la tâche sera de travailler avec des groupes de jeunes à la préparation et à la réalisation d'un projet de voyage au Québec au cours de l'été '72 dans le cadre d'un programme "DÉCOUVERTE DU QUÉBEC" réalisé en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

**CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**
- Être âgée de 20 à 30 ans.
- Posséder un permis de conduire depuis au moins deux ans.
- Faire parvenir
  - un texte de cinq pages dans lequel vous décrivez les principales étapes d'un voyage (7 jours) de découverte (social-économique-culturel) d'une région du Québec. (En choisir une parmi les suivantes : Abitibi, Saguenay, l'Estrie, Gaspésie).
  - un curriculum vitae détaillé dans lequel vous décrivez brièvement vos différentes expériences de voyage et vos expériences en animation de groupe ou en animation de loisir.
  - un certificat de baptême ou de naissance.
  - une photocopie du permis de conduire
  - une photo.

*Tous les documents doivent être parvenus avant le 23 février 1972 à :*

**TOURBEC**
**112 ouest, rue St-Paul**
**Montréal 125, Québec**

Référence : Personnes-Ressources.

## COMPTABLES AGRÉÉS

recherchent
- **Jeunes C.A. pour prendre charge d'une équipe de vérification.**
- **C.A. spécialisés en fiscalité.**
- **Stagiaires, C.A., C.G.A., R.I.A.**

**Mallette, Normandin & Cie**
**1440 ouest, Ste-Catherine, suite 720, Mtl. 107**
**Tél: 866-2891**

## LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MISSISQUOI

recherche les services d'un

**PROFESSEUR DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE (sec. IV)**

*Prière d'adresser toute demande à:*

**Donald Proteau**
**Directeur général des écoles**
**112, rue John**
**Cowansville, Qué.**
**Tél. : (514) 263-1800**

## fonction publique municipale

**AGENT DE SÉCURITÉ**
**Service des Achats et Magasins**
**Division des Ateliers**

**Devoirs de la fonction**
- Sous direction, le titulaire est responsable de l'élaboration et de l'application d'un programme de sécurité couvrant particulièrement le vol, le vandalisme, le risque d'incendie, le gardiennage, les accidents de travail et la sécurité industrielle.

**Qualités requises**
- Avoir complété une 11e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience à un niveau responsable dans des tâches connexes aux devoirs de la fonction. Au moins 35 ans à la date de la nomination. Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais.

**Conditions de travail**
- Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux. Échelle de salaire : $8,990 - $11,065.

*S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au* **Service du Personnel, Hôtel de Ville, chambre 416 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.**

VILLE DE MONTRÉAL

## VILLE DE SAINTE-FOY

**ARCHITECTE-PAYSAGISTE**

**De façon générale,** sous la responsabilité du directeur du service, est chargé de la conception et de la préparation de plans et devis d'aménagement, d'architecture-paysagiste ainsi que de la programmation et de la surveillance de leur exécution.

**QUALIFICATIONS REQUISES :**
- **Formation académique :**
  Posséder de préférence un baccalauréat universitaire en architecture. Cependant, un diplôme universitaire dans une des autres disciplines de base suivantes pourra être considéré : génie forestier, agronomie, urbanisme, génie civil, arpentage, arts appliqués, géographie.
- **Formation spécialisée :**
  - connaissance en architecture-paysagiste;
  - connaissance théorique et pratique des principes d'aménagement des sites, d'implantation des bâtiments et de l'horticulture.
- **Expérience :**
  Une expérience pertinente de quelques années est préférable.
  - Posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité adaptés à cette fonction.

**TRAITEMENT :**
- selon l'échelle des salaires en vigueur pour le personnel de direction.
- Bénéfices marginaux particulièrement avantageux tels que fonds de pension, assurance vie, accident-maladie, salaire - court et long termes.

*Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir d'ici le 17 février 1972, un curriculum vitae tout en indiquant le no. de ce concours, soit* **4-72-1** *au :*

**Directeur du Service du Personnel,**
**Hôtel de Ville de Sainte-Foy,**
**1000, Route de l'Église,**
**Sainte-Foy, Qué. 10, P.Q.**

Les vedettes du printemps prochain sous la rubrique accessoires seront les sacs à main dans une variété de formats et les ceintures garnies d'élégantes boucles, le tout d'une douceur infinie. Le suède bat la marche; finement peluché pour les sorties, brossé et plus rugueux à l'heure du sport. Suivent le cuir moelleux, souple et doux comme le cuir à gants, le cuir verni lisse ou ridé, le chevreau poli ou le "chevreau fini sous-verre" dont l'apparence légèrement lustrée complète la gamme. Sur notre photo de gauche, le sac de style bourse, suspendu à la ceinture. C'est la grande vogue en Italie actuellement. Ci-haut, un sac canadien, de nuance biscuit, en daim, garni de cuir souple qui est en fait l'envers du daim.

# Avortement: l'Église unie accusée de manifester trop de libéralisme

par Gilles Provost

"Nous croyons que le Conseil général de l'Eglise unie du Canada a fait une erreur en affirmant, il y a un an, que l'avortement devrait être une affaire privée qui ne concerne que la femme et son médecin", affirment les éditorialistes de la revue The United Church Observer, dans l'édition de février.

Les auteurs, qui disent avoir volontairement attendu un an avant de contester publiquement la position officielle de leur Eglise, en demandent la révision. A l'appui de leur demande, ils signalent que le nombre des avortements a été multiplié par vingt en deux ans et que cette pratique devient même une façon de remplacer la contraception qui est de plus en plus acceptée moralement et socialement.

A leurs yeux, l'Eglise unie doit accepter une bonne part de responsabilité dans cette situation. Ils soulignent que le contrôle des naissances doit s'effectuer avant la conception. "Par la suite, il faut accepter les conséquences de ses actes", disent-ils tout en déplorant que les femmes soient plus durement affectées que les hommes par ces conséquences.

Dans bien des cas, c'est un moindre mal que de mettre fin à la grossesse et la loi canadienne doit être assez souple pour permettre de telles interventions, affirment les éditorialistes. Par contre, ils n'acceptent pas que l'avortement ait lieu simplement parce que l'enfant n'est pas désiré.

"Il est vraiment souhaitable qu'un enfant soit désiré, disent-ils. Mais les jeunes enfants sont aussi des fardeaux parfois très lourds: ils nous empêchent de faire ce que l'on veut quand on le veut. Pourtant on ne tue pas les enfants parce qu'on n'en veut pas."

La position critiquée de l'Eglise unie du Canada avait été définie à la fin de janvier 1971. On avait alors reconnu la valeur du foetus et le droit de l'enfant à être désiré. C'est pourquoi on avait affirmé qu'il est irresponsable de mettre au monde un enfant non désiré et qu'il est "moralement indésirable" d'utiliser délibérément l'avortement à la place des autres moyens de limitation des naissances.

Par contre on avait aussi affirmé ce qui suit:

- "l'avortement est moralement justifiable dans certaines circonstances médicales, sociales et économiques"
- "l'avortement devrait être une affaire privée entre une femme et son médecin, sans nier la nécessité de consulter le partenaire masculin."
- "la stérilisation est une méthode de contraception acceptable qui doit être disponible sur demande."
- "le gouvernement devrait retirer du code criminel tout ce qui touche à l'avortement et imposer des sanctions contre ceux qui font des avortements sans avoir les qualifications requises."

# La CJC recherche 25 volontaires

Quinze projets communautaires viennent de recevoir l'appui du conseil de la Compagnie des jeunes canadiens. La Compagnie finance présentement une centaine de projets au Canada.

Pour réaliser ses nouveaux projets, la Compagnie a besoin d'environ 25 volontaires de plus. Ils seront choisis par les chargés de projets. Pour devenir volontaire de la CJC, il faut être citoyen canadien ou immigrant reçu et avoir entre 18 et 28 ans. La Compagnie compte à l'heure actuelle quelque 200 volontaires.

Parmi les nouveaux projets effectués au Québec, notons la Caisse d'économie de Joliette, l'Association des locataires de Côte-des-Neiges, le projet d'organisation d'un centre communautaire d'aide aux vieillards, la Ligue des locataires et le Comité des assistés sociaux de Drummondville, le projet des assistés sociaux de Laflèche, le projet d'animation et d'organisation de Valleyfield, la participation des citoyens aux affaires municipales de Ville-Vanier, Québec, et les agriculteurs de Charlevoix.

Pour plus de renseignements sur l'un quelconque de ces projets, il suffit de communiquer avec les chargés de projets qui sont, à Montréal, Mlle Clara Chicoine (933-5033), M. Pierre Carrier (678-5370), ou M. Jean Lapointe (Qué: 529-4407).

# $260,000 d'Initiatives locales pour la défense des locataires

par Clément Trudel

Ne vous hâtez pas de renouveler votre bail. C'est le conseil donné par l'Association des locataires, regroupant 19 associations que les "initiatives locales" viennent de subventionner ($260,000) en vue d'informer les locataires de leurs droits, même si l'appartement qu'ils occupent ne tombent pas sous la loi de la Régie des Loyers.

Déjà, une centaine de permanents sont embauchés et ont été soumis à un stage de trois semaines portant sur les aspects juridiques des baux en vigueur au Québec.

Pour les locataires qui désiraient résilier leur bail, il n'est pas nécessairement trop tard. Seuls ceux dont le bail contient une clause exigeant un avis de départ de trois mois avaient à le faire avant le 31 janvier 1972.

Pour un logement construit avant 1951 et dont la valeur de location ne dépassait pas $125 par mois en 1962, il peut y avoir renouvellement automatique du bail, suivant la Régie des loyers. Le bail sera renouvelé automatiquement au 31 mars prochain pour les locataires de ces appartements qui n'auraient pas signé d'autre bail entre-temps. (Quant à ceux dont le logement n'est pas soumis aux dispositions de la Régie des loyers, il faudra tenir compte du texte même du bail – qui parfois stipule un avis de départ d'un mois seulement).

L'Association des locataires a un numéro central pour renseignements: 849-3211. Quant à la Régie des loyers à Montréal, on en rejoint les bureaux au 873-2190.

L'Association conseille aux locataires d'avoir recours à un bail rédigé dans leur langue maternelle et, de préférence, conforme à un bail-type dont copie leur sera remise gratuitement.

Le mieux aussi est d'avoir soi-même une copie du bail qui sera envoyé par courrier recommandé au propriétaire. Chacun des 19 comités d'implantation (Pointe-Saint-Charles et Côte-des-Neiges jouissent déjà des services d'associations qui ont elles aussi obtenu des subventions du programme fédéral d'initiatives locales).

D'ici au 31 mars donc, pour les logements que couvre la Régie des loyers, le propriétaire peut proposer un nouveau bail mais il ne peut d'aucune façon obliger le locataire à signer ce bail. Si ces locataires reçoivent ou ont reçu un avis du propriétaire qui refuserait de renouveler leur bail, une demande peut être faite à la Régie de prolonger le bail d'un an. Si cet avis est reçu par le locataire avant le 20 mars, la Régie doit être saisie de la demande de prolongement de bail dans les dix jours qui suivent.

Si le propriétaire propose une augmentation du loyer, cette hausse de loyer peut être contestée devant la Régie dans les mêmes délais qui valent pour une prolongation de bail.

Même si un locataire – occupant d'un loyer soumis à la Régie a signé un bail qui portait l'obligation d'un avis de trois mois avant l'expiration du bail, cette clause ne s'applique pas (l'avis devra être fait avant le 31 mars).
plique pas (l'avis devra être fait avant le 31 mars).

L'Association a déjà eu des contacts avec l'organisme qui poursuit les mêmes buts dans la région de Québec. Ensemble, ces associations ont pressenti le ministère québécois de la justice pour que le "bill 12" vaille pour toutes les municipalités, même si certains conseils municipaux n'en veulent pas. Le même ministère pourrait éventuellement forcer l'uniformisation des formules de baux.

L'Association a reçu l'offre de la part des Caisses Pop et du Barreau du Québec de se charger de distribuer la brochure (gratuite) "Qu'est-ce qu'un bail?" en réimpression. La CSN rééditera également sa brochure sur les "droits des locataires" et en offrira par le biais de l'Association des locataires un exemplaire aux citoyens intéressés.

La semaine dernière, les 100 employés de l'Association ont déposé une demande en accrédiation syndicale mais la subvention fédérale ne vaut que jusqu'au 31 mai 1972. Il est question toutefois que les permanents de l'association recherchent d'autres sources (gouvernementales) de financement pour poursuivre ce travail auprès de la très grande majorité des occupants de logements de la région de Montréal.

La rédaction et l'étude du bail-type (travaux échelonnés sur 18 mois) ont été parrainées par le Comité sur l'habitation et la rénovation urbaine, organisme bénévole formé d'architectes, d'avocats, d'urbanistes et de fonctionnaires versés dans les questions de logement. Le comité a autorisé l'association à diffuser son bail-type qui, l'espère-t-on, pourra un jour intégrer le Code civil dans la section traitant de la "location des choses".

Dans les secteurs touchés par le projet approuvé par "Initiatives locales", 230,000 signataires de baux pourraient être intéressés à s'informer auprès de l'association. La partie la plus peuplée de l'île est constituée par près de 90% de locataires qui, en banlieue, constituent 55% des occupants, suivant les statistiques fédérales de 1961.


Carrières et Professions

## Offres d'emplois

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

**MULTI-MÉDIA**

La Commission administrative du Programme MULTI-MÉDIA de formation pour le développement des ressources humaines du Québec désire engager des **employés occasionnels** pour une période variant de 4 à 6 mois, en vue de l'implantation du programme.

Postes dans la région administrative de:
Montréal,
Saguenay / Lac Saint-Jean,
Nord-Ouest Québécois.

**Fonction no. 1**
**COORDONNATEUR GÉNÉRAL ADJOINT**
(Opération régionale)

**Poste à Montréal**
— Traitement variant de $18,300. à $21,800. selon la compétence et l'expérience.
— Responsable des rapports à entretenir avec le système actuel d'éducation des adultes et avec les instances décentralisées impliquées dans Multi-Média en ce qui concerne les projets conjoints ou les opérations partagées.
— Responsable de la coordination des activités régionales.
— Répondant des régions au niveau central.
— Membre du comité de coordination.
— Planification des activités régionales.

**Exigences:**
— Formation en sciences humaines (relations industrielles) ou administration.
— Expérience variée dans l'administration publique.
— Capacité de conception et d'élaboration de politiques et d'orientations générales.
— Facilité de contacts et de relations.
— Attitude cohérente avec la conception de l'éducation véhiculée par Multi-Média.

**Fonction no. 2**
**COORDONNATEUR GÉNÉRAL ADJOINT**
(Services techniques)

**Poste à Montréal**
— Traitement variant de $18,300. à $21,800. selon la compétence et l'expérience.
— Responsable des rapports à entretenir avec les services du système actuel d'éducation des adultes et des instances décentralisées impliquées dans Multi-Média en ce qui concerne les projets conjoints ou les opérations partagées au niveau des productions-diffusions, de la recherche, de l'évaluation et des relations publiques.
— Responsable des rapports à entretenir avec les unités contractantes publiques et privées dont les services seraient requis pour la réalisation des opérations liées aux secteurs de production-diffusion, recherche, évaluation, relations publiques.
— Responsable de la coordination et de l'intégration des activités des secteurs de production-diffusion, de recherche, d'évaluation et de relations publiques.
— Responsable de la planification (en collaboration avec les responsables des dits secteurs) des activités des secteurs production-diffusion, recherche, évaluation et relations publiques.
— Membre du comité de coordination.
**Exigences:** Les mêmes que celles du poste précédent.

**Fonction no. 3**
**RESPONSABLE D'ÉQUIPE RÉGIONALE**

**Région administrative de Montréal**
— Traitement variant de $15,550. à $19,050. selon la compétence et l'expérience.
— Responsable de toutes les activités se déroulant au niveau régional en ce qui regarde l'animation, l'information et les relations publiques, la production et diffusion et la définition des besoins.
— Inventaire des ressources éducatives de la région.
— Mise en communication des individus avec les ressources.
— Responsable de la gestion des ressources matérielles, financières et humaines au niveau régional.
— Participer aux réunions du conseil d'administration régional.
— Partage des services et équipements.
**Exigences:**
— Formation en sciences humaines et en administration.
— Expérience en administration.
— Expérience en éducation des adultes.
— Bonne connaissance de la région.
— Connaissance suffisante des techniques de l'animation sociale et pédagogique.
— Capacité de travailler en équipe.
— Capacité d'entretenir des relations humaines satisfaisantes.
— Habitude significative des contacts avec le public.
— Attitude cohérente avec la conception de l'éducation véhiculée par Multi-Média.

**Fonction no. 4**
**AGENT DE GESTION FINANCIÈRE**

**1 poste à Montréal**
— Traitement variant de $7,338. à $15,661. selon la compétence et l'expérience.
— Responsable de la gestion budgétaire, c'est-à-dire prévoir, préparer et contrôler le budget en rapport avec les politiques budgétaires et leurs implications.
— Contrôler et superviser la gérance interne du programme au niveau de l'administration des ressources financières.

**Fonction no. 5**
**AGENT D'INFORMATION (6 postes)**
— Traitement variant de $7,313. à $14,618. selon la compétence et l'expérience.
— Effectuer les recherches nécessaires en vue de satisfaire aux besoins de l'information qui doit être faite tant vers l'intérieur du projet que vers l'extérieur. À cette fin, il accumulera des données et des statistiques qui permettront aux responsables du projet d'être informés adéquatement et collaborera à la diffusion de cette information.
— Il sera à l'affût, dans les diverses régions que le projet desservira, des obstacles qui pourront surgir. Une politique de présence auprès de la clientèle l'habilitera à conseiller les responsables dans leur stratégie d'approche et dans leur fonctionnement.
— Il verra, dans les autres régions qui ne sont pas desservies par le projet, à faire de la prospection en vue de l'implantation future du projet.

**Fonction no. 6**
**AGENT DE RECHERCHE (4 postes)**
— Traitement variant de $7,414. à $16,109. selon la compétence et l'expérience.
— Chacun des agents de recherche sera responsable d'aspects particuliers de recherche:
  — Aspect qualitatif de la clientèle:
  Inventaire de la recherche déjà faite sur les besoins de la clientèle (Quelles clientèles sont bien servies et comment? — Quelles clientèles sont à pourvoir?). Prévision des types de projets, des ressources nécessaires et des renseignements à stocker dans la banque d'information. Étude du contexte dans lequel seront élaborés les projets.
— Fonctionnement du programme:
  Utilisation des ressources éducatives compte tenu des obstacles rencontrés. Opération d'une technique de stockage d'information.
— Aspect quantitatif de la clientèle:
  Études démographiques. Détermination des variables à analyser. Liaison avec le dossier d'inscription.

**Fonction no. 7**
**ANALYSTE EN INFORMATIQUE ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS**
— Traitement de $7,641. à $16,135. selon la compétence et l'expérience.
— Contacts avec le service de l'informatique du ministère de l'Éducation du Québec.
— S'occuper de tout ce qui touche à l'informatique et plus particulièrement du dossier cumulatif de l'étudiant-adulte.

**Fonction no. 8**
**ATTACHÉS D'ADMINISTRATION (7 postes)**
— Traitement de $7,338. à $15,661. selon la compétence et l'expérience.
— Contrôler et superviser la gérance interne du programme au niveau de:
  1 — Administration des ressources humaines:
    a) prévoir et contrôler les effectifs en personnel;
    b) appliquer les conventions collectives;
    c) s'occuper des différentes demandes concernant le personnel (nomination, promotion, notation, démission, perfectionnement, mise à la retraite...).
  2 — Administration des ressources matérielles et de l'équipement.

**Fonction no. 9**
**ANIMATEURS (22 postes)**
(Pour les trois régions)
— Traitement de $8,000. à $16,100. selon la compétence et l'expérience.
— Participer à l'implantation de projets éducatifs pour adultes.
— Participer à titre d'expert dans les rencontres organisées à l'intention de la clientèle adulte.
— Participer à la recherche pédagogique.
— Participer à la mise au point des instruments pédagogiques.
— Faciliter la démarche éducative des adultes.
— Formation et coordination d'animateurs bénévoles.
**Exigences:** Minimum d'âge: 25 ans.
— Bien qu'elle soit un atout important, la priorité ne sera pas nécessairement accordée à la formation académique. L'expérience en tant qu'animateur dans les milieux populaires et la facilité à travailler en groupe, avec les adultes, seront des critères très importants. Il en va de même de la connaissance du milieu de travail et du degré d'insertion dans celui-ci.
— Les candidats, hommes ou femmes, devront faire preuve de beaucoup d'initiative, pouvoir réagir de façon cohérente avec la philosophie de Multi-Média, à différents types de situations nouvelles et être en mesure d'aider l'adulte à poursuivre une démarche éducative centrée sur ses besoins.
— Les candidats devront pouvoir travailler avec de nombreux groupes d'adultes. Ils devront posséder des aptitudes nécessaires à la formation d'animateurs bénévoles et à la coordination de leurs travaux. Les candidats bénéficieront d'une période intensive de formation avant d'entrer en fonction.

**Fonction no. 10**
**AGENTS D'ADMINISTRATION (6 postes)**
— Traitement de $7,613. à $9,613. selon la compétence et l'expérience.
— Collaborer au follow-up des décisions.
— Chef d'équipe du personnel de soutien.
— Rédaction de notes de service et d'autres documents.
— Dépouillement de sources d'information (journaux, revues spécialisées, travaux de recherche...) ayant trait aux concepts d'éducation que prône Multi-Média.

**Fonction no. 11**
**AGENT VÉRIFICATEUR**
— Traitement de $4,923. à $6,323. selon la compétence et l'expérience.
— Contrôle des dépenses.
— Contrôle des contrats.
— Élaboration des réquisitions et des demandes au Conseil du Trésor.
— Autres tâches connexes.

**Fonction no. 12**
**AUXILIAIRE EN INFORMATION**
— Traitement de $4,623. à $6,623. selon la compétence et l'expérience.
— Sous la direction d'un auxiliaire principal ou d'un professionnel, préparer et exécuter des travaux spécialisés reliés notamment à la recherche et à l'information.

**Fonction no. 13**
**COMMIS DE BUREAU (6 postes)**
— Traitement de $3,080. à $3,980. selon la compétence et l'expérience.
— Rangement des dossiers.
— Sortie des dossiers et transmission aux destinataires.
— Confection de nouvelles chemises.
— Dactylographie et classement des cartes d'indexation.
— Tri et ouverture du courrier.
— Contrôle des dossiers en circulation.

**Fonction no. 14**
**STÉNO-DACTYLO (22 postes)**
— Traitement de $3,933. à $5,183. selon la compétence et l'expérience.
— Noter en sténo et transcrire à la dactylo des notes sténographiques ou autres textes à partir d'enregistrements, de brouillons et de textes dactylographiés et exécuter des travaux d'ordre général.

**Fonction no. 15**
**MAGASINIER**
— Traitement de $4,288. à $5,938. selon la compétence et l'expérience.
— Responsable de la réception, emmagasinage et distribution des marchandises.
— Contrôle de l'inventaire.

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent remplir une formule "Offre de service" de la Commission de la Fonction publique, ou à défaut leur curriculum vitae, en ayant soin de bien mentionner le numéro de la fonction, et retourner l'une ou l'autre, **avant le 22 février 1972,** à l'adresse suivante:

Comité de sélection,
Programme MULTI-MÉDIA,
355, McGill (9e étage),
Montréal 125, Qué.

**Note:**
Durant cette période de démarrage, des candidats seront choisis en vue d'un emploi contractuel de deux ans ou d'un emploi permanent à la Fonction publique.
La Commission administrative accepterait des fonctionnaires par voie de mutation et des employés des CEGEP et des Commissions scolaires par voie de prêts.

**ÉCHÉANCE DE L'INSCRIPTION:**
le 22 février 1972.

**ATTENTION:**
Tous ceux et celles qui ont **DÉJÀ OFFERT** leurs services à MULTI-MÉDIA doivent reformuler leur demande d'emploi.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC


Après avoir vu le ministre

# Québec est lié par Ottawa, disent des assistés sociaux

par Solange Chalvin

La rencontre qui avait lieu hier après-midi entre une dizaine de représentants de quelques groupes d'assistés sociaux francophones et anglophones et le ministre des affaires sociales, M. Castonguay n'aura pas été vaine.

Les assistés sociaux ont compris que le ministre avait besoin non seulement de leur appui mais de l'appui de la population québécoise tout entière pour doter le Québec d'un véritable système de sécurité sociale.

"Même un homme aussi honnête et plein de bonne volonté que le ministre Castonguay est quasiment impuissant pour améliorer le sort des assistés sociaux", a conclu, après une rencontre de quatre heures, une représentante de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDS).

"Son action est limitée face aux revendications du gouvernement fédéral", a poursuivi un porte-parole du Greater Montreal anti-poverty Coordinating Committee (GMAPCC).

Un accord de principe est intervenu entre le ministre et les groupes populaires sur l'installation de kiosques d'information tenus par les avocats populaires dans les bureaux du ministère des affaires sociales.

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Gérard Niding, a été saisi du problème de l'opposition du directeur du bien-être, M. Séguin, à l'implantation de tels kiosques. A ce sujet, M. Castonguay a dit que des informations supplémentaires seraient données aux représentants de la ville afin qu'ils comprennent mieux le fonctionnement de tels kiosques et en autorisent l'implantation.

A propos du versement aux 14 jours des chèques d'aide sociale, le ministre a annoncé que certains bureaux commenceront en octobre ou novembre 72 l'émission de tels chèques, comme le demandent les assistés sociaux depuis longtemps.

La mise en place d'un nouveau système administratif est fort complexe, a dit M. Castonguay, mais le versement aux 14 jours s'installera progressivement et sera définitivement en place en 73 partout au Québec.

Quant à l'augmentation des prestations du NVPD (nourriture, vêtements, besoins personnels et domestiques) réclamée par les assistés sociaux, M. Castonguay a dit qu'il en admettait la nécessité mais que cette augmentation était tributaire du nouveau régime d'allocations familiales. En fait, il y aura une augmentation des prestations, a dit M. Castonguay, mais elle sera proportionnelle à l'augmentation des allocations familiales, en particulier chez les familles nombreuses.

En attendant, que feront les assistés sociaux en mars prochain? Y aura-t-il émission d'un chèque spécial? Dépannage collectif au 435 Champs-de-Mars à Montréal? Pas de réponse à ces questions, pour l'instant.

Le problème de discrimination soulevé par les assistés sociaux au sujet des moins de 30 ans qui ne reçoivent que $75 par mois n'existe pas aux yeux de M. Castonguay. Ils ont plus de mobilité que les familles et même si le chômage est important, ils ont de nombreuses possibilités de se déplacer et de trouver du travail à l'extérieur des grands centres, a fait valoir le ministre.

Etant donné les liens étroits qui existent entre l'assistance sociale, le chômage et le revenu minimum garanti, les représentants de l'ADDS et ceux du GMAPCC ont demandé à M. Castonguay l'organisation d'une rencontre avec MM. Jean Cournoyer et William Tetley, espectivement ministre du travail et des institutions financières, sur la situation actuelle du chômage au Québec ainsi que ses répercussions sur l'indice de pauvreté.

# Les éditeurs réélisent

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association des Editeurs Canadiens tenue cette semaine au Club Canadien de Montréal, M. Jacques Hébert, président et directeur général des Editions du Jour a été réélu président de cet organisme professionnel.

D'autre part, M. Roland Sasseville, directeur des ventes aux éditions Lidec de Montréal a été également réélu président de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec.

L'AEC reçoit un appui financier du Ministère des Affaires culturelles du Québec pour son secrétariat, des appuis aux Maisons-membres du Ministère des Affaires culturelles du Québec pour l'aide à la publication et du Conseil des Arts du Canada pour l'aide à l'édition, un appui financier du Conseil des Arts du Canada d'engager en 1972 un Agent de promotion culturelle au service des libraires et des collectivités afin de mieux faire connaître la littérature canadienne-française ainsi qu'une subvention pour appuyer le travail de l'Agent littéraire en Europe.

La SEMSQ en collaboration avec le CSL publie des catalogues, annuaires et autres documents professionnels pour le bénéfice des commissions scolaires, collectivités, etc...

Un comité de liaison fonctionne en permanence avec la Direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire du Ministère de l'Education. Une commission des directeurs et conseillers pédagogiques est présidée par M. Raymond Brisebois, é.c. et groupe mensuellement les spécialistes de l'édition avec les représentants du Ministère.

# télévision

## CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens ... c
9.30 Verso
10.00 Les 100 tours de centour ... c
10.15 Le sac à malice
10.30 Francis au paradis perdu ... c
11.00 L'agriculteur de demain
11.30 Roquet belles oreilles
12.00 La grande aventure
12.30 Boubou dans l'métro ... c
1.30 Cinéma
"Insaisissables vengeurs"
3.00 Femme d'aujourd'hui ... c
4.00 Bobino ... c
4.30 Grujot et Délicat ... c
5.00 Daniel Boone ... c
6.00 Le gourmet farfelu ... c
6.30 Téléjournal ... c
6.50 Nouvelles du sport ... c
7.00 Format 30
7.30 Alerte dans l'espace ... c
8.30 Pensez vite ... c
9.00 Rue des Pignons ... c
9.30 La feuille d'érable
"3000 soldats... une fille" ... c
10.30 Téléjournal ... c
10.50 Nouvelles du sport ... c
11.00 Les XIe Jeux Olympiques d'hiver
"Sapporo 1972" ... c
11.30 Ciné-Club
"Le Journal d'une schizophrene"
(Récit psychanalytique – Italien – 1968) ... c
1.15 Téléjournal

## CBMT 6

8.23 Standby six ... c
8.35 Mr. Dress-up
9.00 Pardon my french ... c
9.30 Québec School Telecast ... c
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Friendly giant ... c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street ... c
12.00 Suivez la piste
12.30 Elwood Glover luncheon date ... c
1.00 One O'clock report
1.15 Standby noon
1.30 The Galloping gourmet ... c
2.00 Paul Bernard, psychiatrist ... c
2.30 Coronation street
3.00 Take 30
3.30 The edge of night ... c
4.00 Family Court ... c
4.30 Drop-in
5.00 Alphabet soup ... c
5.30 Get-smart ... c
6.00 David Frost Revue ... c
6.30 Hourglass
7.30 Winter Olympics - Sapporo ... c
8.00 The Mary Tyler Moore Show ... c
8.30 The Carol Burnett Show ... c
9.30 Telescope ... c
10.00 Tuesday night ... c
11.00 The national ... c
11.22 Viewpoint
11.30 Night Report and sport final
11.45 Sign-off
12.15 Legacy of Rome ... c
1.15 -Final report and weather

## CFTM 10

8.30 Bienvenue à CFTM ... c
8.31 Les p'tits bonshommes
9.00 Le dix vous informe ... c
9.15 Les tannants de chez-nous ... c
10.00 Pour vous mesdames ... c
11.30 Escadrille sous-marine ... c
12.00 Le 10 vous informe ... c
12.15 Y'a du soleil ... c
1.15 Ciné-Mardi:
"La famille Hermander" (Comédie – Français - 1965)
3.00 -Banco... Banco ... c
3.30 Rin Tin Tin
4.00 Le cirque du capitaine ... c
5.00 Patrouille du cosmos ... c
5.30 Studio 10 ... c
6.00 Madame est servie ... c
7.00 Le 10 vous informe ... c
7.25 Les commentaires de Me Auguste Choquette ... c
7.30 Hawaii 5-0 ... c
8.30 Symphorien ... c
9.00 Les mystères de l'Ouest ... c
10.00 Au secours mon amour ... c
10.30 Les Nouvelles TVA ... c
11.00 La couleur du temps ... c
11.15 En pantoufles:
"Knack et comment l'avoir" (Conte-Américain-1965)
12.45 Dernière édition
12.50 Fin des émissions

## CFCF 12

7.00 Montreal bulletin board
7.30 University of the air
8.00 The Lucille Rivers Show ... c
8.15 Rupert bear ... c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom ... c
9.30 Yoga ... c
10.00 Edith Serei ... c
10.30 Green acres ... c
11.00 All about faces ... c
11.30 McGowan and Co. ... c
12.00 The Flintstones ... c
12.30 Matinee with Joe Van
"Strategy of Terror" (Drame – 1967) ... c
2.30 What's the good word ... c
3.00 Another world ... c
3.30 Anything you can do ... c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences ... c
5.30 Beat the clock ... c
6.00 Pulse ... c
7.00 The brandy bunch ... c
7.30 The courtship of Eddie's father ... c
8.00 Marcus Welby M.D. ... c
9.00 McGowan and Co. ... c
9.30 The Ian Tyson Show ... c
10.00 The Persuaders ... c
11.00 The C.T.V. National News ... c
11.15 Pulse ... c
12.00 Tuesday night feature movie
"Hide and Seek" (Comédie-1964)
2.00 Sign-off

# cinéma

**ALOUETTE:** "Les temps modernes" 12.30 - 2.10 - 3.55 - 5.45 - 7.35 - 9.25
**ARLEQUIN:** "Love Machine" 2.15 - 5.55 - 9.30 et "L'ouest en feu" 12.30 - 4.05 - 7.45
**ATWATER:** (Cinéma I) "The French connection" 1.00 - 3.15 - 5.20 - 9.35
**ATWATER:** (Cinéma II) "Love Story" 7.30 - 9.20
**BERRI:** "Un été 42" 2.30 - 6.10 - 9.55 - et "La femme du prêtre" 12.40
**BIJOU:** "Mon oncle Antoine" 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40
**BONAVENTURE:** Dagmar's Hot Pants" 1.00 - 3.00 - 7.00 - 9.00
**CANADIEN:** "Je couche avec mon assassin" 12.30 - 3.15 - 6.00 - 9.45
**CAPITOL:** "Diamonds are forever" 12.35 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.20
**CHAMPLAIN:** "La fille de Ryan" 12.50 - 4.30 - 8.10
**CHEVALIER:** "Max et les ferrailleurs" 12.10 - 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.28
**CHATEAU:** "Satan mon amour" 2.15 - 5.45 - 9.15 et "Faut se les faire" 12.40 - 4.00 - 7.30
**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma I) "Dollars" 12.45 - 2.55 - 8.10 - 7.25 - 9.35
**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma II) "Cisco pike" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
**CINEMA DE PARIS:** "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 12.00 - 2.00 - 4.00 - 7.30
**CINEMA V:** Voir cinéma de Paris
**COMEDIE CANADIENNE:** "Tristana" 6.30 10.05 et "La voie Lactée" 8.20
**CREMAZIE:** "Love Story" 12.50 - 3.00 -
**DAUPHIN:** Renoir: "Ca n'arrive qu'aux autres" 7.30 - 9.30 McLaren "Love", 7.20 - 7.35
**ELECTRA:** "Fosse aux filles" 1.15 - 4.06 8.55, 9.45 et "Les nuits scandaleuses" 2.40 - 5.30 - 8.20
**ELYSEE** Salle Resnais: "Les deux anglaises et le continent" 7.30 - 9.30 Salle Eisentein "Smic, Smac, Smoc" 7.30 - 9.30
**FLEUR DE LYS:** voir Cinéma de Paris.
**FESTIVAL** "Wr. The Mysteries of the Organism" 7.30 - 9.30
**SALLE HERMES:** "Viva la muerte" 7.30 9.30
**IMPERIAL:** "Mais ne nous délivrez pas du mal" 1.00 3.10 - 5.20 - 7.40 - 9.50
**JEAN-TALON:** Voir Cinéma de Paris.
**KENT:** "Docteur Zhivago" 1.10 - 4.35 - 8.00
**LUCERNE:** "Vanishing Point" et "B.S. I love" des 6.20
**MERCIER:** "Il était une fois dans l'ouest" 6.00 - 9.00
**MONKLAND:** "Music Lovers" 1.30 - 5.30 10.00 et "Women Love" 3.15 - 7.45
**MAISONNEUVE:** Voir Cinéma de Paris.
**MIDI-MINUIT:** "Cette soif d'amour" 12.00 2.25 - 4.55 - 7.20 - 9.50 et "Qui s'y frotte s'y pique" 1.10 - 3.40 - 6.05 - 8.35.
**OUTREMONT:** "Le Grand Amour" 7.00 et "Le Corps de Diane" 9.30
**PALACE:** "Going Home" 12.55 - 3.00 - 5.05 7.15 - 7.30
**PIGALLE:** voir Midi-Minuit.
**PARISIEN:** "Jo" 11.20 - 1.20 - 3.20 - 5.20 7.20 - 9.25
**PLACE DU CANADA:** "Fiddler on the roof" 8.00
**PLACE VILLE-MARIE:** (Petit cinéma) "Trojan Women" 12.15 - 2.15 - 4.15 - 6.25 - 8.35
**PLACE VILLE-MARIE** (Grand cinéma) "The garden of the Finzi-continis" 12.35 2.15 - 4.00 - 5.40 - 7.35 - 9.30
**PLAZA:** Voir Canadien.
**PIERROT:** "Moi, Emmanuelle" 5.47 - 7.48 9.49
**PUSSYCAT:** "Angelique in black leather" 12.00 - 2.30 - 5.05 - 7.40 - 10.15 et "Diary of Knockers McCalla" 1.10 - 3.45 - 6.15 8.50
**RIVOLI:** Voir Arlequin.
**SAINT-DENIS:** "Ixe-13" 12.29 - 2.38 - 4.57 7.16 - 9.35
**SEVILLE:** "Trash" 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.15 9.25
**SNOWDON:** "Modern Times" 1.00 - 2.40 4.20 - 6.00 - 7.35 - 9.15
**VAN HORNE:** "Sunday bloody Sunday" 1.10 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.15
**VENDOME:** "Johnny got his gun" 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.30 - 8.30
**VERSAILLE:** (Salle rouge): "Voir-Electra"
**VERSAILLE:** (Salle bleue): "Toklat en Français 7.00 - 9.00
**VIDEOGRAPHIE:** "Vidéo-Hypnose" 8.00
**VERDUN:** "Love Story" 6.20 - 9.45 et Les Dynamiteros" 8.00
**VIEUX MONTREAL**
**STUDIO A:** "Les Camisard" 7.30 - 9.40
**STUDIO B:** "Les Clowns" 7.30 - 9.40
**VERDI:** Le Mecano de la générale" (The General) 7.30 - 9.30
**VILLERAY:** "Joe, c'est aussi l'Amérique" 7.30 - 9.30
**WESTMOUNT SQUARE:** "Mon oncle Antoine" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.10.
**WESTMOUNT:** "Bednobs and Broomstick" 10.00 - 12.30 - 2.50 - 5.05 - 7.20 - 9.25
**YORK:** "Straw dogs" 1.30 3.55 - 6.30 - 9.00

# théâtre

**BOITE CASANOUS:** "Relâche".
**NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:** (au Gésu) "En attendant Godot" de Beckett.
**THEATRE D'AUJOURD'HUI:** "Relâche".
**THEATRE DE QUAT'SOUS:** "Le pays du Dragon" de Tennessee Williams.
**LE PATRIOTE:** "Andrée Champagne et Gilles Dreu".
**LE PATRIOTE A CLEMENCE:** "Le lendemain de la veille" de Odette Gagnon.
**RIDEAU VERT:** "Relâche".

**PLACE DES ARTS**

**SALLE WILFRID PELLETIER:** "Orchestre symphonique de Montréal". Au pupitre: Rafael Frühbeck de Burgos 20h30.
**SALLE MAISONNEUVE:** "Yvon Deschamps" 20h30.
**SALLE PORT-ROYAL:** "Les oranges sont vertes" de C. Gauvreau par le TNM 20h15.


Un film de Vittorio de Sica
the Garden of the Finzi-Continis
Italien avec sous-titres anglais — In Color
Cinema PLACE VILLE-MARIE 866-2644
POUR TOUS
HORAIRES: à 12.35, 2.15, 4.00, 5.40, 7.35, 9.30 P.M.

POUR UNE 3e SEMAINE DE SUCCÈS
Deux films en couleurs de SERGIO LEONE avec CLINT EASTWOOD
6.20 et 10.15 p.m. POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS
tous les soirs dès 6.20 dimanche continuel
14 ans — 8.00 p.m. POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS
CINÉMA MONTROSE 3180 Bélanger est - 722-0302

le pays du dragon
de tenessee williams — adaptation michel tremblay
mise en scène: andré brassard
avec monique mercure, denise proulx, rita lafontaine, carmen tremblay, marc legault, jean archambault
à partir du treize janvier
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS 100 EST, AVENUE DES PINS – 845-7277

théatre du rideau vert
Dès le 11 février
LIBRES SONT LES PAPILLONS
Comédie de Léonard Gershe - Adaptation de Raymond Castans
Mise en scène: Danièle J. Suissa
avec Louise Turcot Jean Faubert et YVETTE BRIND'AMOUR
Décor: Gabriel Contant - Costumes: François Barbeau
Réservations: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue St-Denis

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL
Vladimir ASHKENAZY — En récital conjoint avec — Itzhak PERLMAN
Lundi 14 fév. 8:30 p.m.
Programme: Sonate si bémol Mozart; Sonate No 1 fa mineur Prokofieff; Sonate do mineur Beethoven.

Jeudi 24 février 8:30 p.m.
L'INCOMPARABLE ROSTROPOVICH
Programme: Adagio Bach. 12 Variations Beethoven: Sonate fa majeur Strauss; Sonate: do majeur Prokofieff.
En vente: Place des Arts; CCA 1822 ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chargex; aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER

dès vendredi! à prix populaires!
UN FILM DE MICHEL BRAULT ET PIERRE PERRAULT
TOUS
l'Acadie l'Acadie
LE FILM QUI SECOUE LE CANADA!
Ce jour-là, au bout d'une semaine d'occupation étudiante...
Irène Doiron Michel Blanchard Bernard Gauvin Blondine Maurice
PRODUCTION OFFICE NATIONAL DU FILM
à voir absolument! semaine 7:15, 9:30 samedi et dimanche 2:45, 5:00, 7:15, 9:30
Comédie Canadienne 84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476
3 DERNIERS SOIRS: "TRISTANA" et "LA VOIE LACTÉE" de LUIS BUNUEL

tnm
15769 SPECTATEURS ONT VU
Les oranges sont vertes
de CLAUDE GAUVREAU
MISE EN SCÈNE: Jean-Pierre Ronfard
DÉCORS: Mousseau
DERNIÈRE SEMAINE!
Prochain spectacle: LE MARIAGE DE FIGARO mis en scène par Jean-Louis Barrault
Billets en vente dès maintenant.
Du mardi au vendredi: 20h15. Samedi: 16h45 et 20h45. Billets à $1.50 pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes travailleurs" du TNM, 15 minutes avant chaque représentation (si disponible).
Réservez vos billets: 288-6139
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Salle Renoir — POUR TOUS
CLAUDE LELOUCH présente
CATHERINE DENEUVE — MARCELLO MASTROIANNI
entre ces deux moments il est arrivé quelque chose
ça n'arrive qu'aux autres
un film écrit et réalisé par NADINE TRINTIGNANT
Musique de Michel Polnareff
distribué par LES FILMS MUTUELS
EN SEMAINE 7:30 - 9:30

Salle McLaren — FILM DE KEN RUSSELL — 18 ANS Adultes
LOVE — EN COULEURS
VERSION FRANÇAISE DE "Women In Love."
Glenda Jackson
le DAUPHIN — SEMAINE 7:20 - 9:35
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

2e sem — DE FUNÈS TUEUR À GAGS! — POUR TOUS — EASTMANCOLOR — JO
CINEMA LE PARISIEN 480, ouest Ste Catherine Tel 861 2697 — Mc GILL
JO: 9.50, 11.50, 1.50, 3.50, 5.50, 7.50, 10.00 Dernière Rep. Complète 9.25
4e sem — 18 ANS Adultes — ...de beaux démons, des Satans adolescents... — ...MAIS NE NOUS DELIVREZ PAS DU MAL"...
IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102 — PLACE DES ARTS — 100 310 520 740 950
3e sem — 2 grands films de RUSS MEYER — 18 ANS Adultes
CETTE SOIF D'AMOUR — QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!
Midi-Minuit — Pigalle
Le Diable s'en vient!

BILLETS MAINTENANT DISPONIBLES AU GUICHET
POUR TOUS
PREMIÈRE DEMAIN SOIR à 8.15 h.
A SAM SPIEGEL - FRANKLIN J. SCHAFFNER PRODUCTION
A HORIZON FILM from COLUMBIA PICTURES
Nicholas and Alexandra
THÉATRE YORK 1487 ouest, Ste-Catherine Tél.: 937-8978
Sieges réservés au guichet ou par poste
Guichet ouvert tous les jours de midi à 9:00 P.M.
Pour organisation & groupe renseignements en téléphonant au théâtre 937-8978
GALA DE PREMIERE 9 FÉVRIER, OFFERT PAR "CANADIAN HEMOPHILIA SOCIETY"
Réception complimentaire à l'intermission; Tel.: 843-8510 ou 935-2183 pour billets.

Cinémas ODEON
"UN FILM TERRIBLE PAR LA VIOLENCE DES IMAGES" - L'EXPRESS — 18 ANS
"JOE" couleurs — C'EST AUSSI L'AMÉRIQUE
UN FILM DE JOHN G. AVILDSEN
7:30 9:30
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577

couleurs — 14 ANS
LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM DE SERGIO LEONE
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
VERSION INTÉGRALE
4e SEMAINE
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
SEMAINE 6:00 - 9:00

18 ANS
CHACUN DANS SA VIE A CONNU... un été 42
EN COULEURS
FILM DE ROBERT MULLIGAN
— EN SUPPLÉMENT DE PROGRAMME — "LA FEMME DU PRÊTRE"
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

14 ANS
APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO", LE NOUVEAU CHEF-D'OEUVRE DE DAVID LEAN
La Fille de Ryan — 5e SEM.
EN COULEURS 12:50 - 4:30 - 8:10
CHAMPLAIN STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
CAPITOL ST-JEAN REX ST-JÉROME

LES CINÉMAS DE FRANCE FILM
Centre de cinéma ST-DENIS
SAINT-DENIS MÉTRO ST-DENIS - DE MONTIGNY 1594, ST-DENIS, 849-4211
IXE 13 — POUR TOUS — 2e SEM.
Un film de Godbout et Dompierre
Pour rire en musique!
Prix pour les moins de 14 ans: $1.00
Louise Forestier Les Cyniques
12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40

Cinéma CHEVALIER — 3e SEM. — POUR TOUS
MICHEL PICCOLI ROMY SCHNEIDER
MAX ET LES FERRAILLEURS — EN COULEURS
un film de CLAUDE SAUTET — FRANÇOIS PERIER GEORGES WILSON
Cinéma PIERROT — 18 ANS Adultes
ERIKA BLANC ADOLFO CELI — moi emmanuelle — EN COULEURS
Centre de cinéma ST-DENIS 1590, rue ST-DENIS 845-3222

BIJOU — 12e SEMAINE — POUR TOUS
LE QUÉBEC C'EST... MON ONCLE ANTOINE
Jacques Gagnon Jean Duceppe
CLAUDE JUTRA
AUSSI AUX CINÉMAS
GALERIES D'ANJOU 353-5960 | PARC VERDUN 720 CHURCH - 768-2509
HORAIRES: - Saint-Denis: IXE-13 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40 - CHEVALIER: MAX ET LES FERRAILLEURS: 12:10 - 2.29 - 4.48 - 7.09 - 9.28 - PIERROT: "MOI EMMANUELLE: 5.49 - 7.50 - 9.51. BIJOU: MON ONCLE ANTOINE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

# arts

# spectacles

À Pro Musica

## Huit perfectionnistes venus de Berlin

par Jacques Thériault

La musique de chambre pour instruments à cordes et à vent n'est pas souvent interprétée en concert. Dimanche après-midi, dans le cadre de la présente saison de Pro Musica, nous avions l'occasion d'entendre l'Octuor Philharmonique de Berlin dans des oeuvres de Kreutzer, Hans Werner Henze et Schubert.

Constitué de musiciens de la Philharmonique de Berlin, ce groupe est avantageusement connu par ses enregistrements, publiés par la maison Deutsche Grammophon. De ce fait, on pouvait s'attendre à ce que ce concert consolide sa réputation auprès des mélomanes montréalais.

L'attrait de cette séance musicale se trouva concentré sur l'audition de l'Octuor en fa majeur op.166 de Schubert. Sorte de sérénade symphonique, cette oeuvre attachante se compose de six mouvements d'une densité et d'une richesse sonores que les instrumentistes ont mis en évidence avec beaucoup de respect du style. Mais, ce qui nous a cependant le plus frappé, c'est la précision dont ils ont fait preuve à chaque instant, sans pour autant laisser l'impression d'une "récitation scolaire".

L'Octuor de l'Allemand Henze date de 1958. Il se compose de quatre "Fantaisies" qui redonnent une nouvelle signification aux vieux éléments de musique de chambre de l'époque galante; il permet également à des instrumentistes de faire valoir leur virtuosité dans le traitement des sonorités. Mais, l'auteur du "Radeau de la méduse" n'est pas le plus habile, ni le plus grand innovateur de notre époque. Son Octuor a considérablement vieilli, plus encore que celui d'Hindemith qui date de la même année.

Au début de ce concert, l'Octuor Philharmonique de Berlin s'est attaché au Septuor en mi bémol op.62 de Conradin Kreutzer. Il m'est malheureusement impossible de parler de cette exécution, ayant subi le sort réservé aux retardataires. Mais, à la lumière des deux oeuvres précédentes, on peut dire que ces Berlinois (dirigés par le corniste Gerd Seifert) constituent un ensemble homogène, solide et éblouissant avec, toutefois, une évidente supériorité dans les mouvements réalisés dans une écriture fine et stylisée nécessitant de la délicatesse dans les traits.

•

A l'occasion de ce concert, Pro Musica a annoncé les noms des artistes qui se feront entendre au cours de sa 25e saison: le Quatuor Juilliard, le Quatuor Orford, le Festival Winds and American Brass Quintet de New York, l'Ensemble Pierre Rolland de Montréal, le duo Lise et Nicolas Alfonso (guitaristes), le contralto Maureen Forrester, le violoncelliste Pierre Fournier, et un orchestre de chambre dont le nom n'a pas été révélé. Les dates auxquelles se tiendront ces concerts (au théâtre Maisonneuve) seront connues ultérieurement.

*Succédant à Danielle Ros*

## René Bonenfant dirigera les POM

par Robert Guy Scully

M. René Bonenfant, chef du service commercial aux Presses de l'Université de Montréal, vient d'être nommé directeur de cette maison d'édition. La nomination fait suite à la démission-surprise, il y a quatre mois, de Mlle Danielle Ros, Cette démission, ainsi que la nomination probable de M. Bonenfant, avaient été annoncées en primeur par Le Devoir. Certaines rumeurs voulaient alors que l'ex-directrice accepte un poste au gouvernement fédéral, ou qu'elle soit nommée par le gouvernement provincial à la direction d'un organisme qui regrouperait les services de marketing des trois presses universitaires francophones (Laval, Montréal, Québec). Un rapport recommandant cette fusion partielle avait été remis au ministère de l'Education, et Mlle Ros en était le principal signataire. Il semble toutefois que la fusion, même partielle, ne se fera pas. La directrice des PUM, qui avait en quelque sorte donné son importance et son élan à la jeune maison, est retournée aux études, à l'Université même.

Son successeur, qui occupait plusieurs fonctions au sein des PUM (relations extérieures, service commercial) est passé du Bureau de l'Information de l'université aux Presses il y a deux ans, Contrairement à la tendance que l'on note dans certaines autres presses universitaires nord-américaines, le Comité a donc choisi le candidat logique, "l'homme de l'intérieur", pour assumer la direction de sa maison d'édition. Dans plusieurs autres institutions, il s'agit d'un honneur avec lequel on recompense des auteurs académiques, des professeurs ou des chercheurs de renom. Le nouveau directeur est l'époux de Mme Céline Fortin-Bonenfant, qui dirige une jeune maison spécialisée dans l'édition de poésie le Noroît.

Cette année, le budget des PUM atteindra le demi-million de dollars, et l'éditeur publiera environ vingt-cinq volumes, la plupart rattachées à l'activité universitaire: thèses, résultats de recherche, conférences, colloques. La saison d'édition universitaire correspond à peu près à la saison scolaire, et les modifications apportées par le nouveau directeur ne se feront pas toutes avant plusieurs mois. On lui prête l'intention de valoriser le secteur des "études québécoises", comme le font dans une grande mesure les Presses de l'Université du Québec (PUQ). Par ordre d'ancienneté et par ordre de volume (titres au catalogue) les PUM viennent après les Presses de Laval, et avant les PUQ. La maison de Laval avait également désigné récemment un nouveau directeur, M. Claude Frémont.

Une initiative de Mlle Ros distinguait les PUM de ses compétiteurs, et vu son succès considérable, M. Bonenfant n'a pas l'intention d'y apporter aucune modification. Il s'agit du prix de la Revue "Etudes françaises". Grâce à ce prix, un éditeur universitaire publiait des oeuvres de fiction, ce qui n'est pas sans déplaire aux éditeurs du domaine privé. Le jury du prix tente d'attirer l'attention du public sur un auteur méconnu ou relativement reconnu, en publiant son oeuvre primée. Le plus célèbre lauréat est M. Gaston Miron.

### *Les meilleurs livres étrangers*

Les écrivains français ont décerné hier matin les prix du "Meilleur livre étranger" pour 1971. Le jury a couronné, pour le roman, l'ouvrage de l'écrivain grec Stratis Tsirkas, "Cités à la dérive", et dans la catégorie essai le livre de l'Américain Alvin Toffler, "Le choc du futur". Les deux lauréats assistaient à la proclamation des prix.

Le prix, fondé en 1948, est attribué chaque année à un auteur n'ayant jamais eu plus de trois ouvrages publiés en français. Le jury a déjà permis, par son choix, la découverte, notamment, de Miguel Angel Asturias ("M. le président") en 1950, et de Lagerkvist ("Barrabas") l'année suivante.

*À l'ONF*

## Ciné-participation part en tournée

par Jean-Pierre Tadros

L'amphithéâtre du Jardin Botanique connaissait hier soir une double première. On y inaugurait, tout d'abord, un nouveau programme de "Ciné-participation" qu'on a baptisé "Ciné-participation en tournée". Et on y lançait aussi un nouveau film de Maurice Bulbulian, "Dans nos forêts" réalisé dans le cadre de Société Nouvelle/Challenge for Change. Deux petits événements en soi qui méritent qu'on s'y arrête.

Dans son rapport annuel 1970-1971, l'ONF notait, avec un humour qui ne manquera pas de surprendre, que "dans le monde du cinéma, les services de la distribution et ceux de la production n'avaient qu'un seul point commun: la méfiance qu'éprouvent les uns pour les objectifs et le travail des autres. A de rares exceptions près, le distributeur se plaint que le réalisateur, entièrement indifférent à son public, lui a fourni un film que personne ne sera tenté de voir. Quant au réalisateur, il est fermement convaincu que le distributeur ignore totalement les exigences du public actuel et que, par conséquent, l'oeuvre d'art fournie a souffert d'une mauvaise distribution."

Ces remarques ont au moins le mérite de la franchise: car ils décrivent on ne peut mieux le malaise qui existe depuis un peu toujours au sein de l'ONF. En fait, le principal reproche qu'on pouvait faire à cet organisme d'Etat, et qu'on continue à lui faire, c'est de ne pas avoir le courage d'aller au devant du public; de ne pas avoir le courage d'amener le même public à découvrir les productions onéfiennes, de se contenter donc de répondre à la demande et non pas de la provoquer. C'est un peu pour renverser cette tendance que les représentants de la distribution de l'ONF à Montréal lancèrent le programme de Ciné-participation.

C'était il y a tout juste deux ans. L'idée était simple: présenter chaque semaine les courts et longs métrages les plus récents de l'ONF en les faisant suivre d'une période de discussions, d'échanges et de suggestions et c'est ainsi que chaque mardi le public fut invité à venir découvrir les productions de l'ONF au cinéma ONF du Centre-Ville.

L'expérience démarra, il est vrai, avec prudence. On avait choisi une salle de cent places, et on mania la publicité avec discrétion. Jusqu'au moment où l'on s'aperçut que Ciné-participation était bel et bien lancée, et que, malgré tout ce que l'on pouvait penser des films de l'ONF, ceux-ci avaient finalement un public... intéressé.

La tentative s'étant ainsi révélée concluante on décida de faire rayonner la formule à travers le Québec et la plupart des autres groupes francophones du Canada. C'est ainsi que du 8 février au 27 juin, les séances de "Ciné-participation" seront vues dans plus de quarante villes, de Moncton à Winnipeg, en passant par Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Beloeil, Thetford Mines et bien d'autres villes du Québec. Ciné-participation est partie en tournée... à la conquête du Canada francophone!

Quant au programme de cette première tentative canadienne, il faut bien reconnaître qu'on s'est montré fort prudent, s'efforçant apparemment à un prudent dosage où les "Ski de fond", "Entre ciel et neige", et "La Fin d'un mythe" viendront contrebalancer les "Dans nos forêts", "Les jeux sont faits" et "Sur vivre" aux accents nettement contestataires. Quant à la qualité de la participation, il faut espérer que dans chacune des villes on saura faire appel aux personnes ressources les plus qualifiés.

Signalons, enfin qu'en ce qui concerne Montréal, Ciné-participation a décidé d'essaimer. Dorénavant, donc, les programmes gratuits de cette série pourront être vus les lundis à 20h. au Jardin botanique, (4101 est, rue Sherbrooke), les mardis à 20h30 au Cinéma ONF du Centre audio-visuel de l'Université de Montréal (chambre B-352, 90 Chemin Bellingham).

**On pourra lire demain la critique de "Dans nos forêts" de Maurice Bulbulian qui sera également projeté ce soir, au cinéma ONF du Centre-ville, et jeudi au Centre Audio-visuel de l'Université de Montréal. Au même programme, "Psychocratie" de Bretislav Pojar.**

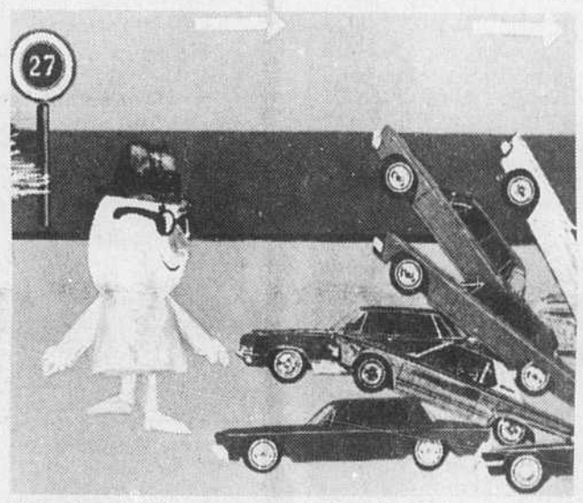

Une scène de "Psychocratie" de Bretislav Pojar.


**PARENTS**

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

**844-3361 poste 68**


### les MOTS CROISÉS du Devoir

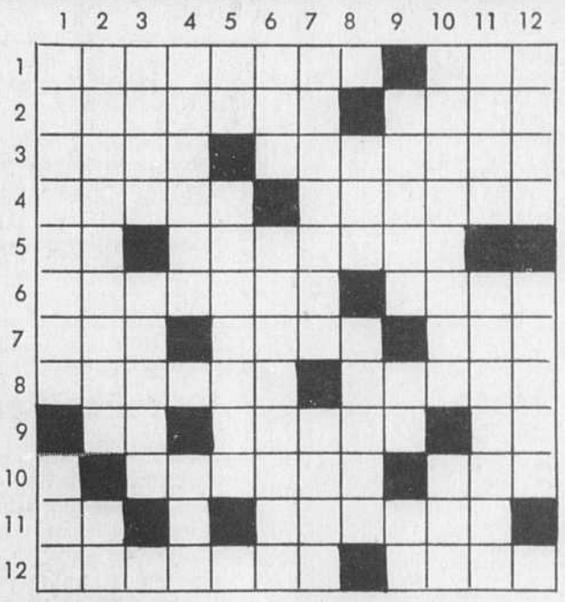

**Horizontalement**

1—Femme du dauphin. — Petite monnaie.
2—Qui a peu de largeur. — Mâle de l'oie.
3—Quatrième partie du jour. — La portée d'une brebis.
4—Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées.
5—Deux. — Fait entrer dans l'esprit d'une manière détournée.
6—Ensemble organisé de connaissances relatives à certaines catégories de faits ou de phénomènes. — Qui fait preuve de snobisme.
7—Habitude ridicule. — Irlande. — Du verbe nuire.
8—Groupement de familles dans une aire géographique variable, dont l'unité repose sur une structure familiale, économique et sociale commune, et sur une culture commune. — Utilisera.
9—Est-ouest. — Manière d'être, d'agir. — Mesure chinoise.
10—Espèce de singe appartenant au genre macaque. — Mamelle de la vache.
11—Neuf. — Poème lyrique dont le ton est le plus souvent tendre et triste.
12—Résistance à une attaque. — Organe dur enchâssé dans la mâchoire.

**Verticalement**

1—Praticien diplômé spécialisé dans les soins dentaires. — Habitation.
2—Nombre d'atomes contenus dans une molécule. — Xénon.
3—Vase d'ornement. — Emanation minéralisatrice du magma qui imprège les roches voisines et les métamorphise
4—Art de faire des vers. — Demoiselle.
5—Interjection. — Couvert de neige.
6—Ville du Paraguay. — Machines à scier.
7—Se disait d'un bâtiment servant à faire la traite des Noirs sur les côtes d'Afrique. — Myriapode.
8—Refus. — Du verbe avoir.
9—Fils de Marie. — Sélénium. — Gadolinium.
10—Relative aux Francs Saliens. — Personne bavarde.
11—Lisière d'un bois. — Relatif aux oreillons.
12—Utiliser. — Oblique.

**Solution d'hier**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | I | C | H | O | R | E | U | S | E | ■ | C | B |
| 2 | N | O | I | S | E | T | T | E | ■ | Z | O | O |
| 3 | D | U | E | L | ■ | A | ■ | C | V | ■ | I | R |
| 4 | I | V | R | O | G | N | E | R | I | E | ■ | D |
| 5 | S | E | ■ | ■ | E | G | L | E | F | I | N | ■ |
| 6 | C | R | O | I | S | ■ | A | T | ■ | D | E | S |
| 7 | I | T | A | L | I | E | N | ■ | N | E | P | E |
| 8 | P | E | S | E | R | A | ■ | G | E | R | A | S |
| 9 | L | ■ | I | O | ■ | L | E | N | T | ■ | L | A |
| 10 | I | D | E | N | T | I | T | E | ■ | S | A | M |
| 11 | N | O | N | ■ | A | N | A | T | O | M | I | E |
| 12 | E | T | ■ | A | N | G | L | E | S | ■ | S | S |


DERNIERS JOURS
un des dix meilleurs films de l'année
14 ANS
JOHNNY GOT HIS GUN
Johnny s'en va-t-en guerre
SOUS-TITRES FRANÇAIS COULEURS
12.45-2.55-5.05-7.15-9.20
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

14 ANS
Studio A: Couleur
après LA VIEILLE DAME INDIGNE et PIERRE & PAUL voici :... LA VIE DE GÉDÉON LAPORTE
ou Les CAMISARDS
de RENÉ ALLIO
2e sem. GABRIEL GASCON DOMINIQUE LABOURIER
Fédérico Fellini THE CLOWNS
Studio B TOUS en italien avec s.-t. anglais
SUR SEMAINE : 7.30 - 9.40
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul (Place Jacques-Cartier) 861-7863

POUR TOUS
Le Roi du Rire
charlot revient
laissez-passer non acceptés
ENFANTS MOINS DE 14 ANS-75¢
dans
LES TEMPS MODERNES
ÉCRIT, DIRIGÉ ET PRODUIT PAR CHARLES CHAPLIN
DERNIÈRE SEMAINE
ALOUETTE
318 ST. CATHERINE W. 861-2807
HORAIRES: 12.30, 2.10, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25 p.m. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.15 p.m.

AUJOURD'HUI
1 REPRÉSENTATION À 8:00 P.M.
BILLETS RÉSERVÉS EN VENTE TOUS LES JOURS
de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.
MATINÉES Mer. 2.00 P.M. - Sam. 1.30 P.M. $3.00
Dimanche - Jours fériés 2.00 P.M. $4.00
PRÉ-SOIRÉES
Vendredi 5.30 P.M. - Samedi 5.00 P.M. $4.00
SOIRÉES Lundi à Jeudi incl. 8.00 P.M.
Vendredi - Samedi 9.00 P.M.
Dimanche 7.30 P.M. $4.00
Commande postales - Service prompt
1010 LAGAUCHETIÈRE OUEST VIA CHATEAU CHAMPLAIN
POUR TOUS
"Fiddler on the Roof"
On The Screen
PLACE DU CANADA 861-1431
United Artists

SALLE RESNAIS
14 ANS EASTMANCOLOR
élysée 35 MILTON / 842-6053
LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINENT
le "nouveau" FRANÇOIS TRUFFAUT
son film d'amour, le plus violent et le plus lyrique.
JEAN-PIERRE LEAUD KIKA MARKHAM STACEY TENDETER
SALLE EISENSTEIN
8e SEMAINE
POUR TOUS
film de CLAUDE LELOUCH
SMIC SMAC SMOC
EASTMANCOLOR

tous les soirs 7:30 et 9:30
NE LES MANQUEZ PAS!
POUR TOUS
RAYMOND ROHAUER présente
Buster Keaton
8 THE GENERAL — DERNIER SOIR
9 COLLEGE — Mer.-Jeu. 9-10 Février
10 STEAMBOAT BILL JR. — Ven.-Sam. 11-12 Février
avec chaque film, deux courts métrages de KEATON
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR MARDI 8 FÉVRIER
Pierre Étaix et Annie Fratellini
7:00 LE GRAND AMOUR de Pierre Étaix (en français)
Jeanne Moreau et Charles Denner
9:30 LE CORPS DE DIANE de Jean-Louis Richard (en fr.)
DEMAIN SOIR MERCREDI 9 FÉVRIER
7:00 LOLA MONTES (de Max Ophüls)
9:30 HARAKIRI (de Masaki Kobayaski)
OUTREMONT
1248 Bernard 277-3233

Première canadienne! "Fantaisie sur glace"
Du 24 janvier au 4 mars.
Nick Martin et son orchestre.
Danse continuelle.
Réservations: 861-3511.
Premier spectacle: $6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: $4.00 additionnels.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

EN VILLE
la butte
1279, ST-HUBERT
GEORGES DOR
chansons et musiques
Marylène
une nouvelle artiste engagée
Sur semaine à 21h., vend., sam., 21h., 23h., Dim., 20h. 30.
La semaine prochaine, Céline Lomez et Georges Langford
RÉSERVATIONS: 842-3481

COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIEURE
Sous la direction des
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
VIEUX-MONTRÉAL 88 est, St-Paul 866-1836

Qui achète un climatiseur à cette période de l'année?
Carrier
Les acheteurs prévenants!
Carrier
C'est maintenant le temps de faire une bonne affaire en achetant un système central de climatisation à prix spécial hors-saison
- Obtenez la fameuse qualité Carrier
- Installation immédiate, faite minutieusement par les experts de Carrier.
- Votre système est vérifié et ajusté et sera prêt pour les prochaines périodes de chaleur
- Nous pouvons vous financer - termes faciles. Appelez-nous aujourd'hui. L'été sera bientôt ici!!!

Dépositaires Carrier

Airco Installations Limited, 391 Norman Ave., Ville St-Pierre, Québec, 482-3233
Black & McDonald Ltd., 915 Montée De Liesse, Montréal 377, Québec, 735-6671
Comstock International Ltd., 11525 Côte de Liesse Rd., Dorval 760, Québec, 631-8561
R. Carmichael & Co. Ltd., 3822 Courtrai Ave., Montréal 249, Québec, 739-2445
Climatemp Inc., 437 Beaumont Ave., Montréal 303, Québec, 272-5783
Cordeau Air Conditioning Ltd., 5615 Fullum, Montréal 331, Québec, 273-7738
Seconair Inc., 7707 Hochelaga, Montréal, Québec, 351-9200
Gaudette Inc., 11000 rue Masse, Montréal nord 462, Québec, 325-3310
Mécanique R. H. Ltée., 1985 Boul. Industriel, Chomedey, Laval, Québec, 384-8300
V. L. Savage & Co. Inc., 4606 rue St-Catherine ouest, Montréal 215, Québec, 937-9234
Morrison Air Conditioning (1968) Ltd, 5555 rue Paré, Montréal 307, Québec, 342-2835
McDonald & Wilson Refrigeration Ltd., 3025 boul. Pitfield, St-Laurent 383, Québec, 332-9902
Daniels & Mannard Heating & Air Conditioning Ltd., 216 Ronald Drive, Montréal ouest 263, Québec, 489-6881
Smith Heating Refrigeration & Air Conditioning Inc., 1960 rue Manufacturers, Montréal 104, Québec, 937-6129

# l'actualité économique

Les marchés boursiers

## L'indice des banques perd 2.5 points

Les banques, les services publics et les papiers ont enregistré des baisses tandis que les industrielles ont grimpé quelque peu à la Bourse de Montréal hier où les transactions ont été peu nombreuses.

Le volume combiné à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne a été de 1.27 millions d'actions, à comparer à 1.34 millions vendredi.

Toutes les banques ont baissé à la Bourse de Montréal. La Banque de Montréal a baissé de 3-8 à $20 7-8, Toronto-Dominion de 3-8 à $34 1-4, Banque d'Epargne de 3-8 à $17 1-8, la Banque de Nouvelle-Ecosse de 3-8 à $36 1-4 et la Banque Royale de 1-4 à $33 1-4.

L'indice des banques cette année a grimpé à un record de 272.52 mardi dernier avant de commencer à baisser.

Parmi les principales mines, Inco a augmenté de 5-8 à $31 1-8. La compagnie a annoncé des bénéfices nets de 94.2 millions ou $1.26 l'action pour 1971, à comparer à $208.59 millions ou $2.80 l'action en 1970.

A la Bourse Canadienne, Crawford Allied Industries a augmenté de 40 cents à $3.40 sur 2,800 actions échangées.

### Toronto

Le marché s'est raffermi modérément, hier vers la fin de la séance, mais l'avance n'était pas assez importante pour effacer les pertes subies au début, et les cotes de presque tous les secteurs étaient à la baisse alors que l'activité était réduite.

L'indice des industrielles a baissé de .33 à 196.66. Vers le milieu de la journée, il était à la baisse de plus d'un point.

Le nombre des transactions a été de 2.33 millions d'actions représentant une valeur de $24.30 millions, comparativement à un volume de 2.50 millions et une valeur de $24.-77 millions, vendredi.

Les cotes ont légèrement fléchi au début de la séance alors qu'un grand nombre d'investisseurs restaient inactifs en attendant que finisse la vague de prises de profits.

Les banques, les produits chimiques, les aliments, les raffineries, les papiers et les produits de la forêt, les compagnies de fiducie et de prêts ont fléchi considérablement alors que 11 des 17 sous-indices servant au calcul de l'indice des industrielles ont clôturé à la baisse.

Les breuvages, les communications, les propriétés, les aciers et les mines industrielles ont clôturé légèrement à la hausse.

### New York

Les cours se sont effrités à Wall Street lundi. Après une ouverture modestement soutenue, la tendance s'est orientée à l'irrégularité et les baisses l'ont finalement emporté en nombre, notamment parmi les blue chips.

En l'absence de nouveaux développements sur le front économique, les opérateurs ont procédé à des ajustements de portefeuille dans un marché plus calme qu'au cours des séances précédentes.

Les transports aériens, notamment United Airlines, ont été soutenus tandis que les matériaux de construction, les alimentaires et les pétroles se sont améliorés par endroits de même que les aérospatiales parmi lesquelles McDonnell Douglas a gagné plus de $1.

En revanche, Merck a cédé $3 parmi les pharmaceutiques qui se sont alourdies. Les ordinateurs et les chemins de fer se sont effrités et les baisses l'ont emporté parmi les mécaniques, les sidérurgiques, les cuprifères et les cinémas.

RCA a gagné $1 mais General Electric en a perdu $2 parmi les électroniques qui ont évolué irrégulièrement comme les grands magasins, les automobiles, les chimiques et les pneumatiques.

L'indice Dow Jones formé de 30 blue chips a perdu 2.71 passant à 903.97. Au début de la séance, il était à la hausse de près de deux points.

Le volume à la Bourse de New York s'est élevé à 16.93 millions d'actions, comparativement à 17.89 millions, vendredi.

L'indice de la Bourse de New York, formé de 1,300 actions ordinaires, a baissé de .19 à 58.07.

*Au cours du troisième trimestre*

## Les marchés financiers se sont raffermis

OTTAWA (PC) — Les marchés financiers se sont quelque peu raffermis au cours du troisième trimestre et l'activité du marché du crédit s'est maintenue au rythme très animé de l'année précédente, rapporte Statistique Canada.

Il semble, en effet, que la décision américaine du mois d'août a eu pour effet de réduire les préoccupations et les incertitudes qui pesaient sur l'orientation future de l'économie des Etats-Unis.

Ces mesures gelaient les prix et les salaires pour une période de trois mois et imposaient une surcharge de 10 pour cent sur toutes les importations.

En dépit de l'incertitude considérable entourant des décisions annoncées au mois d'août, l'évidente détermination du gouvernement américain d'affronter directement les problèmes fondamentaux de la balance des paiements et des prix a permis une détente sur les marchés de capitaux à long terme, mentionne le quotidien gouvernemental.

A la suite de ces décisions, les taux à long terme ont baissé sur les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe, il faudra un certain temps note SC, avant que les dernières réactions aux initiatives des Etats-Unis deviennent claires; l'évolution récente du marché des capitaux ne constitue donc qu'une première réaction.

Pour ce qui est du niveau des liquidités dans les banques à charte, il est demeuré élevé à la suite de la hausse importante de la demande d'emprunts auprès des banques et d'autres fonds. Ce haut niveau cadre avec les objectifs fixés pour les prix et la balance des paiements.

Au cours des 12 derniers mois, l'évolution de la balance des paiements et des taux de change a constitué un important facteur d'expansion sur le marché monétaire mondial.

Depuis le mois de mars 1970, d'importants excédants au compte courant ont amené un renversement de l'entrée nette traditionnelle des capitaux.

Au cours de cette période, et jusqu'à la fin du troisième trimestre, des sorties de capitaux ont entraîné une augmentation des réserves internationales officielles, bien que cette tendance se soit ralentie, note le communiqué.

Par ailleurs, l'importance des incertitudes pesant sur les taux de change a augmenté au cours de cette période, ce qui a eu pour effet de réduire de façon appréciable les avoir des résidents en devises étrangères.


**Woods, Gordon & Cie**
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC

**ASSOCIÉS RÉSIDENTS**

H. M. CARON G. A. GAGNON
C. LEMIEUX R. J. SHIRLEY

OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER

Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingenieurs Conseils en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.


## montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

### Bourse de Montréal

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Abitibi | 15200 | $8⅛ | 8 | 8⅛ | — ⅛ |
| Alcan | 7355 | $19¾ | 19⅝ | 19¾ | + ⅛ |
| Algoma St | 4360 | $14 | 14 | 14 | |
| Asbestos | 337 | $27¾ | 27½ | 27¾ | + ½ |
| Atl Sugar | 800 | $6⅞ | 6⅞ | 6⅞ | + ⅛ |
| Bank Mtl | 9470 | $21⅜ | 20⅝ | 20⅞ | — ⅜ |
| Bank NS | 617 | $36¼ | 36 | 36¼ | — ⅜ |
| Bang CN | 7070 | $16¾ | 16½ | 16½ | — ¼ |
| Bq Deprg | 1375 | $17½ | 17⅛ | 17⅛ | — ⅜ |
| Bq Pv Can | 1730 | $16⅜ | 16¼ | 16⅜ | — ⅛ |
| Bell Canad | 3313 | $45½ | 45 | 45⅛ | — ½ |
| Bell A pr | 152 | $52¾ | 52½ | 52¾ | |
| Bell B pr | 35 | $54 | 54 | 54 | — ½ |
| Bombr | 17215 | $8½ | 8 | 8¼ | — ¼ |
| Border C | 2450 | $9¾ | 9 | 9½ | — ¾ |
| BP Oil Gas | 815 | 565 | 550 | 550 | —20 |
| BP Can | 270 | $14¼ | 14⅛ | 14⅛ | + ⅛ |
| Brascan | 3466 | $20⅝ | 20⅜ | 20½ | — ⅜ |
| BC Forest | 150 | $25¼ | 25¼ | 25¼ | |
| BC Phone | 100 | $64 | 64 | 64 | |
| Brinco | 1400 | $5¾ | 5⅝ | 5¾ | + ⅛ |
| CAE Ind | 600 | $7 | 6⅞ | 6⅞ | — ⅛ |
| Calgary P | E 150 | $27¾ | 27⅝ | 27¾ | |
| Campeau | 400 | 455 | 455 | 455 | —5 |
| Can Cem L | 1347 | $49 | 48¾ | 49 | — ½ |
| Can Perm | 150 | $19⅝ | 19⅝ | 19⅝ | + ⅛ |
| C Arena | 150 | $14 | 14 | 14 | — ½ |
| Cdn Brew | 2525 | $8⅛ | 8⅛ | 8⅛ | |
| C Im | 2308 | $29½ | 29¼ | 29¼ | — ⅛ |
| CIL | 300 | $15½ | 15½ | 15½ | |
| C Int Pw | 25600 | $25¾ | 25 | 25¾ | + ¾ |
| C Marconi | 700 | 310 | 310 | 310 | |
| CPI pr | 1225 | $27¼ | 25¾ | 25¾ | —1½ |
| Cdn Tire A | 25 | $38½ | 38½ | 38½ | |
| Canron | 3775 | $21⅛ | 21 | 21 | |
| CPLtd | 4256 | $15 | 14⅞ | 14⅞ | — ⅛ |
| CP A p | 2100 | $11⅜ | 11⅜ | 11⅜ | |
| Celanese | 1135 | $5⅝ | 5¼ | 5¼ | — ¼ |
| Cent Dyn | 200 | 86 | 86 | 86 | —10 |
| Cominco | 1785 | $26⅞ | 26¾ | 26⅞ | |
| C Holiday I | 550 | $13⅛ | 13 | 13⅛ | — ⅛ |
| Con Bath | 1015 | $9⅛ | 9 | 9 | |
| CBath Pr | 200 | $13½ | 13½ | 13½ | + ¼ |
| C Text | 1500 | $5⅝ | 5½ | 5½ | — ⅛ |
| Cons Gas | 1350 | $20 | 19¾ | 19¾ | — ¼ |
| Con Glass | 244 | $15 | 15 | 15 | + ½ |
| Ccplnd | 1800 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | |
| Corby vt | 50 | $25¾ | 25¾ | 25¾ | |
| Cr Fonc | 75 | $73½ | 73½ | 73½ | —1⅜ |
| Distl Seag | 650 | $32½ | 32 | 32 | — ¼ |
| Dome Pete | 100 | $32⅝ | 32⅝ | 32⅝ | — ⅛ |
| D Bridge | 250 | $25⅝ | 25½ | 25⅝ | + ⅜ |
| Dofasco | 490 | $26 | 26 | 26 | + ¼ |
| Com Glass | 300 | $12¾ | 12¾ | 12¾ | + ¼ |
| Dom Lime | 300 | $9 | 9 | 9 | — ¾ |
| Dom Store | 5130 | $15¼ | 15 | 15⅛ | — ⅛ |
| D Textle | 1125 | $23½ | 23¼ | 23½ | — ½ |
| Domtar | 1344 | $13⅛ | 13 | 13 | |
| Donohue Pr | 1525 | $16 | 16 | 16 | |
| Du Pont | 250 | $24½ | 24½ | 24½ | + ¾ |
| Dupuis A | 150 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | + ⅛ |
| Ea Svgs | 730 | $14⅞ | 14⅞ | 14⅞ | — ⅛ |
| Elec Knt | 625 | $5¼ | 5⅛ | 5⅛ | — ⅛ |
| Enamel A | 100 | 450 | 450 | 450 | +70 |
| Fin Coll | 1515 | $21 | 20½ | 21 | + ¼ |
| Fraser | 100 | $13½ | 13½ | 13½ | |
| Freiman | 200 | $5⅞ | 5⅞ | 5⅞ | — ⅛ |
| Fulcrum | 500 | $5¼ | 5¼ | 5¼ | — ¼ |
| Gaz Metr | 600 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | — ⅛ |
| Genstar L | 1962 | $15⅛ | 15 | 15⅛ | + ⅛ |
| Gngr Pr B | 900 | 340 | 340 | 340 | |
| Grafton | 300 | $24 | 24 | 24 | |
| Grissol F | 250 | $8⅞ | 8¾ | 8¾ | — ⅛ |
| Guar Trst | 1100 | $14⅝ | 14½ | 14⅝ | |
| Gulf Can | 1025 | $27½ | 26⅞ | 26⅞ | — ⅜ |
| Hawker S | 195 | 280 | 280 | 280 | +5 |
| Hollinger | 200 | $38⅝ | 38½ | 38½ | |
| Home A | 491 | $34 | 34 | 34 | — ¾ |
| Home B | 181 | $33½ | 33½ | 33½ | — ¼ |
| Huds Bay | 1300 | $22⅝ | 22½ | 22½ | — ¼ |
| H Bay Co | 5600 | $19¾ | 19⅝ | 19¾ | — ⅛ |
| HB Oil Gas | 705 | $43 | 42½ | 42½ | — ¾ |
| Husky Oil | 3820 | $16½ | 16¼ | 16⅜ | — ⅛ |
| IAC | 2310 | $22 | 21¾ | 21¾ | — ¼ |
| Imp Oil | 32757 | $32⅜ | 32⅜ | 32⅜ | — ⅛ |
| Imasco Ltd | 850 | $21½ | 21¼ | 21¼ | |
| In.and Gas | 100 | $14¼ | 14¼ | 14¼ | + ⅛ |
| Int Nickel | 19653 | $31½ | 30 | 31⅛ | + ⅝ |
| Int Util | 5800 | $47½ | 47⅛ | 47⅛ | — ¼ |
| Intpr Pipe | 250 | $32¼ | 32⅛ | 32⅛ | — ⅜ |
| Inv Group | 3900 | $9¾ | 9¾ | 9¾ | + ¼ |
| Inv Grp A | 4100 | $10⅜ | 9¾ | 10 | + ⅛ |
| Ivaco | 400 | $16 | 16 | 16 | + ⅛ |
| Labatt | 653 | $23¼ | 23 | 23 | |
| Lau Fin | 500 | $13 | 12⅞ | 12⅞ | — ⅜ |
| Lob Co A | 500 | $6 | 6 | 6 | |
| Sup Elec | 5800 | 310 | 290 | 310 | +20 |
| Texaco | 1878 | $43½ | 43¼ | 43½ | — ½ |
| Tor Dm Bk | 4650 | $34½ | 34¼ | 34¼ | — ⅜ |
| Tr Can PL | 3038 | $39⅝ | 39½ | 39½ | — ⅛ |
| Trans C Pl | 100 | $43 | 43 | 43 | +1⅜ |
| Trans Mt | 200 | $24 | 24 | 24 | — ¼ |
| Trizec Crp | 330 | $20¼ | 20 | 20¼ | + ½ |
| Tr G C | 500 | $25 | 25 | 25 | |
| Un Carbid | 100 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | — ¼ |
| Velcro | 175 | $19 | 19 | 19 | — ⅛ |
| Walk GW | 1080 | $46¼ | 46 | 46¼ | + ½ |
| Warn Her | 400 | 400 | 400 | 400 | |
| Weldwod | 500 | $13½ | 13½ | 13½ | |
| Westcst | 800 | $29⅛ | 28⅞ | 28⅞ | — ⅜ |
| Weston | 400 | $18 | 18 | 18 | |
| Zellers | 5500 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | — ½ |

### Bourse canadienne

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Industrielles** | | | | | |
| Ahed Music | 1400 | 430 | 425 | 430 | |
| Alln Bld | 260 | $8½ | 8½ | 8½ | +1 |
| Amb Db | 13300 | 73 | 70 | 70 | |
| Am Met | 1000 | 150 | 150 | 150 | |
| Aquabi | 2800 | 325 | 300 | 320 | —5 |
| Belg Stand | 8355 | $15¾ | 15 | 15¾ | |
| Berncam | 4200 | $8⅜ | 7¾ | 8¼ | |
| Blue Bon | 800 | 225 | 225 | 225 | +145 |
| Cantol | 800 | 380 | 370 | 380 | +10 |
| Capital Dyn | 300 | 220 | 215 | 215 | +10 |
| Cap Dyn w | 1000 | 20 | 20 | 20 | +1 |
| Casvant A | 201 | 175 | 175 | 175 | —15 |
| Cassidys | 500 | 490 | 490 | 490 | +40 |
| Ccm Hold | 650 | 175 | 170 | 170 | |
| Crawfd Al | 20800 | 360 | 300 | 340 | +40 |
| Deltan | 1600 | $7⅜ | 7¼ | 7¼ | — ¼ |
| Drum Dle | 10100 | 15 | 12 | 15 | |
| Fiscal Inv | 200 | $9 | 9 | 9 | |
| Grnach | 100 | 345 | 345 | 345 | —5 |
| Hubb Dyr | 100 | $65 | 65 | 65 | |
| Inland Ch | 200 | 330 | 330 | 330 | —20 |
| Lemtex | 500 | 35 | 35 | 35 | —15 |
| Nat Nursing | 400 | 250 | 250 | 250 | +5 |
| Prefac | 3000 | 200 | 200 | 200 | +15 |
| Proflex | 2200 | 220 | 210 | 215 | |
| SCU | 2200 | 150 | 150 | 150 | +10 |
| SXL Div | 1875 | $9¾ | 9⅝ | 9¾ | — ⅛ |
| Supack | 100 | 400 | 400 | 400 | —25 |
| Unican Sec | 4100 | 410 | 400 | 400 | |
| U Fund a | 100 | 150 | 150 | 150 | |
| Whiterk | 100 | $14⅝ | 14⅝ | 14⅝ | |
| **Mines et pétroles** | | | | | |
| Acroll Ltd | 1000 | 58 | 56 | 56 | —4 |
| AIS | 1900 | 625 | 585 | 625 | |
| Amag BB | 10166 | 5 | 5 | 5 | —1 |
| Amos | 12500 | 16½ | 16 | 16 | — ½ |
| Atl Tung | 1200 | 18 | 18 | 18 | |
| Avilla | 14090 | 43½ | 36 | 36 | —5 |
| Basic Res | 500 | 320 | 280 | 320 | |
| Baker Tic | 1500 | 43 | 41 | 41 | —2 |
| Brunswk | 1000 | 287 | 287 | 287 | —198 |
| Burnt Hill | 10500 | 20 | 20 | 20 | |
| Cadillac Ex | 9900 | 224 | 210 | 210 | —13 |
| Candex | 75000 | 30 | 26 | 28 | +1 |
| Can Keeley | 6000 | 5 | 5 | 5 | |
| Canadore | 1000 | 15 | 15 | 15 | |
| Cannon | 3000 | 7 | 7 | 7 | —1 |
| Capri | 52500 | 43 | 32 | 34 | —6 |
| Cedarv | 1000 | 38 | 38 | 38 | —4 |
| Con Quest | 8000 | 36 | 35 | 35 | —1 |
| Cons Bellek | 7500 | 3½ | 3 | 3 | +1 |
| Con Dev | 500 | 94 | 94 | 94 | +2 |
| C Dolsan | 500 | 12 | 12 | 12 | |
| C Mogadr | 5000 | 5 | 5 | 5 | |
| Credo Min | 5000 | 10 | 10 | 10 | |
| Dasson | 2500 | 19 | 19 | 19 | +1 |
| Dauphin | 42000 | 11 | 10 | 11 | +1 |
| Devils El | 1000 | 7 | 7 | 7 | +2½ |
| D Lease | 2000 | 8½ | 8½ | 8½ | +2 |
| Dumont | 6300 | 51 | 49 | 51 | +2 |
| Duvan | 2500 | 4½ | 4 | 4½ | + ½ |
| Dyn Mn | 9000 | 18½ | 18½ | 18½ | —1 |
| Eagle Min | 1462 | 415 | 400 | 415 | |
| Emp Min | 3000 | 6 | 6 | 6 | |
| Expo Iron | 2000 | 40 | 40 | 40 | —5 |
| Fall Min | 21700 | 150 | 145 | 150 | —3 |
| Fannex | 5500 | 45 | 44 | 45 | +1 |
| Flint Rk | 11000 | 186 | 176 | 180 | —8 |
| Fontana | 500 | 2½ | 2½ | 2½ | + ½ |
| Gaspe Q | 91000 | 87 | 83 | 87 | +4 |
| Goldex | 19800 | 220 | 205 | 220 | +17 |
| Gold Hk | 12500 | 18½ | 18 | 18½ | — ½ |
| G E Res | 7600 | 30 | 27 | 27 | —3 |
| GL Nickl | 10800 | 155 | 150 | 155 | +6 |
| Gr Coast | 12150 | 590 | 550 | 590 | +40 |
| Int Norval | 500 | 5½ | 5½ | 5½ | — ½ |
| Israel Cnt | 1500 | 24 | 24 | 24 | |
| James B | 500 | 17½ | 17½ | 17½ | |
| Kallio | 1050 | 375 | 375 | 375 | —5 |
| Kal Res | 500 | 67 | 67 | 67 | —1 |
| Kiena | 5000 | 125 | 120 | 120 | —6 |
| Kingswd | 1000 | 17 | 17 | 17 | —3 |
| Lederic | 34500 | 27 | 25 | 27 | +1½ |

## les indices

**MONTREAL**

| | 65 Industr. | 13 Serv. publ. | 7 Banq. | 8 Papiers | 85 Comb. |
|---|---|---|---|---|---|
| Changement | —0.09 | —1.49 | —2.49 | —1.67 | —0.48 |
| Clôture | 198.48 | 162.70 | 266.09 | 86.24 | 198.82 |
| Semaine der. | 198.39 | 164.19 | 268.58 | 87.91 | 199.30 |
| Mois der. | 198.94 | 162.77 | 242.37 | 85.25 | 196.85 |

**TORONTO**

| | Industrielles | Aurifères | Métaux | Pétroles |
|---|---|---|---|---|
| Changement | —0.33 | —0.75 | —0.32 | —1.29 |
| Clôture | 196.66 | 175.54 | 86.06 | 218.84 |
| Semaine der. | 197.25 | 175.34 | 86.08 | 220.15 |
| Mois der. | 191.96 | 161.39 | 83.21 | 229.34 |

**DOW JONES**

| | Ouv. | Haut | Bas | Clôt. | Chang. |
|---|---|---|---|---|---|
| Industrielles | 909.62 | 913.61 | 898.93 | 903.97 | —2.71 |
| Transport | 257.87 | 257.51 | 253.79 | 254.78 | —1.23 |
| Serv. publ. | 114.84 | 115.38 | 113.72 | 114.52 | —0.53 |
| Ensemble | 317.21 | 318.82 | 313.95 | 315.61 | —1.13 |

## Potins

M.F.D. Chapman, de la firme A.E.Ames & Cie, fondée 1889 et occupant une place prépondante au Canada en qualité de souscripteurs et distributeurs de valeurs mobilières, est décédé sur le milieu de la semaine dernière. C'est une lourde perte pour cette firme dont il fut "l'âme dirigeante" pendant plusieurs décennies. Nous l'avons bien connu et nous n'hésitons pas à dire qu'il a fait beaucoup pour le financement de notre province, tant du côté public que privé. Ses conseils étaient fort recherchés et, grâce à ses talents de financier averti, il a permis, bien des fois, au Québec d'obtenir des prix avantageux sur les marchés étrangers. Nos sincères sympathies aux membres de sa famille et à ses associés en affaires.

•

Il ressort du rapport que M. Roch Grenache, président de GRENACHE Inc. dont les actions ont été inscrites en fin de 1971 à la Bourse Canadienne, que "cette entreprise contrôlée par les nôtres a connu l'an dernier des résultats enviables en un temps ou la plupart des industries ont éprouvé des fléchi légèrement en 1971, la dette à long terme de Grenache a diminué, cependant, de $171,538. L'acquisition d'un nouveau commerce a contribué à l'expansion des ventes qui ont atteint les $5,153,120 vs $4,709,025 précédemment.

## fonds mutuels

Cours fournis par F. I. DuPont, Glore Forgan & Co.

| FONDS | OFF. | DEM. |
|---|---|---|
| Acrofund | 1.30 | 1.43 |
| Adanac | 2.27 | 2.48 |
| A.G.F. Special Fund | 3.37 | — |
| All-Canadian Compound | 8.65 | 9.45 |
| All-Canadian Dividend | 9.66 | 10.56 |
| All-Canadian Revenue | 7.86 | 8.59 |
| All-Canadian Venture | 3.85 | 4.21 |
| Am. Growth Fund | 6.67 | 7.32 |
| Assoc. Investors | 5.78 | 5.84 |
| Canada Growth Fund | 5.88 | 6.46 |
| Cdn. Invest Fund | 5.05 | 5.54 |
| Cdn. Scudder | 20.85 | — |
| Cdn. Sec. Growth | 5.27 | 5.79 |
| Cdn. Trusteed Income | 5.01 | 5.50 |
| Canagex | 10.21 | 11.04 |
| Champion of Canada | 8.41 | 9.19 |
| Collective Mutual Fund | 6.63 | 7.28 |
| Commonwealth Inter. | 14.15 | 15.55 |
| C.I. Leverage | 3.72 | 4.09 |
| Commonwealth Venture | 6.95 | 7.64 |
| Corporate Investors | 6.00 | 6.55 |
| Corp. Inv. Stock Fund | 5.11 | 5.59 |
| CSM Japan Fund | 9.01 | 9.90 |
| Dom. Compound | 5.90 | 6.41 |
| Dom. Equity | 7.62 | 7.93 |
| Dreyfus Fund | 12.79 | 14.02 |
| Eaton Viking | 5.48 | 5.96 |
| Exec. Int'l Fund | 3.28 | — |
| Exec. Fund of Canada | 6.25 | 6.85 |
| Fonds Collectif "A" | 6.75 | 7.38 |
| Fonds Collectif "B" | 5.79 | 5.97 |
| Fonds Collectif "C" | 9.13 | 9.98 |
| Fonds Desjardins "A" | 3.94 | — |
| Fonds Desjardins "B" | 4.42 | — |
| GIS (Compound) | 10.73 | 11.80 |
| GIS (Income) | 3.86 | 4.25 |
| Growth Equity | 7.15 | 7.85 |
| Growth Oil & Gas | 29.96 | — |
| Guardian Equity | 5.01 | 5.51 |
| Guardian Growth | 9.33 | — |
| Guardian Savings | 10.95 | 12.08 |
| Industrial Growth | 6.62 | 7.27 |
| Invest Int'l Mutual | 7.82 | 8.55 |
| Invest Mutual of Canada | 5.73 | 6.77 |
| Invest Growth | 12.02 | 13.14 |
| Invest Retirement Mutual | 5.04 | 5.51 |
| Japanese | 5.78 | 6.32 |
| Keystone Canada | 8.15 | 8.94 |
| Keystone Polaris Fund | 5.20 | 5.68 |
| Le Fonds P.E.P. | 3.95 | 4.30 |
| Mutual Accumulating | 5.74 | 6.31 |
| Mutual Bond Fund | 10.81 | 11.88 |
| Mutual Growth Fund | 5.74 | 6.31 |
| Mutual Income Fund | 5.17 | 5.69 |
| Pension Mutual | 8.25 | 9.04 |
| Planned Resources | 4.48 | 4.92 |
| Principal | 4.64 | 5.09 |
| Provident | 6.15 | 6.73 |
| Radisson R.I. | 2.50 | — |
| Regent Growth | 9.61 | 10.56 |
| Regent Pension | 6.06 | 6.66 |
| Regent Venture | 4.43 | 4.87 |
| Sav. & Inv. Can. | 6.73 | 7.39 |
| Sav. & Inv. Amer. | 10.05 | 11.04 |
| Spec | 10.79 | 11.79 |
| Timed Investment Fund | 8.09 | — |
| Utd. Accumulative | 5.30 | 5.82 |
| Utd. American | 2.49 | 2.74 |
| Utd. Horizon | 3.54 | 3.89 |
| Utd. Venture | 4.42 | 4.86 |
| Universal Sav. Equity | 7.87 | 8.65 |

## Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était à la hausse de 1—32 hier et valait $1.00 19—32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling était à la hausse de 1—4 et valait $2.61 13—16.

NEW YORK — Le dollar canadien était à la baisse de 1—32 hier et valait 99 27—64 en valeurs américaines.

La livre sterling était à la hausse de 7—32 et valait $2.60 11—32.


**Votre meilleur placement...** est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

*Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:*

P. A. Bienvenu, 1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591

Nigel Stephens, 44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

BOLTON,TREMBLAY & COMPANY


**Les Produits Imperial Tobacco Limitée**

E. Peter Gage

La nomination de M. E. Peter Gage au poste de vice-président et membre du conseil d'administration a été annoncée récemment par Paul Paré, président des Produits Imperial Tobacco Limitée. M. Gage possède une vaste expérience dans le domaine du tabac et sera responsable de l'exploitation qui comprend la fabrication, le tabac en feuilles, la gestion des stocks et les services d'ingénierie. Son bureau sera situé au siège social de la compagnie, à Montréal.


$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$

**ÉPARGNEZ SUR L'IMPÔT...**

Grâce à une police enregistrée d'épargne-retraite.

**ÉMILE FRÉGEAU**

*Le gérant de la succursale Montréal-Décarie est à votre disposition*

Bureau 404, 5850, Chemin de la Côte de Liesse

Téléphone 731-3461
631-0350

**SUN LIFE DU CANADA**

$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$



**L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**
présente deux cours pour les administrateurs, directeurs, gérants, et cadres connexes.

**ADMINISTRATION DE LA VENTE**

*Programme*

- L'organisation du service de vente
- Elaboration d'un programme
- Prévisions, budgets, analyses
- Recrutement
- Sélection
- Formation
- Rémunération
- Direction, stimulation
- Motivation des vendeurs
- Evaluaton des résultats

DATES: Du 24 février au 27 avril 1972
JOUR: JEUDI de 19 heures à 22 heures
DURÉE: 30 heures

**ADMINISTRATION DU MARKETING**

*Programme*

*Le marketing:*
Evolution du concept
Application pratique au Québec
*Les marchés:*
Organisation de l'exploitation des marchés
Prévisions et planification
Recherche de marché
*Les clients:*
Analyse du comportement des consommateurs
Comment se créer une clientèle
*Le plan de marketing*

DATES: Du 21 février au 29 avril 1972
JOUR: LUNDI de 19 heures à 22 heures
DURÉE: 45 heures

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT: Discussion de cas

*Renseignements et prospectus:*
LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
**Ecole des Hautes Etudes Commerciales**
**5255, avenue Decelles**
**Montréal (250e)**

**Téléphone: 343-4497**

HEC



**Demandez ce dépliant**

qui vous indiquera comment obtenir un prêt de la BEI en vue d'établir, de développer ou de moderniser votre entreprise.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MONTRÉAL—110 ouest, boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
—800, carré Victoria—Tél.: 878-9571



**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**

**paie sur les dépôts de 5 ans**

**4 10**

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 866-9641
10 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 866-9641

**Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.**

Ci-inclus mon chèque au montant de $..... (minimum $500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de .....
No ..... Rue .....
Ville .....
Signature ..... Date .....

Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

# toronto

## Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Industrielles** | | | | | |
| Abitibi | 8224 | $8⅛ | 8 | 8⅛ | |
| Abitbi 7½p | 50 | $52 | 52 | 52 | |
| Acklands | 1300 | $9¼ | 8⅞ | 8⅞ | − ½ |
| Acklands p | z25 | $19 | 19 | 19 | |
| Acklnd 2p | 100 | $12⅞ | 12⅞ | 12⅞ | − ⅛ |
| Acres Ltd | 2060 | $15⅛ | 14¾ | 15⅛ | + ¼ |
| Acres A pr | 395 | $43¾ | 43½ | 43¾ | |
| Acres wt | 1875 | 400 | 395 | 400 | |
| A.G.F.M | 400 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | |
| Agra Ind | 513 | $10½ | 10⅜ | 10½ | |
| Alta Gas A | 820 | $53¾ | 53⅜ | 53¾ | |
| Alta Gas p | 100 | $78⅛ | 78⅛ | 78⅛ | |
| Alta G D p | z4 | $147 | 147 | 147 | |
| Alta Nat | 382 | $22 | 22 | 22 | |
| Alcan | 12170 | $19¾ | 19½ | 19⅝ | |
| Alcan pr | 295 | $27 | 26⅝ | 26¾ | − ¼ |
| Algo Cent | 1200 | $9⅛ | 9 | 9 | |
| Algoma St | 2520 | $14⅛ | 14 | 14⅛ | + ⅛ |
| Allarco Dv | 300 | $6 | 6 | 6 | − ¼ |
| Alliance B | 2730 | 440 | 430 | 430 | − 5 |
| Almin 2p | 400 | $37 | 36¾ | 36¾ | |
| Anglo-cn | 200 | $5 | 5 | 5 | |
| Ang CT 265 | z20 | $36¾ | 36¾ | 36¾ | |
| Ang CT 315 | 50 | $43 | 43 | 43 | − 1 |
| Aquitaine | 1813 | $25 | 24¾ | 24⅞ | − ⅜ |
| Argus B pr | 200 | $35 | 35 | 35 | + ⅜ |
| Argus C pr | 900 | $10⅜ | 10¼ | 10⅜ | |
| Asbestos | 227 | $27⅞ | 27½ | 27¾ | + ½ |
| Ashland I | 1000 | $26¾ | 26¼ | 26¾ | + ¼ |
| Atco Ind | 655 | $11 | 10⅞ | 11 | |
| Atl Sugar | 6275 | $7 | 6¾ | 7 | + ⅛ |
| Atl Sug A | 500 | $16½ | 16 | 16½ | + ¼ |
| Atl Sug pr | 85 | $65 | 65 | 65 | |
| Atl Sug w | 110 | 165 | 165 | 165 | −10 |
| Auto El | 100 | $7⅞ | 7⅞ | 7⅞ | + ¼ |
| Bahama | 4400 | 17 | 17 | 17 | + 1 |
| Bk Mtl | 18125 | $30⅞ | 20⅝ | 30⅞ | +9½ |
| Bank N S | 4811 | $36⅜ | 36⅛ | 36⅛ | − ⅜ |
| B Cdn Nat | 1300 | $16¾ | 16⅝ | 16¾ | |
| Bathrst p | z12 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | |
| Baton B | 1900 | $17¾ | 17⅝ | 17¾ | |
| Bay Mils p | 200 | 360 | 350 | 350 | −10 |
| Beavr Eng | 100 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Becker B p | 200 | $11 | 11 | 11 | |
| Belding L | 1000 | $11 | 11 | 11 | |
| Beldng w | 8200 | 360 | 325 | 355 | +15 |
| Bell Can | 12736 | $45⅝ | 45 | 45⅛ | − ⅛ |
| Bell A pr | 777 | $52⅞ | 52½ | 52¾ | + ⅛ |
| Bell B pr | 1415 | $54⅜ | 54⅛ | 54¼ | − ¼ |
| Bell Knit | 400 | 200 | 200 | 200 | + 5 |
| Black P | 3050 | $6⅞ | 6½ | 6¾ | − ⅛ |
| Block B | 24835 | 375 | 365 | 375 | +10 |
| Bombrder | 950 | $8⅜ | 8 | 8¼ | − ¼ |
| Bovis Cor | 1600 | 195 | 190 | 195 | + 5 |
| Bow Valy | 2455 | $30 | 29¾ | 29⅞ | − ½ |
| Bow Vly pr | 200 | $15 | 15 | 15 | + ⅛ |
| BP Can | 8005 | $14¼ | 14 | 14 | |
| Brama | 12325 | 470 | 455 | 460 | −10 |
| Bramal w | 5400 | 310 | 305 | 310 | + 5 |
| Brascan | 9242 | $20¾ | 20¼ | 20½ | − ¼ |
| Bright | 900 | $16⅜ | 16¼ | 16¼ | + ¼ |
| Brinco | 2317 | $5⅞ | 5¾ | 5¾ | |
| Br Am Bnk | 325 | 13 | 13 | 13 | − ¼ |
| BC Forest | 375 | $25¼ | 25 | 25 | − ¼ |
| BC Sugar | z70 | $20½ | 20⅜ | 20½ | |
| BC Sugar p | z65 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | |
| BC Phone | 372 | $64 | 63⅞ | 64 | − ⅛ |
| BCPh 6 pr | z20 | $85½ | 85½ | 85½ | |
| BCPh 4½ p | z10 | $64 | 64 | 64 | |
| BCPh 1956 | z5 | $67 | 67 | 67 | |
| BCPh 4.84 | 200 | $18¾ | 18½ | 18¾ | − ¾ |
| BCPh 5.15 | z5 | $73 | 73 | 73 | |
| Bruck B | z20 | 11 | 11 | 11 | |
| Budd Auto | 2680 | $10 | 9⅞ | 10 | + ⅛ |
| Budd A w | 1635 | 500 | 495 | 500 | + 5 |
| Burns Fds | 1317 | $14⅜ | 14¼ | 14⅜ | − ⅜ |
| Burrard | 850 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | + ¼ |
| Cad Dev | 5300 | $10⅛ | 9⅞ | 10 | |
| CAE Ind | 1320 | $7 | 7 | 7 | |
| Calgary P | 2570 | $27¾ | 27⅜ | 27¾ | |
| Calgy 540 p | 60 | $96½ | 96½ | 96½ | −1½ |
| Calvrt Dle | z50 | 105 | 105 | 105 | |
| Cambridg | 150 | $12 | 12 | 12 | |
| Campeau | 1610 | 455 | 455 | 455 | |
| CD Sugar | 145 | $31½ | 31½ | 31½ | |
| Can Cem L | 141 | $49 | 49 | 49 | |
| C Cem L p | 304 | $20½ | 20½ | 20½ | |
| Can Malt | 100 | $29 | 29 | 29 | − ½ |
| C Packrs | 675 | $18⅜ | 18⅜ | 18½ | |
| Can Perm | 6230 | $19⅝ | 19½ | 19½ | − ⅛ |
| Cdn Brew | 4147 | $8¼ | 8 | 8⅛ | |
| C Cablesy | 5800 | $18 | 17¾ | 17⅞ | + ¼ |
| C Cable w | 2804 | 485 | 475 | 485 | +10 |
| Cdn Can A | 580 | $6¾ | 6⅝ | 6⅝ | − ⅛ |
| CC Man A | 1300 | $15¼ | 15¼ | 15¼ | + ¼ |
| C Curtis | 500 | 80 | 80 | 80 | − 4 |
| Cdn Equty | 3110 | $14 | 13⅝ | 14 | + ½ |
| C Found pr | 700 | $8⅛ | 8⅛ | 8⅛ | − ⅛ |
| CG Sec A | 200 | $14¾ | 14¾ | 14¾ | |
| C Goldie | 800 | $5⅛ | 5 | 5 | − ⅛ |
| C Hydro | 1740 | $13 | 13 | 13 | − ⅜ |
| C Imp Bank | 5427 | $29½ | 29¼ | 29¼ | |
| C Ind Gas | 3300 | $9⅝ | 9½ | 9⅝ | |
| CIL | 477 | $15½ | 15½ | 15½ | |
| C Intrurb p | 200 | $8½ | 8½ | 8½ | + ¼ |
| C Manoir | 1010 | 450 | 450 | 450 | |
| C Marconi | 1200 | 305 | 300 | 300 | |
| C Ocdental | 600 | $9¾ | 9⅝ | 9¾ | |
| CP Inve pr | 5670 | $27 | 25⅝ | 25⅝ | −1⅜ |
| CP Inve w | 8175 | 375 | 360 | 365 | −10 |
| CP Ltd | 10470 | $15 | 15 | 15 | |
| CPL A p | 684 | $11½ | 11⅜ | 11½ | + ⅛ |
| CPL UK p | z2 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | |
| Cdn Tire | 350 | $42 | 42 | 42 | + ½ |
| Cdn Tire A | 1442 | $38½ | 38⅛ | 38⅜ | |
| C Utilties | 50 | $44½ | 44¼ | 44¼ | − ¼ |
| C Util 4¼ p | z10 | $60 | 60 | 60 | |
| CUtil 6 pr | z5 | $83 | 83 | 83 | |
| C Util w | z50 | $12½ | 12½ | 12½ | |
| CWN Gas | 379 | $24 | 23½ | 24 | + ¼ |
| CWN G 4 pr | z25 | $12 | 12 | 12 | |
| CWN 5½ p | z50 | $15⅞ | 15 | 15 | |
| Canron | 850 | $21⅛ | 21⅛ | 21⅛ | + ⅛ |
| Capit Div | 1900 | 79 | 74 | 78 | + 1 |
| Cara | 300 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | + ⅛ |
| Carrier JD | 625 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | − ⅛ |
| Carrier w | 300 | 425 | 425 | 425 | −15 |
| Cassidy L | 425 | 490 | 490 | 490 | −10 |
| Casidy A p | 500 | $9⅛ | 9 | 9 | − ⅛ |
| CC Yachts | 800 | 400 | 400 | 400 | + 5 |
| CDRH Lt | 4175 | $10 | 9⅝ | 10 | + ⅜ |
| Celanese | 2212 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | − ¼ |
| Celan 175 p | z25 | $21⅛ | 21⅛ | 21⅛ | |
| Cll Fund A | 500 | $7 | 7 | 7 | |
| Chat-Gai | 125 | $20 | 20 | 20 | + ¾ |
| Chrom | 300 | 155 | 155 | 155 | −20 |
| Chrysler | z49 | $31 | 30⅞ | 30⅞ | |
| CHUM | 100 | $8½ | 8½ | 8½ | − ⅛ |
| CHUM B | 300 | $9¾ | 9¾ | 9¾ | |
| Cockfield | 1800 | $5⅞ | 5¾ | 5¾ | |
| Codville A | 115 | $5 | 5 | 5 | |
| Columbia | 775 | 295 | 290 | 290 | −10 |
| Columbi p | 280 | $10¼ | 10¼ | 10¼ | + ¼ |
| Cominco | 3535 | $27 | 26¾ | 26⅞ | |
| CH Inns | 13865 | $13¼ | 13 | 13¼ | |
| Compro | 500 | 325 | 325 | 325 | |
| Compr Ap | z6 | $12¼ | 12¼ | 12¼ | |
| Comb Ins | 50 | $29⅞ | 29⅞ | 29⅞ | − ½ |
| Comtech | 1200 | 255 | 250 | 255 | + 5 |
| Con Bath | 500 | $9⅛ | 9 | 9⅛ | + ⅛ |
| Con Bath p | 1400 | $13⅜ | 13¼ | 13⅜ | + ¼ |
| C Bldg | 12550 | 250 | 240 | 245 | |
| Con Textle | 1650 | $5¾ | 5½ | 5½ | |
| Con Distrb | 100 | $26⅛ | 26⅛ | 26⅛ | − ⅛ |
| Cons Gas | 8760 | $20 | 19¾ | 19¾ | − ¼ |
| Con Glass | 410 | $15½ | 15⅛ | 15½ | + ⅞ |
| Control F | 1000 | 225 | 225 | 225 | |
| Cooper C | 200 | $18 | 17¾ | 17¾ | − ¼ |
| Corby vt | 55 | $25½ | 25½ | 25½ | − ¼ |
| Cornat Ind | 2800 | 205 | 200 | 200 | − 5 |
| Corontn p | 300 | 195 | 195 | 195 | |
| Corp Food | 300 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | + ¼ |
| Costin | 31875 | $9¾ | 9½ | 9¾ | + ⅜ |
| Craig Bit | 100 | 375 | 375 | 375 | −50 |
| Crain R L | 150 | $14⅛ | 14⅛ | 14⅛ | |
| Crestbrk | 500 | 460 | 460 | 460 | −15 |
| Crwn Life | 233 | $42½ | 37 | 42½ | +5½ |
| Crush Intl | 1750 | $19¾ | 19½ | 19½ | − ⅛ |
| Cygnus A | 100 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| Cygnus B | 1900 | $7 | 6⅞ | 6⅞ | |
| Dale-R | 1400 | $10⅝ | 10 | 10 | − ½ |
| Dawson D | 225 | $7½ | 7½ | 7½ | + ½ |
| Debhld B p | 75 | $80½ | 80½ | 80½ | |
| Distl Seag | 4415 | $32½ | 32 | 32½ | |
| Doman I | 200 | $13 | 12⅞ | 13 | + ¼ |
| Dome Pete | 1295 | $33 | 32¼ | 32⅝ | − ⅛ |
| D Bridge | 555 | $25¾ | 25½ | 25¾ | + ½ |
| D Coal pr | z25 | $23½ | 23½ | 23½ | |
| Dofasco | 3959 | $26¼ | 25⅞ | 26 | + ⅛ |
| Dofasco p | 147 | $76 | 76 | 76 | + 1 |
| Dom Glass | 200 | $12¾ | 12¾ | 12¾ | + ¼ |
| Dom Lime | 400 | $9 | 9 | 9 | − ⅛ |
| Dom Store | 8652 | $15¼ | 15 | 15⅛ | − ⅛ |
| Domtar | 1585 | $13⅛ | 13 | 13 | |
| D Textie | 4800 | $23½ | 23⅛ | 23½ | |
| Donlee M | 300 | $5 | 490 | 5 | +50 |
| DRG Ltd | 300 | $14¾ | 14¾ | 14¾ | |
| Du Pont | 1878 | $24½ | 24 | 24½ | + ½ |
| Dylex Div | 400 | $13⅝ | 13½ | 13½ | − ⅛ |
| Dylex D A | 3360 | $12 | 11¾ | 11¾ | |
| Estn Can S | 100 | $14⅞ | 14⅞ | 14⅞ | + ⅛ |
| E-L Fin | 1875 | $8⅜ | 8⅛ | 8⅜ | + ¼ |
| E-L Fin w | 955 | 320 | 300 | 315 | + 5 |
| Electro K | 200 | $5¼ | 5⅛ | 5⅛ | − ⅛ |
| Electro ltd | 885 | $45¾ | 45½ | 45½ | + ⅛ |
| Emco | 1050 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Erie D | 200 | $8 | 8 | 8 | |
| Erie D A | 300 | $8 | 8 | 8 | |
| Falcon | 1176 | $82 | 81¼ | 82 | − ½ |
| Fed Diver | 900 | 125 | 125 | 125 | |
| Fed Grain | 300 | $9⅛ | 9 | 9 | − ¼ |
| Fields S | 20 | $14⅞ | 14⅞ | 14⅞ | − ⅛ |
| Finning T | 1400 | $15½ | 15⅜ | 15½ | + ⅛ |
| Fleet Mfg | 3100 | 125 | 120 | 125 | + 5 |
| Fleetw'd | 350 | $11 | 10¾ | 11 | + 1 |
| Ford Cnda | 35 | $98⅛ | 98⅛ | 98⅛ | −1⅜ |
| F Seasons | 3240 | $18¾ | 18⅜ | 18⅜ | |
| F Season w | 860 | $11⅛ | 11 | 11⅛ | |
| Fraser | 300 | $13½ | 13¼ | 13½ | |
| Gaz Metr | 1000 | $6⅜ | 6⅛ | 6⅛ | − ⅛ |
| Gaz 5.40 p | z2 | $66 | 66 | 66 | |
| Gaz M 63w | 720 | 165 | 165 | 165 | |
| Gen Baker | 100 | 360 | 360 | 360 | +10 |
| Gen Distrb | 1450 | $23 | 23 | 23 | + ⅜ |
| GMC | 439 | $80¾ | 80½ | 80½ | |
| Genstar L | 4675 | $15⅛ | 14⅞ | 15 | − ⅛ |
| Gnstar L w | 2800 | 590 | 580 | 580 | −10 |
| Gesco Dis | 400 | $5⅛ | 5 | 5 | − ⅛ |
| Glendale | 400 | $6⅜ | 6¼ | 6⅜ | + ⅛ |
| Glengair | 1430 | 180 | 175 | 175 | − 5 |
| Gleng B p | 525 | 340 | 340 | 340 | − 5 |
| Gleng A w | 3000 | 85 | 80 | 80 | − 5 |
| Goodyer | 10 | $195 | 195 | 195 | − 2 |
| G Mckay A | 200 | $6½ | 6½ | 6½ | + ¼ |
| Graff G | 1675 | $24 | 23⅞ | 24 | |
| Greb Ind | z50 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| GL Paper | 200 | $17 | 17 | 17 | |
| GL Pap w | z50 | 300 | 300 | 300 | |
| GL Power | 1400 | $20¼ | 20 | 20⅛ | |
| GN Capital | 2000 | $11 | 10⅞ | 11 | |
| GNGas A p | 100 | $20 | 20 | 20 | |
| Gt W Life | 380 | $54¾ | 54 | 54¾ | − ¼ |
| Gt West S | 4925 | $7¾ | 7⅝ | 7⅜ | − ¼ |
| Greyhnd C | 200 | 215 | 215 | 215 | + 5 |
| Greyhnd | 800 | $17½ | 17¼ | 17½ | − ¼ |
| Grissol F | 250 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | − ¼ |
| GSW Cl A | 300 | $11¼ | 11⅛ | 11⅛ | + ⅛ |
| Guar Trst | 765 | $14¾ | 14½ | 14½ | − ⅛ |
| Gulf Can | 8260 | $27¾ | 26⅞ | 27¼ | − ⅛ |
| Halifax D | 100 | 205 | 205 | 205 | |
| H Group | 4950 | $11⅞ | 11⅛ | 11⅞ | + ¼ |
| Ham Tr | 250 | $12⅜ | 12¼ | 12¼ | − ⅛ |
| Ham Tr V | 200 | $11⅜ | 11⅜ | 11⅜ | − ⅜ |
| Ham Tr pr | 700 | $22½ | 22 | 22½ | + ½ |
| Hard Carp | 365 | $17⅜ | 17 | 17 | − ¾ |
| Hard Crp A | 1100 | $17 | 16⅞ | 16⅞ | − ⅛ |
| Harqn | 27200 | $6½ | 6 | 6¼ | − ¼ |
| Harris J S | 4100 | 325 | 310 | 325 | +10 |
| Harveys F | z50 | 110 | 110 | 110 | |
| Hawker S | z65 | 270 | 270 | 270 | |
| Hawker pr | z20 | $61 | 60½ | 60½ | |
| Hays Dna | 875 | $14¼ | 14 | 14 | |
| Hedway C | 5132 | 375 | 360 | 375 | +10 |
| Home A | 3480 | $34¼ | 34 | 34 | − ½ |
| Home B | 2400 | $33¾ | 33¾ | 33¾ | − ¼ |
| Horne Pit | 1000 | 310 | 300 | 300 | |
| H Bramor | z50 | $5 | 5 | 5 | |
| H Bay Co | 1875 | $19⅞ | 19⅝ | 19¾ | − ⅛ |
| HB Oil Gas | 4250 | $43¼ | 42½ | 42½ | − ½ |
| HB Oil G pr | z5 | $53½ | 53½ | 53½ | |
| Huron Eri | 3046 | $30 | 29¾ | 29¾ | |
| Husky Oil | 3447 | $16½ | 16⅜ | 16⅜ | − ⅛ |
| Husky B pr | z10 | $42 | 42 | 42 | |
| Husky D w | 212 | 600 | 600 | 600 | −10 |
| Husky E w | 1880 | 635 | 615 | 635 | +10 |
| IAC | 3565 | $22⅛ | 21¾ | 21¾ | − ¼ |
| IAC 4½ p | 100 | $70 | 70 | 70 | |
| IAC w | 2400 | $10¼ | 985 | 985 | −27 |
| Imasco | 3680 | $21½ | 21¼ | 21½ | |
| Imasco A p | 500 | 475 | 475 | 475 | + 5 |
| Imp Gen | 300 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | |
| Imp Gen w | 1000 | 165 | 160 | 160 | −20 |
| Imp O | 17882 | $32¾ | 32⅜ | 32⅜ | − ¼ |
| Inc Dis w | 100 | 85 | 85 | 85 | −10 |
| Indal Can | 100 | $11 | 11 | 11 | − ¼ |
| Indusmin | z25 | $10 | 10 | 10 | |
| Ind Adhes | 5975 | $17 | 16⅞ | 16⅞ | + ⅜ |
| Inglis | 200 | $13⅞ | 13⅞ | 13⅞ | |
| Inland Gas | 2235 | $14½ | 14¼ | 14½ | + ¼ |
| Inland G p | 100 | $15 | 15 | 15 | + ¼ |
| Inter-City | 300 | $8½ | 8½ | 8½ | + ¼ |
| Inter C A w | 3100 | 430 | 425 | 430 | − 5 |
| Inter C B w | 2000 | 425 | 410 | 415 | +35 |
| Intrmetco | 400 | 235 | 230 | 230 | −10 |
| IBM | 147 | $370 | 370 | 370 | − 2 |
| I Nickel | 72816 | $31½ | 30⅛ | 31⅛ | + ½ |
| Int Util | 1991 | $47½ | 46⅞ | 47 | − ⅛ |
| Interpool | 1375 | $23¼ | 22½ | 23¼ | +1¼ |
| Int Div | 2000 | 375 | 360 | 375 | +15 |
| Intpr Pipe | 6355 | $32½ | 32⅛ | 32⅛ | − ⅜ |
| Int Pipe w | 8300 | $15½ | 15⅛ | 15¼ | |
| Intpr Steel | 4350 | $9 | 9 | 9 | |
| Intpr Stl pr | 300 | $27 | 26⅞ | 27 | + ¼ |
| Inv Group | 4432 | $10 | 9⅜ | 9⅞ | + ½ |
| Inv G A | 41135 | $10⅜ | 9⅞ | 10 | + ¼ |
| Inv Grp 5 p | 2050 | $22⅞ | 22¾ | 22⅞ | + ⅛ |
| Irwin Toy | 600 | $18¾ | 18¾ | 18¾ | + ¼ |
| Island Tel | 100 | $12 | 12 | 12 | − ¼ |
| Ivaco Ind | 200 | $15⅞ | 15⅞ | 15⅞ | |
| IWC Ind | 1510 | 270 | 265 | 270 | +10 |
| Kaiser Re | 5900 | 415 | 405 | 410 | |
| Kaps Tran | 2000 | $8½ | 8¼ | 8¼ | |
| Keeprite P | 1100 | $12⅞ | 12¾ | 12¾ | − ¼ |
| Kelly D A | 100 | $6 | 6 | 6 | |
| Kelsey H | 1250 | $8½ | 8⅜ | 8½ | + ¼ |
| Kenting | 400 | $11 | 11 | 11 | − ⅜ |
| Koffler | 550 | $17⅞ | 17⅞ | 17⅞ | |
| Koffler A p | 300 | $9¼ | 9⅛ | 9⅛ | − ⅛ |
| Koffler w | 450 | 860 | 850 | 850 | −15 |
| Labatt | 3514 | $23½ | 23 | 23 | |
| Labatt pr | 1650 | $24⅞ | 24½ | 24⅝ | + ⅛ |
| Laidlaw M | 260 | $17½ | 17½ | 17½ | − ¼ |
| Lailaw A p | 250 | $17¾ | 17¾ | 17¾ | − ⅛ |
| LOnt Cem | 5422 | 365 | 355 | 355 | − 5 |
| Lau Fin | 1820 | $13⅛ | 12¾ | 12⅞ | − ⅜ |
| Lau F 2.00 | 418 | $27 | 27 | 27 | − ½ |
| Leigh Inst | 2590 | $8 | 7¾ | 8 | |
| Leons Frn | 450 | $7¾ | 7½ | 7½ | − ¼ |
| Levy A pr | 200 | $7⅜ | 7¼ | 7⅜ | + ⅛ |
| Life Inves | 200 | $9 | 8¾ | 8¾ | − ⅛ |
| Life Inv w | 1700 | 185 | 170 | 170 | −20 |
| Lincoln Tr | z50 | $14½ | 14½ | 14½ | |
| Livingsto | 300 | $9½ | 9½ | 9½ | |
| Lob Co A | 910 | $6 | 5⅞ | 6 | |
| Lob Co B | 1280 | $5⅞ | 5¾ | 5¾ | − ¼ |
| Lob G A pr | z127 | $20¼ | 20¼ | 20¼ | |
| Loeb M | 900 | 375 | 365 | 375 | +15 |
| Louisian L | 100 | $54¼ | 54¼ | 54¼ | |
| Maclarn A | 2900 | $17 | 16⅝ | 17 | |
| Mclan H A | 1100 | $9⅝ | 9⅝ | 9⅝ | − ⅛ |
| MH Cable | 1800 | $11⅞ | 11¾ | 11⅞ | + ⅛ |
| MB Ltd | 2634 | $26¾ | 26 | 26 | − ¾ |
| Magnason | 100 | $9½ | 9½ | 9½ | |
| Magnetcs | 1200 | 130 | 125 | 125 | |
| Maher pr | 100 | $8 | 8 | 8 | − ½ |
| Major H D | 800 | 200 | 195 | 200 | + 5 |
| M Lf Gard | 430 | $29½ | 29 | 29¼ | + ¼ |
| Maritime | 1297 | $24⅜ | 24¼ | 24⅜ | + ⅜ |
| Markboro | 4870 | $7⅞ | 7⅝ | 7⅝ | − ⅛ |
| Markbro w | 8450 | 215 | 200 | 200 | − 5 |
| Mass-Fer | 6447 | $14½ | 14¼ | 14¼ | |
| McLaghln | 5200 | $16½ | 15⅝ | 16 | − ½ |
| McLagn w | 2750 | 935 | 900 | 900 | −10 |
| MEPC | 1315 | $8⅜ | 8¼ | 8⅜ | + ⅛ |
| MEPC w | 6925 | 365 | 345 | 360 | +15 |
| Melchers | 325 | $10 | 10 | 10 | |
| Met Stores | 2280 | $19½ | 19⅛ | 19⅛ | − ⅛ |
| Met Trust | z7 | $19½ | 19½ | 19½ | |
| MGFM | z50 | 265 | 265 | 265 | |
| Microsyst | 923 | $5⅞ | 5¾ | 5⅞ | + ⅜ |
| Micrsys w | 8675 | 220 | 195 | 220 | +35 |
| Milt Brick | 200 | $5 | 5 | 5 | |
| MLW Wor | 200 | $14½ | 14½ | 14½ | + ⅛ |
| Molson A | 1866 | $22¾ | 22¾ | 22¾ | |
| Molson B | 100 | $22½ | 22½ | 22½ | − ¼ |
| Monenco | 300 | $8⅜ | 8¼ | 8¼ | − ¼ |
| Mnt Trst | 6950 | $21¾ | 21 | 21 | − ½ |
| Moore | 15672 | $43¼ | 42¾ | 43 | − ¼ |
| Morse B pr | 25 | $35½ | 35½ | 35½ | + 2 |
| MTS Inter | 500 | 265 | 265 | 265 | −20 |
| Murphy | 4075 | $13⅜ | 13 | 13⅜ | + ⅜ |
| Mrphy pr | 2715 | $33 | 31¾ | 33 | + 1 |
| Murritt P | 300 | 345 | 345 | 345 | |
| Murrit P w | 3250 | 31 | 30 | 30 | + 1 |
| Nabrs Dig | 300 | $13 | 12¾ | 13 | + ½ |
| NaChr | 10475 | $9⅞ | 9⅜ | 9⅞ | + ⅜ |
| Nat Drug | 312 | $7⅞ | 7¾ | 7⅞ | − ⅛ |
| N Hees Ent | 1000 | 330 | 300 | 300 | −40 |
| Nat Hees | 200 | 340 | 340 | 340 | −40 |
| Nat Hees p | 100 | 360 | 360 | 360 | −75 |
| N Nuring H | 2500 | 260 | 255 | 255 | −10 |
| Nat Sea | 512 | $8 | 8 | 8 | |
| Neonex | 2735 | 480 | 470 | 475 | − 5 |
| NB Tel | 404 | $15⅜ | 15⅜ | 15⅜ | |
| N Provid D | 5050 | 55 | 53 | 54 | + 1 |
| Nfld LP | 950 | $13½ | 13½ | 13½ | |
| Nia Wire | 100 | $12 | 12 | 12 | − 1 |
| Noran | 11108 | $36 | 35½ | 36 | + ⅜ |
| NCtrl G | 10589 | $14 | 13¾ | 14 | |
| Nor Ctl B p | 565 | $30¼ | 29 | 29 | −1½ |
| Nor Ctl w | 800 | 675 | 650 | 655 | −20 |
| Nor Tar pr | z60 | $17 | 17 | 17 | |
| NW Util p | z5 | $55 | 55 | 55 | |
| NS Savngs | 3662 | $18¾ | 18½ | 18½ | − ¼ |
| NSI Mark | 3700 | $5¾ | 5⅜ | 5¾ | + ⅛ |
| NuWest D | 925 | $9⅜ | 9¾ | 9⅞ | + ⅛ |
| Ocdentl Pt | 6100 | $14⅛ | 13⅞ | 14 | +1¼ |
| Oil Patch | 3200 | 275 | 245 | 275 | +25 |
| Okanagan | 4250 | $8⅜ | 8½ | 8¾ | + ½ |
| Ontario Tr | 2720 | $9⅛ | 9 | 9 | − ⅛ |
| OSF Ind | 6025 | $6¾ | 6¼ | 6¼ | − ½ |
| Oshawa A | 6222 | $13¾ | 13½ | 13½ | − ⅛ |
| Oshawa w | 3300 | 195 | 175 | 190 | |
| Overlnd 2 p | 1000 | 420 | 420 | 420 | − 5 |
| Pac P | 10380 | $31¾ | 31⅜ | 31¾ | + ⅜ |
| PanCan I | 175 | 240 | 240 | 240 | + 5 |
| Paragon | 200 | $5 | 5 | 5 | − ¼ |
| Peel Elder | 300 | $16½ | 16½ | 16½ | + ¼ |
| Fembin A | 2100 | $7½ | 7⅜ | 7⅜ | − ¼ |
| Pembin B | 200 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Penningtn | 500 | $13¾ | 13½ | 13¾ | |
| PC J A | 11961 | $13¾ | 13⅛ | 13⅜ | − ⅛ |
| P Dept S | 250 | $15½ | 15½ | 15½ | |
| Petrofina | 220 | $23⅞ | 23⅜ | 23⅜ | − ⅛ |
| Phillips Cb | 900 | $10⅜ | 10⅜ | 10⅜ | − ⅛ |
| Pitts Eng | 650 | $16½ | 16 | 16½ | + ½ |
| Pow Corp | 3260 | $7 | 6⅞ | 6⅞ | − ⅛ |
| Pow Crp pr | 220 | $30 | 30 | 30 | |
| Pow C 5 pr | 1400 | $10¼ | 10¼ | 10¼ | |
| Pre Cable | 4820 | $15⅜ | 15 | 15¼ | − ⅜ |
| Frem Iron | 300 | 315 | 310 | 310 | − 5 |
| Price Com | 2141 | $8⅛ | 8 | 8 | − ⅛ |
| Provigo | 100 | $8 | 8 | 8 | |
| Prov B Can | 400 | $16⅜ | 16¼ | 16⅜ | + ⅛ |
| Q Brdcast | 1000 | $6¾ | 6½ | 6¾ | |
| Que Tel | z50 | $15½ | 15½ | 15½ | |
| Quinte A | 1000 | 205 | 205 | 205 | |
| Rank Org | 1775 | $23¾ | 23½ | 23½ | |
| Rapid Grp | 500 | $8¼ | 8¼ | 8¼ | − ⅛ |
| Rapid Gr A | z75 | $9 | 9 | 9 | |
| Readers D | 670 | $11⅛ | 11 | 11⅛ | |
| Realty C | 4400 | 495 | 450 | 470 | −10 |
| Realty C w | 2000 | 250 | 230 | 230 | −15 |
| Reed Oslr | 9050 | $10 | 9¾ | 9¾ | − ¼ |
| Reichhold | 100 | $11⅛ | 11⅛ | 11⅛ | + ⅛ |
| Reitman A | 650 | $22½ | 22⅛ | 22⅜ | − ⅛ |
| Rileys D | 5325 | 270 | 260 | 270 | +20 |
| Ripley Int | 550 | 375 | 375 | 375 | − 5 |
| R Little | 1425 | $68½ | 65 | 66¾ | + ¾ |
| R Little A | 75 | $67½ | 67½ | 67½ | +2½ |
| Rolland | 100 | 375 | 375 | 375 | |
| Rothman | 725 | $18¼ | 18 | 18⅛ | − ⅛ |
| Rothmn w | 860 | 540 | 525 | 525 | − 5 |
| Rothm A p | 225 | $88 | 88 | 88 | |
| Rothm 2p | 3670 | $22⅜ | 22⅜ | 22½ | − ¼ |
| Royal Bnk | 7228 | $33½ | 33¼ | 33⅜ | − ⅛ |
| Royal Trst | 3802 | $39⅜ | 39¼ | 39¼ | − ½ |
| Russel A | 1200 | $11⅛ | 11 | 11 | − ⅛ |
| Russl H p | 400 | $23½ | 23½ | 23½ | |
| StL Cem A | 475 | $38 | 38 | 38 | |
| St Maur | 10600 | 97 | 91 | 97 | + 6 |
| Sandwell | 1150 | $5¼ | 5 | 5¼ | + ¼ |
| Schneid | z1 | $14⅜ | 14⅜ | 14⅜ | |
| Schneid b p | 300 | $9⅞ | 9⅞ | 9⅞ | − ⅛ |
| Scintrex | 3300 | 260 | 250 | 255 | + 5 |
| Scot York | 325 | $10¼ | 10⅛ | 10⅛ | − ¼ |
| Scot Lasal | 900 | $9½ | 9¼ | 9¼ | − ¼ |
| Scotts | 1755 | $16¾ | 16¾ | 16¾ | − ⅛ |
| Seaway M | 100 | $6½ | 6½ | 6½ | − ½ |
| Seaway w | 500 | 90 | 90 | 90 | −10 |
| Seco Cem | 950 | $10¾ | 10⅝ | 10¾ | − ⅛ |
| Secur Cap | 1500 | 435 | 425 | 425 | − 5 |
| Shaw Pipe | 2125 | $10⅞ | 10¾ | 10¾ | − ⅛ |
| Shell Inv p | 100 | $37 | 37 | 37 | + ¼ |
| Shell Inv w | 425 | $17 | 16¾ | 16¾ | |
| Shell A | 592 | $37 | 36¾ | 36¾ | − ⅜ |
| Shepherd | 1000 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | + ¼ |
| Shore To S | 200 | 325 | 325 | 325 | |
| Shully's | 390 | $5¼ | 5¼ | 5¼ | + ¼ |
| Sifton Pro | 3000 | $5¼ | 5⅛ | 5¼ | |
| Silverwd A | 100 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | − ¼ |
| Silverwd B | 100 | $16 | 16 | 16 | |
| Simpsons | 2412 | $24 | 23½ | 24 | + ¼ |
| Simpson S | 689 | $31½ | 31½ | 31½ | − ⅛ |
| Sklar M | 16180 | 415 | 395 | 400 | + 5 |
| Sklar W | 3507 | 285 | 265 | 280 | +15 |
| Skyline H | 325 | $12 | 12 | 12 | − ¼ |
| Slater Stl | 1100 | $10¾ | 10½ | 10¾ | + ¼ |
| Slater B pr | 262 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | − ⅛ |
| Slat W Can | 3824 | $16⅛ | 15¾ | 15⅞ | + ⅛ |
| Southam | 3810 | $21½ | 21 | 21½ | + ¾ |
| St Brodcst | 123 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | − ¼ |
| St Paving | 1000 | $13 | 12¾ | 13 | + ½ |
| St Can | 10234 | $29¼ | 29 | 29¼ | |
| Steetley I | 775 | $10½ | 10½ | 10½ | + ⅛ |
| Steinbg A | 124 | $25¼ | 25¼ | 25¼ | + ⅜ |
| Steintron | 1500 | 475 | 475 | 475 | −15 |
| Ster Trust | 700 | $10 | 10 | 10 | − ¾ |
| Stuart Hs | 200 | 370 | 370 | 370 | + 5 |
| Stuart Oil | 140 | $9½ | 9½ | 9½ | − ½ |
| Surpass C | 260 | 175 | 175 | 175 | −25 |
| Teledyne | 1300 | $5¼ | 5⅛ | 5¼ | + ¼ |
| Texaco | 4204 | $43¾ | 43¼ | 43⅜ | − ⅜ |
| Texaco pr | 25 | $63 | 63 | 63 | + 3 |
| Texas Gu S | 3640 | $19 | 18½ | 18⅞ | − ⅛ |
| Thd CGInv | 272 | $13⅜ | 

# Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres avis légaux en page 17

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00475-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

AUTEUIL DEVELOPMENT LTEE., corps politique et incorporé, autrefois ayant son siège social à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a AUTEUIL DEVELOPMENT LTEE. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00509-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES PLACEMENTS STE-ROSE INC. corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Ste-Rose Ville de Laval et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à LES PLACEMENTS STE-ROSE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 Boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00487-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ST MARTIN DEVELOPMENT CORP., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a ST MARTIN DEVELOPMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00505-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

KINGFIT HOUSING CORP., corporation légalement constituée autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à KINGFIT HOUSING CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-01597-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

NEARTOWN DEVELOPMENT LTD., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a NEARTOWN DEVELOPMENT LTD. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

No 02-00499-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal

demanderesse

-contre-

MONTREAL LAND & HOUSING CORP., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à MONTREAL LAND & HOUSING CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 février 1972

Claude Dufour
Greffier-Adjoint

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00491-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal

demanderesse

-contre-

ROSEGLEN DEVELOPMENT CORP., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à ROSEGLEN DEVELOPMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 février 1972

Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-412308-71

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

DAVROSE INVESTMENT CORP., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT a DAVROSE INVESTMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente 30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00516-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LUCIEN LACHAPEL, autrefois domicilié et résidant au no. 300 Montée Gagnon à Ste-Anne des Plaines, P. Q. et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à LUCIEN LACHAPEL, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-02751-72

VERONIQUE CARRIER, domiciliée à Montréal district de Montréal

demanderesse

– contre –

RAYMOND DOUCET, autrefois domicilié à 2278 rue Marcil dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

– et –

GEORGES PELLETIER, domicilié à 2579 rue Monsabré dans les cité et district de Montréal,

tiers-saisi

IL EST ENJOINT à RAYMOND DOUCET à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Roger Loiselle
1206 est Henri-Bourassa
Montréal

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-00486-72

VILLE DE LAVAL, corps politique et incorporé, ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

RIPE GENERAL REAL ESTATE INC., corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social à Montréal district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Défenderesse

IL EST ENJOINT a RIPE GENERAL REAL ESTATE INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Y. Lanthier
242 boul. Ste-Rose
Ville de Laval

Avocat de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 333031

ALBERT AUDET, proprietaire de taxi, résidant et domicilié au 5027 rue des Erables dans les cité et district de Montréal,

demandeur

-contre-

RENE COTE, gentilhomme, autrefois, résidant et domicilié au 9236 rue Lajeunesse appt. 5 dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RENE COTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Tremblay & Loulou
9050 boul. St-Michel
Montréal 455.
Avocats du demandeur

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-416254-71

LUCIE RENAUD, domiciliée et résidant au 2425 rue Fleury app. 3 dans les cité et district de Montréal

demanderesse

– contre –

RAOUL GIROUX, autrefois résidant et domicilié au 303 rue Pépin, a/s de André Giroux, Longueuil district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RAOUL GIROUX à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1972

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Foster, Leggat & ass.
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3301
Montréal 102

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-03134-72

METEOR HOMES (1964) LTD., corps politique dûment incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires au 1410 rue Stanley suite 719 dans les cité et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

GEORGES BELEGOU, professeur, autrefois résidant au 70 Place Caron Ste-Thérèse district de Terrebonne, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à GEORGES BELEGOU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Geoffrion & Prud'homme
500 Place D'Armes
12e étage
Montréal 126

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 310-396

YVAN LANGELIER, agronome, domicilié et résident au 45 Avenue Lafleur, Ville Lasalle, district de Montréal,

demandeur

-contre-

ASSOCIATED LEASING CANADA LTD, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 3414 Park Avenue dans les cité et district de Montréal,

-et-

PLUMER BRADLEY maintenant d'adresse inconnue,

défendeurs

IL EST ENJOINT à PLUMER BRADLEY à l'intention duquel une copie du bref de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Duchesne & Clair
a/s Bourret Allaire & ass.
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3504
Montréal 102

Avocats du demandeur

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-03109-72

LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3530 ouest rue Jean-Talon, dans les cité et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PIERRE DAGENAIS, autrefois domicilié et résidant au 3415 rue Girouard appartement 512, dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à PIERRE DAGENAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Ferron & Forest
3530 ouest rue Jean-Talon
Montréal 301
Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No. 02-401117-71

Dr. J. A. LAMARRE, dentiste, domicilié et résidant au 3390 est rue Sherbrooke dans les cité et district de Montréal,

demandeur

-contre-

ROLAND PELLETIER, autrefois, domicilié et résidant au 6410 rue Faribault dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROLAND PELLETIER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Pion & Wolfe
3742 boul. Lévesque
Ville de Laval

Avocats du demandeur

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-416872-72

LONGUEUIL AUTOMOBILE (1968) LTEE, corporation dûment incorporée en vertu de la loi avec siège social et place d'affaires situés au no. 268 ouest rue St-Charles dans la ville de Longueuil, district de Montréal,

demanderesse

– contre –

JACQUES VERDY, autrefois de la ville de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JACQUES VERDY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Brisette, St-Jacques & Dureault
2 ouest rue St-Charles
Longueuil

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-06061-72

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE ST VINCENT DE PAUL DANS LE COMTE DE FABRE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

demandeurs

– contre –

RADOMIR MILICEVIC, autrefois domicilié à Toronto province d'Ontario et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RADOMIR MILICEVIC à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 février 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Guérin & Brunet
500 Place d'Armes
suite 1885
Montréal 126

Avocats des demandeurs

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No.: 02-02088-72

GILLES ROY, résidant au 4487 boulevard Robert, Ville St-Léonard, dans le district de Montréal,

demandeur

-contre-

CHARLES BLANCHETTE, autrefois, résidant au 3990 Parc Lafontaine dans les cités et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à CHARLES BLANCHETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Gélinas, Bourque, Benoit & Ass.
215 rue St-Jacques
Montréal 126

Avocats du demandeur

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No: 02-01364-72

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal

demanderesse

-contre-

MARCEL REGIMBEAU, autrefois résidant au 8595 rue Waverly, dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à MARCEL REGIMBEAU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Laprade & Reinhardt
500 Place d'Armes
Montréal 126

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No 02-411824-71

ANNONCIADE VINET, residant et domicilié au 6361 rue McLynn, à Montréal

demandeur

-contre-

AVELLIN GALLIEN, autrefois, résidant au 32 Reims Touraine, Pointe-Gatineau, district de Hull, et maintenant de lieux inconnus,

-et-

FRANCOIS LEBLANC, autrefois des mêmes lieux, et maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à AVELLIN GALLIEN & FRANCOIS LEBLANC à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 janvier 1972.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Blain, Piche, Godbout & ass.
1405 rue Peel
suite 300
Montréal 110
Avocats du demandeur

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR PROVINCIALE

No. 299125

AMAR ENTERPRISES INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 2895 rue Rouen dans les cité et district de Montréal

demanderesse

-contre-

ALEXANDRE DOIRON, autrefois, résidant et domicilié au 3475 rue Stanley app. 5 dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ALEXANDRE DOIRON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1972

Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT

Mes Greenblatt, Ginsberg / ass.
1440 rue Towers
suite 100
Montréal 108

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE

No.: 05-01291-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Laval district de Montréal, et

MARCEL FOURNIER, résidant en la viile de Laval district de Montréal

défendeurs

-VS-

LES HERITIERS DE FEU GEORGES LEGARE, ledit Georges Légaré autrefois résidant en la ville de Laval district de Montréal, maintenant de lieux inconnus

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs LES HERITIERS DE FEU GEORGES LEGARE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 7ième jour de février 1972

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes Tansey, DeGrandpré, & Ass.,
360 rue St-Jacques,
Montréal, Qué.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12-018886-72

## COUR SUPERIEURE
### (Division des Divorces)

GORDON CULLEN, agent de collection, domicilié et résidant à Ste-Thérèse, district de Terrebone.

– contre – Requerant

ROSE ANNA PEARSON-CULLEN, d'occupation, d'adresse et de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR Intimée

L'intimée ROSE ANNA PEARSON-CULLEN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 31 janvier 1972-

Jacques Perron
Régistraire des Divorces

ME BRUNO CYR, avocat
507 Place d'Armes, suite 1507-
Montréal, P. Qué.
Procureur du requérant

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE

No 05-816908-71

PAUL DUBE & FILS LTEE, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au 2030 boul. Labelle Ville de Laval district de Montréal,

demanderesse

– contre –

LES RESIDENCES RICHELIEU INC., corps politique légalement constitué, autrefois ayant sa principale place d'affaires au 407 boul. Labelle, Ville de Laval district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à LES RESIDENCES RICHELIEU INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 31 janvier 1972

MARIUS D'AMOURS
PROTONOTAIRE

Mes Lefebvre, Mercure, Mochon & ass.
1 Place Laval
suite 380
Ville de Laval

Avocats de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

## COUR SUPERIEURE
### (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

NO: 12-018794-72

FLEUR D'ANGE LAVOIE, ménagère, domiciliée au 23 rue St-Jean, Ste-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne,

requérante,

– VS –

ROGER BARBE, de lieux inconnus,

intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Roger Barbe, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

SAINT JEROME' le 2 février 1972.

JUES PERRON, REGISTRAIRE.

ME MICHEL PAQUIN
316 rue St-Georges
Saint-Jérôme. P.Q.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE

NO: 721-611

DAME CATHERINE CURLEY, autrefois domiciliée et résidant au 154A rue St-Jude, Chomedey, Ville de Laval, et maintenant de lieu inconnu,

Demanderesse

– vs –

DAME K. SHAPSON ET VIR, domiciliés et résidant au 387 Fraser, Ville St-Laurent, district de Montréal,

Défendeurs

AVIS A LA DEMANDERESSE
DAME CATHERINE CURLEY

Conformément au jugement rendu par cette Honorable Cour le 17 janvier 1972, vous êtes par les présentes requise de vous constituer un nouveau procureur pour remplacer Me Brahm Eisenstat qui n'est plus inscrit à l'Ordre du Barreau de la province, ou de produire un acte de comparution personnel dans un délai d'un mois de la dernière publication.

A défaut de ce faire, une requête pour rejet d'action en vertu de l'article 251 C.P.C. sera présentée pour adjudication devant la Cour Supérieure, Division de Pratique, (salle 2.16) au numéro 10 est, Craig en la cité de Montréal, district de Montréal, le 12 avril 1972 à 10:00 hrs. a.m.

MONTREAL, ce 1er février 1972

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes Pagé, Beauregard & Ass.,
500 Place d'Armes,
Suite 2250, MONTREAL, P.Q.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE

NO: 05-01211-72

THE TRAVELERS INDEMNITY COMPANY, corporation légalement constituee et ayant une place d'affaires dans la ville et district de Montréal, au 550 ouest, rue Sherbrooke.

Demanderesse

-vs-

ALLISON DIVISION OF GENERAL MOTORS CORPORATION, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats unis d'Amérique et ladite Allison Division ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la ville d'Indianapolis, Etat d'Indiana, l'un des Etats unis d'Amérique.

Défenderesse,

La défenderesse ALLISON DIVISION est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la derniere publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 21ème jour de février.

Jacques Dionne, p.c.s.m.

Mes Tansey, deGrandpré et associés,
360, rue St-Jacques,
Montréal 126
Procureurs de la demanderesse.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

## COUR SUPERIEURE
### (Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRIC DE MONTREAL

NO: 12-018840-72

SIMONE ROY, ménagère, domiciliée à St-André d'Argenteuil, district de Terrebonne,

requérante,

– VS –

ROY NOVARRO, de lieux inconnus,

intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Roy Novarro, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

SAINT JEROME, le 3 février 1972.

(s) Jacques Perron, registraire.

ME JEAN YVES FILFE, AVOCAT,
316 rue St-Georges,
St-Jérôme. P.Q.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE
### (division des divorces)

NO 12-018775-72

DAME GISELE GOBEILLE, opératrice, épouse judiciairement séparée de corps de Roger Hamel, domiciliée au 4548 rue Marquette dans les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

ROGER HAMEL, ayant demeuré au 10110 Place Meilleur, dans les cité et district de Montréal, mais actuellement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER HAMEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL le 25 février 1972

Jacques Perron, Registraire

Me Gervais, Tannage, Bélanger & ass.
507 Place d'Armes
suite 1200
Montréal 126.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

## COUR SUPERIEURE
### (division des divorces)

NO 12-018605-72

DAME MAUREEN WAUGH, agent de voyage, résidant au 768 6ième avenue dans la cité de Verdun district de Montréal,

requérante

-vs-

PATRICK NORMAND GEAREY, autrefois résidant au 2171 Avenue Marcil dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PATRICK NORMAND GEAREY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de tonte ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL le 31 janvier 1972

Jacques Perron, registraire

Me Walter J. Roustan
606 Cathcart
suite 405
Montréal

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

## COUR SUPERIEURE
### Division de Divorce

NO: 12-018666-72

GEORGES ULYSSE LAPIERRE, fonctionnaire résidant et domicilié au 6852 de la rue Droiet, dans les ville et district de Montréal,

requérant;

– VS –

YVETTE BERTHIAUME, épouse contractuellement séparée de biens dudit Georges Ulysse Lapierre, des ville et district de Montréal,

intimée;

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée Yvette Berthiaume, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à votre intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

FAIT à Montréal, ce 28ème jour de janvier 1972.

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Godard & Bélisle, avocats,
8 rue Ste-Agathe,
Ste-Agathe-des-Monts,
Procureurs du requérant.

---

COUR SUPREME DE L'ONTARIO

ENTRE:
MARIE PAULETTE CLAUDETTE DUMONT

requérante

-et-

JOSEPH GEMMA JEAN-PAUL DUMONT

intimé

AVIS A: Joseph Gemma Jean-Paul Dumont

Une requête de divorce et pour la garde de l'enfant, Carol Thérèse Claudette Dumont, a été présentée par Marie Paulette Claudette Dumont. Une copie de cette requête a été laissée au Bureau de Régistraire local de cette Cour à Bracebridge, Ontario. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

TOBIAS & COCHRAN
64 Main Street
Huntsville, Ontario
Procureurs de la requérante

---

## SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

### APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour le projet ci-après décrit, écrivez ou téléphonez au :

Gouvernement du Québec
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres
Québec, Tél. : 643-5438

IMPORTANT : Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

| Projet | Description | Livraison |
|---|---|---|
| 6275 | Glissières de sécurité en acier galvanisé à chaud ou en aluminium. | Ste-Anne des Monts |

Clôture de la soumission : 22 février 1972 3.00 P.M.

*LE DIRECTEUR GÉNÉRAL*
**PAUL BRISSETTE**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

---

### AVIS DE VENTE AUX ENCHERES EN VERTU D'UN NANTISSEMENT COMMERCIAL

Le matériel usagé ci-après décrit, propriété de Larman Motor Bodies Limited, qui a été donné en nantissement en vertu d'un acte de nantissement commercial daté du 18 novembre 1970 et enregistré à Montréal sous le No. 2242881, sera vendu aux enchères à 640 Lepine Street, Dorval, Québec, le 23 février 1972 à 11:00 heures.

| QUANTITE | DESCRIPTION | NO. de série |
|---|---|---|
| 1 | Soudeur à l'arc 250 Ideal | 40265 |
| 1 | Soudeur à l'arc 250 Ideal | 40337 |
| 1 | Soudeur 200 Wasp | 163-4851 Y G |
| 1 | Soudeur par points Airco | 2781 |
| 1 | Soudeur à l'arc 250 Ideal | 52329 |
| 1 | Soudeur à l'oxygène 250 Imperial | G129256 |
| 1 | Soudeur à l'arc 250 Ideal | 52330 |
| 1 | Soudeur 200 Airco | C G 15252 |
| 1 | Soudeur 200 Airco | 33751 |
| 1 | Soudeur 180 Linde | |
| 1 | Soudeur 450 Linde | K 5506 |
| 1 | Soudeur 180 Fourney | |
| 1 | Soudeur à l'arc 250 Ideal | 51155 |
| 1 | Compresseur de foreuse No 18 | 7527 |
| 1 | Frein à main 10' | 1012-146-1153 |
| 1 | Grignoteuse Stanley | U 24645 E |
| 1 | Cisailles 4' No 189 | |
| 1 | Scie Unicut | |
| 1 | Cabine à peinture | |
| 1 | Séchoir à peinture | |
| 3 | Portiques | |
| 5 | Chaînes à blocs | |
| 3 | Chariots | |
| 1 | Meule d'établi | |
| 1 | Ambassador SST 1969 | A9C697T309433 |
| 1 | Firebird 1968 | 223678U148397 |
| 1 | Oldsmobile Cutlass 1965 | 533837002208 |

MONTREAL, le 3 février 1972

Overhead Door Company of Canada Limited

---

### La Commission Scolaire Régionale Le Royer
### AVIS PUBLIC

La Commission Scolaire Régionale Le Royer recevra jusqu'à midi, le 25 février 1972, des offres de services sous enveloppe scellée pour la fourniture du matériel suivant:

APPEL D'OFFRES 72-12 Laboratoires d'histoire, école polyvalente A.-de-St-Exupéry et autres

APPEL D'OFFRES 72-13 Laboratoires de géographie, école polyvalente A.-de-St-Exupéry et autres

APPEL D'OFFRES 72-14 Arts plastiques

Chaque soumissionnaire mettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par La Commission Scolaire Régionale Le Royer.

Les soumissionnaires pourront se procurer devis, cahier des charges et autres documents à partir du 9 février 1972, durant les heures de bureau, auprès du directeur-adjoint des Services administratifs de la Commission Scolaire, M. Yvon Damphousse, 1005, 5e avenue, Pointe-aux-Trembles, moyennant un dépôt de dix dollars ($10.00) pour les cahiers de charges fournis. Ce dépôt sera remis après l'ouverture des soumissions sur le retour en bon ordre desdits documents si le fournisseur a produit une soumission. Sinon, le dépôt sera confisqué.

Les soumissions seront ouvertes au 1005, 5e avenue, Pointe-aux-Trembles, le vendredi, 25 février 1972

### Les Américains battent la Tchécoslovaquie 5-1...

# *Russi et les Allemands en vedette*

**SAPPORO (AFP) – Les Allemands de l'Est ont réalisé un exploit sans précédent en réussissant hier, sur les pentes du mont Teine, à enlever les six médailles décernées dans l'épreuve de luge monoplace. Aussi bien les garçons que les filles ont dominé les épreuves avec une marge de sécurité considérable sur les autres concurrents.**

Chez les hommes, Wolfgang Scheidel est médaille d'or, Harold Ehrig d'argent et Wolfram Fiedler de bronze, le 4ème, Bonsack, étant encore un athlète de la RDA.

Chez les filles, Anne Marie Muller, une étudiante de 23 ans, remporte le titre olympique devant Ute Ruehrold et Margitt Schumann, ses compatriotes.

Grâce à cette extraordinaire performance d'ensemble, L'Allemagne de l'Est, qui avait déjà gagné le combiné nordique, passe en tête du classement des médailles devant la Hollande et l'Union soviétique.

**Ski alpin**

En ski alpin, l'épreuve-reine, la descente masculine, a vu le triomphe, sur les pentes du mont Eniwa, des Suisses qui ont eux aussi failli réaliser le triple. Bernard Russi, champion du monde en 1970, a imité sa compatriote Marie-Thérèse Nadig, victorieuse samedi à l'épreuve féminine.

Le jeune Suisse Roland Collombin remporte la médaille d'argent, devançant le "vieil" Autrichien Heini Messner, médaille de bronze. Les Suisses classent leurs quatre concurrents dans les six premiers. Il n'est pas dit que Karl Schranz, s'il n'avait pas été disqualifié, aurait pu vaincre Russi. Cette descente a été marquée par la débâcle des Français, qui ne prennent que les 15ème, 16ème, 19ème et 21ème place.

**La vedette des jeux**

Après les 5,000 et les 1,500 mètres, Ard Schenck, 27 ans, le géant de la glace (1m90), est entré au panthéon des patineurs de vitesse en s'adjugeant le titre olympique du 10,000 mètres.

Il a rejoint deux prestigieux champions, les Norvégiens Ivar Balangrud et Hjalmar Andersen, seuls avant lui à avoir réussi le triple aux J.O., en 1936 et en 1952 respectivement. Schenk, étudiant en physiothérapie à Amsterdam, peut être considéré d'ores et déjà comme la grande vedettes des Jeux de 1972.

Shenk, qui possède un palmarès impressionnant où figurent titres européens et mondiaux et records du monde (1,500, 5,000 et 10,000m), aurait même pu prétendre au grand chelem s'il n'avait pas été victime d'une chute dès le départ des 500 mètres.

**Ski et hockey**

Les Suédois ont remporté lundi leur premier titre olympique avec le jeune Sven Ake Lundback, qui a gagné les 15 kilomètres de ski de fond. Les Scandinaves prennent ainsi leur revanche sur les Soviétiques, le second étant le Russe Simachev et le 3ème le Norvégien Ivor Formo.

En hockey sur glace, dans la section "A", on a assisté à une surprise: la défaite écrasante de la Tchécoslovaquie battue 5-1 par les Etats-Unis, et à une demi-surprise, la grande équipe soviétique ayant tenue en échec 3-3 par les dynamiques Suédois.

Résultat plus logique, la Finlande a battu la Pologne par 5 buts à 1.

**En ski alpin**

L'équipe du Canada a enregistré une grande déception dans la descente féminine samedi.

La première Canadienne, Caroline Oughton (19 ans, d'Edmonton), n'est en effet que 18ème tandis que Laurie Kreiner (17 ans, de Timmins) est 20ème, Judy Crawford (20 ans, de Toronto) 27ème et Kathy Kreiner (14 ans, soeur de Laurie) 33ème.

"J'ai tout raté, a déclaré avec tristesse Judy Crawford. De toute façon, je n'étais pas à l'aise sur ce parcours et cette neige molle. En outre, partant avec le dossard no 3, je n'avais pratiquement aucune chance de bien me classer, ce qui moralement m'a aussi handicapée.

Comme Judy, les Canadiennes n'ont pas été dans la course et surtout, elles commirent de grosses fautes dans les portes qui précèdèrent le schuss final.

## Les Jeux en bref

**HOCKEY**
**Classement – Section "A"**

| | m | g | n | p | bp | bc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| URSS | 2 | 1 | 0 | 1 | 12 | 6 | 3 |
| Suède | 2 | 1 | 0 | 1 | 8 | 4 | 3 |
| Tchécoslo. | 2 | 1 | 1 | 0 | 15 | 6 | 2 |
| Etats-Unis | 2 | 1 | 1 | 0 | 6 | 6 | 2 |
| Finlande | 2 | 1 | 1 | 0 | 8 | 10 | 2 |
| Pologne | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | 19 | 0 |

**Lundi**
Suède 3, URSS 3 (nul)
Etats-Unis 5, Tchécoslovaquie 1
Finlande 5, Pologne 1
Allemagne de l'O. 6, Yougoslavie 2
Suisse 3, Japon 3 (nul)

**Aujourd'hui**
Tchécoslovaquie vs Finlande

**Demain**
Suède vs Pologne
Etats-Unis vs URSS
Yougoslavie vs Japon
Allemagne de l'O. vs Norvège

**LES MEDAILLES**

| | Or | Arg. | Br. | Tot. |
|---|---|---|---|---|
| Allema. de l'Est | 3 | 2 | 3 | 8 |
| Pays-Bas | 3 | 1 | 0 | 4 |
| URSS | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Suisse | 2 | 1 | 1 | 4 |
| Allema. de l'Ouest | 2 | 1 | 0 | 3 |
| Japon | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Suède | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Autriche | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Norvège | 0 | 3 | 4 | 7 |
| Finlande | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Etats-Unis | 0 | 2 | 2 | 2 |
| Canada | 0 | 1 | 0 | 1 |

**EVENEMENTS**
**(d'après l'HNE)**
**Hier soir**

7h. – Bathlon individuel, figures imposées en patinage artistique masculin.
11h30 – slalom géant féminin.
Minuit – Au hockey, Tchécoslovaquie vs Pologne

**Aujourd'hui**
4h a.m. – Patinage artistique, figures libres pour couples.
7h p.m. – Ski de fon féminin, 5 kilomètres; figures imposees en patinage artistique pour hommes.
8h p.m. – Au hockey, Yougoslavie vs Japon (section "B")
11h30 p.m. – slalom géant masculin.
Minuit – Au hockey, Suède vs Pologne ("A"), Allemagne de l'Ouest vs Norvège ("B").

**Demain**
5h a.m. – Au hockey, Russie vs Etats-Unis ("A").

**LE CANADA**

Voici ce que les athlètes canadiens ont fait dans les différentes disciplines, jusqu'ici aux Jeux:

**Patinage artistique** – femmes: Karen Magnussen, de Vancouver, a remporté une medaille d'argent, en 2ème place; Cathy Irwin, de Toronto, 13e; sur 19 concurrentes.

**Descente de ski** – hommes Jim Hunter, de Calgary, 20e; Reto Barrington, de Calgary, 30e; Derek Robbins, de Toronto, 36e; sur 55 concurrents.

**Patinage de vitesse,** 10,000 mètres – hommes: Kevin Sirois, d'Edmonton, 14e; sur 24 concurrents.

**Patinage de vitesse,** 1,500 mètres: Bob Hodges, de Saskatoon, 23e; Sirois, 26e; Andy Barron, d'Edmonton, 36e; sur 39 concurrents.

**Patinage artistique** – couples: Val et Sandra Bezie, de Toronto, 9e, après les figures imposées; Mary Petric et John Hubbell, de Toronto, 15e; sur 16 couples concurrents.

**Ski de fond,** 10 kilomètres – femmes: Sharon Forth, d'Inuvik, 24e; Heln Sander, de Dunrobin, 40e; sur 42 concurrentes.

**Ski de fond,** 15 kilomètres – hommes: Malcolm Hunter, d'Ottawa, 45; Fred Kelly, d'Inuvik, 49e; Roger Allen, d'Inuvik, 50e; Jarl Omholt-Jensen, d'Inuvik, 53e; sur 64 concurrents.

**Saut de ski,** 70 mètres – hommes: Zdenek Mezl, de Montréal, 40e; Ulf Kvendbo, de Montréal, 44e; Richard Gulyas, de Thunder Bay, 45e; Peter Wilson, d'Ottawa, 56e; sur 56 concurrents.


NE L'OUBLIEZ PAS

LA CROIX-ROUGE
AGIT EN
VOTRE NOM

**SEULE ET UNIQUE MÉDAILLE? L'Autrichienne Béatrix Schuba, médaille d'or, sourit d'aise pendant que la Canadienne Karen Magnussen (à g.) félicite l'Américaine Janet Lynn, celle qu'elle a battue de justesse pour la médaille d'argent. Serait-ce la seule médaille attribuée au Canada lors des Jeux d'hiver de Sapporo? (Téléphoto AP)**

### Elle procure au Canada sa 1ère médaille des Jeux...

# *Remontée spectaculaire de Karen Magnussen*

**Par Bruce Levett, chroniqueur sportif de la Presse Canadienne**

SAPPORO, Japon (PC) – Toute souriante, la patineuse Karen Magnussen, qui venait de remporter une médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Sapporo, a tenté hier de décrire les sentiments qui l'envahissaient. Cette médaille d'argent pourrait bien être la seule qui échouera au Canada, à ces 11èmes Jeux d'hiver.

"J'ai eu l'impression que quelqu'un me retenait par un fil et me faisait tournoyer à son gré sur la glace. Je me sentais parfaitement à l'aise", a déclaré la jeune sportive de Vancouver.

Karen, qui est âgée de 19 ans, avait fait en sorte précédemment de ne pas regarder le numéro de l'Autrichienne Beatrix Schuba, qui avait déjà accumulé une avance de 141.3 points avant les figures libres.

"Nous nous sommes croisées sur la glace durant l'exercice avant de paraître devant les juges, et nous nous sommes dit à chacune: Bonne chance et donne tout ce que tu as de mieux.

"Jamais je ne m'étais sentie aussi à l'aise au cours d'une compétition, depuis des années. Maintenant, je suis prête pour Calgary".

Les trois patineuses qui ont remporté les médailles (Schuba, médaille d'or; Magnussen, médaille d'argent; et Janet Lynn, des Etats-Unis, médaille de bronze) seront de nouveau opposées, en Alberta, du 6 au 12 mars. Après ces épreuves, Mlle Schuba, championne mondiale et championne olympique, prendra sa retraite.

**Nouveau système**

"Je vais abandonner après ces championnats mondiaux", a fait savoir Mlle Schuba. "Les changements apportés au système de pointage n'ont rien à voir avec cette décision. Je veux remporter la médaille d'or encore une fois, puis je me retirerai".

A partir de septembre prochain, la façon d'évaluer les exhibitions de patinage artistique subira en effet des modifications. On accordera 40 pour cent des points pour les figures imposées, 40% pour les figures libres et 20% pour une démonstration personnelle de figures libres précises.

Actuellement, les figures imposées, qui sont la force de Mlle Schuba, compte pour 50% des points, les autres 50% étant alloués aux figures libres.

Linda Brauckmann, de Vancouver, qui est l'entraîneur de Karen, a raconté qu'elles s'étaient présentées à l'amphithéâtre tôt dans la journée.

Elle a souligné que la musique choisie pour accompagner l'exhibition de Karen, le Concerto en fa, de Gershwin, n'avait pas été aussi pétillante que la musique accompagnant l'Américaine Janet Lynn, et qu'on devait la tenir responsable de cette faiblesse.

Mlle Schuba a terminé 7ème aux épreuves libres; Mlle Lynn a été 1ère et Karen 2ème.

C'est ainsi qu'en gagnant 63 points lors de cette épreuve, Karen a réduit l'avance incroyable de l'Autrichienne à 78.3 points.

Avant les épreuves libres, Julie Holmes, des Etats-Unis, était 2ème derrière Mlle Schuba, Karen 3ème et Mlle Lynn 4ème.

**Triple saut**

L'autre patineuse canadienne, Cathy Lee Irwin, de Toronto, était 12ème avant les épreuves de la soirée et a finalement terminé au 13ème rang.

Mme Brauckmann, qui conseille Karen depuis l'âge de 11 ans, a expliqué qu'elle avait songé à inclure un triple saut dans l'exhibition de Karen, mais que le temps leur avait manqué pour pratiquer cet exploit.

"Nous avons perdu beaucoup de temps à cause de la maladie. Il est possible que Karen essaie le triple saut à Calgary".

Avant de se présenter devant les juges, Karen aurait pratiqué trop longtemps et se serait raidi les jambes, selon Mme Brauckmann. "Il a fallu lui masser les jambes, ce qui en fait n'est pas exceptionnel... J'aurais bien aimé qu'elle triomphe, mais il faut croire qu'il faut avancer vers le succès étape par étape."

# Patterson aura-t-il l'occasion de reprendre son titre à Frazier?

NEW YORK (AFP) – La spéculation va bon train autour du combat qui opposera, vendredi au Madison Square Garden de New York l'Américain Floyd Patterson, ancien champion du monde des poids lourds, à l'Argentin Oscar Bonavena.

L'idée que le vainqueur soit désigné comme le prochain adversaire de Joe Frazier, tenant du titre mondial, est celle qui prévaut dans l'entourage des deux boxeurs et, selon les dernières rumeurs, un championnat du monde Frazier-Patterson ou Frazier-Bonavena devrait avoir lieu en plein air cet été aux Etats-Unis.

Du côté des promoteurs, on ne l'entend pas de cette façon. Un combat Frazier-Patterson, si l'ancien champion sort vainqueur vendredi, est, sur le plan sentimental, séduisant, mais c'est un championnat avec George Foreman qui fait actuellement l'objet des démarches. Si toutefois Frazier choisissait un autre rival, c'est selon Teddy Brenner, le promoteur newyorkais, Jerry Quarry ou Cassius Clay qui serait alors pressenti pour affronter le vainqueur de vendredi.

Patterson et Bonavena, dans la bonne humeur, se sont soumis hier à la traditionnelle visite médicale d'avant-combat devant quelques centaines de curieux au Felt Forum, l'annexe du Garden. Le docteur de la commission de New York n'a eu aucun mal et a pris peu de temps à déclarer les deux futurs adversaires en grande condition physique.

Le programme de la réunion a d'autre part été complété avec trois autres combats de poids lourds. L'un d'entre eux verra Raul Gorosito, un Argentin de New York, vainqueur l'an dernier des Gants dorés, donner la réplique au Bostonien March Hans.

Gorosito aida à la préparation de Bonavena depuis l'arrivée du champion d'Amérique du Sud à New York. Il croisa les gants avec lui pendant deux à trois rondes par jour.

### La FIS et des championnats 1972

SAPPORO (AFP) – La Fédération internationale de ski (FIS) examine toujours la possibilité d'organiser cette année des championnats du monde de ski alpin masculins.

Les avis sont très partagés. Les délégués favorables à ces championnats font remarquer que la FIS avait déclaré que des compétitions mondiales seraient organisées si un seul de ses membres était disqualifié aux Jeux Olympiques d'hiver (ce fut le cas de Carl Schranz). Forts de cette promesse, les dirigeants de la Fédération autrichienne de ski ont demandé expressément que la FIS tienne parole.

Les opposants soutiennent pour leur part que de tels championnats impliqueraient des dépenses supplémentaires et non prévues au budget de certaines fédérations nationales. D'autre part, ils soulignent que ces championnats ne pourraient être organisés qu'en fin de saison, alors que la plupart des skieurs de compétition sont à bout de forces.

Une commission technique a été créée et doit présenter une proposition au conseil de la FIS qui se réunit aujourd'hui à Sapporo.

### Au tennis, dilemme des Américains

HOUSTON (Texas) (AFP) – La démarche auprès de l'Afrique du Sud pour qu'elle retarde sa rentrée dans la coupe Davis et l'attitude à adopter envers les professionnels sous contrat après leur mise hors-la-loi par la Fédération internationale sont les deux principaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de la Fédération américaine de tennis (USLTA) qui aura lieu en fin de semaine à Houston.

Après la réadmission de l'Afrique du Sud dans la coupe Davis contre laquelle les Etats-Unis ont voté, les dirigeants américains et notamment Robert Colwell, président de l'USLTA, décidèrent de demander aux Sud-Africains d'attendre un an avant de réapparaître dans la grande compétition internationale par équipes. "Il faut préparer les esprits à l'idée de revoir l'Afrique du Sud en coupe Davis", avait déclaré Colwell, qui voudrait ainsi éviter qu'une avalanche de forfaits pour protester contre la réintégration de l'Afrique du Sud ne soit enregistrée cette année. C'est la forme et la manière de cette démarche dont il sera question à Houston.

Plus importants encore seront les débats sur l'attitude à adopter envers les professionnels sous contrat, bannis des épreuves de la Fédération internationale qui a, de plus, interdit tous les courts sous la juridiction de ses associations affiliées aux joueurs du groupe World Championship Tennis.

La majorité des délégués, indique-t-on dans les milieux tennistiques américains, pencherait pour une condamnation de l'attitude de la FIT. Sous peine de voir l'USLTA menacée de suspension internationale, les Américains pourraient en effet décider d'autoriser les professionnels sous contrat à jouer sur leurs courts, de les admettre dans leurs épreuves omnium, dont le tournoi de Forest Hills, et ainsi amener la FIT à engager des négociations avec la WCT, avec l'USLTA en médiateur.

# Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE**
**(division des Divorces)**

GREFFE DES DIVORCES,
No 12-018936-72

HUGUETTE CRETE, épouse contractuellement séparée de biens de l'intimé, domiciliée au no 1652, rue Désiré, des cité et district de Montréal,

requérante,

-vs-

LEONIDAS TREMBLAY, domicilié en lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Léonidas Tremblay, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divroce a été laissée à la division de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 3 février 1972

Jacques Perron, régistraire

JEAN PAUL A. RENAUD, C. R.
2382 est, rue Sherbrooke,
Montréal, QUE.
Procureur de la requérante.

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE**
**(Division des divorces)**

No 12-018757-72

DAME BERTHE BELANGER, ménagère, résidant à 5569-21ème ave. Rosemont à Montréal, District de Montréal.

Requérante

-vs-

ROBERT PATENAUDE, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT PATENAUDE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division de Divorce à Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, ce 20ième jour de janvier 1972

Registraire Jacques Perron

Le bureau d'assistance judiciaire
du Barreau de Montréal
750, Côte de la Place d'Armes
Montréal 128, Qué.
Avocats de la requérante.

---

**AVIS DE BILL PRIVE**

Avis est par les présentes donné que, lors de la prochaine session de l'Assemblée Nationale du Québec, Bochar Inc., une compagnie ayant son siège social en la Ville de Montréal, déposera une requête pour que soit adoptée une loi qui déclare valide et légal un acte de vente passé en date du 9 mai 1965 par devant F.S. Mackay, notaire, par les représentants des successions d'Emory Tessier et de son épouse, Emélie Wagner, en faveur de La Compagnie de Publication de la Patrie Limitée, du lot 315 au plan officiel du Quartier Saint Louis en la Ville de Montréal, et à certaines autres fins.

Montréal, P. Q., le 24 janvier 1972

Bochar Inc.
André Noreau

---

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 14 janvier, 1972 par lequel Angers et Perron, Architectes a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 21 janvier, 1972 sous le No 232-4719. BANQUE DE MONTREAL, le 1er février, 1972."

---

AVIS est par les présentes donné qu'un acte enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 2326104, La Banque Canadienne Nationale (ici appelée "La Banque") a libéré, réassigné et retransféré à Tru-Way Sheet Metal Works Company Limited, 102 Jean Milot, LaSalle, Qué. Manufacturiers d'équipement et de produits de feuille de métal, tous les droits, titres et intérêts de la Banque à partir du 22ième jour de décembre 1971 sous une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres, exécutées par le client à la Banque en date du 17 juillet 1970 et enregistrée au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 2220800.

Daté le 21ème jour de février 1972
La Banque Toronto-Dominion

---

Province de Québec,
Commission scolaire régionale
Deux-Montagnes.

AVIS PUBLIC

Prenez avis que les Commissaires de la Commission scolaire régionale Deux-Montagnes réunis en assemblée régulière ont adopté le règlement d'emprunt suivant:
Résolution No. 712-165: Emprunt sur obligations au montant de $540,500.00, pour rembourser les avances du compte d'opérations au compte capital.

Les intéressés pourront consulter cette résolution au bureau du secrétaire-trésorier, coin Guy et 11ième avenue, Cité des Deux-Montagnes.

Donné à Cité des Deux-Montagnes,
ce 31ème jour de février 1972.

Gérard Brault,
Secrétaire-trésorier et
Administrateur.

---

**AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM**

PRENEZ AVIS que Clément L'Etoile, époux de Eglantine Leduc, domicilié au 3426 rue Frontenac à Montréal, a présenté une requête conformément à la loi du Gouvernement de Sa Majesté de la Province de Québec pour changer son nom en celui de Clément De L'Etoile.

Le nom d'aucune autre personne ne peut être changé à la suite de la présentation de cette requête.

Montréal, le 20 janvier 1972
(S) JEAN PAUL A. RENAUD C.R.
procureur du requérant.

---

**AVIS**

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code Civil que par contrat daté du 25 janvier 1972, LA BANQUE TORONTO-DOMINION a transféré et assigné tous les droits, titres et intérêts dans et à l'Assignation des dettes figurant aux livres de SIMTAUR LTD, exécutées en sa faveur le 22 avril 1971, enregistrée sous le numéro 2265827, la présentes assignation ayant été enregistrée au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 janvier 1972, sous le numéro 2326314.

MONTREAL, 31 janvier 1972
STAR WINDOWS LTD

---

**CITE DE LASALLE**
**SOUMISSIONS**

Des soumissions sous enveloppes cachetées appropriées à cette fin, seront reçues jusqu'à 4.30 heures p.m., le 22 février 1972, à l'hôtel de ville, 12 avenue Strathyre, pour être ouvertes à la première assemblée du Conseil qui suivra cette date, laquelle assemblée sera tenue à l'adresse ci-haut mentionnée.
Ces soumissions sont pour la fourniture de deux voitures Station Wagon.
Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur toute banque à charte du Canada, fait à l'ordre de la Cité de LaSalle, pour une somme équivalente à 10% du total de la soumission présentée.
On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules prescrites que l'on pourra se procurer à compter du 8 février 1972, au bureau de l'ingénieur de la Cité, monsieur Yves Roy, à l'hôtel de ville de la Cité de LaSalle.
La Cité de LaSalle n'est pas tenue d'accepter ni la plus base ni aucune des soumissions. Elle se garde même le droit de les rejeter en tout et d'en demander de nouvelles si elle le juge à propos, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Jacqueline Giguère
Greffier

---

**AVIS**

AVIS est par les présentes donné que M. Daniel Laflamme s'adressera au Lieutenant-Gouverneur pour changer son nom pour celui de Piers Pascals et Mme Françoise Laflamme changera son nom pour celui de Mme Françoise Pascals et Claudie Laflamme changera son nom pour celui de Claudie Pascals.

MONTREAL, 20 janvier 1972

LECHTER & SEGAL
PROCUREURS POUR
LE REQUERANT

---

**DOMAR CONSTRUCTION INC.**

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies DOMAR CONSTRUCTION INC. s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, P.Q., ce 31ème jour de février 1972.

F. Schifferdecker
Secrétaire-trésorier

---

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA**
**DISTRICT DE MONTREAL**

W72-1924

**APPEL D'OFFRES**

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Directeur des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. et portant la mention:
"SOUMISSION POUR MONTREAL, P.Q. – 1429 STE-CATHERINE OUEST – STATION POSTALE "H" – Portes, escaliers et toilettes et éclairage.
seront reçues jusqu'à quinze (15.00) heures (heure de Montréal), le 15 février 1972.
On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 1631 avenue Delorimier, Montréal 133, P.Q. (283-6553), on peut les consulter à l'Association des Constructeurs, 4970 Place de la Savane, Montréal, P.Q.
Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.
On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.
On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood,
Directeur des
Services Administratifs.

---

**COLLEGE ANDRE GRASSET**

AVIS est donné que la compagnie, COLLEGE ANDRE GRASSET, corporation dûment incorporée, en vertu de la loi des compagnies et ayant sa place d'affaires dans la cité de Montréal, dit district, adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 31 janvier 1972

Bourdon & Bourdon
Procureurs de la Compagnie

---

Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**
**CCH-72-10050**
**pour 10h30 a.m.**
**heure de Montréal**
**mardi le 22 février 1972**
**Manicouagan 3.**
**FOURNITURE DE SIX (6) COMPRESSEURS D'AIR MOBILES, D'UNE CAPACITE DE 750 P.C.M. A UNE PRESSION DE 100 LBS/PO.CA.**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**
**Bureau no 809**
**HYDRO-QUEBEC**
**75 ouest, boul. Dorchester**
**Montréal 128, Qué.**
**Canada**

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**
Montréal, le 27 janvier 1972.

---

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 janvier, 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Créations Parisiennes Limitée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19ième jour de janvier 1972, sous le numéro 2324396. Ce 20ième jour de janvier, 1972.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

---

Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**
**AMY-72-10047**
**pour 10h30 a.m.**
**heure de Montréal**
**mardi le 22 février 1972**

**Région Montmorency.**

**FOURNITURE DE CONDENSATEURS MONOPHASES DE TYPE EXTERIEUR.**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**
**Bureau no 809**
**HYDRO-QUEBEC**
**75 ouest, boul. Dorchester**
**Montréal 128, Qué.**
**Canada**

Un dépôt de soumission au montant de DOUZE MILLE DOLLARS ($12,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**
Montréal, le 27 janvier 1972.

---

**AVIS D'ABANDON DE CHARTE**

Prenez avis que la compagnie "ROMATAR INC." demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

Me HENRI VINET
Notaire et procureur de la compagnie

---

Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**
**GPE-72-10049**
**pour 10h30 a.m.**
**heure de Montréal**
**le mardi 29 février 1972**

**Poste Saint-Maxime**
**(Comté de Chambly)**

**FOURNITURE D'UN SYSTEME DE TELECOMMANDE ET DE TELEMESURE**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lunvi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**
**Bureau no 809**
**Hydro-Québec**
**75 ouest, boul. Dorchester**
**Montréal 128, Qué.**
**Canada**

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations avant leur principale place d'affaire et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**Les co-secrétaires**
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**
Montréal, le 31 janvier 1972

---

Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**
**GTR-72-10045**
**pour 10h30 a.m.**
**heure de Montréal**
**le mardi 7 mars 1972**

**FOURNITURE DE MEMBRURES EN ACIER GALVANISE POUR LES PYLONES DE LA TROISIEME LIGNE A 735 kV MANICOUAGAN – LEVIS (SECTION MANICOUAGAN – SAGUENAY)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats**
**Bureau no 809**
**HYDRO-QUEBEC**
**75 ouest, boul. Dorchester**
**Montréal 128, Qué.**
**Canada**

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS ($200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**
Montréal, le 25 janvier 1972

DANS 8 SEMAINES ILS SERONT... AU PARC JARRY ! Les Expos de Montréal ont tenu une conférence de presse, hier midi à l'hôtel Windsor, dont la vedette était le gérant Gene Mauch (au centre) et les acteurs de second plan un voltigeur Charles "Boots" Day sur béquilles et un jeune musicien de 19 ans, Claude Dupras, sur orgue, successeur de Fernand Lapierre comme organiste attitré du baseball au Parc Jarry...où nous nous retrouverons dans seulement 8 semaines, croyez-le ou non ! (Photos Le Devoir par Donati)

# Mauch: "Staub vaut-il $100,000 par été? Il en vaut parfois $200,000"!

par MARC THIBEAULT

Croyez-le ou non mais dans exactement 60 jours — et espérons qu'il n'y aura plus de neige ou de froid! — les Cubs de Chicago du gérant Léo Durocher seront au parc Jarry pour y entreprendre une série de 3 parties de baseball contre "les Expos nos amours"!

Veut, veut pas, nous en avons eu une signe bien avant-coureur, hier après-midi à l'hôtel Windsor, alors que le pilote Gene Mauch était la vedette d'une conférence de presse hivernale, devenue annuelle, au cours de laquelle, entre autres, il fait ses prédictions pour la prochaine saison.

— Et quelles sont ces prédictions? lui a-t-on bientôt demandé.

— Du baseball .500, au moins... ou mieux, répondit-il franchement.

— Pensez-vous que les Expos feront mieux que la 5ème place obtenue l'an dernier et qu'ils pourront peut-être devancer l'un des quatre clubs de la tête de la division Est de la ligue Nationale?

— Notre 5ème place de la saison dernière en fut une assez surprenante, déclare d'abord Mauch, car, en cours de route, je ne sais pas si ce sont nous qui avons dépassé les Phillies de Philadelphie ou si ce sont eux qui nous ont dépassés... en descendant! Espérer enlever une 4ème place à l'une ou l'autre des équipes qui nous ont devancés depuis 3 ans, soit les Pirates, les Mets, les Cubs ou les Cardinaux, me semblerait prétentieux. Voilà quatre clubs bien équilibrés et, en principe, meilleurs que nous... et vous n'avez qu'à jeter un rapide coup d'oeil sur leur liste de joueurs pour vite l'admettre. Evidemment que tout peut arriver au baseball mais je vous dirai, en toute franchise, que si nous réussissons à devancer l'un ou l'autre de ces quatre clubs ce sera surtout parce que l'un d'eux aura mal joué.

**Cela dépendra des lanceurs**

— Cherchez-vous un jeune arrêt-court pour succéder à Bobby Wine?

— Evidemment, mais je ne saurai pas si nous en avons un tant que nous n'aurons pas vécu notre prochaine période d'entraînement en Floride...

— Quels joueurs, selon vous, pourront le plus contribuer à améliorer l'équipe l'an prochain?

— Il y en a deux qui, évidemment, pourront y contribuer énormément soit Bob Bailey et Rusty Staub... ainsi une saison pour Bailey qui serait entre celle de 1970, alors qu'il fut sensationnel, et celle de l'été dernier, alors qu'il désappointa un peu, aiderait beaucoup... il est difficile de demander plus à Staub mais je crois qu'il pourrait frapper 30 à 35 circuits et produire au moins 100 points... Bailey et Staub, parlant force de frappe, sont des joueurs-clés... mais nos succès en 1972 dépendront encore beaucoup plus de nos lanceurs... nous avons Stoneman, Renko, Morton, McAnally, Strohmayer... les deux derniers pourraient nous causer d'agréables surprises... Baylor Moore? Il a le talent... la question est de savoir s'il est prêt pour les ligues de calibre majeur... inutile de dire que nous l'espérons...

— Boots Day, blessé à une jambe en jouant au ballon-panier récemment, sera-t-il prêt pour l'ouverture de la saison?

— Oui, il sera prêt... au champ extérieur, nous avons un intéressant candidat en la personne du vétéran Tony Gonzalez qui a déjà joué pour moi alors que je dirigeais Philadelphie... il a 35 ans mais un physique de 28 ans et si une pouffée d'enthousiasme s'empare de lui sous l'uniforme des Expos il pourrait devenir une précieuse acquisition... il est un brillant voltigeur de champ gauche et excellent frappeur et comme j'aimerais garder Bailey au 3ème but, Gonzalez aura toutes les chances de se faire valoir au champ gauche et si par hasard Day ne peut jouer au champ centre au début de la saison, il pourrait l'y remplacer...quoiqu'il ne soit pas aussi bon au centre qu'à gauche...

**Le renvoi de Claude Raymond**

— Qu'avez-vous à dire à propos du renvoi de Claude Raymond?

— J'ai lu plusieurs articles que vous avez écrits, messieurs de la presse, à ce sujet... plusieurs étaient assez larmoyants d'ailleurs... je crois qu'on a manqué de perspective... la brillante saison de Raymond en 1970 était basée, surtout, sur son inspiration de jouer dans sa ville, sa détermination de réussir dans ces circonstances, son coeur courageux, son cran... mais il avait le même bras de lanceur dont les autres clubs ne voulaient pas avant nous et, hélas, la jeunesse n'est pas perpétuelle.. chaque saison, d'ailleurs, tous les clubs doivent remplacer certains joueurs, ceux qui ont été moins efficaces que d'autres... c'est une nécessité... et on ne peut garder indéfiniment un joueur parce qu'il est populaire avec les journalistes... parlant strictement baseball, ce serait une erreur, non?

— Raymond s'est plaint qu'on ne l'avait pas employé assez souvent l'an dernier pour qu'il puisse faire ses preuves à nouveau? Que pensez-vous de cette critique?

— Elle est ridicule... Le coeur à l'ouvrage s'épuise parfois et, je le répète, son bras de lanceur n'était pas meilleur que lorsque les autres clubs le laissèrent partir...

**Le ballon-panier**

— Que pensez-vous de l'accident de Day survenu alors qu'il jouait au ballon-panier?

— Personnellement et sans vouloir dire à la direction quoi faire, je crois que, même si ce sport tient en forme, un joueur de baseball ne devrait pas avoir le droit de jouer au ballon-panier, ou à d'autres sports, l'hiver sans que certaines conditions ne lui soient imposées... une réduction de 20% sur son salaire, par exemple, s'il se rapporte au camp d'entraînement blessé à cause de telles activités... quelque chose du genre...

— Le receveur-recrue Terry Humphrey a-t-il des chances d'être de l'équipe des Expos cette saison?

— Oui car je le crois trop bon pour les ligues de calibre mineur... il pourrait même devenir notre receveur no 1...

**Ce que vaut Rusty Staub**

— Echangeriez-vous Bob Bailey?

— Si nous pouvions faire une sensationnelle transaction, certainement... nous échangerions, dans de telles circonstances, n'importe qui sur l'équipe tant qu'à cela...

— Pensez-vous que Rusty Staub est un joueur de $100,000 par saison?

— Certains jours il vaut $200,000!... Je me souviens d'un programme double contre les Dodgers l'été dernier où j'ai trouvé qu'on ne le payait pas assez.

Ne pensez-vous pas que la saison commence un peu trop tôt parlant temps?

— Eh... eh... nous pourrions jouer aujourd'hui, non? de répliquer un Mauch diplomate avant que le président John McHale n'explique: "Nous sommes, à Montréal et parlant baseball, devant une situation spéciale... il y a ici de l'amour pour les Expos... il y a idylle entre les amateurs et notre club... le froid n'est, en fait, qu'un des nombreux obstacles que nous avons vaincus depuis notre existence..."

— Remarques charmantes mais... brrrrr quand même!

— Dan McGinn a-t-il encore quelque chance de devenir un lanceur gaucher débutant, M. Mauch?

— Ses progrès ont été lents mais, chez les gauchers, il semble que cela soit normal...Warren Spahn et Sandy Koufax n'ont pas eu de succès avant l'âge de 26-27 ans...s'il veut travailler sérieusement, McGinn a encore des chances de très bien réussir...d'avoir joué à Porto-Rico cet hiver semble l'avoir aidé...mais je puis vous assurer qu'aucun Expo 1972 n'est assuré de son emploi par défaut, pour ainsi dire...il lui faudra me prouver qu'il nous aidera...

— Allez-vous continuer à alterner vos frappeurs selon que le lanceur adversaire sera droitier ou gaucher?

— En principe oui, quoique Day pourrait bien jouer régulièrement au centre indépendamment du choix du lanceur rival...

— Rusty Staub au 1er-but?

— Un jour, peut-être, mais pas pour le moment...

— Qui succédera, bientôt, à Wine à l'arrêt-court?

— Nous cherchons un jeune Stan Bréard à cette position...

— Que dire du receveur-recrue Barry Foote?

— Il en a encore à apprendre mais il est définitivement un prochain joueur de calibre majeur...j'aime son style de frappeur car il ressemble beaucoup à celui de Joe Torre, de répondre Mauch avant que le président McHale n'ajoute: "Foote peut devenir un super-vedette".

— Pouvez-vous donner un nom à l'esprit de lutte des Expos?

— Je puis vous en donner deux, de répliquer Mauch...Hunt et Staub...ce dernier peut mieux jouer que l'an dernier mais si vous saviez dans quelle condition physique il a passé l'été 1971 vous le trouveriez formidable.

Que ressort-il de cette conférence de presse?

Rien de phénoménal quant à l'avenir immédiat des Expos.

Mais à propos de Rusty Staub nous avons vu un gérant Gene Mauch qui, peut-être pour la 1ère fois en public, n'a pas caché ses sentiments d'admiration à l'égard du joueur no 1 de l'équipe montréalaise. De fait, lorsqu'il a dit que "Le Grand Orange" valait parfois $200,000 par saison, nous avons vu un président John McHale et un directeur Jim Fanning grimacer poliment!


**Commandement en mer.**

Les Forces armées canadiennes offrent une carrière bien rémunérée et pleine de défis à tous les jeunes gens possédant un diplôme universitaire ou de CEGEP professionel, ou d'instituts de technologie.

A titre d'officier chargé des opérations maritimes, la formation que vous recevrez vous donnera la capacité de prendre d'importantes décisions pour le bien de pays et pour la cause de la paix.

Vous étudierez les tactiques traditionnelles comme la navigation et l'armement et les techniques modernes de manoeuvre essentielles pour résoudre les problèmes difficiles de logistique.

Pour plus de renseignements, voyez le conseiller en carrière militaire.

**1254 BISHOP, MONTRÉAL**

En fin de course: un homme, un vrai!

**LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**

DRS-70-26F


# La vedette passe à Mickey Redmond

Qui est le buteur le plus prolifique de la ligue de hockey Nationale actuellement?

Selon les dernières statistiques du circuit Campbell ce n'est pas Phil Esposito ou Jean Ratelle, plutôt l'ailier droit Mickey Redmond des Red Wings de Détroit et ex-Canadien.

Depuis que les clubs ont passé le cap de la mi-saison, soit 39 parties, Redmond a amassé 21 points en 15 matches, trois de plus qu'aucun autre joueur.

Redmond, on s'en souviendra, est passé au Détroit avec Bill Collins et Guy Charron la saison dernière en échange de Frank Mahovlich. Ses 21 points comprennent 12 buts et 9 passes et seul Richard Martin, du Buffalo, a réussi autant de buts en cours de même route.

La poussée de Redmond a fait passer son total saisonnier à 57 points, soit 32 buts et 25 passes. Soit dit en passant, Frank Mahovlich a aussi 57 points avec les Canadiens.

Phil Esposito, entre-temps, continue néanmoins à mener la liste des compteurs avec 44 buts et 44 passes en 53 parties. La semaine dernière, il n'a réussi qu'un but en quatre joutes pendant que Redmond en avait 8, dont trois dimanche dernier. Par contre, il faut dire qu'Esposito a eu 10 buts dans les 14 dernières rencontres du Boston. Ratelle, bon 2ème, est suivi de Bobby Orr, le meneur sous le chapitre du plus fort total de passes officielles, soit 54, une de plus que Ratelle.

Chez les gardiens, Tony Esposito et Gary Smith, du Chicago, sont toujours en tête avec une moyenne de buts accordés de 1.88 par partie. Esposito a 7 blanchissages et une moyenne de 1.75 alors que Smith a 4 blanchissages et une moyenne de 2.10.

**LES MENEURS**

| | m | b | p | pts | pun. |
|---|---|---|---|---|---|
| Esposito, Boston | 53 | 44 | 44 | 88 | 46 |
| Ratelle, new York | 52 | 33 | 53 | 86 | 4 |
| Orr, Boston | 53 | 23 | 54 | 77 | 67 |
| Gilbert, New York | 52 | 34 | 42 | 76 | 53 |
| Hadfield, New York | 52 | 34 | 41 | 76 | 102 |
| R. Hull, Chicago | 52 | 37 | 32 | 69 | 16 |
| Martin, Buffalo | 54 | 37 | 23 | 60 | 20 |
| Redmond, Détroit | 54 | 32 | 25 | 57 | 28 |
| Mahovlich, Montréal | 50 | 27 | 30 | 57 | 28 |
| Perreault, Buffalo | 54 | 21 | 36 | 57 | 16 |
| Stanfield, Boston | 53 | 14 | 41 | 55 | 6 |
| Martin, Chicago | 52 | 19 | 35 | 54 | 34 |
| Mikita, Chicago | 50 | 20 | 32 | 52 | 32 |
| Bucyk, Boston | 53 | 23 | 28 | 51 | 4 |
| Park, New York | 52 | 13 | 38 | 51 | 97 |
| Lemaire, Montréal | 51 | 20 | 29 | 49 | 26 |
| Berenson, Détroit | 54 | 19 | 30 | 49 | 8 |
| Cournoyer, Montréal | 47 | 27 | 21 | 48 | 11 |
| Unger, St-Louis | 54 | 27 | 21 | 48 | 69 |
| D. Hull, Chicago | 52 | 18 | 29 | 47 | 8 |
| Ullman, Toronto | 54 | 17 | 30 | 47 | 12 |
| Dionne, Détroit | 54 | 15 | 31 | 46 | 6 |
| Hodge, Boston | 51 | 14 | 32 | 46 | 77 |
| McKenzie, Boston | 53 | 13 | 32 | 45 | 80 |
| Maki, Chicago | 52 | 12 | 31 | 43 | 18 |
| Drouin, Minnesota | 48 | 7 | 36 | 43 | 23 |
| Tremblay, Montréal | 52 | 4 | 39 | 43 | 8 |

**LES GARDIENS**

| | min. | bc | bl. | moy. |
|---|---|---|---|---|
| Esposito, Chicago | 1.920 | 56 | 7 | 1.75 |
| G. Smith, Chicago | 1.200 | 42 | 4 | 2.10 |
| **Chicago** | **3.120** | **98** | **11** | **1.88** |
| Cheevers, Boston | 1.520 | 52 | 2 | 2.05 |
| Johnston, Boston | 1.660 | 66 | 2 | 2.38 |
| **Boston (1)** | **3,180** | **119** | **4** | **2.24** |
| Worsley, Minnnesota | 1.382 | 42 | 1 | 1.81 |
| Maniago, Minnesota | 1.848 | 83 | 2 | 2.69 |
| **Minnesota** | **3,240** | **125** | **3** | **2.31** |
| Villemure, New York | 1.600 | 49 | 3 | 1.83 |
| Giacomin, New York | 1.520 | 70 | 0 | 2.76 |
| **New York (2)** | **3,120** | **121** | **3** | **2.32** |
| Dryden, Montréal | 2.380 | 85 | 5 | 2.14 |
| Myre, Montréal | 468 | 30 | 0 | 3.84 |
| DeJordy, Montréal | 252 | 18 | 0 | 4.28 |
| Vachon, Montréal | 20 | 4 | 0 | 12.00 |
| **Montréal (2)** | **3,120** | **139** | **5** | **2.67** |
| Parent, Toronto | 1.915 | 83 | 1 | 2.60 |
| Plante, Toronto | 1.325 | 65 | 1 | 2.94 |
| **Toronto (3)** | **3,240** | **151** | **2** | **2.79** |
| Favell, Phil. | 1.934 | 97 | 3 | 3.00 |
| Gamble, Phil. | 1.126 | 57 | 2 | 3.03 |
| **Philadelphie (5)** | **3,060** | **159** | **5** | **3.11** |
| Daley, Détroit | 1.500 | 75 | 0 | 3.00 |
| A. Smith, Détroit | 1.740 | 93 | 3 | 3.20 |
| **Détroit (3)** | **3,240** | **171** | **3** | **3.16** |
| R. Edwards, Pitts. | 847 | 36 | 0 | 2.55 |
| Binkley, Pitts. | 1.238 | 67 | 0 | 3.24 |
| Rutherford, Pitts. | 1.035 | 61 | 0 | 3.53 |
| **Pittsburgh (7)** | **3,120** | **171** | **0** | **3.28** |
| Caron, St-Louis | 540 | 24 | 0 | 2.66 |
| McLeod, St-Louis | 880 | 44 | 0 | 3.00 |
| Wakely, St-Louis | 1.253 | 71 | 1 | 3.39 |
| McDuffe, St-Louis | 467 | 29 | 0 | 3.72 |
| Stephanson, St-Louis | 100 | 9 | 0 | 5.40 |
| **St-Louis (2)** | **3,240** | **179** | **r** | **3.31** |
| Wilson, Vancouver | 1.873 | 100 | 1 | 3.20 |
| Gardner, Vancouver | 1.031 | 61 | 0 | 3.54 |
| Dyck, Vancouver | 96 | 7 | 0 | 4.37 |
| **Vancouver (1)** | **3,000** | **169** | **1** | **3.38** |
| Meloche, Calif. | 2.081 | 111 | 4 | 3.20 |
| Carter, Calif. | 721 | 50 | 0 | 4.16 |
| Kurt, Californie | 498 | 41 | 0 | 4.93 |
| **Californie (3)** | **3,300** | **205** | **4** | **3.72** |
| Crozier, Buffalo | 2.680 | 157 | 2 | 3.51 |
| Dryden, Buffalo | 560 | 39 | 0 | 4.17 |
| **Buffalo (5)** | **3,240** | **201** | **2** | **3.72** |
| G.Edwards,Los Ang. | 1.423 | 77 | 1 | 3.24 |
| Vachon, Los Ang. | 1.586 | 107 | 0 | 4.04 |
| DeJordy, Los Ang. | 291 | 23 | 0 | 4.74 |
| **Los Angeles (1)** | **3,300** | **208** | **1** | **3.78** |

# EN BREF...

**MARVIN MILKES**, ancien directeur général des Pilotes de Seattle et des Brasseurs de Milwaukee, au baseball, a été nommé hier à un poste similaire par l'entreprise qui a la concession de l'équipe de New York, dans la nouvelle association Mondiale de hockey. Wilkes doit être à Anaheim (Cal.) en fin de semaine, afin d'y représenter son équipe à la séance de repréchage universel que doit y tenir l'AMH.

* * *

**CHRIS EVERT**, la talentueuse jeune joueuse de tennis de 17 ans, a facilement disposé de l'excellence Billy Jean King, 6-1 et 6-0, hier dans sa ville natale de Fort Lauderdale (Floride), en finale d'un tournoi internationale. C'était en quelque sorte une reprise de la finale de Forest Hills, où Chris s'était révélée pour la première fois l'été dernier en battant Mme King. La jeune fille, qui est encore dans les rangs amateurs, ne pourra cependant pas toucher la première bourse de $4,400, tandis que Mme King obtient $3,000 dans la défaite.

* * *

**ROBERTO CLEMENTE**, la grande vedette de la dernière Série mondiale, a renouvelé hier son contrat avec les Pirates de Pittsburgh. Selon les rumeurs, le vétéran de 37 ans bénéficierait d'une augmentation de $25,000 sur son salaire de l'an dernier et toucherait $150,000 en 1972. Le lanceur Dock Ellis et le voltigeur Al Oliver ont également signé leur contrat.

* * *

**GRIER JONES**, grâce à son prix de $40,000 avant-hier après avoir gagné le tournoi d'Hawai, est grimpé parmi les 10 meneurs au classement des boursiers du golf professionnel cette saison. Jones totalise maintenant $47,962, contre $50,877 pour le meneur George Archer. Viennent ensuite: Bob Murphy ($39,647), Miller Barber ($36,681), Paul Harney ($33,476), Jack Nicklaus ($30,325), Hale Irwin ($26,611), Johnny Miller ($21,347), Lee Trevino ($20,111) et Dave Hill ($19,292).

* * *

**RON MIKOLAJCZYK**, un ancien coéquipier de Leon McQuay à l'Université de Tampa (Floride), a signé un contrat des Argonauts de Toronto hier. Il s'agit d'un bloqueur offensif de 6'4" et 270 livres. Tout comme McQuay, Ron n'a pas attendu d'avoir complété ses études avant de devenir professionnel, et n'est donc pas sujet au repêchage de la ligue Nationale de football immédiatement.

# HOCKEY

**LIGUE NATIONALE**

| | pg | g | p | n | bp | bc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Est** | | | | | | | |
| Boston | 53 | 37 | 8 | 8 | 212 | 119 | 82 |
| New York | 52 | 32 | 11 | 9 | 222 | 121 | 73 |
| Montréal | 52 | 29 | 13 | 10 | 196 | 139 | 68 |
| Détroit | 54 | 23 | 23 | 8 | 174 | 171 | 54 |
| Toronto | 54 | 21 | 22 | 11 | 140 | 151 | 53 |
| Vancouver | 50 | 30 | 5 | 16 | 126 | 169 | 35 |
| Buffalo | 54 | 11 | 30 | 13 | 144 | 201 | 35 |
| **Ouest** | | | | | | | |
| Chicago | 52 | 36 | 11 | 5 | 179 | 98 | 77 |
| Minnesota | 53 | 27 | 18 | 8 | 138 | 122 | 62 |
| Californie | 55 | 17 | 27 | 11 | 152 | 205 | 45 |
| St-Louis | 54 | 18 | 28 | 8 | 149 | 179 | 44 |
| Philadelphie | 51 | 16 | 26 | 9 | 125 | 159 | 41 |
| Los Angeles | 55 | 33 | 7 | 16 | 208 | 208 | 37 |
| Pittsburgh | 52 | 13 | 30 | 9 | 120 | 171 | 35 |

**Ce soir**
Toronto à Saint-Louis
Philadelphie à Vancouver

**LIGUE JR DU QUEBEC**

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cornwall | 44 | 32 | 11 | | 261 | 134 | 65 |
| Québec | 45 | 31 | 13 | 1 | 270 | 176 | 63 |
| Drum'ville | 45 | 29 | 15 | 1 | 203 | 183 | 59 |
| Shawinigan | 46 | 24 | 19 | 3 | 208 | 156 | 51 |
| Sorel | 42 | 24 | 18 | 0 | 170 | 147 | 48 |
| Sherbrooke | 44 | 22 | 21 | 1 | 224 | 214 | 45 |
| Trois-Riv. | 46 | 19 | 25 | 2 | 178 | 186 | 40 |
| Verdun | 41 | 14 | 26 | 1 | 167 | 236 | 29 |
| Saint-Jean | 42 | 13 | 29 | 0 | 197 | 295 | 26 |
| Laval | 45 | 7 | 38 | 0 | 158 | 309 | 14 |

**Avant-hier soir**
Laval 0, Sherbrooke 10
Sorel 2, Cornwall 1
Verdun 5, St-Jérôme 9
Québec 7, Trois-Rivières 6
Drummondville 4, Shawinigan 3

**Hier soir**
Sherbrooke à Laval

**Ce soir**
Québec à St-Jérôme

**LIGUE JR DE L'ONTARIO**

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Toronto | 43 | 30 | 11 | 2 | 230 | 175 | 62 |
| Oshawa | 43 | 27 | 8 | 8 | 217 | 161 | 62 |
| Peterborough | 46 | 22 | 16 | 8 | 195 | 176 | 52 |
| Ottawa | 45 | 24 | 18 | 3 | 188 | 152 | 51 |
| Kitchener | 43 | 22 | 15 | 6 | 218 | 172 | 50 |
| Niagara Falls | 45 | 19 | 19 | 7 | 196 | 208 | 15 |
| London | 44 | 16 | 22 | 6 | 176 | 201 | 38 |
| Ste-Catharine | 44 | 16 | 22 | 6 | 174 | 202 | 38 |
| Montréal | 44 | 8 | 28 | 8 | 162 | 216 | 24 |
| Hamilton | 45 | 8 | 33 | 4 | 144 | 237 | 20 |


**CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES**

**MEUBLES DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

**COMPTABLES AGRÉÉS**
MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

**ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE**
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J.-Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

**BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Barduas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

**LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

**BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE**
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

**BERNIER & BISSON**
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

**PAUL E. BONNIER**
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

**CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS**
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gérard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

**CLARKSON, GORDON & CIE**
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
M. Denega, C.A. — W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. — G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

**COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél. : 270-3121

**CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A. — Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

**COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE**
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. — Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. — Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. — Raymond A Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

**DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

**DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE**
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

**GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

**GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE**
Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Cabourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde.

**KENDALL, TRUDEL & CIE**
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

**LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE**
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. — P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. — R. Marin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. — P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

**LACOURSE, LAMARRE & CIE.,**
Comptables agréés
Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke.
Montréal 24 - 523-3189

**LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.**
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

**MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à:
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

**MALLETTE, NORMANDIN & CIE**
Comptables agréés
Y. Normandin, C.A. — P.E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A. — G. Choquette, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A. — D.R. Gariepy, C.A.
J. La Couture, C.A. — R. Chénier, C.A.
J. Blondin, C.A. — C. Cloutier, C.A.
M. Jalbert, C.A. — A. Boileau, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme, Hull, Hawkesbury

**McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND**
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

**MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.**
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marcolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

**NADEAU, PAQUET & CIE**
Comptables agréés
Réal Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

**NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS**
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

**PRICE WATERHOUSE & CIE**
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

**PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,**
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

**RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE**
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

**RIDDELL, STEAD & CIE**
McLintock Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St-Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

**ROBERT SAINT-DENIS & CIE**
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

**ST-GEORGES, HÉBERT & CIE**
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chirotto, c.a. — Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a. — J. Guy St-Georges, c.a.
Kimiaki Nakashima, c.a. — Réjean Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

**JAMSON, BELAIR, CUTE, LACROIX ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Montréal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

**TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE**
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria
Bermudes, Nassau et Freeport
Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

**LUCIEN VIAU & ASSOCIES**
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

**VIAU & ROBIN**
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
4926 ave Verdun Verdun
769-3871